

45859

RÉPÉTITIONS ÉCRITES
Pour la Préparation de tous les
EXAMENS DE DROIT

1933-1934

DIPLOME D'ÉTUDES SUPERIEURES
Économie Politique

REPETITIONS ECRITES

DR
Economie
et

Législation Coloniales

rédigées d'après le Cours et avec l'autorisation

de

M. MAUNIER

Professeur à la Faculté de Droit de Paris

142
"LES COURS DE DROIT"

RÉPÉTITIONS ECRITES & ORALES
RÉSUMES — PRÉPARATION A L'EXAMEN ECRIT

3, Place de la Sorbonne (au premier)

— PARIS —



X
D 060 320048 3





LEGISLATION COLONIALE

DOCTORAT

-:-:-:-:-:-:-:-:-

L'ACTION DES IDEES FORCES
DANS LES COLONIES

INTRODUCTION

Je me propose d'examiner, dans cet enseignement semestriel de Doctorat, une question que j'ai déjà touchée d'ailleurs, mais très sommairement, voici quelques années passées : " L'action des idées-forces dans l'évolution des colonies".

En d'autres mots, j'ai pour objet de souligner comment les fondations des colonies, comment aussi les expansions des colonies sont dominées sans doute par des intérêts, par des convoitises et des ambitions, mais aussi et surtout, maintes fois, par des sentiments et par des idées, et aussi par des rêves et même par des mythes.

Ce sera donc une contribution à ce qu'on peut nommer idéologie, ou psychologie, quant aux colonies puisque nous nous proposons surtout de rechercher comment selon les lieux, comment au cours des temps, chez des peuples divers et dans les grands empires coloniaux, soit d'autrefois, soit d'aujourd'hui, les sentiments et les idées ont pu agir comme matière de l'expansion des peuples coloniaux.

Ce sera donc au sens ancien, au sens de la philosophie, et notamment de Destutt de Tracy - le fondateur de cette secte des idéologues - ce sera au sens ancien, mais non au sens nouveau, une analyse positive et descriptive des idées motrices de l'expansion et de l'évolution des colonies.

Mais ce mot, on le sait, a pris un sens nouveau et quand on parle, en notre temps, de l'idéologie, on entend bien plutôt les conceptions et les aspirations de l'ordre politique des partis, et c'est pourquoi il vaut peut être mieux que nous parlions d'une psychologie des colonies, en tant que nous ferons une analyse positive et descriptive, en tous les cas ainsi que nous faisons toujours, une analyse de ces conceptions, de ces aspirations de l'ordre intellectuel ou bien sentimental, qui ont mené les peuples d'autre fois et d'aujourd'hui à établir leurs colonies, à agrandir aussi leurs colonies.

Mais il convient d'abord, et en façon d'introduction, que nous posions une définition des colonies et une classification des colonies, que nous sachions exactement ainsi de quoi on entend parler, dans le sens descriptif, dans le sens positif, quand nous parlons des colonies, que nous fixions le fait dont nous chercherons ensuite à dire les motifs.

Posons par conséquent, I^o) dès aujourd'hui une définition des colonies. Et tout d'abord mettons à part la tradition, qui est courante à cet égard, la vue qui continue de notre temps de dominer dans les esprits et dans les polémiques, notamment, vue selon quoi les colonies seraient toujours le fruit de la conquête. La colonisation serait, par conséquent, un mode, ou un aspect de la conquête. Il y aurait toujours partout, dans tous les temps, dans tous les lieux, un lien indissoluble entre la colonisation et la conquête; et l'expansion des peuples coloniaux se rait ainsi toujours, aurait été ainsi toujours une œuvre de violence. Beaucoup d'esprits identifient, sans l'avoir discutée et sans l'avoir discutée positivement, historiquement, la colonisation et la violence. La colonisation serait ainsi une annexion, à proprement parler, d'ordre exotique, ou bien d'ordre lointain, une annexion, qui ne différerait des autres annexions que par l'éloignement. La théorie des colonies serait un appendice, ou un prolongement des théories de la conquête.

Il est bien vrai qu'on peut trouver l'association entre ces faits dans le passé et qu'il y a ainsi association d'ordre historique; ou bien chronologique entre la colonisation et la conquête, puisque, toujours du moins, dans les débuts et chez les plus

Définition des colonies.

anciens des peuples coloniaux, la colonisation fut œuvre de conquête, non seulement chez les Européens, mais avant eux déjà les peuples primitifs étaient des peuples conquérants. Les colonisations des temps anciens et des temps primitifs se sont réalisées par la conquête et la violence, en la plupart des cas.

Non seulement celles des Grecs et celles des Romains, déjà maintes fois se sont réalisées sans destruction, sans extermination, mais bien plutôt.

Toutes ces colonisations des primitifs, ou bien ces colonisations des exotiques, dont à vrai dire on peut parler chez nous et qui pourtant sont les antécédents parfois anciens des expansions des peuples coloniaux européens. Ainsi les Malayo-Polynésiens qui ont été vraiment, voici des millénaires écoulés, les tout premiers des peuples colonisateurs; ces grands explorateurs qui ont colonisé, non seulement le monde océanien, non seulement le monde indonésien et asiatique, mais aussi et plus tard le vieux monde africain, puisqu'ils sont allés à Madagascar. Ces Malayo-Polynésiens, ces premiers peuples colonisateurs des temps anciens étaient des destructeurs, des colonisateurs en même temps, qui ont été, n'en doutons pas, des civilisateurs.

La colonisation fut donc liée, en quelque sens, par son histoire à la conquête, non seulement chez les Romains, mais chez les Espagnols, à qui l'on fait grief, et à bon droit, de maintes destructions, de maintes exterminations, en Amérique notamment, mais aussi et plutôt chez les premiers et chez les plus anciens des conquérants.

S'il y a donc association d'ordre historique, association aussi d'ordre préhistorique entre la colonisation et la conquête, ce n'est pas une association d'ordre logique; autrement dit il n'y a pas du tout un lien inséparable, un lien indissoluble entre la colonisation et la conquête. Il n'est pas vrai qu'en tous pays et qu'en tous lieux la colonisation n'ait pu être opérée que par violence. Le souvenir toujours vivant des exactions, des destructions des Espagnols, des Portugais au Nouveau Monde a largement pesé sur cette association d'ordre historique entre conquête et expansion, bien qu'aujourd'hui, les historiens en pays espagnol, en pays portugais, marquent une tendance à protester contre les exagérations que l'on a fait valoir à cet égard et qu'ils soulignent volontiers l'humanité dont un Cortès ou un Pizarre avaient déjà fait preuve en maintes occasions, dans leur doctrine tout au moins et dans leurs prétentions ce qui demeure quelque chose, du moins à mon sens.

Mais s'il y a ainsi ne le contestons pas, association d'ordre historique entre la colonisation et la conquête, il n'y a point corrélation à proprement parler, corrélation logique et rigoureuse, et il se peut que l'expansion soit opérée tout autrement que par conquête. Nous rencontrons dans le passé, dans le présent, deux procédés de l'expansion, qui sont de plus en plus fréquents, et qui excluent toute conquête. L'occupation en premier lieu, l'acquisition en second lieu, ce sont deux procédés de fondation des colonies, par les pays européens du moins, qui l'un et l'autre ont pour effet d'exclure la conquête.

L'occupation.

L'occupation, en premier lieu, autrement dit la fondation des colonies en pays libre, en pays vierge en un pays inoccupé, en un pays inhabité, car il s'en est trouvé dans tous les temps et il s'en trouve encore de notre temps. Non seulement chez les anciens étaient nombreux les territoires tout à fait déserts; et donc les Grecs ont pratiqué déjà l'occupation des terres vierges sans conquête, mais aussi et surtout, dans des temps plus récents, il s'est trouvé des territoires éloignés, des îles notamment, où les colons n'ont point trouvé de premiers occupants. Ils ont donc procédé par une occupation qui n'était point une conquête, ils ont donc procédé à la façon de Robinson, ancêtre littéraire de ces occupants paisibles.

Ce fut ainsi le cas pour les îles Açores, qu'ont occupées les Portugais en l'année 1427; ce fut le cas pour les îles Bermudes qu'ont occupées les Espagnols en l'année 1510, occupation de territoire insulaires tout à fait déserts, dans l'un et l'autre cas, ce fut plus tard le cas pour l'Ascension, pour l'île Sainte-Hélène, pour les îles Malouines; ce fut le cas aussi quant aux Français, dont nous voudrons parler surtout, pour les îles Marion et Crozet, et pour les îles Kerguelen, qui sont encore quasi inhabitées de notre temps; ce fut encore le cas pour les îles Mascareignes. Voilà donc des pays insulaires, qui ont été colonisés par une occupation paisible et sans conquête puisque le peuplement n'y était point réalisé avant la fondation des colonies.

C'est souvent le cas, plus récemment, non plus en territoire insulaire, mais en territoires continentaux, puisque dans les pays d'Afrique, principalement, s'il est bien vrai que sur les côtes étaient déjà avant la colonisation des habitants assez nombreux, s'il a fallu par conséquent pour débarquer, pour s'établir combattre et conquérir, il est bien vrai aussi qu'à l'intérieur, très fréquemment, sur l'hinterland, ainsi qu'on dit dans le langage de Chancel

laries, les territoires étaient inoccupés et les pays étaient déserts. Si donc l'occupation était dès lors souvent violente, d'autre part la pénétration demeurerait paisible, pénétration qui est le prolongement de la première occupation, pénétration vers l'intérieur, exploitation de l'interland, qui très souvent, était désert.

Ce fut le cas, comme on le sait, dans l'Australie ce fut le cas aussi - on le sait moins - dans maints: et maints pays de notre Afrique occidentale. Il y a eu maintes régions de ce vieux continent, où il n'a pas fallu qu'on combattît pour pénétrer, pour exploiter, car ces pays étaient déserts, il a donc suffi d'y planter le drapeau.

L'acquisition. L'occupation n'est pas pourtant, et à mes yeux tout au moins, le principal des procédés, qui exclut la conquête, mais c'est l'acquisition surtout dont il nous faut parler pour souligner comment la colonisation peut s'opérer sans aucune violence, l'acquisition par Convention ou par contrat, autrement dit la tractation possible avec les premiers habitants, car si même il y a des premiers habitants, ce qui est bien le cas le plus fréquent, en Amérique notamment et en Asie et en Afrique aussi, s'il y a des premiers habitants, il a pu advenir maintes et maintes fois qu'on ait traité paisiblement avec ces habitants la cession du droit d'occupation sur leur territoire.

A cet égard il faut chercher des précurseurs et des initiateurs chez les premiers colons américains et notamment chez les Quakers. Quand William Pen et ses compagnons fondèrent la Pensylvanie, ils professaient déjà cette doctrine, devenue fameuse, que la conquête ne saurait être tenue pour légitime, dès l'instant qu'il y a des premiers occupants, fussent-ils des sauvages, ou bien ainsi qu'on dit de notre temps, des non civilisés. Parce que autrefois, au temps des Espagnols, on prétendait, non sans contestation d'ailleurs, non sans protestation, nous le verrons plus tard, que la conquête était un droit sur les terroirs sur les pays que n'occupaient que des sauvages.

Ce furent les Quakers qui, la première fois, donnèrent aux sauvages le droit de convenir et de traiter avec les occupants nouveaux et moyennant indemnité, ou moyennant compensation pour leur céder les territoires de culture. Ce fut surtout un puritain, échappé de Postlude, par la rigueur de ce contrôle religieux des puritains, nommé Roger Williams, qui professa cette doctrine dans l'année 1636. C'est pourquoi les colonisations de ces Quakers furent toujours réalisées par libre convention avec les indigènes premiers occupants.

Nous pourrions bien marquer aussi comment, plus tard, ce procédé d'acquisition par le contrat s'est déployé et s'est multiplié, non seulement entre les colonisateurs et les premiers occupants, mais aussi de Puissance à Puissance, puisqu'il a pu maintes fois se trouver que des empires coloniaux aient consenti une cession de colonisation à d'autres pays coloniaux. Ce fut le cas pour la Louisiane, ce fut cas aussi pour l'Alaska, ce fut le cas plus récemment pour les Antilles Danoises, et aussi la République des Etats-Unis, et maintes fois fut évoquée ces temps derniers, depuis la guerre notamment, cette supposition que nous pourrions céder à l'étranger des colonies. Quelque soit l'avis qu'on puisse avoir sur ce sujet, il reste, bien qu'il s'est réalisé déjà plusieurs fois. Il reste donc qu'on peut fonder des colonies ou augmenter des colonies par la libre acquisition, par la libre convention et sans conquête aucune et sans violence aucune.

Rappelons-le du moins, beaucoup de colonies que nous savons, soit dans notre archipel océanien, soit dans l'Afrique occidentale ou dans l'Afrique équatoriale, sont résultées de conventions, d'acquisition et non pas de conquêtes. C'est librement que fut affirmé d'abord notre Protectorat sur Taïti et aussi sur les îles Marquises avant une annexion qu'il a fallu réaliser plus tard, bon gré mal gré, pour les motifs qu'on sait, pour ces motifs où la puissance britannique est impliquée déjà.

C'est librement aussi que nous avons fondé dans notre Afrique occidentale, ou bien dans notre Afrique équatoriale, plusieurs des colonies que nous avons gardées en ce pays, et notamment ce pays du Gabon, qui fut acquis par libre convention du roi de ce pays, le roi Denis, ainsi qu'on le nommait, moyennant sans doute quelque indemnité, moyennant aussi la compensation, qu'il voulait beaucoup, d'un habit brodé auquel fut épingle la croix de la Légion d'Honneur.

Tout au moins est-il vrai que par occupation ou par acquisition, la colonisation peut être opérée sans la conquête, qu'il y a lieu alors, pour définir la colonisation comme nous le cherchons, de définir la colonisation en soi, de rechercher les traits particuliers, le statut constitutif de toute colonisation, quel qu'en soit le moyen, quel qu'en soit l'instrument, qu'elle ait été guerrière, ou bien qu'elle ait été paisible.

La colonisation est en tous cas, en tous pays en tous temps, un mode ou un aspect d'un fait plus général : l'émigration, autrement dit le peuplement. Voilà de quoi il faut partir pour définir en première

Qu'est-ce que la colonisation.

lieu la colonisation. La colonisation est une émigration, ou bien un peuplement, elle est par conséquent, ainsi qu'on dit aussi et d'un mot plus frappant, elle est transplantation d'un groupe d'habitants de pays à pays, d'un groupe d'habitants issus d'un pays vieux, pays anciennement civilisé, et s'en allant vers un pays moins progressif, moins enrichi, qui sont souvent de vieux pays par leur occupation, par leur population et que l'économiste cependant nomme des pays neufs.

Emigration, transplantation, c'est là un fait premier de toute colonisation et l'historien Varron disait déjà chez les anciens qu'il faut considérer les colonies ainsi que des essaims d'abeilles, les colonies sont des essaims qui vont au loin fonder un groupement nouveau, des groupes d'habitants issus d'un vieux pays mais qui s'en vont ainsi vers quelque pays neuf.

Mais s'il est vrai que toute colonisation est ainsi une émigration, il est bien vrai, inversement, que toute émigration ne saurait être colonisation; la colonisation est une émigration ayant ses traits particuliers; elle est un cas sui generis de ces émigrations, ou de ces migrations qui, de tout temps, ont transporté les groupements humains parfois très loin d'origine.

Pour qu'on puisse parler de colonisation il faut que cette émigration offre trois traits, ou bien trois attributs constitutifs; qu'elle soit éloignée, qu'elle soit prolongée, qu'elle soit proclamée.

Il faut d'abord que cette émigration soit éloignée, car c'est par un abus de mots qu'on a parlé souvent de colonisation à l'intérieur, la colonisation est la translation en un pays lointain et elle est même, du moins en général, l'émigration ou la translation en pays d'outre mer; les territoires d'outre-mer, c'est à bon droit qu'on a donné ce nom, et récemment, aux colonies, s'il est bien vrai pourtant que maints de ces pays, qui sont des territoires d'outre-mer, ne soient cependant pas des colonies, il faut pourtant pour des raisons que nous dirons plus tard plus amplement, il faut que les pays de colonisation soient situés outre-mer, car c'est l'éloignement - et entendons par là cette difficulté de communication, de relation qui règne et qui sévit dans les empires coloniaux, - il faut bien que ce soit l'éloignement qui nous puisse expliquer les traits particuliers de ces empires coloniaux, cette diversité, cette complexité de leurs législations, qui fait qu'ici et là, selon les continents, selon les pays, ce ne sont

Les trois traits de l'émigration qui constituent la colonisation

I^o -éloignement.

pas les mêmes lois, les mêmes règlements qui vont régner, et c'est là le fruit de l'éloignement.

Un professeur belge, M. De Lannoy, qui a tenté aussi de définir les colonies dans un ouvrage intitulé : "Colonistique" a insisté beaucoup sur la nécessité d'éloignement pour que l'on soit en droit de parler des colonies; l'éloignement, qui est surtout difficulté de relation, difficulté de communication, rapidité des rapports entre la métropole et ces pays lointains.

C'est là par conséquent, le premier trait, un attribut de fait, mais important et essentiel, où par les colonies seront donc mis à part des émigrations au sens ordinaire.

2° -Prolongation.

Mais il faut bien, en second lieu, que cette émigration soit prolongée, et c'est précisément le sens du mot "occupation". Quand nous parlons d'occupation ou bien de peuplement, nous entendons, ou nous sous-entendons que cette émigration doit avoir lieu non pour un temps plus ou moins bref, mais pour toujours du moins en intention, du moins en prétention, du moins en espérance, sinon toujours en vérité et en réalité; il faut que l'établissement de ces colons, ainsi qu'on dit aussi - et le mot à coup sûr dit bien qu'il veut dire -, il faut que l'établissement de ces colons soit dans leur intention définitif, non provisoire.

L'occupation, ou la transplantation, au sens propre des mots, c'est donc l'émigration pour un long temps et non pour un temps bref, c'est donc la fondation de colonies ayant au moins en intention, un caractère tout à fait définitif et qu'il s'agisse d'une émigration plus ou moins marquée, plus ou moins intense, ainsi qu'on s'exprime, autrement dit, que cette émigration soit plus nombreuse ou moins nombreux et que le peuplement par les colons soit intensif, ou extensif, peu nous importe en ce moment, du point de vue du moins de la définition et c'est au point de vue des classifications que nous retrouverons la distinction des colonies, suivant leur peuplement plus ou moins intensif. Peu nous importe donc que les colons, soient très nombreux ou peu nombreux, qu'ils soient des millions comme en Australie ou au Canada qu'ils soient des milliers comme au Congo Belge ou Indo-Chine, peu nous importe, il faut, mais il suffit que les colons soient établis en intention, eux et leurs successeurs, non plus pour un temps, mais bien pour toujours.

C'est là l'aspect de fait des colonies, c'est là l'aspect économique ou matériel des émigrations qui font les colonies. Il faut l'émigration qui crée

occupation, il faut par conséquent l'émigration qui ait effet, qui ait vertu dans la durée, il faut, en d'autres mots, non seulement l'émigration des hommes, mais aussi et surtout l'exportation des capitaux.

Puisque nous parlons d'occupation, qui est l'émigration dans la durée, il faut parler aussi d'exploitation; il n'y a pas d'émigration pour un long temps, et pour toujours surtout s'il n'y a pas exploitation, autrement dit mise en valeur, et si le peuplement des immigrants n'est pas accompagné de la fécondation du sol qui fait, avec le temps, que les ressources du pays, pourront suffire aux nouveaux habitants.

En disant donc que cette émigration doit être prolongée, en disant qu'il faut occupation, non seulement émigration au sens étroit, l'on dit aussi qu'il faut exploitation, qu'il faut pénétration au sens entier, au sens parfait, mise en valeur par le moyen des capitaux.

Voilà comment, dans son état de fait, sous son aspect de l'ordre matériel, l'émigration aux colonies et occupation étant exploitation, implique donc l'exportation de capitaux; voilà comment la colonisation est un grand fait capitaliste et comme l'a très bien marqué un Allemand, M. Werner Sombart, dans son livre fameux (traduit en partie au moins dans notre langue). Ainsi par conséquent qu'il l'a bien vu, la colonisation est un aspect fondamental, et un signe premier de tout capitalisme. Il y a un point à proprement parler de colonisation, d'occupation, d'exploitation sans une exportation de capitaux. L'on sait que Robinson, quand il sortit de son vaisseau, eut soin de transporter avec lui les aliments, les vêtements. La légende suffit à marquer comment l'émigration des hommes étant durable et prolongée doit impliquer l'exportation des capitaux.

Les touristes à coup sûr ne sont pas des colons, les voyageurs non plus, qui restent plus longtemps, et même les explorateurs ne sont pas cependant des colons; tous ceux qui viennent pour un temps, tous ceux qui ont l'idée de s'en aller après un temps plus ou moins bref, ceux-là sont émigrants ou immigrants, selon le lieu auquel on est placé; ils ne sont pas, à proprement dire, colons. Il faut, pour que l'on puisse user du mot colon, il faut que cette émigration soit prolongée, qu'elle soit donc une occupation, qu'elle soit donc une exploitation, qu'elle soit donc par conséquent émigration, mais et surtout, exportation de capitaux.

3°) Déclaration ou proclamation.

Il faut, 3°, que cette émigration qui fait la colonisation soit déclarée ou proclamée. C'est là la

colonisation, non plus dans son aspect de fait mais bien dans son aspect de droit; c'est bien la colonisation considérée comme un fait juridique et non plus comme un fait économique. Il faut, que cette émigration soit déclarée ou proclamée; en d'autres mots l'émigration doit avoir lieu publiquement et officiellement, non seulement, ni principalement au regard des premiers occupants, mais aussi et surtout au regard des Nations, au regard des Etats. Il faut par conséquent, que soient formés en droit publiquement et officiellement, la liaison et le rattachement de colonies à la métropole.

C'est en ce sens que j'ai pu dire ailleurs que toute colonisation était administration, entendons la au sens du droit et disons mieux, pour moins choquer, législation, puisque l'émigration qui constitue la colonisation implique entre les colonies et leur mère patrie un lien de fait, mais aussi et surtout un lien de droit la tendance ou le rattachement de l'unir à la mère patrie. Ce qu'on peut bien marquer, par conséquent, par ces deux mots : domination législation. Il faut que la législation ou bien la domination soit exercée de métropole aux colonies.

Voilà comment nous sentons bien que l'expansion n'est pas du tout la simple émigration, le simple peuplement, il faut la dépendance, il faut la solidarité de droit des colonies aux métropoles. C'est le pouvoir de droit, qui fait les colons dans le sens juridique. Les anciens déjà l'avaient senti: lorsque les Grecs abordaient sur leurs vaisseaux pour établir des colonies sur les rivages de la Méditerranée, ils prenaient avec eux un peu du feu sacré, qu'ils conservaient soigneusement pendant la traversée, et c'est avec ce feu qu'on allumait pour la première fois l'âtel de la patrie dans la nouvelle colonie. Ainsi était marquée mythiquement et symboliquement la liaison de droit entre la colonie et la mère patrie. Ainsi donc s'affirmait cette paternité et cette autorité qui doivent toujours lier la métropole aux colonies.

Voilà pourquoi, me semble-t-il, ce qui surtout peut désigner et peut manifester l'état des colonies dans ces pays anglo-saxons, et nous savons qu'ils ont conquis de notre temps une quasi autonomie, ce qui fait cependant qu'ils sont en quelque sens des colonies bien qu'ils soient en un sens des Etats c'est qu'il leur reste un gouverneur et un drapeau. Le gouverneur et le drapeau se sont les traits visibles de ces manifestations tangibles de cette dépendance, ou bien de ce rattachement de droit des colonies aux métropoles. Le fait que peut flotter en pays éloigné le

drapeau impérial, c'est bien l'affirmation ou la déclaration aux yeux de tous, aux yeux surtout de l'étranger aux yeux aussi de nos amis ou de nos ennemis, de notre volonté de gouverner, de demeurer dans ce pays.

Le gouverneur est une manifestation de cette volonté, si même il n'a en Australie ainsi qu'au Canada quasi aucun pouvoir et s'il n'est plus qu'une façon d'intendant ayant pour rôle principal de donner des réceptions, Il n'en reste pas moins que sa seule présence et une déclaration, une manifestation de volonté et que le fait qu'il reste, et le fait aussi que le drapeau de la nation ou de l'empire flotte sur son palais, ce fait démontre bien, aux yeux de tous, comment un lien de droit, désormais très tenu, peut subsister, doit subsister entre la colonie et la mère patrie, comment par conséquent il ne faut pas parler de colonie à propos de ces peuplements, qu'on a nommé "colonies sans drapeau", car ce n'est pas le nombre qui fait tout. Il nous importe peu que par milliers ou par centaines de milliers, les Italiens, les Allemands soient établis dans les pays lointains, qu'il y en ait 200.000 à Marseille ou bien 200.000 à Alexandrie, qu'il y en ait aussi et par centaines de milliers en Tunisie ou bien en Algérie; ils ne sont pas pourtant des colonies, parce qu'ils n'ont point de gouverneur, ni de drapeau, parce qu'ils n'ont pas ce lien de droit et de rattachement de droit, qui fait que, dans tous les pays lointains, la métropole a le droit toujours de dominer et de légiférer. Les Italiens de Tunisie ou d'Algérie, comme ceux de France ou bien ceux d'Egypte, ceux-là sont des sujets dans le pays où ils sont établis, ils sont soumis au droit de ce pays et ils n'ont plus, en théorie du moins, sinon en fait, de lien proprement dit, de lien de droit ou bien de rattachement, de lien de sujétion avec la terre de son pays. Domination, législation qui toujours s'exerce en pays colonial, émigration, par exemple, qui fait l'objet toujours d'une publication, émigration qui est d'ordre de droit et non d'ordre de fait, voilà surtout, en dernier lieu, la dernière à coup sûr, mais non surtout la moindre, voilà la condition qu'il faut pour que l'émigration soit colonisation.

En d'autres termes, exploitation en premier lieu émigration durable et prolongée, exploitation avec exportation de capitaux; en second lieu, législation ou bien domination qui, dans les temps anciens, était étroite et rigoureuse, qui aujourd'hui est allégée et atténuée de plus en plus et qui déjà parfois dans les pays anglo-saxons n'est plus qu'un souvenir, mais qui laisse pourtant deux témoins, le gouverneur et le drapeau.

Classification des colonies.

Par la définition des colonies, nous avons préparé leur classification, qu'il nous faut exposer. Puisque la colonisation est une émigration accompagnée d'une législation, ou bien d'une administration, et puisqu'en d'autres mots, la colonisation est expansion de fait, suivie d'une expansion de droit, il y a lieu par conséquent, pour opérer la classification des colonies d'examiner :

I° - Les formes de l'émigration;

2° - Celles de la législation. Il convient donc que nous énumérions dans leurs aspects l'émigration d'abord, puis la législation; autrement dit que nous fassions la classification des colonies au sens économique en premier lieu et au sens juridique en second lieu.

L'émigration.

L'émigration, ou mieux l'occupation, nous l'avons dit, qui constitue toujours la colonisation, peut avoir sa durée, son degré, son motif.

Sa durée tout d'abord. S'il est bien vrai que nous voulons que l'expansion soit prolongée, il y a lieu pourtant déjà à cet égard, de distinguer selon que l'expansion peut être intermittente ou permanente. Il est des expansions vers des pays lointains qui se déploient pour un long temps, mais non continûment et qui ont lieu pour ainsi dire par oscillations; c'est l'expansion intermittente, ainsi qu'on l'a pu voir dans les très anciens temps, dans les pèlerinages ou dans les caravanes, ou dans les foires. Beaucoup de colonies, qui ont été plus tard et des comptoirs et des cités, se sont fondées d'abord par des marchés intermittents, mais réguliers, qui avaient lieu à dates répétées. C'était donc bien une expansion pour un long temps, mais intermittente et non permanente.

Il ne sied pas pourtant d'y insister, puisque cette expansion intermittente ne saurait être que préface à l'expansion proprement dite, à l'expansion durable et permanente. Ces caravanes et ces marchés ne font des colonies, ne sont des colonies, que s'il advient un jour par leur moyen et à leur occasion, la création de ces comptoirs, la fondation de ces citées, qui sont des colonies proprement dites.

Dans la durée par conséquent, l'émigration intermittente fréquemment dans les débuts, doit être, tôt ou tard, de l'ordre permanent pour que vraiment l'on soit en droit d'user de l'expression de colonie.

Mais si l'émigration a sa durée, elle a aussi, d'autre part, son degré et c'est ici qu'il y a lieu de retracer la distinction classique entre les colonies d'exploitation, en premier lieu, et d'autre part

Son degré.

en second lieu, les colonies d'habitation.

Puisque l'émigration, ou bien l'occupation considérée dans son degré a plus ou moins d'ampleur et plus ou moins d'intensité, puisque le peuplement définitif et permanent, dont il s'agit et dont il doit s'agir, peut être plus ou moins nombreux; c'est à cet égard qu'il y a lieu de distinguer, ainsi qu'on le fait, les colonies d'exploitation des colonies d'habitation.

Les colonies d'exploitation, ce sont ces colonies dont le climat, en général, ou le milieu, ne permettent pas le peuplement marqué, le peuplement nombreux par les Européens, et donc, dans ces pays, les immigrants européens demeurent peu nombreux, ils peuvent se compter par des milliers et non par des millions. Dans ces colonies d'exploitation, ce sont par conséquent, les travailleurs du cru, les exotiques ou indigènes, ou immigrés, selon les cas, qui doivent assurer l'exploitation. Ainsi en Indochine où sont environ 20.000 Français, ainsi au Congo Belge, où sont environ 15.000 Belges. Ce sont bien là des colonies d'exploitation, des colonies qui sont peuplées en très petit degré par les Européens.

Mais il y a aussi les colonies que l'on a nommé souvent les colonies de peuplement, les colonies que j'aime mieux nommer les colonies d'habitation, pour souligner qu'en ces pays, et en vertu surtout de leur climat, ou en vertu de leur milieu, les Européens ont pu s'établir, ont pu habiter, ils ont pu se fixer en tant que résidants définitifs; et dans ces colonies d'habitation, ou dans ces colonies de peuplement, l'exploitation est donc réalisée très amplement par les Européens ou par les immigrés.

C'est dans ces pays que l'on a pu parler de peuplement, intense, ou intensif, pays où les Européens sont des millions et non plus des milliers, pays qui maintes fois étaient déserts, inhabités ou quasiment, avant le peuplement européen. Ainsi le Canada et l'Australie, qui sont à proprement parler pays de peuplement européen, qui sont par conséquent, dans le plein sens du mot, des colonies d'habitation.

Entendez bien qu'il nous importe peu que les colons européens soient nationaux ou étrangers, et c'est pourquoi j'ai employé, et à dessein, cette expression "Européens". C'est ainsi que dans l'empire colonial français, il n'y a point à proprement parler de colonie de peuplement français, car la plupart des divisions ou des régions de notre empire colonial n'ont pas été peuplées, n'ont pas été colonisées dans le sens vrai de l'expression par des Français. Même en

Les colonies d'
exploitation.

Les colonies d'
habitation.

Algérie - mais non au Maroc - ce ne sont pas les plus nombreux des immigrés européens qui sont français, ce sont en Algérie des Italiens, à l'est, des Espagnols à l'ouest qui, plus nombreux que les Français, ont opéré la colonisation de l'Algérie. C'est pourquoi dans notre empire colonial français, il y a lieu plutôt que nous parlions de peuplement européens que d'une immigration française au sens propre du mot.

Il y a eu portant, dans le Maroc surtout, un peuplement français proprement dit; c'est quasiment dans notre empire colonial le seul pays jusqu'à présent de peuplement français proprement dit, et non pas seulement de peuplement européen.

Son motif.

Si donc l'émigration, ou bien l'occupation, que nous considérons en premier lieu dans cette classification, a sa durée et son degré, elle a d'autre part, surtout, son motif et si l'on veut, au sens du fait, classer les colonies, c'est le motif de ces émigrations qu'il faut surtout considérer.

C'est dans l'ordre même où ils sont apparus, chez les Européens du moins, que nous pouvons énumérer trois motifs principaux d'expansion : le motif politique, le motif théologique, et le motif économique.

Motif politique.

I° - Le motif politique. J'entends par là, chez les anciens surtout, que l'ambition, autrement dit la gloire et la grandeur cherchées dans les pays coloniaux, était le principal motif des expansions, non pas peut-être chez les Grecs - nous en discuterions si c'en était le temps -, mais tout au moins chez les Romains. La colonisation romaine était une entreprise politique avant tout autre chose, une entreprise d'ambition bien que plus d'intérêt et un impérialisme donc au sens étroit et au sens propre de ce mot.

Impérialisme, c'est un mot que très souvent nous devrons retrouver, mais qui ici va prendre un sens particulier et un sens strict : le vouloir d'impérium, la recherche de la grandeur et du pouvoir, ce que de notre temps un philosophe, Nietzsche, a bien nommé "Volonté de puissance". C'est bien là le motif politique, selon lequel, chez les anciens surtout, c'était pour s'agrandir que l'on cherchait à s'agrandir.

Mais il fut vrai chez les Romains déjà que ce motif fut renforcé, fut aggravé avec le temps par un motif voisin. Si les Romains ont pu toujours, sans borne et sans arrêt, chercher à s'agrandir, ce fut d'abord, ce fut surtout par volonté de conquérir pour conquérir, ce fut par ambition de la grandeur et du pouvoir, ce fut aussi plus tard pour la sécurité de

leur Empire même. L'on voit bien ici comment par leur ampleur, les grands Empires des anciens ont du nécessiter un déploiement de protection qui a conduit à affirmer, à accuser bien mieux l'impérialisme qu'au début.

Si les Romains ont étendu toujours leurs premières conquêtes ce fut un jour pour y trouver la protection contre les entreprises des barbares vivant à leurs frontières et les frontières de l'Empire des Romains ce chapelet de postes militaires et de cités fermées par leurs murailles, cette frontière, où ces limites de l'Empire romain ce fut, vers la fin du moins, un procédé de protection contre tous ces barbares, qui se pressaient de plus en plus aux bornes de l'Empire.

Quand nous parlons dès lors du motif politique, nous entendons aussi le motif militaire, par une suite naturelle et nécessaire, puisque nous entendons que quand l'Empire s'agrandit, surtout avec excès, quand il vient à toucher des peuples plus nombreux et plus lointains, il lui faut bien se protéger, et c'est encore pour se protéger qu'il s'agrandit. Mais si l'on vient au temps européen et si l'on vient surtout au temps du nouveau monde américain, c'est un autre motif qui passe au premier plan, c'est le motif théologique qui devient déjà depuis les Croisades, le motif premier, non pas que le motif ancien ait disparu, non pas que découverte et conquête du Monde nouveau n'aient pas eu pour but de nouveaux empires, mais aussi et surtout ce fut pour propager la foi et pour christianiser les naturels du Nouveau Monde, que furent entreprises les conquêtes en ce pays. C'est le motif théologique, ou le motif prosélytique, qui fut alors, pendant un siècle ou pendant deux siècles le motif principal.

Lorsque dans un texte fameux que nous retrouverons, la Bulle de 1493, promulguée par le Pape Alexandre, il était fait le partage du monde nouveau entre les Espagnols et les Portugais, c'était en y mettant expressément, formellement la condition de moraliser et cathéchiser les naturels américains, et la propriété, ou la domination pour mieux parler, du Nouveau Monde était donnée aux Espagnols à cette condition par conséquent de propager la foi; c'est le motif théologique ou bien prosélytique, qui désormais passait au premier plan.

C'est pourquoi, au XVII^e siècle, ainsi qu'au XVIII^e, l'évolution des colonies est presque confondu avec l'histoire des missions et ce sont notamment les missions qui, en suivant de près, en accompagnant

parfois explorateurs et conquérants, ont pu réaliser la colonisation du Nouveau Monde.

Non seulement les missionnaires ont pris leur part à ces explorations; mais aussi, et surtout, ils ont donné leur part à ces occupations. Très fréquemment, ce sont les prédicants de toutes religions, du catholicisme, du protestantisme, qui ont fondé, ou bien qui ont suivi les postes et les comptoirs, qui ont cultivé, qui ont défriché. Ce sont eux, surtout au Canada, qui, pénétrant et transperçant la forêt vierge, ont été, dès lors, les premiers colons, et ce sont eux, à proprement parler, qui ont les premiers habité.

Ainsi au XVII^e siècle, en la Nouvelle France, autrement dit au Canada, ce sont les missionnaires, et notamment les envoyés de l'ordre des Jésuites, qui ont été souvent cultivateurs et défricheurs, en même temps qu'ils ont été explorateurs et découvreurs en même temps aussi qu'ils ont été observateurs, car ce sont eux qui, les premiers, ont eu contact avec les naturels et ce sont eux, par conséquent, qui les premiers ont pu découvrir et observer leurs lois, leurs moeurs et leurs coutumes.

Comment ces entreprises missionnaires, ayant pour condition la conversion des indigènes, ayant pour but et pour devoir aussi la moralisation des indigènes, comment ces entreprises missionnaires ont pu conduire avec le temps à des occupations, à des exploitations proprement dites, comment ces missionnaires ont pu être suivis d'autres colons, de ces cultivateurs laïques, qui ont peuplé d'autre pays, à qui les missionnaires avaient ouvert la voie et tracé le chemin, c'est bien ce qu'on a vu au XVII^e siècle au Canada, c'est bien ce qu'on a vu aussi maintes et maintes fois au XIX^e siècle en pays Africain. Car les premiers pionniers, qui ont été les soldats, qui ont été les marchands, mais qui ont été aussi très souvent les missionnaires, ces premiers colons, ces premiers planteurs.

N'insistons, car nous y reviendrons au cours de ces leçons, lorsque nous parlerons d'impérialisme spirituel, lorsque, par conséquent, nous marquerons comment cette expansion de l'ordre religieux a pu être un moteur de colonisation, au Nouveau Monde notamment.

Venons en ainsi au troisième motif, ou au troisième objet, l'objet économique, qui est de plus en plus le but des colonisations. Il le fut bien toujours et il le fut déjà chez les anciens, notamment chez les Grecs mais il restait pourtant toujours -notons le bien - chez les anciens au second plan puisque les Gr

Motif économique.

des temps anciens, s'ils voulaient trafiquer, s'ils voulaient commercer, voulaient aussi, voulaient surtout des fundae, des colonies, au sens ancien, fonder des villes ou des cités en pays neufs, peupler et dominer les pays éloignés.

De notre temps, de plus en plus, on le sait bien, c'est le motif économique, ou matériel, qui tend à être au premier plan, et ce qu'on cherche donc à contenter c'est l'intérêt, la convoitise et non, comme autrefois, une ambition ou bien une mission. C'est pour le gain ou bien pour le profit qu'on entretient de plus en plus des colonies.

Mais l'intérêt de l'ordre matériel, qui est aussi de plus en plus au premier plan et au tout premier plan dans les empires coloniaux, a pu changer déjà lui-même au cours des temps; depuis trois siècles ou environ, il a changé déjà et il convient par conséquent de distinguer à cet égard deux stades ou deux moments.

Recherche de débouchés.

Ce fut d'abord dans l'ordre matériel, pour opérer et pour réaliser l'exploitation des produits nationaux que l'on fonda des colonies, les colonies étaient surtout moyens d'exportation. C'était par conséquent dans l'intérêt surtout des métropoles ou des mères patries qu'étaient fondées les colonies, c'étaient pour procurer aux industries de ces pays des débouchés, ou des matières, ou des produits. Les colonies, par conséquent, étaient surtout et avant tout un procédé de l'ordre commercial.

Donc : débouchés d'abord, c'était dans l'ancien temps ce qu'on cherchait aux colonies, puisqu'on voulait au XVII^e siècle notamment et maintes fois encore au XVIII^e, que ces pays fussent les acheteurs pour les produits de la mère patrie, et puisqu'on voyait donc dans ces pays des sortes de marchés privilégiés pour les fabrications des pays fondateurs. On défendait aux colonies de vendre ou d'acheter à l'étranger. Ce qu'on voyait surtout - les textes sont nombreux et nous y reviendrons - ce qu'on voyait surtout, quand on créait des colonies, c'était d'y établir, pour les produits de la mère patrie, des débouchés ou des marchés.

Recherche de matières et de produits.

Il vint un temps où l'on chercha aux colonies, non plus surtout ou seulement des débouchés, mais des matières ou des produits. C'était alors l'importation vers la mère patrie que l'on croyait réaliser, que l'on croyait favoriser non plus l'exportation de la mère patrie. De plus en plus, avec cette prospérité, qui s'est répandue dans les colonies, on a donc cru pouvoir s'y procurer et des matières et des pro-

duits. Les colonies sont devenues alors, et sont de plus en plus dans notre temps, non plus surtout ou seulement des débouchés, - elles le sont toujours - mais aussi des marchés, marchés de matières ou bien de produits.

Cela, à vrai dire, est ancien, puisque les Espagnols ou bien les Portugais cherchaient déjà au Nouveau Monde des matières et des produits. Ce qu'ils voulaient c'était, à tort ou à raison, trouver des débouchés nouveaux pour l'industrie des métropoles, c'était aussi déjà, c'était peut être de trouver donc pour leurs pays, matières et produits.

Ce fut alors la quête des métaux, dont on sait bien que dans le plan des intérêts dont nous parlons, elle a été pour les Romains, pendant un siècle ou plus, le plus ancien le plus puissant, le plus trompeur aussi de ses motifs de l'expansion. La quête des métaux, plus tard la quête des épices, puisque l'on s'est battu très épertement un siècle ou deux après au XVIII^e siècle notamment, pour les épices. Il y a eu des guerres meurtrières entre les Hollandais, les Anglais, les Français, pour la girofle et la muscade. On sait comment les Hollandais avaient organisé aux Iles de la Sonde tout un système protecteur de la culture des épices, ayant pour but de conserver par devers eux le monopole rigoureux de ces épices, ayant pour but, par conséquent, de mettre obstacle à la conquête des épices par les autres peuples.

On nous dit même que les capitaines de vaisseaux étaient punis de mort si jamais ils laissaient tomber aux mains des étrangers les cartes marines, qui donnaient la route des Iles de la Sonde. On sait comment un gouverneur de l'Ile de Bourbon et de l'Ile de France, un gouverneur au nom prédestiné, puisqu'il s'appelait Poivre, s'empara par surprise, au cours d'une audacieuse expédition, d'un plan de girofle, aux Iles Célèbes, qu'il put replanter et avec succès, à l'île de France.

On s'est battu ainsi, d'abord pour l'or, ou bien pour les métaux, plus tard pour les épices, plus tard enfin pour les matières et pour les substances, autrement dit pour les nécessités. Et quand on parle, de nos jours, d'impérialisme colonial, quand on parle notamment de ce devoir, que nous avons de conserver l'empire colonial, c'est dans ce plan surtout qu'on est placé. On tient pour la nécessité de ces empires coloniaux, en tant qu'ils sont de plus en plus, non pas des débouchés, ainsi que dans les anciens temps, mais bien des réservoirs, réservoirs de matières, ou bien réservoirs de produits.

Cette idée qui tend de plus en plus, dans nos pays contemporains à l'emporter, l'idée de l'autarchie économique, ou de l'indépendance économique, cette idée selon quoi les grands pays contemporains doivent chercher à vivre de leurs produits, doivent tâcher de se suffire et pour la paix et pour la guerre, l'idée de l'autarchie ne se concrétise que dans la possession d'un grand empire colonial.

Les hollandais, les Anglais et les Français peuvent parler de l'autarchie en tant que les empires coloniaux qu'ils ont sous leur domination leur offrent le moyen de conserver et d'assurer leur substance de nécessités. Mais les pays qui ne possèdent point d'empires coloniaux, ceux-là ne peuvent pas parler de l'autarchie.

Cette idée, qui, donc, de plus en plus est répandue de notre temps, idée qui tend à s'imposer chez nous de plus en plus, à tort ou à raison, soit à bienfait, soit à méfait, l'idée de l'autarchie n'est donc réalisée et assurée que par la possession d'un grand empire colonial.

Voilà pourquoi l'importation, ou bien l'exportation, motif déjà ancien de possession et d'extension des colonies, est devenue de plus en plus, surtout de notre temps, motif premier, motif vital, s'il est vrai que dans la paix, et surtout dans la guerre il doit être donné aux grands pays le devoir de se suffire à eux-mêmes.

Pourtant, et pour le même but, on est venu aussi de plus en plus, depuis un siècle environ, à mettre au premier plan, dans l'ordre matériel, dont nous parlons toujours, non plus l'importation, non plus l'exportation de produits existants, mais bien l'exploitation, autrement dit la création de nouveaux biens, la formation de nouvelles richesses se complétant dans l'ordre matériel. C'est donc, non seulement de commercer de transporter, soit des denrées, soit des produits déjà trouvés, déjà créés, mais de créer, mais de former, dans les empires coloniaux, des biens nouveaux, des produits nouveaux.

C'est dans ce sens surtout, que de notre temps c'est le motif économique ou matériel, qui est au premier plan dans les empires coloniaux : exploitation de ces denrées ou bien de ces produits des colonies, augmentation de ces denrées, de ces produits qu'en peut trouver aux colonies, augmentation aussi par rebond et par détours de ces denrées, de ces produits qu'en peut fournir aux colonies et non trouver aux colonies, augmentation par conséquent en même temps dans les deux sens des tractations, augmentation

et des exportations et des importations, c'est bien par, ou l'exploitation ou la mise en valeur devient motif puissant de la prospérité des grands empires coloniaux, par la culture ou bien par l'industrie, par une exploitation organisée du sol et du sous-sol par la fabrication déjà, dans de certains pays du moins - En Algérie, en Indochine notamment - de très nombreux produits, qui font de ces pays de grands pays déjà industriels, de grands pays, ainsi qu'on dit, déjà industrialisés à la façon du continent hindou.

Par tout cela l'exploitation est devenue vraiment motif premier, et si l'on parle fréquemment de la mise en valeur, c'est pour marquer à tout à fait bon droit, comment c'est l'intérêt de l'ordre matériel, qui est de plus en plus le motif principal des charges et des dépenses qu'on s'impose en augmentant ou en entretenant les grands empires coloniaux, l'intérêt matériel ou le motif de l'ordre économique au sens nouveau, non pas en tant que ces empires coloniaux seraient surtout, comme autrefois, moyens d'exportation ou moyens d'importation, mais bien en tant surtout qu'ils sont moyens d'exploitation ou de mise en valeur.

Considérée ainsi dans sa durée, dans son degré, surtout dans son motif, l'émigration nous a offert déjà des formes et des objets variés dans l'expansion.

Mais si, en second lieu, l'on vient à l'examen des formes de législation, et non plus des formes d'émigration, l'on voit aussi comment les variétés et les diversités sont accusées dans le domaine colonial. En parlant, par conséquent, sommairement de la classification de l'ordre juridique, et non de l'ordre économique, en distinguant en quelques mots les formes de législation ou de domination, nous marquerons comment la colonisation est infinie dans sa diversité et sa complexité.

Il y a lieu ici de distinguer trois formes ou trois aspects : la sujexion, l'association et la libération. Ce sont bien les trois moyens de relations ou les trois formes de rattachement de droit, qui peuvent exister entre la mère patrie.

La sujexion. L'état, en premier lieu de sujexion, celui où règne aux colonies une domination proprement dite, celui dès lors où ces pays sont sous l'autorité quasi illimitée, quasi-intempérée de la mère patrie, celui déjà que les Romains avaient connu, celui aussi qui est resté jusqu'à présent la règle de notre empire colonial, celui des colonies sujettes, ou bien des colonies subordonnées, où la législation et l'administration sont l'œuvre de la métropole uniquement.

Les formes de législation.

La sujexion.

Car on ne conçoit pas, dans notre empire colonial du moins jusqu'à présent, que même l'Algérie soit investie d'autonomie au sens original qui fut celui des Grecs, autos nomos, autrement dit la faculté de se donner ses propres lois, mais c'est toujours la métropole, ou la mère patrie qui, seule est investie et du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. C'est là la sujétion ou la domination au sens parfait domination ou sujétion qui est, tantôt illimitée et tantôt limitée.

Sujétion illimitée.

Elle est illimitée le plus souvent chez nous dans tous les pays portant le nom de colonie, dans ces pays où le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont exercés, et sans contrôle et sans limitation, par l'autorité métropolitaine. Toute loi coloniale est donc, en ces pays loi nationale. Il faut que le pays français soit seul législateur en ces pays. Et il en est ainsi chez les Anglais, dans ces pays, rares aujourd'hui, mais nombreux autrefois, qui sont nommés les colonies de la Couronne, ces colonies qui sont, leur nom le dit un lien étroit avec le roi, ces colonies qui sont vraiment sujettes vis-à-vis du roi, qui reçoivent leur législation des mains du roi.

La sujétion pourtant déjà chez nous peut être limitée et s'il est vrai alors que la législation leur vienne toujours de la mère patrie, il n'en est pas moins vrai que la législation issue de notre autorité est tempérée, est limitée, est contrôlée par un pouvoir local ou étranger.

Il en est ainsi dans les Protectorats ou bien dans les Mandats. Ce ne sont pas, du moins jusqu'à présent, en aucun sens, pays indépendant, ce sont pays, dont la législation et l'administration sont opérées et sont réalisées par la puissance protectrice par la puissance mandataire, mais avec partage ou avec contrôle.

Avec partage aux pays protégés, puisque c'est le condominium des deux pouvoirs : pouvoir français, pouvoir local, qui y est établi; avec contrôle en territoire sous mandat, puisque l'autorité de la puissance mandataire est contrôlée et limitée par ses obligations touchant à la Société des Nations. Sujétion donc toujours, mais partagée ou contrôlée, et, dès lors, limitée.

Mais il y a aussi déjà, 2°), même chez nous, et mieux chez les Anglais, un autre état; l'association, non plus la sujétion, l'association entre les colonies et la mère patrie, régime selon quoi les deux pays seront placés, par une sorte de contrat ou bien de convention, sur pied d'égalité, régime qui veut

Sujétion limitée.

L'association.

donc, en théorie du moins -car il demeure un idéal le plus souvent - que deux pays, la colonie et la mère patrie, soient associés également et librement pour l'intérêt commun et pour le bien commun des deux pays.

Dans ce régime donc, tel qu'il existe en de certains pays et tel qu'il tend chez nous à s'établir de plus en plus, en Algérie, en Tunisie et à Madagascar, en Indochine enfin, dont les deux traits mal dégagés jusqu'à présent, mais qui sont l'idéal vers lequel le système doit tendre : l'égalité entre les deux pays; la colonie et la mère patrie, - la solidarité aussi entre les deux pays, puisque l'association est établie dans l'intérêt commun et pour le bien commun.

C'est dès lors la réciprocité des intérêts et des profits, qui doit régner, non pas comme autrefois l'intérêt exclusif de la mère patrie, non pas, par conséquent, la colonie tenu presque toujours jusqu'à présent, en tous pays, comme un moyen ou comme un instrument de la prospérité de la mère patrie, mais bien les deux pays étant deux fins, les deux pays ayant leurs convergences, ayant leur solidarité, leur réciprocité et agissant dans leur association pour le profit commun. L'association, la solidarité ou bien la réciprocité, ce sont là les traits de ce régime de l'association, lequel jusqu'à présent n'est pas réalisé parfaitement et pleinement, semble-t-il, dans tous les pays, lequel pourtant tend à gagner de plus en plus en nos pays, puisque dans notre empire colonial, c'est le régime qui vient, pour ainsi dire, de superposer et s'entremêler à ce vieux régime de la sujétion.

La libération.

Mais il y a, 3°, un régime nouveau, un autre régime, celui de la séparation ou bien de la libération des colonies, puisque chez les Anglais surtout, on voit des colonies qui depuis sont des Etats propres dits, qui ont le nom d'Etat, qui ont les attributions d'Etat, qui sont par conséquent très amplement pays indépendants, mais qui pourtant ont conservé des liens parfois d'ailleurs assez subtils, assez ténus, avec l'Empire britannique. C'est bien là ce qu'on peut appeler la séparation, la libération, ou bien comme on peut dire aussi, une émancipation des colonies déjà réalisée chez les Anglais, du moins pour certains pays comme le Canada et l'Australie ou l'Afrique du Sud. Ce sont vraiment de grands pays, qui ont le nom d'Etat ou de nation, qui ont aussi les droits d'Etat et de nation qui ont leur liberté, par conséquent, de relations avec la Couronne et avec l'étranger, mais qui pourtant ont conservé des liens, lien d'allégeance ou bien lien d'obédience, avec le roi, dont la fidélité est conservée envers le roi et qui ont donc gardé des droits e-

des devoirs envers le roi.

Séparation, par conséquent, et donc autonomie très large, autonomie au sens ancien, autonomie au sens parfait, puisque dans ces pays, c'est l'administration et la législation, qui est indépendante désormais, puisque tous ces Etats ont faculté de se donner leurs propres lois, ils ont leur parlement, leurs ministères et leurs fonctionnaires; ils sont indépendants et autonomes au sens ancien et au sens plein; mais ils ont conservé des droits et des devoirs envers le roi, ils sont liés toujours moralement, légalement aussi, envers le roi par l'allégeance et la fidélité.

Donc, quand nous parlons de la séparation ou bien de la libération, nous entendons ici, non pas l'indépendance illimitée, qui fait les colonies devenues étrangères, mais bien la liberté qui, cependant, garde des droits et des devoirs envers l'Empire.

L'Empire britannique est aujourd'hui, en droit sinon toujours en fait, un grand terroir de liberté et il dit bien vers où nos propres colonies voudront un jour venir; il marque bien surtout comment le mouvement s'est poursuivi depuis la sujexion jusqu'à l'association, enfin jusqu'à la libération.

LES TROIS VISIONS DU PROBLEME COLONIAL.

Pour entrer aujourd'hui dans le vif même de notre sujet, nous prendrons tout d'abord une vision d'ensemble et un coup d'œil à vol d'oiseau de cette action des idées-forces dans l'évolution des colonies.

Une question préjudiciale est à poser quand nous parlons des idées-forces dans l'évolution des colonies : ne peut-on pas nous reprocher de supposer, de postuler l'idéalisme colonial; autrement dit d'imaginer que les idées mènent le monde en ce domaine colonial, et de nous opposer, par conséquent à ce matérialisme colonial, selon lequel l'évolution des colonies serait l'effet, ou le reflet du mouvement du monde économique.

Pour ceux, et il en est de plus en plus en notre temps, pour ceux qui aiment les amples systèmes, n'y-a-t-il pas lieu de contraster l'idéalisme colonial et le matérialisme colonial, selon qu'on a le goût de rechercher les grands moteurs du changement des faits, ou dans les idées, ou bien dans les faits, on est idéaliste ou bien l'on est matérialiste et l'on pourrait,

Il n'y a pas
lieu de pren-
dre parti sur
le matérialis-
me colonial.

dès lors, penser que notre exposition des idées-forces en tant que ces idées sont un moteur d'évolution des colonies, serait un moyen de prendre parti dans la controverse. Or, il n'en est aucunement besoin, et il n'y a pas lieu de trancher la question du marxisme, ou de l'anti-marxisme, du matérialisme ou de l'idéalisme.

Ces idées-forces, dont nous parlerons, ne sont pas postulées, ne sont pas supposées, mais constatées en fait; nous les voyons, nous les trouvons, ce sont des états d'âmes ou des états d'esprit au sens large du mot qui sont moteurs directs, ou moteurs immédiats des fondations d'empires coloniaux, des expansions d'empires coloniaux et de transformations d'empires coloniaux.

Et peu nous chaut ici que ces états d'esprit soient dérivés, qu'ils soient eux-mêmes des effets ou des produits qu'il y ait lieu de les lier à des transformations du monde économique général et que l'évolution de ces idées soit un reflet ou bien un r

cochet d'une autre évolution.

Nous avons bien le droit d'examiner en soi ces états d'âme ou ces états d'esprit, d'en suivre les transformations, et de marquer comment, par ces transformations elles ont produit d'autres transformations dans les empires coloniaux.

Nous ne prenons dès lors, insistons-y, aucunement parti entre le marxisme et l'anti-marxisme, nous ne tranchons aucunement la controverse toujours pour suivie entre l'idéalisme et le matérialisme. Nous constatons, nous observons, dans les nations et chez les peuples coloniaux surtout des états d'âme, ou des états d'esprit, dont nous verrons qu'ils sont toujours de l'ordre collectif et qu'ils sont les moteurs de l'expansion de ces empires et les moteurs aussi de la transformation de ces empires. Voilà dans quel esprit et dans quel sens, de l'ordre positif, nous parlerons des idées-forces dans l'évolution des colonies.

Entendons bien que l'expression dont nous usons ici, les idées-forces, devra s'interpréter au sens le plus ample du mot; au sens non seulement d'état d'esprit, mais d'état d'âme; en d'autres mots, non seulement au sens intellectuel ou au sens rationnel, mais bien aussi au sens émotionnel ou au sens passionnel. Le philosophe Alfred Fouillée qui a imaginé tout le premier cette expression : les idées-forces, entendait bien par là non seulement les jugements de l'ordre rationnel, mais bien aussi les sentiments de l'ordre passionnel; non seulement les conceptions, mais bien aussi les émotions; non seulement les opinions,

Il suffit d'examiner en soi les états d'âme et les états d'esprit.

Le sens large du terme idée-force : juge-ments et senti-ments.

mais bien aussi les impulsions.

Objet du cours :
action des états d'âme collectifs sur l'évolution des colonies.

Autrement dit, ce sont surtout des états d'âme collectifs dont nous suivrons les mouvements, suivant les temps, suivant les lieux et dont nous marquerons l'action sur cette évolution des colonies qui est l'objet de notre étude.

Nous savons bien que toute science, ou toute étude, pour user d'un mot bien moins ambitieux, a pour objet des faits visibles, ou bien des faits tangibles, des faits qui sont, en quelque sens, de l'ordre matériel en tant qu'ils se traduisent pas des réalités, qui tombent sous l'observation. Ainsi en est-il des faits coloniaux lesquels sont bien des faits sociaux, en tant qu'ils se déroulent dans des sociétés, en tant que l'expansion des colonies est l'œuvre, en général, de collectivités, et en particulier est l'œuvre de nations. Ce sont des Etats, ce sont des nations, ou ce sont des peuples qui ont fondé des colonies, qui ont gardé des colonies. Et le fait colonial est un fait collectif, s'il est, d'autre part, un fait matériel, fait matériel puisque toujours il est traduit par des réalités visibles et sensibles, et tangibles, et puisqu'il est marqué par des monuments, par des bâtiments, par tout un déploiement de phénomènes extérieurs qui sont l'affirmation, en pays éloignés, de l'intention ou de la prétention de dominer.

Les phénomènes coloniaux sont des phénomènes collectifs, sont donc aussi des phénomènes matériels, et cependant ils sont, en quelque sens, des phénomènes spirituels, puisque, ainsi que tous les faits sociaux, ils se composent de deux formes ou de deux ordres, qui sont, ou des pratiques, ou des croyances. Les phénomènes coloniaux sont des pratiques et des croyances, ils sont ce que l'on réalise, ils sont aussi ce que l'on croit réaliser, ce que l'on veut réaliser, ils sont des effets ou bien des projets, ils sont des résultats ou bien des conceptions, ils sont, par conséquent, ainsi que tous les faits sociaux, de l'ordre matériel ou bien aussi de l'ordre spirituel.

Nous voyons ainsi comment l'on peut tracer sommairement la division des faits coloniaux : pratiques, en premier lieu, ou faits de l'ordre matériel, autrement dit actions ayant un résultat d'ordre extérieur; pratiques de deux sortes ou de deux ordres, car ces pratiques ont deux objets : 1° mise en valeur de territoires éloignés, autrement dit exploitation de choses ; - 2° mise en contact des peuples coloniaux avec des peuples éloignés, qui sont presque toujours de premiers occupants, mise en contact, non plus mise

Les phénomènes coloniaux sont des pratiques et des croyances.

Les deux objets de la pratique coloniale : mise en valeur - mise en contact.

en valeur, autrement dit association des hommes. Exploitation des choses autrement dit mise en valeur, association des hommes autrement dit mise en contact ce sont bien là les deux aspects du phénomène colonial en tant qu'il est pratique, en tant qu'il se traduit par des résultats, autrement dit par des actions.

Donc là, déjà, deux branches ou deux parties de la colonistique, pour ainsi parler : l'étude tout d'abord de la mise en valeur ou de l'exploitation de territoires éloignés qui est proprement l'économie des colonies, - l'étude, en second lieu, de la mise en contact ou de l'association avec les peuples éloignés qui est la sociologie des colonies. Economie des colonies, sociologie des colonies, ce sont les deux aspects de la colonistique, ayant pour but l'étude des pratiques, autrement dit des résultats.

Les croyances coloniales.

Mais ces pratiques, d'autre part, sont commandées par des croyances, ces phénomènes matériels sont ordonnés et sont promus par d'autres faits qui sont de l'ordre spirituel. Tous les motifs de l'expansion, tous les jugements, tous les sentiments qui chez les peuples, ou bien dans les Etats, concernent l'expansion, tout cet ensemble de croyances très souvent obscures, très souvent cachées, c'est bien un autre objet ou un autre élément de la colonistique. Etude des croyances et non étude des pratiques, qui est précisément psychologie des colonies.

Division de la colonistique :

- économie
- sociologie
- psychologie.

Il y a donc ainsi trois éléments, ou bien trois divisions dans la colonistique : économie des colonies, sociologie des colonies, psychologie des colonies, les deux premières ayant pour but l'étude des pratiques, ou bien des résultats, ou des actions en un seul mot qui se présentent dans les empires coloniaux : mise en valeur, c'est l'économie - mise en contact, c'est la sociologie, - et l'autre ayant pour but d'examiner non plus les faits mais les idées, non plus les effets mais bien les matières, non plus les pratiques mais bien les croyances, non plus les actions, mais bien les notions et c'est ce que l'on peut appeler la psychologie des colonies.

Economie, sociologie, psychologie, ce sont les trois buts de notre étude; c'est pourquoi j'ai le projet, dans ces quelques leçons, de parler de la psychologie des colonies, aspect trop méprisé, branché trop négligée de la colonistique. Nous ferons donc, en quelque sens, selon le mot fameux de Fustel de Coulanges en son beau livre, "La cité antique", nous ferons donc l'histoire des croyances, en tant que ces croyances ont un objet, ont un effet sur l'expansion et l'extension des grands empires coloniaux, soit du passé, soit du présent.

Il y a lieu, dès lors, de définir sommairement, dans ses traits généraux, cette psychologie des colonies et de marquer d'abord, ainsi qu'on fait pour toute science ou bien pour toute étude ce que sont ces objets, ce que sont ces moyens.

1° - Objet de la psychologie coloniale.

Disons d'abord ce que sont ces objets, nous verrons mieux ainsi ce qu'est cette psychologie, étude des croyances au sens large du mot, examen donc des jugements, des sentiments des collectivités touchant les colonies.

Quand nous disons qu'elle est psychologie, nous l'entendons au sens très ample de ce mot, nous désignons par là les états d'âme des nations ou des Etats touchant les colonies. Voilà pourquoi j'ai écarté un mot dont autrefois j'avais usé pour désigner cette partie de la colonistique, le mot idéologie, car s'il est vrai que maints auteurs, dans l'ancien temps, prenaient ce terme d'idéologie dans le sens le plus étendu et s'ils y comprenaient, par conséquent, en son entier, l'étude scientifique des états de l'âme humaine, il est bien vrai aussi, de notre temps, que ce mot a pris un sens plus étroit; il a passé, pour ainsi m'exprimer, du sens phyllosophique au sens parlementaire, et quand on parle de nos jours de l'idéologie on entend bien marquer soit les doctrines, ou les systèmes des partis.

Ce n'est pas dans ce sens que nous prenons ce mot, et c'est pourquoi il convient mieux d'user du mot psychologie en désignant par là non seulement les jugements touchant à la colonisation, non seulement les conceptions, non seulement les opinions de l'ordre rationnel, -ou ce qu'on nomme, autrement dit, doctrine ou systèmes - mais bien aussi, et très souvent surtout, en désignant par là les sentiments, les émotions, les impulsions de l'ordre passionnel, non plus de l'ordre rationnel.

Conceptions de l'ordre rationnel.

impulsions de l'ordre passionnel.

rationnel.

Nous montrerons bientôt plus amplement comment au temps passé surtout, et même au temps présent, les colonisations ont pu être l'effet d'immenses impulsions de l'ordre passionnel, de ces courants qui provoquaient les émigrations et les migrations, sans qu'on ait pu jamais y résister.

Ce sont là les deux aspects, les deux modes de ces faits qui sont l'aspect de la psychologie, ou bien de la sociologie au sens le plus ample du mot.

En usant du mot psychologie, nous marquons mieux aussi comment cette psychologie est positive et comment donc il peut s'agir pour nous non pas de disserter par imagination de l'état d'âme humaine en général, non pas de raisonner comme on faisait au siècle des lumières, de la psychologie de l'homme en général, de

C'est une psychologie positive qui étudie les états d'âme des hommes

et non de l'homme en tant que tel, ou bien de l'homme en soi, mais d'examiner par l'observation les états d'âme ou les états d'esprit des hommes tels qu'ils sont, des hommes et non de l'homme, des hommes ayant leurs traditions changeantes, ayant leurs conceptions changeantes selon les temps, selon les lieux, des hommes dont les aspirations ont pu changer infiniment selon les moments, selon les pays. Travail par conséquent d'observation, et non étude, en aucun sens, de construction ou d'imagination.

C'est une psychologie des groupes, nations ou peuples : elle est donc sociologie. Voilà pourquoi, pour préciser l'objet de cette étude il y a lieu de souligner tout aussitôt que la psychologie des colonies ainsi comprise est aussi, est surtout sociologie des colonies, puisque ces états d'âme, ou ces états d'esprit dont nous voudrons parler et que nous voudrons peindre, sont collectifs bien plus qu'individuels. C'est la psychologie des groupes, ou bien des peuples ou des nations par conséquent dont il s'agit ici. Ce sont, dans les nations de notre temps, comme dans les tribus ou bien dans les cités de l'ancien temps, ce sont des impulsions, ce sont des répulsions de l'ordre collectif qui jouent soit en faveur des expansions, soit à leur détriment; ce sont des moteurs, ce sont des ressorts qui chez les peuples ou bien dans les Etats viennent jouer, soit pour favoriser les expansions, soit pour les empêcher, et nous verrons comment, dans tous les temps, non seulement dans notre temps, mais bien dans tous les temps, s'est déployé un grand combat entre ces impulsions qui tendent à favoriser les colonies, ces espoirs, ces passions qui jouent pour l'expansion, et d'autre part des répulsions, des sentiments qui jouent toujours au degré près et plus ou moins, mais que toujours nous devrons rencontrer contre les expansions qui viennent empêcher ou qui viennent gêner parfois très efficacement les fondations d'empires coloniaux.

En sorte que, considérée dans son histoire, cette psychologie des colonies, qui est en même temps sociologie, en tant qu'elle est psychologie de groupes, ou bien de peuples et de nations, cette psycho-sociologie nous offre le spectacle, ou bien le drame d'un combat entre des forces opposées, des impulsions venant favoriser les expansions, des répulsions venant toujours, en tous les temps, dans tous les lieux et dans tous les pays, les empêcher.

En tant qu'elle est sociologie, par conséquent, cette psychologie des états d'âme collectifs touchant les colonies aura pour but d'examiner ces grands faits collectifs, qu'on a nommés, dans la sociologie, les courants d'opinion. Je montrerai plus amplement com-

ment dans tous les temps, dans tous les lieux, comment déjà chez les Anciens, il s'est produit des courants d'opinion jouant toujours en sens inverse et qui tantôt favorisaient les expansions, tantôt les empêchaient.

Les deux objets de cette sociologie :

- sentiments d'aspiration
- sentiments d'opposition.

En sorte que cette sociologie des états d'âme collectifs aurait un double objet : elle dépeindrait d'abord les sentiments d'aspiration qui font les grands empires coloniaux, les rêves et les espoirs, les intérêts, les ambitions, tous les entraînements de la passion,, qui ont parfois, comme au temps des croisades, été le grand moteur, immensément puissant des expansions des peuples coloniaux, aspirations qui, maintes fois emportent tout.

Mais, d'autre part, c'est le second objet de la psychologie, ou bien, pour mieux parler, de la sociologie des états d'âme collectifs touchant les colonies, les sentiments d'opposition qui ont toujours joué aussi et qui parfois arrêtent tout comme parfois emportent tous les sentiments d'aspiration dont nous parlons. Aspirations, oppositions qui ont toujours été en un combat,. et c'est par la victoire des unes et des autres que s'est tranché et que s'est résolu dans tous les temps, dans tous les lieux, le grand problème toujours agité du droit à s'agrandir, du droit à conquérir, du droit à occuper, du droit à exploiter.

La psychologie coloniale est également ethologie : jugements et sentiments de groupe à groupe.

Si la psychologie est donc sociologie, puisqu'elle peint les états d'âme collectifs et puisqu'elle décrit soit des aspirations, soit des oppositions qui se déroulent chez des peuples ou bien chez des nations, elle est aussi, en dernier lieu, éthologique. Et je prendrai ce mot au sens où le prenait son inventeur le philosophe Stuart Mill quand il parlait d'éthologie au sens où le prenait un peu plus tard les Allemands. Quand il parlait de la psychologie des peuples, il entendait surtout l'état d'esprit des groupements humains en Etats qui est dépeint et ressenti par d'autres groupes humains et il fondait ainsi tout un aspect de la sociologie,tout un aspect par conséquent de la colonistique, en tant qu'on désigne par là la représentation des groupes par les groupes, la façon dont les groupes et en particulier les peuples, et les nations, et les Etats se sont représentés les autres groupes et la façon par conséquent dont chaque groupe a éprouvé des jugements, des sentiments touchant les autres groupes humains.

Or il en est précisément ainsi dans toute colonisation, puisque la colonisation, nous le savons et nous n'y reviendrons jamais assez, la colonisation

est un contact social entre des groupes différents d'avancement, d'évolution ainsi qu'on dit, ou bien de civilisation, et qu'elle implique donc, par sa définition, un jugement, un sentiment de groupe à groupe.

C'est en ce sens qu'elle est éthologie, en même temps qu'elle est psychologie, en même temps qu'elle est sociologie, éthologie au sens de l'inventeur du mot, puisqu'elle inspire en tout pays, en tout lieu, des jugements de groupe à groupe; puisque les administrateurs jugent les administrés, les estiment, les méprisent ou les aiment ou les haïssent, et puisque, d'autre part, colonisés ou administrés portent aussi des jugements, des sentiments tant qu'aux administrateurs ou bien aux colonisateurs.

En sorte que l'éthologie, prolongement de la sociologie et donc de la psychologie, l'éthologie en tant qu'elle est un examen des états d'âme et des états d'esprit des groupes quant aux groupes, des jugements, des sentiments des groupes envers les groupes, l'éthologie comprend ainsi trois divisions ou trois parties.

Les trois divisions de l'éthologie :

- éthologie des dominants.

sentiment de supériorité : impérialisme culturel.

sentiment d'inériorité.

- éthologie des dominés.

En premier lieu, l'éthologie des dominants, autrement dit les jugements, les sentiments des dominants touchant les dominés, tantôt ils ont un jugement, un sentiment de supériorité et c'est ce que bientôt nous nommerons l'impérialisme culturel, en tant que la domination est justifiée et est établie sur la culture supérieure.

Tantôt aussi et en tout temps, même de notre temps, ils ont, ces peuples dominants, un jugement, un sentiment d'une infériorité, car il se trouve parmi eux toujours des groupes plus ou moins nombreux pour rejeter la civilisation, pour croire à la valeur, à la vertu du primitif, pour mettre donc les dominés bien au-dessus parfois du dominant, pour professer, ainsi qu'au siècle de lumière, la théorie du bon sauvage; on reconnaît ici Rousseau, qui est le type, ou bien le proto-type d'un tel état d'esprit, non plus le jugement, le sentiment d'une supériorité, mais le jugement, le sentiment d'une infériorité.

Mais, il y a, 2°, et c'est plus intéressant de notre temps, l'éthologie des dominés, non plus l'éthologie des dominants. Ceux-là aussi, les dominés, ont leur état d'esprit, ou bien leur état d'âme; ils ne sont pas des animaux comme on disait dans l'ancien temps, ils sont des hommes ayant leurs jugements, leurs sentiments, ils nous aiment donc ou ils nous haïssent.

Et la psychologie des colonies, qui est sociologie ou bien éthologie, a donc pour objet ces états d'âme, ou ces états d'esprit des dominés touchant les

dominants : comment les maîtres sont jugés par les sujets, comment surtout les maîtres sont sentis par les sujets, ces deux objets ou ces deux points sont essentiels dans les empires coloniaux contemporains.

C'est ici qu'il faudrait distinguer : tantôt ces jugements, ou bien plutôt ces sentiments des dominés, puisque ceux-ci, en général, sont bien plutôt des peuples irrationnels, des peuples passionnels, ces sentiments par conséquent ce sont tantôt la crainte, ou bien la haine et c'est alors l'opposition des dominés qui se déploie chez eux touchant la domination des colonisateurs.

Tantôt aussi, c'est un attrait par où les dominés se sentent orientés vers les dominateurs, au point qu'il les imitent très spontanément, au point qu'ils viennent à adopter sans contrainte par moment leurs coutumes, leurs moeurs; c'est alors l'imitation des dominateurs par les dominés, non plus comme tout à l'heure l'opposition.

Il y a enfin parfois déjà non plus la crainte ou la haine, ou l'attrait, mais l'amour. Il s'est trouvé parfois que chez les dominés, il se produit un véritable élan vers les dominateurs, élan d'amour au sens propre du mot lequel réalisait ainsi la confusion ou la fusion entre dominateurs et dominés. D'où se formait ainsi avec deux groupements humains un groupement nouveau, un groupement unique avec deux groupements originels.

C'est alors ce que j'ai pu nommer non plus l'opposition mais bien l'agrégation dans le sens propre et fort du mot.

Éthologie des dominants, éthologie des dominés, ce n'est pas tout; et il y a aussi l'éthologie des étrangers, car les empires coloniaux ne sont dans aucun temps groupements isolés, et il y a toujours, surtout de notre temps, des peuples étrangers, des groupes étrangers, tribus, cités, ou bien nations, ou bien Etats, selon les temps, selon les lieux, des groupes étrangers qui ont aussi leurs jugements, leurs sentiments touchant les colonisations. Cela se voit surtout de notre temps, puisque, de plus en plus, dans tous les grands empires coloniaux, il faut qu'on fasse état, bon gré, mal gré, de ces états d'esprit des étrangers. Le problème n'est plus entre dominateurs et dominés, mais il y a aussi le jugement des étrangers, le sentiment des étrangers, mais il y a, ainsi qu'on dit, un tribunal de l'opinion des étrangers qui intervient de plus en plus dans toute activité des grands domaines coloniaux pour empêcher, ou pour fa-

opposition des dominés

imitation par les dominés

agrégation

- éthologie des étrangers.

voriser certaines confusions.

Cela s'est fait déjà chez les Anciens; il y a eu toujours un jugement, un sentiment des peuples n'ayant point de colonies à l'égard des peuples qui en possédaient, et aujourd'hui il faut de plus en plus à Genève et ailleurs que l'on discute et que l'on conteste avec les peuples non pourvus de colonies, la liberté, la direction et l'orientation des grands empires coloniaux.

L'éthologie des colonies comprend dès lors trois divisions, éthologie des dominants, éthologie des dominés, éthologie des étrangers, les états d'âme ou les états d'esprit de tous ces groupements humains touchant les colonisations, les jugements, les sentiments qu'ils ont émis à cet égard, tantôt favorables, et tantôt défavorables. Ce sont là les moteurs, ce sont là les ressorts de l'ordre spirituel des expansions et des transformations de ces empires coloniaux.

Si tels sont les objets de l'étude, quels sont donc les moyens de l'étude, autrement dit, quels sont les instruments, quels sont les procédés par où l'on peut réaliser dans l'ordre positif et dans l'ordre objectif cette psychologie, qui est sociologie, qui est surtout éthologie ?

Ce sont par conséquent, ainsi que l'on dirait dans d'autres cours, les sources de l'étude qu'il nous faut énumérer.

Puisqu'il s'agit de la psychologie ou de l'éthologie des groupements humains, il y a lieu de s'adresser : 1° aux groupements humains eux-mêmes, et notamment aux peuples et aux Etats pour définir, pour pénétrer leurs états d'âme et leurs états d'esprit.

Ces groupes et notamment ces peuples et ces Etats ils ont leurs traditions, ils ont leurs monuments, qui nous permettent de saisir leurs états d'âme et leurs états d'esprit, qui nous donnent, en premier lieu, des documents de l'ordre spirituel : leurs traditions; en second lieu, des documents de l'ordre matériel : leurs monuments.

Leurs traditions, en premier lieu, qui sont croyances ou bien légendes, ou bien coutumes, lesquelles sont inscrites, pour ainsi parler, et consignées dans leur littérature notamment, ou bien dans leurs dictons et leurs proverbes. Pour des peuples anciens, pas pour des peuples primitifs, nous marquerons sommairement comment ces traditions sont gardées dans la littérature populaire, ces traditions de migration ou d'expansion, si répandues chez les peuples anciens, comment ces traditions nous font apercevoir, ou entrevoir leurs états d'âme ou leurs états d'esprit, com-

2° Moyens de la psychologie coloniale.

a) les traditions.

La littérature populaire.

ment dans la littérature populaire notamment nous pourrons bien saisir l'état d'esprit des dominants, l'état d'esprit surtout des dominés, l'état d'esprit enfin des étrangers, touchant les phénomènes coloniaux.

C'est là surtout qu'on peut bien voir comment les dominés, ou les sujets, dans les empires coloniaux, ont pu passer par de multiples sentiments au cours du temps, ont pu ainsi en même temps éprouver à la fois, professer à la fois des sentiments divers, la crainte ou bien la haine, ou bien l'attrait ou bien l'amour.

Si nous voulons savoir comment les Algériens nous jugent et nous sentent, si nous voulons savoir les jugements, les sentiments qu'ils ont pour nous c'est dans leurs traditions et c'est surtout dans leur littérature proverbiale et populaire qu'il nous faut chercher.

b) les monuments.

- documents techniques

- documents juridiques

Mais si ces groupes ont donc, en premier lieu, leurs traditions, légendes et coutumes, qui sont pour nous déjà moyens d'information, ils ont aussi, et surtout, leurs monuments qui sont des documents de l'ordre matériel et non des documents de l'ordre spirituel. Ce sont des documents techniques, ainsi leurs palais, leurs villes, les créations de l'art ou de l'industrie. Nous pouvons saisir parfois l'état d'esprit des peuples à notre égard et l'on peut bien voir dans la décoration de la moindre mosquée toute une attestation d'état d'esprit et par exemple tout un groupe tourné vers le passé et non vers l'avenir, un archaïsme religieux et une aspiration vers le passé lointain qui, chez les Musulmans surtout vient s'opposer aux inventions et aux innovations des dominants.

Ces monuments d'ordre technique sont donc déjà, en quelque sens, des éléments d'information. Mais ce sont bien plutôt les monuments de l'ordre juridique qui sont pour nous moyens d'étude des états d'esprit. Les statuts et les codes des peuples, les statuts coutumiers ou écrits sont maintes fois le seul moyen d'information qu'ils aient laissé touchant leurs états d'âme ou leurs états d'esprit. Et c'est bien là que l'on peut lire aussi les jugements, les sentiments des peuples dominés touchant les dominants. C'est bien dans les dispositions de ces statuts touchant les étrangers que l'on peut voir comment les Musulmans ont professé pendant longtemps la répulsion à leur égard, comment par conséquent ils ont pu résister à la pénétration de nos idées et de nos moeurs et surtout de nos lois, comment par conséquent chez eux, pendant longtemps, jusqu'à nos jours, l'opposition a fait obstacle et à l'imitation et à l'agrégation.

Les traditions, les monuments sont donc les élé-

ments d'information que nous pouvions trouver parmi les groupes, mais à coup sûr cela ne suffit point et quand on vient au temps récent, au temps présent, il y a lieu de s'adresser non plus aux traditions, non plus aux monuments des groupements humains, mais bien à l'expression organisée, délibérée de leur état d'esprit qu'on peut trouver chez les auteurs.

Et en ce sens ce sont bien les auteurs qui nous procureront par leurs écrits l'information sur l'état d'âme, ou sur l'état d'esprit des dominants, des dominés ou bien des étrangers.

Mais les auteurs ne sont pour nous que sources ou que moyens, autrement dit je ne fais pas ici l'histoire des doctrines, je ne recherche pas en soi comment tel penseur, comment tel auteur aura pu juger du fait colonial, cela n'est point intéressant exactement pour moi, étant donné l'objet que je poursuis. Mais les auteurs ne sont pour nous qu'un témoignage plus ou moins certain, qu'un instrument d'information touchant les états d'âme ou les états d'esprit des groupements humains, soit dominants, soit dominés, soit étrangers. Ils sont donc interprètes et interprètes plus ou moins fidèles, puisque - ceci est essentiel et nous y reviendrons chemin faisant maintes et maintes fois - puisque s'ils sont souvent en harmonie et en accord avec leur temps, ils sont souvent aussi d'avant leur temps, ils sont souvent aussi d'après leur temps et ils peuvent donc marquer des états d'âme collectifs qui sont non d'aujourd'hui, mais bien d'hier ou de demain, ils sont tantôt annonciateurs pour l'avenir, tantôt propagateurs pour le présent, tantôt conservateurs pour le passé. Et dans le même temps, dans le même lieu, il y a toujours de nombreux auteurs de nombreux penseurs qui sont donc des témoins de différents états d'esprit, du passé, du présent, du futur.

Mais ces auteurs qui sont des interprètes et qui en tant que tels ont donc besoin toujours de commentaires et de critiques, ces auteurs cependant seront toujours le vrai moyen que nous aurons de pénétrer l'état d'esprit des peuples ou des nations, touchant les colonies. Par leurs discours d'abord, aussi par leurs écrits, tous ces auteurs, tous ces penseurs qui ont traduit l'état d'esprit des groupements humains, qui ont marqué dans le conscient ce qui souvent restait dans l'intention chez tous ces groupements humains, qui ont donc exprimé, qui ont donc codifié les jugements, les sentiments des peuples et des nations, tous ces auteurs par leurs discours, par leurs écrits, par leurs traités, par leurs pamphlets, de notre temps par leurs

a) Les écrits des auteurs.

C'est le plus important moyen d'information.

journaux, seront pour nous moyens d'information, moyens de traduction et d'interprétation des jugements des collectivités touchant les phénomènes coloniaux.

On ne s'attachera pas à l'histoire des doctrines au sens traditionnel.

On cherchera, chez les auteurs, la traduction d'un état d'esprit collectif.

Mais on voit comment l'histoire des doctrines, au sens traditionnel n'est pas le but que je poursuis. Ce que j'exposerai dans ces leçons, c'est donc non pas le jugement, non pas le sentiment de tel auteur ou bien de tel penseur en tant qu'individu touchant les phénomènes coloniaux, mais cet auteur sera pour moi un traducteur, je chercherai dans l'expression de sa pensée un autre esprit et une autre pensée, celle de tous ces groupements : les dominants, les dominés, les étrangers qui sont en lutte et en conflit touchant les phénomènes coloniaux.

Ce sont les jugements, les sentiments des groupements humains que nous cherchons, ce sont soit les aspirations, soit les oppositions qui, en tout temps et en tout lieu ont combattu chez tous les peuples, et ce sont donc, en un seul mot, des états d'âme et des états d'esprit, mais collectifs que nous cherchons.

L'ETHOLOGIE DES DOMINANTS.

Limitation du sujet à l'éthologie des dominants.

Parmi les trois visions du phénomène colonial, celle des dominants, celle des dominés, et celle enfin des étrangers, j'ai le propos, ainsi qu'il sied, d'examiner surtout dans ces leçons celle des dominants, car c'est bien là ce que nous connaissons le mieux et par introspection, et par observation.

Par introspection parce que l'état d'esprit des dominants est notre propre état d'esprit et qu'il suffit dès lors de nous interroger pour l'éclairer. Et par observation aussi puisque, nous l'avons dit, l'état d'esprit des peuples dominants, ou des peuples régnants sur les peuples lointains peut être discerné et dans leurs traditions, et dans leurs monuments, et enfin et surtout dans les doctrines de leurs écrivains. Ce sera donc par conséquent surtout dans ces leçons, la psychologie des dominants, ou l'éthologie des dominateurs, que nous étudierons et nous contemplerons le phénomène colonial vu du côté des dominateurs, soit par le moyen de l'introspection, soit par le moyen de l'observation.

Il y a lieu d'abord que nous brossions un grand tableau d'ensemble, de ces états d'esprit des peuples dominants, touchant les peuples dominés et leurs visions des résultats qui peuvent s'établir entre domi-

Tableau d'ensemble du sujet.

nateurs et dominés. Et c'est ici, je crois, qu'on peut mettre l'accent sur trois notions, ou trois concepts des relations qui peuvent exister dans notre esprit ou dans l'esprit des peuples dominants.

Ces trois concepts de relation, ces trois visions qu'ont tous les peuples coloniaux de leurs rapports avec les peuples qu'ils régissent, on peut les désigner par ces trois mots : domination, association, libération.

3 notions :

- domination.

Domination, si nos rapports avec les peuples dominés sont des rapports où la domination l'emporte en premier lieu sur tout état de relation, domination qui est par conséquent la supériorité du peuple dominant, touchant le peuple dominé ou l'inégalité du peuple dominant, ou le peuple dominé.

C'est bien ici que ce concept domination prend son sens plein, ou bien son sens total; affirmation d'autorité, ou affirmation de paternité, car il est figuré comme un pouvoir semblable à ce pouvoir du père sur l'enfant.

affirmation
d'autorité ou
de paternité.

Dans ce concept de la domination, les colonies sont des enfants qui sont placés sous un pouvoir semblable au pouvoir paternel, du moins au sens ancien, du moins surtout au sens romain. Paternité, autorité ces mots sont synonymes donc du mot domination et ils expriment bien la première idée des relations entre les colonisateurs et les colonisés.

- association.

idée d'égalité
ou de fraternité.

Mais il y a, en second lieu, l'association, autre concept des relations entre ces groupes différents groupe dominateur et groupe dominé, concept qui tend à figurer ces groupes en tant qu'égaux, en tant qu'ayant, ou bien devant avoir, mêmes pouvoirs, mêmes devoirs; l'association emportant donc, avec le temps du moins, l'égalité. L'association étant un lien de gré à gré, sur pied égal, entre les deux pays ou les deux peuples, un lien qui donc exprime une fraternité ou bien une amitié.

- libération.

Car le concept original de parenté, selon lequel toujours ont pu être conçues les relations entre les groupements humains, ce vieux concept peut être retrouvé ici, non plus comme tantôt sous forme de paternité, mais bien sous forme de fraternité. Les relations entre les frères, qui sont des relations d'égaux seraient le type, ou bien le proto-type, en cet état d'esprit, des relations entre dominateurs dominés. Fraternité ou amitié, ces mots sont synonymes donc du mot association.

Il y a enfin un dernier concept, qu'on peut nommer libération, puisque dans ce concept, ou bien dans cet état d'esprit, on tend à figurer une émancipation

du peuple dominé, ou bien colonisé pour mieux parler, à l'égard du premier. On prépare donc sa libération; on veut non seulement qu'il soit égal, ou bien qu'il tende à être égal, dans une association avec le peuple dominé, mais qu'il soit libre véritablement, qu'il puisse, s'il le veut, se séparer, en théorie du moins, en droit sinon en fait, qu'il puisse disposer et du présent et du futur, qu'il soit par conséquent, ou bien qu'il tende à être un peuple ou un Etat et qu'il ne reste en vérité, dans ses rapports avec le peuple colonial qui autrefois le régentait, qu'il ne reste dès lors qu'un lien subtil, qu'un lien secret de fidélité purement moral.

L'on peut désigner cette notion de la libération par d'autres mots; le mot étrangéreté, prenant ce mot au sens originel et au sens primitif, non pas au sens où on l'entend dans ce temps; étrangeté puisque les peuples en rapport deviennent dans ce cas, par l'éman- cipation du peuple dominé, des étrangers l'un par rapport à l'autre.

Il n'y a plus, dans cet état d'esprit, de colonie à proprement parler, il n'y a plus de sujétion, il n'y a plus d'association, il ne reste donc qu'un lien moral, parfois un lien secret, lequel n'empêche pas l'autonomie de peuples autrefois liés ensemble.

Etrangeté qui peut aller, on l'a bien vu déjà chez les Romains, jusqu'à l'inimitié, jusqu'à l'hostilité; le peuple émancipé ayant repris presque en entier sa liberté pourra se retourner contre le dominant d'hier, pourra s'en faire donc un ennemi, pourra, s'il le voulait, combattre ses desseins, suivre une politique contre sa politique.

Domination, association, libération, ce sont, je crois, les trois états d'esprit des dominants touchant les dominés.

Et si l'on regardait par l'autre bout de la lunette, si donc, pour un instant, l'on se mettait non dans le plan des dominants, mais dans le plan des dominés, l'on trouverait ou l'on retrouverait ces trois concepts, mais retournés, ou renversés : sujétion, conjonction, disjonction. La sujétion serait l'envers de la domination, la conjonction un autre visage de l'association, et la disjonction une autre figure de l'émancipation ou bien de la libération.

Ces trois états des relations, ces trois concepts des relations entre les colonisateurs et les colonisés, nous les retrouverions d'ailleurs dans tous les groupements humains. C'est bien ici, encore un coup, de la sociologie que nous faisons, car ces concepts que nous établissons pour qualifier les

Subsistance,
parfois, d'un
lien moral.

Parfois hosti-
lité.

Du côté des
dominés :

- sujétion
- conjonction
- disjonction

généralité, en
matière de so-

sociologie, de ces trois états de relations.

Division générale du cours:
 -domination
 -association
 -libération

2 idées essentielles :
 -paternité
 -égalité

1 - Paternité.

Les colonies sont comme les enfants de la métropole.

relations des dominants avec les dominés, ils qualifient aussi les relations entre eux de tous les groupements humains. Dès qu'il s'agit, par exemple, de rapports entre les époux, ou de rapport entre les sexes, ou bien enfin, ou bien surtout de relations entre les classes, entre les rangs, tout aussi bien que des rapports entre les peuples ou entre les Etats, ce sont toujours ces trois états de relations, ce sont toujours ces trois concepts de relation : domination ou sujétion, association ou conjonction, libération ou disjonction. On ne voit pas comment tous groupements humains pourraient avoir entre eux d'autres états de relation que ces trois-là : la supériorité ou l'inériorité, ou d'autre part la liberté.

Cela étant, il y a lieu de préciser comment ces trois états de relation, comment par conséquent ces trois idées de relation, ont pu, en fait se déployer dans la pensée des peuples, ou bien dans celle des auteurs. En précisant ces trois notions, en distinguant leurs variétés et en énumérant par conséquent leurs aspects multiformes, nous tracerons ainsi les divisions du cours, puisque l'objet que nous suivons, et que nous poursuivrons sera d'examiner sommairement chacune des notions que nous aurons d'abord énumérées et distinguées.

J'ai dit déjà, et c'est bien l'essentiel, que la domination, ou bien la sujétion, selon que l'on regarde soit d'un groupe soit de l'autre groupe, a pu sortir d'une très vieille idée, l'idée de la paternité, puisque c'est là une forme originelle, semble-t-il, de domination, de sujétion. Tandis que, d'autre part, l'association et la libération ont pour fondement, ou pour origine, un autre concept, aussi très ancien, non plus une idée de paternité, mais une idée d'égalité. Ou bien paternité, ou bien égalité, nous allons voir comment les relations possibles en leur complexité, en leur diversité peuvent se ramener, en dernière analyse, à ces notions.

Paternité d'abord, puisque la colonisation chez tous les peuples qu'on connaît, et notamment chez les peuples anciens, a été figurée comme filiation, ou bien comme reproduction. Les colonies, disait Varron, sont des essaims, - nous l'avons rappelé. Et différents auteurs ont figuré les colonies en tant que des enfants issus des métropoles ou des mères-patries, en tant que des enfants qui, donc, doivent rester sous le pouvoir de ces mères-patries.

C'est pourquoi il paraît bien chez les anciens que le premier concept des relations de droit, comme des relations de fait entre les métropoles et les cit-

qu'elles fondaient, c'était l'application du pouvoir paternel, en tant que la filiation était la fin que l'on trouvait, ou bien que l'on croyait trouver au fond de toute colonisation.

2 solutions de paternité :

Mais la paternité, au cours du temps, chez les anciens d'abord, chez les modernes aussi, fut entendue de deux façons. Il y a eu, nous le savons, en droit privé, évolution de la puissance paternelle, évolution qui s'est marquée surtout par ce grand fait que la puissance paternelle est devenue de plus en plus puissance tutélaire, non plus comme autrefois puissance autoritaire, puissance impliquant donc autant et plus de devoirs que de droits.

La même évolution s'est produite en droit public et en particulier dans le droit colonial. La vieille idée de la paternité, dont nous verrons bientôt plus amplement comment elle a régi longtemps, et très longtemps les relations des métropoles avec les colonies, a pu aussi changer de sens, la vieille idée de la domination qui fut longtemps autoritaire est devenue, avec le temps, de plus en plus tutélaire, pouvons-nous dire.

Il convient dès lors de distinguer soigneusement deux formes, ou deux concepts, de la paternité, en tant qu'elle a régi longtemps, parfois jusqu'à nos jours, les relations des métropoles avec leurs colonies. Deux temps, deux concepts qu'on peut dénommer en premier lieu paternité-puissance, en second lieu paternité-tutelle.

Paternité-puissance en premier lieu, c'était la vieille idée intempérée, illimitée de la domination, l'antique idée du pouvoir paternel, cette idée selon quoi le pouvoir paternel, soit en droit public, soit en droit privé, est proprement un droit illimité et absolu. Quand nous parlons, en général, d'impérialisme c'est bien là surtout ce que nous marquons, l'impérialisme au sens ancien, l'impérialisme au sens premier, c'est bien l'affirmation de la paternité en tant qu'elle est un droit et qu'elle est un pouvoir.

Mais il convient ici, touchant cette paternité-puissance, que nous mettions l'accent sur deux aspects qui ont coexisté, bien que, de plus en plus, c'est le second qui tende à dominer.

Cette puissance est en effet conçue, ou bien le fut, tantôt comme un pouvoir, tantôt comme un profit. Comme un pouvoir d'abord, et c'est alors paternité pour la paternité, pouvoir pour le pouvoir. Impérialisme à proprement parler, impérialisme au sens étroit, autrement dit la volonté de l'imperium, ou bien



la volonté du dominium.

C'est l'élément autoritaire, alors, qui est au premier plan; et dans leur conception des relations avec leurs colonies, les peuples coloniaux se sont donc figurés qu'ils exerçaient l'autorité en tant qu'il convenait de l'exercer, en tant que le pouvoir valait en soi, qu'on le cherchât ou qu'on le recherchât.

Mais ce pouvoir, premier aspect de la paternité puissance est lui-même conçu ou bien en tant que mission ou bien en tant que droit.

En tant d'abord que mission, car le pouvoir est figuré très fréquemment, et notamment chez les peuples anciens comme l'indication de Dieu, ou bien l'indication de Dieu. On tient que c'est la volonté de Dieu qui a voulu cette domination, cette paternité des peuples dominants. C'est alors une mission d'ordre divin, une mission de l'ordre spirituel, dont se croient investis les peuples dominants et la paternité-puissance est alors figurée en tant qu'elle est un don de Dieu.

Ce premier impérialisme, on peut dès lors bien le nommer l'impérialisme spirituel, puisque son fondement, sa justification, dans cet état d'esprit des peuples coloniaux, c'est la mission de l'ordre spirituel, dont ils se disent investis.

Ce pouvoir est tantôt un droit de l'ordre matériel.

Mais le pouvoir, avec le temps, s'est bien laïcisé. On l'a conçu non plus comme mission mais comme droit, et c'est alors que l'on recherche le pouvoir pour le pouvoir. On croit que dominer est donc un bien en soi, qu'il y a lieu de dominer pour dominer et qu'il est bon pour les sujets que la domination règne sur eux. Ce n'est donc plus la volonté de Dieu que l'on croit invoquer pour démontrer et pour fonder cette domination, mais c'est l'idée que le pouvoir en soi crée le droit au pouvoir et que les peuples grands et forts ont intérêt à dominer, que leurs sujets ont intérêt à être dominés, si même on ne se croit aucunement tenu de faire appel à la volonté de Dieu. Pouvoir qui est un droit et non plus une mission pouvoirs laïc et non plus divin. Et c'est pourquoi l'impérialisme à ce degré et dans cet état pourra être nommé non plus impérialisme spirituel, mais bien impérialisme potentiel, puisqu'il s'agit de rechercher et de prôner un imperium pour l'imperium, et puisque la volonté de la puissance en tant que telle est bien l'essence de l'idée impérialiste en cet état.

Paternité-puissance donc, figurée tout d'abord comme un pouvoir qui soit une mission de l'ordre spirituel, ou bien qui soit un droit de l'ordre matériel.

Ce pouvoir est tantôt une mission principalement d'ordre spirituel.

Impérialisme spirituel.

Ce pouvoir est tantôt un droit de l'ordre matériel.

Impérialisme potentiel.

impérialisme spirituel au premier cas, impérialisme potentiel au second cas.

Mais on voit bien de plus en plus, et dans les derniers siècles notamment, comment l'idée de la paternité-pouvoir est devenue l'idée de la paternité-profit et comment donc a pu passer au premier plan non plus comme tantôt un élément autoritaire, mais bien un élément utilitaire, puisqu'on recherche désormais cette domination non plus pour le pouvoir mais bien pour le profit, ou pour le gain; et puisque donc c'est l'intérêt de l'ordre matériel qui tend de plus en plus à l'emporter, qui a tendu, on le sait bien, à l'emporter dans les trois siècles écoulés chez les grands peuples coloniaux. Paternité-puissance ayant pour but, par conséquent, moins le pouvoir que le profit, moins la mission et moins le droit que l'intérêt, tendant par conséquent à une exploitation des peuples dominés; c'est ce que l'on peut appeler l'impérialisme matériel, puisque l'accent vient se placer de plus en plus sur l'intérêt et sur le gain.

La paternité-puissance étant ainsi soit le pouvoir, mission ou droit, soit le profit, étant par conséquent impérialisme spirituel ou bien impérialisme potentiel, ou bien enfin impérialisme matériel, il est toujours, dans tous ces cas, fondé sur une idée d'autorité, sur une idée aussi de supériorité. C'est la paternité au sens ancien, c'est la paternité toujours au sens premier.

Mais la paternité est devenue, déjà ancienne-ment, parfois déjà chez les anciens, chez les Romains ainsi que chez les Grecs, est devenue paternité-tutelle et non paternité-puissance. La même évolution de la puissance paternelle qui s'est marquée chez les Romains en droit privé s'est déployée aussi en droit public, et notamment dans l'ordre colonial. Toujours les colonies demeurent figurées comme inférieures et donc sujettes, et donc devant subir l'autorité des métropoles, ou des mères-patries; mais cette autorité a pris un sens nouveau, elle est tutelle et non puissance, et elle est devoir par conséquent et non plus droit. On met l'accent de plus en plus sur les devoirs et sur les charges de paternité, non plus comme autrefois sur les pouvoirs ou bien sur les profits.

2° Notion :
paternité-tu-
telle.

Devoir de pro-
tection du domi-
né par le domi-
nateur.

La paternité-tutelle est donc ainsi devoir de protection, devoir d'éducation du père quant au fils et du dominateur touchant le déminé. La vieille idée de la paternité contenait bien déjà l'idée de protection, l'idée d'éducation conçue au moins comme un devoir moral. Et il suffit que cette idée de protection, d'éducation, laquelle était déjà dans le premier con-

cept de la paternité, il suffit donc que cette idée ait pu passer au premier plan; que le devoir l'ait emporté de plus en plus sur le profit et sur le droit pour que l'idée de la paternité-puissance ait donc donné, ait donc créé, par simple évolution, par naturelle évolution, l'idée de la paternité-tutelle.

C'est alors l'idée qui aujourd'hui tend à passer chez tous les peuples coloniaux qu'il y a bien toujours autorité du peuple dominant, qu'il y a bien toujours la supériorité du peuple dominant, qu'il y a donc toujours, par conséquent, une inégalité entre dominateur et dominé, mais que la supériorité, ou que l'autorité créée des devoir plus que des droits, que la domination est donc mission et charge en soi et que le but fondamental des colonisations c'est donc de plus en plus la protection, l'éducation des peuples dominés.

L'on y voit, en général, pour les dominateurs, l'obligation de protéger et d'éduquer, l'obligation d'un mot d'améliorer et de civiliser les peuples dominés.

Impérialisme culturel.

C'est, dès lors, un tout nouvel impérialisme qu'on peut nommer, car il faut bien des noms, impérialisme culturel. Impérialisme d'abord, puisqu'il s'agit toujours de la domination et puisque cette idée de la puissance paternelle en tant qu'elle est tutelle et non pouvoir, que cette idée toujours implique autorité indiscutée des colonisateurs sur les colonisés. C'est l'exercice d'un pouvoir et on peut parler d'impérialisme au sens précis et au sens plein, on peut parler d'impérialisme culturel, puisque le but et la raison de ce pouvoir c'est de civiliser et c'est de cultiver les dominés par le pouvoir des dominants, puisque l'on dit, dans cet état d'esprit, que l'expansion a pour motif et pour raison de cultiver les dominés et que l'impérialisme a donc ici pour fondement l'obligation de civilisation des dominés par les dominateurs.

C'est donc l'impérialisme culturel, ayant pour but la diffusion et l'extension de la culture des dominateurs chez les dominés,

Conséquence : limitation de la paternité :

Mais la paternité étant tutelle désormais et non puissance, étant devoir et non pouvoir, et non profit, est donc sujette à une orientation; elle n'est plus comme autrefois illimitée, intempérée, et ses effets sont ordonnés et sont bornés par l'intention qui les domine. Cette paternité étant tutelle et non puissance doit s'ordonner selon son but, doit se régler selon sa fin, soit s'exercer par conséquent dans l'intérêt, au moins partiellement, du peuple dominé. C'est une orientation et donc aussi une modération.

Limitation dans

Orientation, modération, limitation et dans l'ef-

l'intérêt du dominé.

fet et bien plutôt dans la durée. Limitation de la puissance paternelle dans l'effet puisque de plus en plus elle a pour but de s'exercer dans l'intérêt du dominé, non plus dans l'intérêt du dominant. Limitation aussi dans sa durée, puisque l'idée de la tutelle implique, tôt ou tard, une émancipation, puisque le but de la paternité-tutelle est bien de procurer au peuple dominé avec le temps une émancipation, puisque tous les mineurs un jour seront majeurs, et puisque la tutelle, donc, n'aurait aucunement son sens et sa vertu si elle n'avait l'effet de rendre un jour les dominés capables et dignes de la liberté.

L'idée de la paternité-tutelle dans la doctrine des mandats.

C'est dans la doctrine du mandat qu'a pu se développer, de notre temps, l'idée de la paternité ou de l'autorité tutelle et non puissance, qui tend à s'exercer dans l'intérêt non principal mais exclusif du dominé. Autrement dit, l'idée de la paternité-puissance, en premier lieu, et puis tutelle en second lieu, s'est orientée de plus en plus de l'autorité à l'humanité. C'était dans l'ancien temps l'autorité, puisque cette paternité se déployait sans règlement et sans modération dans l'intérêt des métropoles et non des colonies. De plus en plus c'est vers l'humanité que la paternité est bien venue à s'orienter, puisque de plus en plus on la conçoit comme un devoir, non comme un droit, puisque de plus en plus elle vient donc à s'exercer dans l'intérêt des colonies non plus dans l'intérêt des métropoles, et puisque donc s'il reste l'inégalité, s'il reste bien la supériorité des dominants dans leurs rapports avec les dominés, cette inégalité et cette supériorité leur crée plutôt des devoirs que des droits. De la puissance à la tutelle, de l'autorité à l'humanité, telle est l'évolution de cette vieille idée de la paternité.

2^e - Egalité.

Si l'on va plus loin, et si l'on continue sur ce même chemin, on aboutit à une idée d'égalité, qui est une autre idée que la paternité, idée qui tend à concevoir, des métropoles aux colonies, la relation de société au sens vrai, la relation de société au sens total, dont les anciens déjà et notamment Platon avait bien vu qu'elle indiquait l'égalité. La véritable société, Platon le dit, c'est l'amitié qui n'a bien lieu vraiment que d'égal à égal.

On voit ainsi comment, avec le temps, l'idée d'humanité, tempérament d'abord de la paternité, a pu conduire à cette idée d'égalité, où l'on conçoit la relation des dominants aux colonies comme des rapports entre des égaux.

Mais cette idée d'égalité, second aspect des relations entre dominateurs et dominés, a elle-même deux

aspects distincts; car elle est amitié, ou elle est liberté. L'égalité entre tribus, entre cités, entre nations ou entre Etats peut être imaginée de deux façons : ou bien les groupements égaux auront entre eux des relations d'intimité et d'amitié; il y aura alors entre ces groupements égaux, la liaison de société que l'on peut figurer non pas par référence à la paternité, mais bien par référence à la fraternité. Ce sont les relations entre les frères et non les relations entre père et enfants qui sont donc désormais le modèle et l'image des relations entre les colonisateurs et les colonisés.

2 notions :

1^{re} notion :
égalité dans
l'amitié ou
association.

Egalité dans l'amitié, par conséquent, ou dans la société au sens étroit, au sens parfait. Mais, d'autre part, égalité aussi déjà parfois avec la liberté égalité entre des peuples ou des Etats qui autrefois étaient liés, qui désormais ne le sont plus, qui font entre eux séparation ou sécession. En d'autres mots, association en premier lieu, séparation en second lieu; ce sont les formes ou les aspects de cette idée d'égalité : égalité par amitié en premier lieu, égalité par liberté en second lieu.

Egalité d'abord par amitié, puisque souvent, quand cet état d'esprit vient se manifester dans le statut des peuples coloniaux et quand, ainsi qu'on dit de notre temps, la politique de l'association vient à gagner, il reste un lien étroit, un lien puissant entre les colonisateurs et les colonisés. On ne conçoit pas, dès lors, qu'une séparation ou qu'une sécession puisse avoir lieu.

L'égalité dans l'amitié c'est donc, entre les colonisateurs et les colonisés, la solidarité des intérêts, la solidarité aussi des sentiments, la liaison de société dans l'ordre matériel, dans l'ordre spirituel, mais entre égaux, et non entre inégaux.

Quand nous parlons d'association, ou bien quand nous parlons de collaboration entre dominateurs et dominés, nous entendons ainsi l'égalité dans l'amitié, nous entendons par conséquent la solidarité des intérêts, la solidarité des sentiments; nous entendons le lien de société formé, par libre volonté, et renforcé par le consentement entre les colonies et la m-re-patrie.

La solidarité est donc surtout, la réciprocité, car ce qui fait surtout l'association, et ce qui crée l'égalité dans l'amitié c'est bien l'idée que les deux peuples en liaison auront des droits et des devoirs bilatéraux, non plus comme autrefois des droits et des devoirs en un seul sens, non plus comme autrefois des droits et des devoirs de haut en bas, non plus cette domination issue de la paternité des temps anciens, où

Solidarité de
l'ordre maté-
riel et de l'
ordre spirituel.

Réciprocité des
droits et des
devoirs.

enfants étaient sujets du chef du groupe familial, où les enfants n'avaient, pour ainsi dire, aucunement de droit; mais désormais des droits bilatéraux et des devoirs bilatéraux, droits et devoirs dans les deux sens, droits et devoirs de haut en bas, droits et devoirs aussi de bas en haut, droits et devoirs non pas seulement des dominés envers les dominants, mais aussi et surtout des dominants envers les dominés. C'est bien l'idée de réciprocité qui, jointe à l'autre idée de solidarité peut devenir la politique de l'association, autrement dit peut qualifier l'égalité dans l'unité, qui tend de plus en plus à figurer, nous le verrons, notre propre doctrine.

Et ce n'est plus alors d'impérialisme qu'on peut parler, il n'y a plus domination ou sujétion, il n'y a plus autorité sans réciprocité, mais il y a association, mais il y a, pour employer un autre mot plus expressif, mutualité. Cela dit bien comment les droits et les devoirs sont bilatéraux, en sorte que l'état d'esprit dont nous parlons, qui est déjà concrétisé dans la doctrine de l'association, peut bien être nommé le mutualisme ou l'associotionisme.

Ce n'est plus alors l'autorité qui tend à inspirer nos relations avec les dominés, ce n'est plus non plus l'humanité au sens où nous prenions ce mot, l'humanité qui n'est qu'un correctif ou un tempérament à l'autorité, c'est la fraternité.

De l'autorité à l'humanité, et de l'humanité à la fraternité, c'est là l'évolution qui s'est marquée de plus en plus dans les esprits. Fraternité, mutualité et par conséquent, disons-le aussi, intimité. La familiarité entre dominateurs et dominés; un lien moral qui fait au fond la société, un lien qui peut parfois, non fréquemment mais quelquefois pourtant, être vraiment un lien d'amour.

Mais si l'égalité peut donc s'élaborer dans l'amitié, on vient, suivant toujours la voie que nous suivons, on vient à concevoir l'égalité avec d'autres effets ou d'autres vertus. On veut - ce sont surtout de notre temps les anciens peuples dominés - on veut que cette égalité ait pour effet la liberté. On pense donc que cette égalité ne peut vraiment se déployer et se réaliser que dans et par la liberté. Il n'y a point vraiment d'égalité en fait, sinon en droit, il n'y a point d'égalité dans ce régime de l'association et que l'association entre dominateurs et dominés reste toujours, en quelque sens et en quelque degré, association entre égaux, qu'il n'y a donc de vraie égalité que dans la liberté, autrement l'égalité doit être poursuivie et obtenue par les colonisés par le

Idée de fraternité.

2ème notion :
égalité dans la
liberté.

moyen de la séparation ou de la sécession d'avec les peuples colonisateurs qui autrefois les dominaient. Autrement dit, de la critique de l'abus du droit selon l'idée d'humanité ou de fraternité, on doit passer à l'examen du droit en soi et on en vient alors à professer, dans les deux camps, non seulement chez les colonisés, mais bien aussi chez leurs dominateurs que pour l'égalité il faut la liberté et que les peuples dominés ont donc le droit de rechercher et d'obtenir la sécession, ou la séparation d'avec les peuples dominants.

motifs :

- l'utilité

c'est l'idée
des économistes
libéraux.

- l'équité.

Cette idée, on l'a depuis longtemps faite valoir en se fondant sur deux motifs : l'utilité d'abord, puis l'équité. Et ç'a été d'abord chez les économistes, notamment voici cent ans ou environ, l'idée d'utilité sur quoi l'on s'est fondé pour demander la liberté des colonies, et - nous le verrons si tout au moins le temps ne nous fait pas défaut, - chez les économistes libéraux on a plaidé, voici cent ans passés, la liberté des colonies, non pas bien entendu pour l'équité, mais pour l'utilité, l'utilité des conquérants l'utilité aussi des dominés et l'on pensait que l'intérêt commun des colonisateurs et des colonisés valait une libération des colonies.

Mais c'est surtout de plus en plus, de notre temps surtout, sur l'équité qu'on s'est fondé - autrement dit non plus sur l'intérêt, mais sur le sentiment - ; ce sentiment de l'équité qui tend de plus en plus à pénétrer par cette éducation que nous donnons aux peuples dominés. Ce sentiment qui est ainsi l'inspirateur et du nationalisme et du collectivisme, en tant qu'ils sont antagonistes l'un et l'autre à toute idée de colonisation, en tant par conséquent qu'ils font valoir que l'équité, et non l'utilité, requièrent la libération des colonies, qu'il faut la sécession des colonies d'avec les métropoles, pour que l'on croie réaliser entièrement et pleinement l'humanité. L'égalité c'est alors une autre idée des relations entre les colonies et les mères-patries, non plus l'égalité comme au début, non plus l'humanité comme modération de paternité, et non plus même fraternité, puisque l'on veut séparation et sécession. Mais c'est, au sens ancien, l'étrangeté, puisque l'on veut que les deux peuples, si longtemps liés, soient devenus des peuples étrangers, l'on veut qu'ils aient le droit de vivre séparés, l'on veut que l'un et l'autre aient donc le droit aussi de concevoir et de réaliser à sa façon, selon ses goûts, ses relations d'ordre extérieur. L'on veut enfin, par conséquent, que le colonisé d'hier puisse gagner le droit de devenir non

Tendance pos-
sible vers le
séparatisme.

seulement un étranger pour le peuple dont il dépendait, mais s'il le veut, et au besoin, un ennemi. Etrangeté, ou bien peut-être, s'il le faut, hostilité, inimitié; ce sont bien là d'autres idées, d'autres notions que l'on conçoit de notre temps, de plus en plus, pour figurer les relations des peuples colonisateurs avec les peuples qu'ils avaient conquis.

Mais c'est alors non plus l'impérialisme ou bien de l'ordre spirituel, ou bien de l'ordre potentiel, ou bien de l'ordre matériel, ou bien enfin de l'ordre culturel; non plus le mutualisme, ou bien l'associationisme, mais c'est l'autonomisme ou le séparatisme.

Quand nous avons énuméré ces principaux concepts, quand nous avons marqué dans leur diversité et dans leur multiplicité tous ces états d'esprit qu'on peut avoir touchant le domaine colonial, nous avons pu, par là, tracer sommairement le problème du Cours. Notre tâche sera donc d'examiner ces principaux concepts et de chercher surtout comment ils ont conduit, comment ils ont mené souvent les uns aux autres.

1ère Partie

LA DOMINATION.

Après avoir marqué les différents états d'esprit des dominants touchant les dominés, il y a lieu d'examiner sommairement, au cours de ces Leçons, ces différents états d'esprit, et notamment pour les interpréter.

Considérons, en premier lieu, ce que j'ai pu nommer la domination, ou d'un autre mot la paternité, l'état d'esprit des temps anciens qui s'inspiraient de cette vieille idée de paternité illimitée, et donc aussi d'autorité illimitée; paternité-puissance, ainsi que je l'ai dit, paternité au sens romain, paternité, on le peut dire aussi, au sens berbère et musulman, paternité des civilisations patriarcales où le pouvoir du pater familias est demeuré entier.

C'est par la transposition de cette antique idée du pouvoir paternel entre les peuples ou les Etats ou les tribus que s'est fondée l'idée de la domination dans les rapports entre les colonisateurs et les colonisés.

Mais cette idée de la domination, ou bien de la

paternité doit être examinée en deux plans différents parce que l'on doit considérer et ses motifs et ses effets. Ses motifs, ou bien ses objets, en d'autres mots les éléments moteurs de cet état d'esprit; - ses effets ou bien ses degrés, en d'autres mots le point jusqu'où a pu aller chez tel ou tel des peuples coloniaux l'idée de la domination fondée sur la paternité.

L'état d'esprit dont nous parlons a pu changer infiniment selon les temps, selon les lieux, soit dans ses motifs ou dans ses objets, soit dans ses degrés ou dans ses effets. Il y a eu, nous l'avons dit déjà d'un mot l'idée de la paternité-pouvoir, il y a eu plus tard l'idée de la paternité-devoir, tout aussi bien dans les rapports entre l'Etat et la tribu ou la cité que dans les relations des pères avec les fils.

Mais quelque soit ce changement quant aux motifs ou bien quant aux effets, l'idée de la domination fondée sur la paternité a eu toujours, dans tous les temps, dans tous les lieux, des traits constants et des traits permanents, deux traits surtout, parmi bien d'autres traits : la prétention d'immensité en premier lieu, la prétention d'éternité en second lieu.

Les traits permanents de la domination :

- prétention d'immensité

- prétention d'éternité.

La prétention d'immensité d'abord, puisque les souverains ou les Etats qui ont fondé déjà aux temps anciens les grands empires coloniaux avaient la prétention et l'intention d'étendre leur domination au monde tout entier. ET c'est le roi Hammourabi, auteur du Code très fameux qui est au Louvre, lequel se proclamait roi des quatre Orients, autrement dit le roi du monde en son entier.

La prétention d'immensité concernant donc le lieu, mais d'autre part la prétention d'éternité, ayant égard au temps, puisque les grands empires coloniaux, soit des temps anciens, soit des temps nouveaux, ont été figurés, ont été déclarés comme devançant toujours. Et c'est la prétention d'éternité qui transposant dans le futur l'idée d'autorité et de paternité est bien l'aspect le plus frappant de cet état d'esprit impérialiste.

Chapitre 1

LES MOTIFS DE LA DOMINATION.

Si cependant les traits constitutifs de cet état d'esprit, domination ou bien paternité, sont p-

Les quatre sortes d'impérialisme:

A - L'impérialisme spirituel.

Il est d'ordre religieux.

1° - les motifs divers:

2 motifs :
- crainte
- espoir

I - 1er motif:
la crainte.

manents, ces motifs sont changeants et ce sont ces motifs qu'il nous faut donc surtout considérer. Nous l'avons dit déjà, l'idée de la domination a pu être fondée ou bien sur un impérialisme spirituel, ou bien sur un impérialisme potentiel, ou bien sur un impérialisme culturel, ou bien enfin, ou bien surtout dans notre temps sur un impérialisme matériel. Ce sont donc ces différents états d'esprit impérialiste qu'il y a lieu que nous considérions ici sommairement.

Parlons ainsi, 1°, de cet impérialisme spirituel, auquel on peut donner ce nom, très justement, puisque sa source et son objet c'est la domination de l'ordre spirituel et notamment, aux temps anciens surtout, c'est la domination de l'ordre religieux. L'impérialisme spirituel, ou bien l'impérialisme religieux, n'est-ce pas là l'aspect premier et l'aspect primitif de tout impérialisme colonial. N'avons-nous pas, par conséquent, une occasion de découvrir à ce propos les motifs primitifs et les ressorts premiers de toute colonisation. C'est dans la religion qu'il nous faudra chercher ces premiers ressorts, ces anciens motifs.

On peut parler ici, ou l'on pourrait parler d'illuminisme colonial, puisque ce sont des prévisions, ou des visions, des mythes ou des croyances qui ont été les grands ou les premiers ressorts des temps d'ancienne colonisation.

L'impérialisme spirituel, ou bien l'impérialisme religieux, a pu sortir surtout de deux motifs, puisque la religion en tous les temps, en tous les lieux, est bien fondée surtout sur deux motifs : la crainte en premier lieu, l'espoir en second lieu.

Donc, la colonisation, aux temps anciens surtout, quand elle était un fait de l'ordre religieux, était un fait de crainte, ou bien un fait d'espoir, puisque la religion est crainte en tant qu'elle a pour but de protéger du mal et de défendre du péché, qu'elle est, ainsi qu'on l'a dit, un procédé de l'expulsion du mal. Mais, d'autre part, elle est espoir aussi, en tant qu'elle est un procédé de l'obtention du bien et non un procédé de l'expulsion du mal. L'expulsion du mal, l'obtention du bien, la crainte et l'espoir, ce sont bien là les grands motifs de l'ordre religieux qui se sont reflétés dans maintes colonisations.

La crainte d'abord, selon le mot fameux du poète latin : Primo facit timor Deos, autrement dit la peur du mal qui a été parfois chez des peuples nombreux, peuples anciens et peuples primitifs, peuples d'autrefois, peuples d'aujourd'hui, qui a été le grand motif de maintes civilisations. Il y a eu chez les an-

ciens maintes transplantations, maintes déportations qui ont été des procédés tendant à l'expulsion du mal des procédés de purification du groupe humain.

a) La transplantation ou émigration du groupe entier.

Transplantation d'abord, et entendons par là émigration du groupe entier, de la tribu en son entier, ou bien de la cité en son entier, ou bien plus tard déjà d'un peuple en son entier, émigration voulue de Dieu, émigration ordonnée par les dieux. C'était l'oracle, ou bien l'augure, dont les prêtres étaient les interprètes, qui ordonnaient l'émigration d'un peuple entier. Ou bien parfois, comme on l'a vu chez les Polynésiens et les Mélanésiens, c'était l'oracle ou bien l'augure qui par promesse, ou bien par illusion, favorisait l'émigration, sans l'ordonner précisément, sans l'imposer au vrai sens de ce mot; mais par imposition ou par proposition c'étaient les dieux, ou les esprits qui procuraient parfois l'émigration ou la transplantation d'un monde entier. C'est ainsi que nous lisons dans Hérodote, au Livre IV, comment eut lieu la fondation de la cité lybienne de Cyrène : c'était un roi qui, consultant l'oracle, s'était vu ordonner par les dieux la transplantation de son royaume en son entier, avec tous ses sujets, dans la Lybie. Il résista d'abord, il protesta contre l'oracle qu'avait rendu la pythie, puis on lui donna la suggestion d'aller à Delphes consulter l'oracle, lequel aussi lui ordonna de transplanter dans la Lybie son royaume en entier, pour mettre fin, lui fut-il dit, aux dissensions qui avaient lieu entre tous ses sujets, pour purifier, par conséquent, tous ses sujets de ce péché de dissensions.

c'est un moyen de purification.

La transplantation apparaissait ainsi parfois chez les anciens comme un moyen de purification, puisque l'ordre de Dieu, ou la proposition de Dieu avait pour but, ou pour motif, ou la transplantation en un pays nouveau, et par l'émigration en un terroir lointain de purifier de ses péchés un peuple entier. La colonisation, ou la transplantation était alors, pour les Anciens, un procédé de purification et donc un moyen d'expulsion du mal.

L'on a vu plus récemment chez les Océaniens, et notamment parmi les Néo-zélandais, des peuples tout entiers se transplanter ainsi sur le conseil de Dieu, ou par la volonté de Dieu, lequel jugeait - c'était le dire des oracles - qu'il y avait un seul moyen de purifier de ses péchés le peuple entier, c'était d'abandonner le vieux terroir souillé, le vieux terroir impur pour s'en aller vers un terroir lointain, vers terroir nouveau.

Ce fut bien plus une déportation, non pas une

b) la déportation ou émigration d'une partie d'un groupe.

transplantation qui fut le procédé de purification, déportation d'une partie d'un peuple ou bien d'une tribu, non plus transplantation d'un peuple en son entier. Ainsi parfois chez les anciens quand avait lieu une calamité, quand le clergé jugeait qu'il convenait de pratiquer la purification pour mettre fin à la calamité ordonnée par les dieux, on estimait qu'il convenait de déporter une partie de la tribu, ou bien, comme on l'a dit chez les Romains, une partie de la cité, afin que ces sujets ou que ces citoyens s'étant chargés de ce péché, aient pu dès lors l'emporter avec eux.

Coutume du Ver sacrum.

Sans aller chercher chez des peuples sauvages, il nous suffit de retrouver chez les Romains une coutume bien connue des Romanistes, celle du Ver sacrum ou du printemps sacré : quand avait lieu une calamité, une disette, une famine ou une épidémie chez les anciens Romains, chez les Romains des premiers temps, on procédait l'année suivante au Ver sacrum : tous les enfants qui étaient nés l'année suivante étaient voués aux dieux, étaient l'objet d'une dévotion et quand ces enfants avaient l'âge adulte ils étaient déportés dans un pays lointain et ils fondaient ainsi au loin une cité romaine.

C'était donc un moyen, dans l'esprit des Romains, d'expulser le péché et d'exporter le mal : les jeunes gens qui étaient nés après une calamité étaient des façons de boucs émissaires, chargés du péché et devaient ainsi, vingt ans plus tard, devenus jeunes hommes, aller au loin fonder une cité importante en emportant leur péché avec eux.

La colonisation était par conséquent, un procédé de pénitence dans l'esprit romain et l'on pourrait parler ici, si l'on cherchait des mots, d'un impérialisme pénitentiel, d'une expansion qui n'aurait pas eu lieu, en quelque sens, si les Romains n'avaient pas cru qu'il convenait, de temps en temps, de mettre fin au mal, de purifier la ville en son entier, non plus par la transplantation comme autrefois du groupe entier, mais bien par la déportation de citoyens qui, par le fait ou le hasard de leur naissance après une calamité étaient chargés ainsi de ce péché par la volonté des dieux. La devotio du ver sacrum fut l'occasion chez les Romains de fondations de maintes et maintes colonies.

Il y a eu ainsi des déportés sacrés, avant qu'il n'y ait eu beaucoup plus tard, et nous y reviendrons, des déportés laïcs, puisque les déportés et les expulsés, pour tous motifs et en tous sens, ont eu dans l'expansion des colonies un rôle de tout premier plan.

On sait comment était réalisé le procédé du ver sacrum : les jeunes gens nés dans l'année fatale étaient conduits aux portes de la ville et devant eux marchait un taureau; ce taureau s'arrêtait et c'était là précisément que devait être la cité nouvelle. Il y avait par conséquent, dans la déportation, ou dans la dévotion du ver sacrum un fait de l'ordre religieux, puisque c'était le procédé partiel et non total de l'exportation du mal.

II - 2ème motif : l'espoir.

N'insistons pas là, d'autant mieux que nous savons très mal tout ce cérémonial du ver sacrum et recherchons plutôt plus longuement, plus amplement, comment la religion, ou la superstition fut un motif d'impérialisme colonial et notamment chez les anciens, non pas en tant qu'elle était crainte, mais bien et mieux en tant qu'espoir, espoir de salut, espoir de bonheur, espoir de profit et espoir d'exploit.

La religion toujours est un espoir, en tant qu'elle a pour fin non seulement la purification et l'expulsion du mal, mais aussi et bien plus la recherche du bien et l'obtention du bien. Nous entendons par là le bien moral, le bien spirituel, le bien mystique et en ce sens il n'y a pas de religion qui n'ait pour but la recherche d'un bien, la communion avec le Dieu, la communion avec le Dieu, pour obtenir de lui tous les bienfaits qui dépendent de lui.

L'espoir, dès lors, mieux que la crainte, fut donc, et notamment chez les anciens, motif de colonisation de l'ordre religieux. Mais il convient ici de distinguer selon la qualité de cet espoir.

Il y a eu, et il y a toujours chez des peuples nombreux, un espoir de salut, lequel parfois n'est satisfait que par l'émigration dans des pays lointains. Il y a eu aussi, déjà chez les anciens, un autre espoir : l'espoir d'exploit, autrement dit l'aspiration de l'ordre religieux de se signaler, de se distinguer et d'accomplir un acte d'héroïsme, lequel, en général conserve un caractère religieux. Espoir de salut et espoir d'exploit, ce sont bien là des choses d'autrefois, mais il y a aussi, de plus en plus, un espoir de bonheur, rêve utopique ou idyllique selon lequel on a cherché parfois jusqu'à nos jours, dans des pays lointains, la réalisation de l'équité qu'on n'avait pas trouvé dans nos très vieux pays.

Et il y a encore jusque de notre temps, un espoir de profit, parce que l'idée du gain, moteur des grandes colonisations, fut très longtemps et est restée parfois jusque dans notre temps, idée de l'ordre religieux, idée mythique ou bien idée mystique, en tant qu'il y a eu une mystique du gain, une mythique

Les différentes qualités de l'¹ espoir.

du gain et que le gain fut un espoir, ou bien une illusion longtemps cherchée ou bien longtemps poursuivie par tous les émigrants. Il y a eu longtemps chez les anciens et il y a chez nos contemporains des terres promises et des eldorados. Espoir de salut et espoir d'exploit, espoir de bonheur et espoir de profit, en tant toujours que ces espoirs ont eu un caractère religieux, en tant qu'ils ont été vision et illusion et mythe, en un seul mot. Tous ces moteurs d'expansion ont eu leur rôle et autrefois et aujourd'hui.

a) Espoir de salut.

C'est ainsi d'abord pour l'espoir de salut, nous le verrons plus amplement dans le détail; beaucoup de colonisations n'ont eu pour but, au premier plan, que la recherche du salut, salut de soi ou bien salut d'autrui, salut des dominants ou bien salut des dominés, ou bien plus tard salut des deux. Ce fut du moins toujours, ce fut du moins longtemps, ce fut jusqu'aujourd'hui pour le salut de soi, ou le salut d'autrui, que furent poursuivies les colonisations.

C'était pour que les colonisateurs fussent sauvés, ou bien plus tard pour que les dominés fussent sauvés, c'était pour le salut en un seul mot, que se faisaient les expansions; autrement dit, dans cet état d'esprit, les colonisateurs ou bien les conquérants étaient des pèlerins ou des croisés. La fondation des colonies était la traduction de cet état d'esprit croisé qui a duré, qui a régné chez les grands peuples, et en Orient et même en Occident; les pèlerins et les croisés qui ont été, à proprement parler, des fondateurs de colonies, qui ont voulu et leur salut et le salut d'autrui. Salut de soi puisqu'il voulaient la pénitence et l'indulgence, au sens ancien et canonique de ce mot, et puisque l'expansion était un procédé aussi en même temps de l'expulsion du mal, de l'obtention du bien, puisque donc les Croisés étaient lavés de leurs péchés, s'ils se croisaient, en d'autres mots qu'ils se couvraient de cet insigne de la croix, lequel marquait leur intention d'aller coloniser et d'aller conquérir contre les Infidèles.

1 - Le salut du dominateur.

Les Croisades.

C'est dès l'année 888, bien avant donc la première croisade, que nous voyons en Occident l'Eglise catholique promouvoir les croisades en pays infidèles, en promettant pour les croisés, si même ils revenaient vivants, la récompense dans l'autre monde, c'est-à-dire le salut. La colonisation de l'ordre religieux comme un moyen de récompense et de salut, c'est là la grande idée qui a régné pendant le Moyen-Age en Occident.

2 - Le salut du dominé.

Mais le salut de soi déjà ne suffit pas en ces temps éloignés et c'est de plus en plus pour le salut

d'autrui, pour le salut des dominés et des soumis ou des conquis qu'ont été poursuivies les colonisations. Autrement dit, c'est pour la conversion des dominés que l'expansion s'est poursuivie et nous verrons ainsi plus amplement un peu plus tard comment les conquérants se sont parés tardivement, et très souvent de bonne foi de l'inquiétude du salut, comment aucun d'entre eux, fut-ce les conquérants du Nouveau-Monde ou bien de l'Amérique, comment aucun d'entre eux ne s'est considéré comme un pur conquérant, mais s'est toujours considéré comme étant mû par un motif de l'ordre religieux et comme étant tenu de promouvoir la conversion des infidèles d'outre-mer. Nous voyons cela surtout très bien dans le roman ou dans la poésie des Espagnols ou bien des Portugais qui, au XVI^e siècle notamment, ont pu jouer, en quelque sens, le rôle d'instruments de propagande.

Voici par exemple le drame très connu, un drame en vers de Lope de Vega : le Nouveau Monde découvert, un drame dans lequel on voit l'idolâtrie qui apparaît à Christophe Colomb et où il nous est dit que Christophe Colomb devait surtout faire cette conquête du Monde nouveau pour abolir l'idolâtrie, pour convertir les habitants du Nouveau Monde et pour réaliser ainsi dans ce pays nouveau cette unité de l'ordre religieux que l'on nommait alors, dans le sens plein du mot, la catholicité, autrement dit l'universalité de l'ordre religieux. Ce fut là vraiment l'un des motifs profonds qui ont conduit sincèrement les conquérants du Nouveau Monde.

b) Espoir d' exploit.

L'espoir de salut, nous y reviendrons et plus amplement, mais d'autre part il y a eu, et il y a toujours heureusement dans ce plan religieux un autre espoir, espoir d'exploit, autrement dit l'aspiration chez les héros de se signaler, de se distinguer par de grands exploits et c'est d'un seul mot la chevalerie, l'idée de la chevalerie qui fut de plus en plus religieuse; l'idée de la chevalerie, laquelle était de la chevalerie en son tréfonds l'idée d'exploit ou bien, comme on disait alors, l'idée d'emprise, c'est-à-dire d'entreprise sans utilité, d'entreprise inutile et qui ne doit donner à son auteur aucun profit. C'est bien l'emprise de chevalerie, autrement dit l'exploit en soi, l'exploit pour soi, pour se distinguer et pour soulever le risque et le danger; en d'autres mots le risque et de danger ayant valeur en soi, ayant valeur pour soi, prenant chez tous les chevaliers l'aspect d'un idéal de l'ordre religieux.

C'est là l'aspect premier de l'aventure, aspect de l'ordre religieux en tant que l'aventure du héros

est un exploit qui est bénédiction et qui lui vaut la bienveillance des esprits, ou bien des dieux. Reprenons ici le vieil Hérodote; c'est lui qui a conté comment dans la tribu des Nasamons cinq jeunes gens étaient tirés au sort pour s'en aller au loin explorer la Lybie. C'étaient bien des héros désignés par les dieux, puisque le sort, chez les anciens, exprime le vouloir du dieu. C'étaient les dieux, par conséquent, qui voulaient les héros, c'étaient les dieux qui marquent les héros par le tirage au sort. L'exploit était ainsi l'œuvre des dieux, il contentait les dieux, il était donc moyen de purification et de bénédiction et il était dès lors un fait de l'ordre religieux.

L'espoir d'exploit est donc ainsi semblable à l'espoir de salut; pendant longtemps du moins il est l'inspiration des dieux et c'est au nom des dieux que les héros poursuivent leur combat.

Il y a eu dès lors non seulement le déporté de l'ordre religieux, mais bien aussi l'aventurier, le conquérant et le héros de l'ordre religieux.

C'est ici qu'on peut voir le rôle immense, dans les expansions de l'ancien temps jusqu'aux Espagnols et aux Portugais, de tous ces romans, de tous ces récits, toutes ces épopées de la chevalerie ou bien de la conquête qui restaient des récits de l'ordre religieux et dont les conquérants de l'ancien temps étaient fervents lecteurs. Il y a eu surtout un grand roman, un roman portugais qui fut à cet égard inspirateur de maints aventuriers, c'est l'Amadis de Gaule, dont nous savons que Don Quichote est la caricature simplement, car l'Amadis de Gaule, roman mystique et héroïque en même temps, était l'inspiration de très grands conquérants; Fernand Cortes en fut un grand lecteur, il l'avait avec lui dans ses voyages américains et par ailleurs nous savons bien aussi que d'autres conquérants étaient tout imprégnés de l'Amadis de Gaule, de l'épisode notamment selon lequel ce chevalier, que l'on nommait le Chevalier du Lion, avait franchi la mer, avait gagné une île qu'il avait conquise et organisée. Et Amadis, le chevalier du Lion fut donc, pour tous ces conquérants, l'inspirateur et le modèle, en tant qu'il fut dans ce roman explorateur, navigateur, mais d'autre part aussi organisateur, colonisateur.

C'est si vrai qu'il a fallu que l'empereur Charles Quint promulgué en 1543 un décret contre l'abus de la lecture des romans de chevalerie et en parti-

L'Amadis de
Gaule.

Son influence
sur les ex-
plorations.

culier contre la lecture de l'Amadis de Gaule. Il estimait alors que trop d'explorateurs, que trop d'aventuriers étaient contaminés par la lecture de ce roman. Je n'imagine rien lorsque j'assigne à l'Amadis et aux autres romans de l'ordre religieux une très grande action sur les explorations et les occupations des conquérants. Et on nous dit que dans ce même temps où l'empereur interdisait de lire l'Amadis de Gaule, il le lisait lui-même en cachette.

Tous ces romans, d'abord mystiques et héroïques, et qui plus tard sont devenus romans laïcs, qui ont donc pris l'aspect que nous leur connaissons, romans de flibustiers, romans d'aventuriers ou de pionniers, romans d'un Le Sage ou bien d'un Cooper, que nous avons tous lus, tous ces romans d'abord mystiques et d'abord héroïques ont été d'abord des forces et des moteurs de l'expansion. Ces épopées ont précisé les rêves, ont orienté les rêves, et ont alimenté les rêves. Ce sont bien eux qui ont guidé maints conquérant vers ces pays lointains où ils ont abouti.

Recherche du salut, recherche de l'exploit, ce sont bien là, nous le voyons, du moins dans les débuts du moins dans l'ancien temps, ce sont bien là des rêves ou des exploits de l'ordre religieux que nous retrouverons plus tard laïcisés et transposés.

c) Espoir de bonheur.

Mais il y a aussi un espoir de bonheur, un rêve de bonheur, qui est rêve et espoir de l'ordre religieux; rêve idyllique ou théorique et non plus héroïque; rêve selon lequel beaucoup, et autrefois et aujourd'hui, ont cru trouver dans les pays lointains tout le bonheur qu'ils n'avaient pas trouvé dans nos anciens pays. C'est l'utopie, autrement dit, non plus dans le temps, mais bien dans le lieu. Quand on veut s'éloigner de ce spectacle coutumier des milieux où nous vivons, quand on veut s'échapper de la vie présente et rêver, on en a deux moyens : transposer dans le temps, transposer dans le lieu.

Transposer dans le temps, mettre dans le passé, ou bien dans le futur, le rêve que l'on voudrait, le rêve passéiste ou bien le rêve futuriste qui n'est qu'une satisfaction de notre esprit. Mais il y a un autre moyen : transposer dans le temps, ou bien dans le lieu, recherche dans le lointain s'il n'y a pas un autre pays où régnera l'égalité ou bien l'équité.

Dans ce plan on a bien le moyen de ne se borner plus au rêve et à l'espoir, on peut non seulement suivre des rêves mais faire des projets et tenter des essais, on peut non seulement vouloir mais bien prévoir, on peut réaliser, on peut fonder, on peut aller au loin comme on l'a fait maintes et maintes fois.

dans le passé, surtout, on peut aller au loin rechercher ces Iles Fortunées, ainsi que l'on disait déjà dans les anciens temps, où régnait l'égalité et l'équité chez des humains purs et heureux.

L'utopie de lieu peut donc mener à la réalité. Si l'utopie de temps, ou bien pour le passé ou bien pour le futur, ne peut être jamais que pur et simple rêve, autrement en est-il pour l'utopie de lieu, puisque le rêve peut conduire à un projet, que le projet lui-même peut amener à un essai.

La recherche de la liberté, de l'égalité ou de la fraternité.

C'est ainsi que très souvent dans les siècles derniers, depuis trois siècles ou environ, il s'est trouvé de ces aventuriers qui s'en allaient chercher au loin non pas le salut et non pas l'espoir, mais bien le bonheur et qui croyaient trouver dans les pays lointains la liberté, ou bien l'égalité, ou la fraternité. Les flibustiers, les boucaniers, sous Louis XIV, étaient des réfractaires ou des aventuriers qui, bien souvent, cherchaient le gain ou le profit, qui bien souvent aussi cherchaient à découvrir dans ces pays lointains un régime nouveau et qui cherchaient la société de l'Orient pour découvrir en elle la liberté ou l'égalité.

Et si ces boucaniers ou bien ces flibustiers étaient des ignorants, qui agissaient surtout par l'inconscient, il y a eu plus tard des faiseurs de projets, lesquels ont mis sur pied leurs rêves ou leurs espoirs, lesquels, par conséquent, ont rédigé tous ces statuts et ces constitutions de ces royaumes neufs qu'ils espéraient fonder et que parfois ils ont fondé. Dès 1689 fut rédigé sous Louis XIV par Duquesne, fils de l'amiral, un projet de statut d'une cité lointaine, d'une vraie République qu'il espérait fonder dans l'Île de Bourbon. Si ce rêve ou ce projet n'aboutit point à un essai, il y a là du moins pour nous tout le signal de ce nouvel état d'esprit qui régnera dans les siècles lointains, chez les Européens et les Occidentaux. Tous ces réformateurs et tous ces réfractaires qui rêveront, qui essaieront surtout de promouvoir en un pays lointain leur idéal.

Les colonies socialistes d'Amérique et d'Afrique.

Toutes ces colonies de socialistes ou bien de révolutionnaires qui ont été fondées en Amérique ou en Afrique, qui ont vécu parfois quelques années, qui ont vécu, en quelques cas, des dizaines d'années, ainsi les colonies des Icariens et des Phalanstériens qui ont été fondées dans les Etats-Unis, ainsi plus tard en Algérie et notamment par les frères Reclus en 1888; les colonies des anarchistes; c'étaient dans tous ces cas, non seulement des rêves et des projets, mais des essais, c'étaient des colonisations, c'étaient

L'idée de
Talleyrand.

d) Espoir de profit.

Il s'agit d'un espoir de profit de caractère religieux.

C'est l'idée de l'Eldorado.

des expansions réalisées et qui parfois duraient, c'étaient du moins des témoignages et des attestations que les voyages d'outre-mer peuvent avoir pour but non pas le rêve du salut et de l'exploit, mais bien le rêve de l'espoir. C'est en ce sens que Talleyrand, ce grand esprit, l'avait bien vu. La colonisation parmi ses buts a eu toujours celui d'ouvrir aux réfractaires, à tous les mécontents, à tous les révoltés, à ces esprits qui ont la soif d'un idéal conçu à leur façon, d'ouvrir à tous ceux là le port de l'espoir.

Il y a enfin le rêve du profit, ou bien l'espoir du profit, en tant qu'il a été souvent, en tant qu'il a été longtemps un rêve religieux. C'est en ce sens que maintenant nous en parlons, car le profit a pris longtemps chez les aventuriers et chez les conquérants, la forme d'un espoir illuminé. Ce gain et ce profit qu'on recherche dans les pays lointains n'étaient en aucun sens le résultat d'une constatation, l'enseignement d'une expérience, car on ne savait pas ce que pouvaient avoir comme ressources ces pays, mais on imaginait et on rêvait que ces pays étaient d'un mot l'Eldorado. Nous savons bien que si Moïse a mené les Hébreux vers l'Egypte c'était qu'il y croyait trouver cette Terre Promise en vue de laquelle il mourut.

Idée mystique ou religieuse, idée du gain imaginé, ou bien du gain rêvé, espoir illimité, espoir illuminé du gain, c'est cette idée qui a conduit jusque de nos jours les colonisateurs vers le profit lointain. Non seulement les juifs, mais plus tard les chrétiens, car notre Moyen Âge avait déjà non pas l'idée d'Eldorado qui vient un peu plus tard, mais cette idée connue aussi du pays de Cocagne, ce pays qu'ont dépeint souvent les fabliaux, pays où l'on avait pour seule loi et l'abondance et la paresse, pays qu'on recherché déjà les tout premiers explorateurs, pays où l'on croyait découvrir les trésors. Et l'on sait bien que les aventuriers conducteurs des croisades étaient inspirés de ces fabliaux et qu'ils cherchaient non seulement à protéger, à délivrer Jérusalem, mais qu'ils cherchaient aussi les trésors de La Mecque, tous ces trésors de l'Arabie, dont les esprits du Moyen Âge étaient remplis. A coup sûr les plus aventureux d'entre eux, dans le sens sens du mot, ce grand conquérant que fut Renaud de Châtillon recherchait en Arabie tous ces trésors que dans l'esprit du Moyen Âge on croyait exister.

Recherche des trésors, ce fut plus tard l'idée qui se concrétisa dans l'Eldorado, qui fut le rêve promoteur de ces explorations du Nouveau Monde par les

Espagnols et les Portugais. Eldorado, cela veut dire "roi doré", c'était un roi dont on croyait qu'il existait au Nouveau Monde et qu'il se faisait dorer la peau chaque matin. C'est seulement plus tard que l'expression Eldorado a désigné non plus le roi, ou bien le chef de ce pays, mais le pays en soi et la contrée en soi, pays qu'Orellana dit avoir découvert aux environs de l'Orénoque, pays qu'on rechercha pendant deux siècles ou environ et pour lequel de très nombreux exploitateurs, et notamment au centre, ou bien au sud du continent américain, ont exploré, et maintes fois ont disparu. Ce sont notamment les grands voyages du début, vers la Guyane, où l'on croyait qu'était l'Eldorado, en quoi l'on se trompait, ces grands voyages ont eu pour but de découvrir ce très fameux pays. Un explorateur anglais des plus connus, Walter Raleigh, un grand explorateur a eu pour but expressément de découvrir l'Eldorado et c'est habilement qu'il exploita cette croyance, ou bien cette illusion restée dans l'esprit occidental, pour promouvoir en faveur des Anglais l'occupation de la Guyane.

La première exploration de l'Australie.

Ce fut plus tard la terre australe, où l'on pensa aussi qu'existaient des trésors et la première exploration de l'Australie, que l'on nommait alors la Nouvelle Hollande, eut pour but de découvrir tous ses trésors.

La colonisation de la Californie.

Comme plus tard, et dans des temps infiniment plus rapprochés de nous, vers le milieu du XIX^e siècle, la colonisation de la Californie a eu d'abord pour but l'espoir d'y découvrir de l'or; la soif de l'or comme on a dit qui, au commencement du moins était une illusion, et qui pour la plupart de ces colons, de ces chercheurs resta toujours une illusion.

C'est l'impérialisme famélique.

C'est la recherche du profit, ou bien du gain, mais la recherche, on le voit bien, illuminée, ou la recherche illusionnée, ayant pour fin souvent de fuir la pauvreté ou la misère de nos vieux pays. Si l'on voulait aussi chercher un mot, mais il en faudrait trop, on pourrait bien parler ici d'impérialisme famélique.

Tous ces espoirs sont le plus souvent,

Voilà comment l'histoire du gain, le rêve du profit et du butin, un rêve qui longtemps resta de l'ordre religieux, devint aussi et demeura jusque dans notre temps un grand motif des expansions et notamment au Nouveau Monde.

Tous ces espoirs et tous ces rêves de salut, ou bien d'exploit, de bonheur ou bien de profit, ils étaient bien, nous paraît-il, des illusions; ils n'étaient pas fondés sur des réalités, ils marquaient bien l'inspiration qui toujours règne dans l'esprit humain

chimériques.

2° - Les fondements constants.

La constance des fondements de l'impérialisme spirituel.

Son antiquité et son universalité.

L'impérialisme spirituel est un trait fondamental des groupements humains,

La notion de l'infidèle.

de dépasser le vrai, de chercher le lointain et de poursuivre l'au-delà. Voilà comment la colonisation est faite, en son histoire, de beaucoup de rêves perdus et de beaucoup d'espoirs déçus.

L'impérialisme spirituel, qui est divers dans ses motifs, nous l'avons vu, reste constant, nous l'allons voir, dans ses idées et dans ses fondements. Il y a lieu ainsi que nous cherchions comment l'impérialisme spirituel, ou bien l'impérialisme religieux, offre des traits constants et donc que nous cherchions quelles idées sont au tréfonds de cet impérialisme spirituel.

Marquons surtout, en commençant, que l'idée est archaïque, en d'autres mots, comment l'on peut trouver dans tous les groupements humains, de tous les temps, un sentiment d'impérialisme spirituel, comment autrement dit, et chez les primitifs surtout, tout groupe humain déploie ses sentiments dans l'expansion et l'annexion touchant des groupements voisins et en vertu précisément de cette idée d'impérialisme spirituel.

Si cette idée est archaïque, si elle a donc aimé un trait d'antiquité, un trait d'universalité, c'est que tout groupe humain ayant un Dieu, ayant un culte donc toujours l'aspiration de propager ce Dieu et de répandre son adoration. Chez les Anciens, surtout, chez les primitifs, tout groupe humain, tribu, clan ou cité, possède un dieu particulier, en même temps qu'il a un sang particulier; le groupe humain se définit dans les états de société anciens et par son sang, et par son dieu. Il a tendance, en tant que groupement humain, à propager son dieu, à imposer son dieu. Et en ce sens l'impérialisme spirituel est bien un trait fondamental et un trait primitif de tous les groupements humains.

Le groupe humain ayant son dieu, ayant son sang, se juge supérieur, et investi d'une mission du dieu qui est à lui. Il a dès lors un grand mépris de l'étranger, car l'étranger, pour tous ces groupes primitifs ayant leur dieu particulier, ayant leur dieu sui generis, l'étranger est donc l'infidèle. C'est la notion de l'infidèle, et non du tout celle de l'étranger qui est, à coup sûr, notion primitive. Quand on n'est pas du clan, ou bien de la tribu, ou bien plus tard de la cité, quand on a donc un autre sang, quand on a donc surtout un autre dieu, on est un étranger, est bien plus un infidèle.

Donc ce sont des relations fondées surtout sur mépris qui ont eu lieu pendant longtemps chez les Anciens, qui ont lieu aussi chez les primitifs entre

Le parti à prendre envers lui.

- l'assimilation.

- l'extermination.

groupes étrangers. Il n'y a donc, pour la tribu, ou pour le clan, plus tard aussi pour la cité - ainsi chez les anciens Romains - il n'y a donc que deux partis à observer touchant cet étranger, qui est en même temps et méprisé et redouté, deux partis différents : ou bien l'exterminer, ou bien l'assimiler.

L'assimiler, autrement dit lui conférer, lui imposer ce même dieu qu'on a pour soi, répandre et augmenter chez l'étranger le culte de son propre dieu, convertir l'étranger qui est un infidèle; assimiler, par conséquent, précisément au sens de cet impérialisme spirituel dont nous parlons. L'étranger, pour les anciens ou pour les primitifs, étant toujours un infidèle méprisé et redouté en même temps, il n'y a lieu, touchant cet étranger, que de l'exterminer ainsi qu'on fit souvent, ou de l'assimiler ainsi qu'on fit plus récemment.

C'est précisément l'état d'esprit premier qui définit l'impérialisme spirituel : aspiration de conquérir, aspiration de convertir, aspiration fondée non pas sur l'intérêt mais sur le sentiment profond. C'est l'état d'esprit qu'a pu dépeindre chez nous un Voltaire, dans cette tragédie de Mahomet, où il fait parler un confident, Zopire, ainsi que l'on faisait alors, lequel parlant à Mahomet s'exprime ainsi, définissant vraiment et proprement l'impérialisme spirituel : Voilà donc tes desseins, c'est donc toi dont l'audace de la terre à ton gré prétends changer la face, tu veux, en apportant le carnage et l'effroi, commander aux humains de penser comme toi, tu ravages le monde et prétend l'instruire, quel droit as-tu reçu..... A quoi répond le vers fameux : "Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins A sur l'esprit grossier des vulgaires humains".

Voilà la conception, à proprement parler, de cet impérialisme spirituel, de ce besoin de conquérir pour convertir qui est de tous les temps. C'est dès lors un sentiment très singulier qu'on a pu voir se déployer chez tous les groupes ou bien plus tard chez tous les peuples, en tant qu'ils s'inspiraient de cet impérialisme spirituel, non plus la crainte, ou bien l'espoir, mais bien le mépris et parfois l'amour.

Le mépris, tout d'abord, car on commence, en vérité de mépriser ceux qu'on croit convertir, et c'est, ainsi qu'on dit pour les éléver, ou les exalter qu'on les endoctrine et les convertit. Mais il advient ainsi que ce mépris devient amour et l'on en vient à concevoir comme une obligation, comme un devoir moral, la conversion des étrangers, qui sont toujours des infidèles, la conversion par conséquent des inférieurs, la

Le sentiment de mépris envers le dominé.

Le sentiment d'amour pour le dominé.

La notion de l'infidèle.

chez les anciens ils sont tenus pour des animaux.

plus tard, ils sont tenus pour des sauvages.

conversion par conséquent des réprouvés en qui l'on croit devoir créer et insuffler l'humanité.

Pour le comprendre mieux, il nous faudrait examiner profondément et longuement l'idée que l'on a eu de l'infidèle. Puisque tout étranger est infidèle en quelque sens, dans tous les groupements qui ont un dieu, en même temps qu'un sang. Qu'est-ce donc qu'un infidèle ? Comment est-il pensé ? Comment est-il jugé par les anciens ou par les primitifs ? Deux conceptions ici ont pu se déployer.

Chez les anciens, et cela a pu durer assez longtemps, les infidèles étaient tenus pour animaux ; les étrangers, par conséquent, étaient des animaux, non des humains, puisque pour les anciens, ou pour les primitifs, ces êtres religieux, ce qui faisait l'humanité, ce qui, dès lors les distinguait des animaux, était la religion : pour être un homme il faut avoir un dieu. Bien mieux : pour être un homme il faut avoir mon dieu, et qui n'a pas mon dieu n'est pas un homme à proprement parler, mais bien un animal.

Cette idée, il nous serait aisément de le montrer, a été répandue extrêmement et récemment aussi chez des peuples nombreux, non pas seulement chez les primitifs et chez les anciens, mais au Moyen-Age, en notre Occident ; les textes sont nombreux selon lesquels les infidèles étaient tenus pour animaux, non pour humains et c'est sous notre roi Saint Louis que la législation tenait pour "bougrerie", ainsi que l'on disait alors, les relations avec les femmes infidèles et c'est-à-dire pour bestialité parce que les infidèles étaient des animaux. Avoir, par conséquent, des relations avec les femmes infidèles c'était avoir des relations avec les bêtes. Ainsi encore pensait-on sous le règne du bon roi Saint Louis.

Ce fut plus tard, toujours chez les Anciens, une autre idée de l'infidèle qui eut cours, mais qui, elle aussi, marquait un grand mépris de l'ordre spirituel, non plus l'idée de l'animal, mais celle du sauvage, au sens profond, en tant que le sauvage, ou le barbare, était celui précisément qui n'avait pas de religion ou qu'on croyait qui n'avait pas de religion, autrement dit celui qui n'avait pas la religion du groupe humain qui le jugeait, celui qui n'avait pas la religion du groupe dominant ou conquérant.

L'idée de barbarie, ou de sauvagerie fut ainsi très longtemps une idée religieuse, avant que d'être ainsi qu'elle est de notre temps, une idée politique ou bien économique, ou bien sociologique. Les infidèles étaient barbares, ou bien sauvages, en tant qu'on les croyait sans religion, en tant surtout qu'on leur

savait des cultes différents et des dieux différents de ceux des dominants, ou bien de ceux des conquérants.

L'idée de l'animal et l'idée du sauvage qui ont été ainsi pendant longtemps et très longtemps, parfois jusqu'à nos jours, identifiée à cette idée de l'infidèle, ou bien à cette idée de l'étranger, ces deux idées de l'animal et du sauvage ont donc pesé extrêmement sur les conceptions, sur les relations qui ont eu lieu entre dominateurs et dominés.

L'on comprend ainsi surtout comment pourquoi l'impérialisme spirituel, ou bien l'impérialisme religieux a comporté toujours, dans tous les temps, dans tous les lieux, sous tous les cieux, deux conceptions ou bien deux traits constants : idée d'obligation en premier lieu, et de domination en second. Obligation, domination, ce sont les deux idées que l'on a pu trouver toujours, nous l'allons voir, en cet impérialisme spirituel, quel qu'en soit le motif, ou quel qu'en soit l'objet, qu'il ait pour but de rechercher ou le salut ou bien l'exploit ou le bonheur ou le profit, mais le salut surtout, en tant qu'il est impérialisme religieux, dans tous les cas et dans tous les pays ce sont ces deux idées : obligation, domination, que nous trouvons.

1 - 1er trait : l'obligation.

Obligation d'abord et c'est par quoi, nous le verrons plus tard, l'impérialisme spirituel est différent profondément de tout impérialisme temporel. Obligation pour le salut, car le salut est un devoir. Il n'y a point de religion où le salut ne soit que faculté, où le salut dépende du pur choix, ou l'on ait donc le droit de se soustraire à son salut. Dans toute religion, et c'est son trait fondamental, on est tenu de faire son salut et le salut forme vraiment le but, ou bien la fin de toute religion.

Le salut de soi ou d'autrui est un devoir.

C'est ainsi pour le salut, salut de soi ou bien salut d'autrui selon les cas, selon les temps, que nous trouvons l'idée d'obligation au fond de cet impérialisme spirituel. Il faut prêcher sa religion, il faut la propager et l'imposer dans tous les groupements humains, tribus ou bien Etats, par un devoir d'obligation, car le salut est imposé à l'homme en tant qu'humain et c'est vraiment par où l'humanité est séparée, pour tout esprit de l'ordre religieux, de l'animalité, en tant que toute l'humanité donne à sa vie, pour fin, de trouver le salut.

C'est déjà l'idée biblique bien connue, qu'on peut voir exprimée et que plus d'un a vue à ce fameux tympan de Vezelay, où l'on voit les apôtres enseignant les sauvages lointains. Et cette imagerie n'est que la

paraphrase de ce mot fameux : "Allez et enseignez toutes les nations". Dans tout impérialisme spirituel en tant que cette propagande et cet enseignement ont une fin universelle et exotique, il y a bien ainsi l'idée d'obligation : obligation d'enseignement du Dieu, obligation d'enseignement du culte pour le salut de soi ou bien pour le salut d'autrui.

Cette idée, nous le savons, dans l'Occident, pour nous borner ici faute de temps à l'Occident, d'abord pour le Vieux Monde, au Moyen Age notamment, et plus tard seulement pour le monde nouveau.

Pour le Vieux Monde d'abord, et c'est l'idée de la croisade, au Moyen Age, en Occident, l'idée que c'est un droit et un devoir pour les croisés de propager, fût-ce par la conquête armée la religion du Christ.

Pendant trois siècles ou environ, de l'année 1096 à l'année 1291, a pu régner dans l'Occident cet esprit de croisade, en foi de quoi le bon chrétien était tenu de rechercher, de procurer le salut par combat; c'est l'idée du salut par combat et nous trouvons ici, ou bien nous retrouvons la vieille idée que j'évoquais plus haut, de l'émigration purificatrice, de la conquête purificatrice, puisque ces entreprises des croisés, lesquelles étaient à proprement parler des pèlerinages armés, des pèlerinages guerriers, ces entreprises des croisés étaient en même temps formellement des pénitences, autrement dit des entreprises de pardon. Il suffisait qu'on fût croisé, si même on revenait de la croisade, pour gagner le pardon des péchés et pour bénéficier des indulgences accordées toujours par l'Eglise au commencement de chaque croisade.

Des entreprises donc de pénitence, ou bien de purification, conçues expressément par les précurseurs, et les textes sont là, en tant que des obligations pour les chrétiens, en tant que des moyens parfaitement de faire son salut.

Je sais que les croisades ont eu d'autres motifs et nous parlons uniquement ici de la croisade en soi, nous savons bien que la croisade a pu manifester des ambitions, des convoitises et des violences qui n'étaient pas de l'ordre spirituel, que les croisades ont exprimé un sentiment de la revanche sur les Musulmans que les croisades aussi ont contenté des ambitions, que les croisades enfin ont pu servir des intérêts; que les croisés étaient non seulement d'humbles chrétiens du peuple, mais qu'ils étaient aussi des princes ou bien des nobles et surtout des marchands, que les croisades ont donc été non seulement la manifesta-

c'est l'idée
de la croisade.

elle a pour
but le salut
des croisés..

elle a eu aus-
si parfois des
buts matériels.

tion de cet impérialisme spirituel dont nous parlons pour le présent, mais aussi, maintes fois et peut-être surtout, la manifestation d'un autre impérialisme, impérialisme potentiel, ou bien impérialisme matériel.

Mais il restait toujours au fond, et au début l'idée d'obligation conçue pour les chrétiens de faire leur salut par la conquête, ayant pour but de propager la foi du Christ. N'oubliions pas que, bien plus tard, les conquérants du Nouveau Monde avaient la croix sur la poitrine, qu'ils se représentaient en tant que des croisés, qu'ils se tenaient pour les croisés du Nouveau Monde et que Colomb ou Albuquerque, ou Vasco de Gama avaient la croix sur la poitrine en abordant aux rivages lointains.

Mais cette idée d'obligation de la conquête spirituelle du vieux monde s'est exprimée déjà dans la doctrine, et notamment dans la théologie au Moyen Age occidental. Il y a eu un avocat, dans le baillage de Coutances, qui s'appelait Pierre Dubois et qui publia, en 1306, un gros traité intitulé : De recuperatione terrae sanctae. Ce traité n'était rien autre non seulement qu'un projet de la conquête de la Terre Sainte, mais aussi et surtout de l'administration, de l'organisation des pays du Levant, un projet dans lequel les grands pays européens auraient formé, avant la lettre ou bien avant le mot, une façon d'alliance ou de société des Etats, une façon, comme on l'a dit très justement, de Société des Nations, laquelle aurait pour but non seulement de commander dans les pays d'Orient latin, mais bien surtout d'organiser, et d'exploiter, et en un seul mot de coloniser. Et l'avocat Pierre Dubois considérait comme un devoir, comme une obligation, cette conquête spirituelle et matérielle en même temps des pays du Levant. Il voulait non seulement l'exploitation du sol, non seulement la législation, l'administration, mais même aussi l'éducation, il prévoyait tout un projet d'enseignement des indigènes du pays, lequel dans son esprit avait pour but d'endoctriner, de convertir les indigènes des pays de Terre Sainte.

Dans cet écrit fameux que très souvent, ces temps derniers, on a pu évoquer pour rappeler que la Société des Nations a bien pu avoir ses antécédents, nous pouvons bien trouver la première expression de cette idée d'obligation ayant pour but d'obtenir le salut qui est ainsi au fond de tout impérialisme spirituel.

Mais ici l'obligation, qui est le premier trait de cet impérialisme spirituel, le premier trait constant de cet impérialisme religieux, ici donc l'obli-

L'idée d'obligation est à la base de la doctrine de Pierre Dubois.

c'est également l'idée de la papauté au XV^e siècle.

La bulle de 1493.

Le partage du monde sous condition de catéchiser.

c'est l'idée d'Erasme.

et de Montchrétien.

gation resta conçue d'abord pour le vieux monde méditerranéen; elle le fut plus tard pour le monde nouveau et c'est dès le XV^e siècle qu'on vit la papauté, en des textes fameux, proclamer, promulguer l'obligation pour les chrétiens de conquérir pour convertir, l'obligation pour les conquistateurs du Nouveau Monde de propager la foi chrétienne, et au besoin de l'imposer.

C'est en ce sens, me semble-t-il, que c'est le pape Alexandre Borgia qui est le vrai initiateur de cet impérialisme religieux universel, en tant que par la bulle qu'il rendit en l'an 1493 il étendit au Nouveau Monde, et donc à l'univers entier, à tous les continents l'idée d'obligation de propager la foi du Christ, l'idée de convertir les infidèles ou les sauvages, en tant que justification de toute colonisation.

Cette idée est déjà dans la Bulle du pape et on y lit surtout comment les indigènes d'Amérique étaient tenus non plus pour animaux ou pour sauvages, ou pour barbares ainsi que dans les anciens temps, mais pour des "hommes nus", - le texte nous le dit, - "vivant paisiblement entre eux", des hommes, donc, heureux, des hommes donc vertueux aussi, des hommes à qui il manque seulement d'être chrétiens pour posséder en eux et pour réaliser en eux la perfection d'humanité.

Vous voyez poindre ainsi dans un tel texte, où on ne l'attend point, la "théorie du bon sauvage" la théorie des "hommes nuds", vivant dans le bonheur et la vertu, loin des péchés des habitants des vieux pays, des hommes nus qu'il suffit donc de convertir pour que la foi du Christ puisse réaliser en eux une parfaite humanité.

Quand le pape ainsi, dans ce texte fameux, croyait pouvoir faire la division du Nouveau Monde entre les Espagnols et les Portugais, il y mettait formellement la condition de catéchiser, de moraliser tous ces naturels du monde nouveau et d'apporter ainsi aux indigènes d'Amérique la foi du Christ.

Ce ne sont pas les papes seulement qui ont ainsi prêché pour la première fois l'impérialisme spirituel, ce sont les humanistes, et plus tard même les économistes. Chez un Erasme, un siècle après, nous rencontrons la même idée l'impérialisme religieux universel, la même idée d'obligation pour les chrétiens de conquérir pour convertir, la même idée aussi que nous trouvons un siècle après, ou environ chez les économistes, chez Montchristien, dont nous savons qu'il fut le fondateur, ou l'inventeur de la chose et du mot, puisqu'en 1615 il écrivait pour la première fois et dédiait à la Reine-Mère un Traité d'Economie politique.

C'est dans ce traité que Montchrestien proclame expressément pour tous les conquérants l'obligation de convertir et d'évangéliser les habitants du Nouveau Monde.

Il semble qu'en ce temps l'accord soit fait chez les théoriciens sur cette idée d'obligation de propager la foi chrétienne en tous pays, non seulement chez un Erasme ou chez un Montchrestien, de purs théoriciens, mais chez un aventurier, un voyageur, Marc Lescarbot, qui fut un avocat, alla du Nouveau Monde et écrivit une histoire de la Nouvelle France. Chez ce colon et chez ce voyageur, nous retrouvons l'idée de convertir; la même idée que l'expansion et la conquête devront avoir pour but dernier, et donc pour seule justification de propager la foi du Christ.

C'est bien là la source ancienne de l'idée d'obligation universelle, qui est dans le programme, ou bien dans le statut de toutes les Missions. L'idée des missionnaires ou l'idée missionnaire, ainsi qu'on dit aussi, est une idée d'obligation de propager la foi du Christ pour le salut, idée d'obligation valant pour l'univers entier, idée d'obligation devant régner sur tous les continents.

Comment se sont fondées au cours du XVIII^e Siècle, les premières missions, et notamment celles des protestants où s'est exprimée mieux l'idée d'obligation valant pour l'univers entier de propager la foi du Christ ? Ce sont les protestants qui ont marqué, et proclamé au XVIII^e siècle l'idée d'obligation; le méthodisme tout d'abord, et le baptême un peu plus tard, deux sectes très vivantes jusque de nos jours chez les protestants, ont tourné tout entier sur cette idée de propager par la prédication la foi du Christ chez les peuples lointains; et le méthodisme et le baptême ont donc été, dès leurs débuts et par leurs conceptions, des idées de missions. Ils sont fondés sur cette idée d'obligation de propager la foi dans l'univers.

Carey surtout - lequel n'est pas l'économiste dont plus souvent on parle dans nos cours - William Carey et non Henry Carey, lequel vivait à la fin du XVIII^e siècle, a publié en 1792 un livre intitulé : *Obligation pour les chrétiens de répandre la foi.*

C'est pourquoi ont pu être fondées, tout aussitôt la parution du livre de Carey, de grandes missions : celle de Taiti de 1795, puis un peu plus tard, en 1799 la Grande société missionnaire pour l'Afrique, et enfin en 1822 la Grande société des Missions Evangéliques.

Mais s'il y a ainsi en premier lieu l'idée d'o-

c'est aussi
l'idée de tous
les missionnai-
res.

le méthodisme
et le baptis-
me.

II - 2ème trait: bligation, il y a aussi, il y a toujours l'idée de la domination. la domination pour le salut; obligation qui vaut pour tous les conquérants, domination qui vaut pour les conquis ou bien les subjugués. L'idée d'obligation devrait amener inévitablement à cette idée de la domination. Quand on veut son salut et quand on doit vouloir son salut personnel, on veut aussi, on doit vouloir le salut du prochain; ces deux saluts, en vérité restent toujours liés et l'on en vint très tôt, et notamment dans tous ces mouvements dont nous parlons en dernier lieu, chez les baptistes et les méthodistes, à concevoir que le salut d'autrui est l'élément, ou bien la condition du salut personnel, qu'on ne fai son salut qu'en faisant le salut du prochain, qu'il faut dès lors, s'il y a lieu, qu'une domination soit exercée sur les peuples lointains pour leur proposer, ou leur imposer leur propre salut, parce que sans ce salut le salut des chrétiens ne serait pas réalisé et obtenu.

Voilà comment l'idée de la domination, qui est l'aspect frappant de tout impérialisme à proprement parler, va se trouver, sinon dès les débuts, du moins très tôt dans tout impérialisme spirituel.

L'empire, autrement dit, quand il s'agit de propager la foi, l'empire est une église en même temps,, l'empire colonial ayant pour but de propager la foi est un empire-église et il convient vraiment de lui donner très tôt ce nom. Rappelons nous déjà qu'au Moyen Age, en Occident, l'Eglise était considérée comme le corps du Christ, l'Eglise était par conséquent imaginée comme un grand corps vivant, un organisme immense, lequel devait s'étendre au monde entier, par son esprit et par sa vocation.

Mais cette idée de la domination, effet de l'aut idée d'obligation, cette idée a deux formes ou deux aspects au cours du temps : domination illimitée ou limitée, domination par la violence ou bien par la parole; en d'autres mots : imposition 1°, prédication 2°. Imposition, prédication, ce sont les deux moyens qu'on a de propager sa foi. On peut l'imposer ou la proposer, et nous voyons ainsi comment, dans tout impérialisme spirituel, chez les modernes comme chez les anciens, on est passé avec le temps de la très vieille idée d'imposition à la très jeune idée, de la prédication, comment on a conçu d'abord la propagation des dieux par la conquête, par la violence, comment on a conçu plus tard, beaucoup plus tard, une propagande des dieux par la prédication ou par la conversion au sens nouveau.

L'imposition : c'est le premier aspect, qui n'

L'empire est une église qui doit propager la foi;

Les deux aspects de la domination.

a) la domina-

tion par imposition.

c'est l'idée de guerre sainte.

est pas mort de notre temps, de la domination, car c'est l'idée surtout qu'ont eue les peuples primitifs de propager leurs dieux par la violence ou la conquête. C'est là, autrement dit, l'idée de guerre sainte contre l'infidèle; idée ayant pour but, le nom le dit, de propager en l'imposant la religion, l'idée de guerre sainte que l'on connaît bien chez les Musulmans, mais qui n'est pas pour tout particulière à eux.

Ce sont les Musulmans qui ont donné de cette idée de guerre sainte une expression des plus frappantes. Selon les textes du Coran, toujours suivis jusqu'à présent, en théorie du moins, il y a droit et il y a devoir de propager la foi chez l'infidèle par conquête. C'est la guerre sainte, laquelle doit avoir lieu dans les terroirs ou les contrées des infidèles. Autrement dit, le territoire de la guerre, dar et harb, le territoire donc où toute guerre sainte est justifiée en l'opposant à ce qu'on nomme le territoire de l'Islam, ou de la foi, dar el islam.

La violence n'est légitime, chez les Musulmans, qu'après essai de conversion.

La chanson de Roland et l'idée de guerre sainte.

Marquons d'ailleurs que chez les Musulmans, déjà ancienement, il était dit que la propagation du culte religieux par la violence ne pouvait avoir lieu qu'après essai de conversion, qu'il fallait proposer tout d'abord et plus tard seulement imposer. Mais quand les infidèles résistaient, quand les chrétiens, par conséquent, les juifs ou bien surtout les idéolâtres se refusaient à être convertis, c'était alors, selon les textes du Coran, un droit et un devoir que de les obliger par la violence à embrasser l'Islam.

Mais insistons sur cette idée que le concept de guerre sainte n'est pas particulier du tout aux Musulmans, qu'il s'est trouvé chez des peuples nombreux et que non seulement chez les Romains l'idée de guerre sainte n'était point absente, mais qu'aussi et surtout chez les anciens chrétiens l'idée de guerre sainte est demeurée longtemps vivante. Idée qu'on peut trouver formellement chantée dans un poème pourtant antérieur aux croisades, la Chanson de Roland, et déjà bien auparavant chez les premiers chrétiens, chez les chrétiens de la propagation, il y avait la secte des Zélotes, ou des Zélés, qui tenaient non pas pour la propagande par l'apostolat, mais pour l'imposition par la violence, aux étrangers, de ce culte chrétien. On voulait conquérir par l'épée le royaume de Dieu.

C'est l'idée qu'ont soutenue au Moyen Age maints théologiens, et notamment celui qu'on a nommé Hostiensis, Henri de Suse, qui a très longuement développé dans ses écrits l'idée de guerre sainte, qui a prôné que la domination sur l'infidèle ayant pour but de propager la foi par conversion, doit s'exercer et se réali-

ser, s'il le fallait, par la violence, pour que l'on puisse étendre à l'univers entier cette Cité de Dieu qu'avait rêvée Saint Augustin. Il nommait la guerre sainte : bellum romanum, guerre romaine, pour marquer mieux que la conquête était pour lui le vrai moyen, le grand moyen de propager la foi.

La doctrine de Sepulveda.

On verra bien jusqu'au XVI^e siècle, d'assez nombreux théologiens, et notamment un Espagnol, Sepulveda, le grand adversaire de Las Casas, l'évêque protecteur des naturels du Nouveau Monde, prôner la guerre sainte, prétendre donc, argumentant contre l'évêque Las Casas, qu'il convenait de convertir par la violence les habitants du Nouveau Monde. Il est bien vrai que les Américains qui furent combattus eux-mêmes, avaient cette idée que les Incas, dans le Pérou, considéraient que la conquête avait pour fin l'obligation pour les conquis de confesser la foi du grand dieu du Pérou, de ce grand dieu Pachacamas dont tout l'empire était ainsi extrêmement accru par la violence et le massacre.

Il semble bien, par la pratique tout au moins, mais d'autre part aussi par la doctrine, que cette idée d'imposition des cultes religieux, que cette idée de conversion par le moyen des guerres saintes ait bien été, à proprement parler, idée universelle.

C'est pourquoi nous la trouvons, et dans ce même temps, chez les auteurs. Il y a eu d'assez nombreux théoriciens qui ont prôné la conversion universelle des humains et la théocratie universelle de l'Eglise par le moyen, s'il le fallait, de la violence. Déjà chez les Arabes un philosophe très connu, Al Farabi, lequel prônait dès le XII^e siècle le rôle d'Allah sur le monde entier et par la conquête. Puis chez nous, chez le XIII^e siècle, un Joachim de Flore, lequel révait l'impérialisme universel d'un ordre religieux, lequel imaginait le monde des chrétiens comme conquis et dominé par tous les ordres religieux. Ce fut trois siècles plus tard, au XVI^e siècle, Guillaume Postel, lequel chez nous rêva aussi d'impérialisme religieux universel par la domination fondée sur la violence.

En tous les temps, à tous les siècles, il y a eu de ces propagateurs, de ces prédictateurs d'impérialisme universel par la conquête ou la violence, de partisans par conséquent de cette idée d'imposition de la croyance aux infidèles ou aux étrangers. Et jusqu'au XIX^e siècle, un Rosmini, philosophe italien qui publiait en 1842 un gros ouvrage de philosophie du droit, ouvrage dans lequel il soutenait la domination universelle de l'Eglise pour réaliser, et pour promouvoir pour tous les humains la sécurité et l'égalité

Les doctrines de violence.

chez les Arabes.

en France

b) la domination par persuasion.

c'est l'aspect nouveau.

C'est, de plus en plus, l'idée qui inspire les missions.

Cette idée n'est pas absente chez les conquérants.

mais par la violence s'il le fallait.

L'idée de la domination et de l'imposition est donc de tous les peuples et aussi de tous les temps. Mais il y a pourtant, de plus en plus, un autre aspect, l'aspect récent, l'aspect nouveau, l'aspect présent de la domination : c'est la prédication, puisque de plus en plus l'impérialisme spirituel, qui n'est pas mort, a pour objet de propager la foi non par imposition, mais par prédication, et autrement dit par persuasion. La propagande de la foi, pour opérer la conversion par libre acceptation des naturels des pays neufs, en théorie au moins et en fiction, sinon en fait en réalité.

Cette conversion par persuasion est donc, de plus en plus, l'idée inspiratrice des missions, l'idée déjà, dans notre Moyen Age occidental, de maints théoriciens, de maints théologiens, lesquels déjà ont combattu l'impérialisme conquérant que voulaient un Hostiensis ou un Sepulveda. Ainsi un Saint-Thomas d'Aquin, lequel voulait qu'on propageât la foi, mais par prédication ou par persuasion, mais jamais par violences.

Et chez les conquérants, l'idée n'est pas absente; ainsi chez un Cortès dont nous avons les lettres et qui lui-même écrit qu'il convenait qu'on envoyât aux Amériques non "des évêques dissolus", ainsi que l'on faisait, mais "des moines pieux" pour convertir par persuasion les indigènes d'Amérique. Bien avant Cortès c'était l'idée qui inspirait deux très grands ordres religieux, les Dominicains et les Franciscains, qui sont allés prêcher en Tunisie et en Afrique. Ils croyaient ainsi qu'ils pouvaient réaliser la conversion des Africains non pas par conquête, mais bien par propagande ou par prédication. Et c'est ce qui fera rester le nom d'un grand théologien et d'un grand religieux, Ramon Lulle de Majorque; d'avoir voulu réaliser, pour la première fois, la conversion des Africains par la prédication. Il y noua, à proprement parler, sa vie entière; il publia son principal écrit, cet Art majeur, qui reste commenté par les théologiens, pour faire un catéchisme de la foi chrétienne à l'usage des habitants d'Afrique; il nourrit lapidé à Tunis, en l'an 1315, ayant tenté ainsi, non seulement de formuler pour la première fois, mais bien de pratiquer mais bien de promouvoir la conversion des indigènes africains.

L'idée par conséquent de la prédication, l'idée par conséquent de la persuasion ou de l'éducation, qui est l'inspiratrice des missions, idée qui a de plus

en plus poussé au dernier plan l'idée d'imposition des temps anciens, l'idée d'éducation ou de prédication est donc de plus en plus au fond de cet impérialisme spirituel des temps nouveaux, qui a les mêmes buts, qui a les mêmes fins que cet impérialisme ancien dont nous parlions en premier lieu, mais qui a bien d'autres moyens.

Aujourd'hui nous pouvons voir parfois comment l'impérialisme spirituel par la prédication s'est transposé sur un tout autre plan et s'est laïcisé; puisqu'aujourd'hui, parfois des missionnaires au sens nouveau ont voulu s'affirmer, puisque certains des partisans de la démocratie et certains des tenants de l'égalité se sont donnés eux-mêmes une mission de propager leur foi, ou leur doctrine, si le mot foi peut les choquer. Mais c'est la même idée d'obligation et la même idée de domination; l'idée que ceux qui ont la possession, ainsi que dit l'un d'eux, Albert Bayet, "d'un grand trésor d'idée" ont le devoir de le répandre, ont le devoir de propager "la science" qu'ils possèdent chez tous les peuples et chez tous les humains. L'idée, par conséquent, de conversion par la prédication, l'idée qui est au fond de tout impérialisme spirituel, fut-il récent, fut-il présent, l'idée s'est transposée et s'est laïcisée de notre temps et nous voyons ainsi comment partout, comment toujours l'impérialisme spirituel implique, en même temps, obligation, domination.

L'idée de prédication s'est, de nos jours, laïcisée.

B - L'Impérialisme culturel.

Quand nous parlions d'impérialisme spirituel, nous nous trouvions parler par là, déjà, d'impérialisme culturel, dont nous allons parler plus amplement puisque l'esprit est un aspect de la culture et que la propagande de la religion est bien un élément de civilisation.

L'impérialisme culturel, ou bien l'impérialisme civilisateur est un prolongement de cet impérialisme spirituel; il est un impérialisme spirituel laïcisé, il est la prétention de la domination fondée sur une supériorité de civilisation, et c'est pourquoi j'emploie ce mot d'impérialisme culturel.

Impérialisme donc à base de mépris, en quelque sens, puisqu'il est bien fondé sur une idée de supériorité du dominant d'avec le dominé; à base de mépris mais bienveillant, ou qui peut l'être au moins, et qui toujours est établi sur une idée de supériorité de civilisation.

C'est donc l'idée de civilisation, ou de culture ainsi qu'on dit chez nos voisins, qui va entrer en

C'est un impérialisme spirituel laïci-
sé.

Il est basé sur l'idée de supériorité de civi-
lisation ou

de culture.

Il a son anti-
quité, son u-
niversalité.

scène désormais.

L'impérialisme culturel, ou bien l'impérialisme civilisateur, nous apparaît aussi comme un fait très ancien et comme un fait très répandu; il a et son antiquité et son universalité, puisque tout groupe humain, grand ou petit, moderne ou bien ancien, a son orgueil, ainsi qu'il a son dieu, et l'un des éléments constitutifs au sens moral du groupement humain c'est son orgueil, ou comme on dit sa table des valeurs, la sensation de supériorité qu'il doit avoir, en quelque sens et en quelque degré. Un groupe humain, fut-il tribu, ou bien cité, ou bien nation, ou bien Etat, tout groupe a son orgueil, tout groupe ainsi a son mépris touchant les autres groupements humains.

On a tendance ainsi à ce qu'on nomme le blason, c'est-à-dire la tendance à se moquer des autres groupements humains, tendance à décrier, à dépriser par des proverbes ou des dictons les autres groupements humains, tendance à blasphomer, au sens ancien, les étrangers. C'est pourquoi les ethnologues, ou bien les folkloristes, ont pu élaborer de très larges recueils de ce blason au sens ancien, de moqueries ou de satyres qui se déploient dans tous les groupements humains. C'est ainsi que l'on a publié un blason populaire de la France, où l'on voit les cités, les régions les villages parfois, se moquant par dictons des villages voisins ou bien des provinces voisines.

Tout groupe humain a son orgueil, tout groupe humain a son blason, tout groupe humain, par conséquent, a son impérialisme culturel, ayant toujours la prétention, fondée ou non il nous importe peu, de supériorité de civilisation qui peut fonder une domination d'un groupe sur un autre.

L'impérialisme culturel ayant ainsi et son antiquité et son universalité nous apparaît dès lors quant à son contenu ou bien à sa définition, comme composé de deux éléments : il est formé en premier lieu d'un sentiment, il est formé en second lieu d'un jugement.

Un sentiment en premier lieu, autrement dit un élément de l'ordre émotionnel : c'est le mépris du groupe pour le groupe, mépris du groupe supérieur, ou qui se tient pour tel pour le groupe jugé inférieur, un mépris qui peut être ou bienveillant ou malveillant, les deux se sont trouvés toujours, les deux se voient de notre temps et l'on peut mépriser l'humanité tenuue pour inférieure à soi, mais dans un sentiment de bienveillance et non du tout de malveillance. Lorsque de chroniqueur Joinville, dans son récit de la croisade du roi Louis, nous parle des Tartares, ou bien des Orientaux, il les tient à coup sûr pour peuples

Tout groupe
humain a son
orgueil, donc
son impérialis-
me culturel.

Ses deux élé-
ments :
- sentiment
- jugement.

Sentiment :
mépris du grou-
pe pour le
groupe.

mépris bien-
veillant.

inférieurs qu'il faut endoctriner, qu'il faut civiliser, et il professe ainsi en quelque sens l'impérialisme culturel; cependant il ne les juge pas du tout avec la malveillance qu'on croirait; c'est bien à propos de ces mêmes Tartares qu'il emploie quelque part cette expression de gentilhommes; il les tient pour paisibles et heureux et il nous montre que l'on peut être imbus d'un sentiment de supériorité sans que ce sentiment soit malveillant.

Mépris malveillant.

Mais très souvent aussi c'est d'un impérialisme malveillant qu'il s'agit bien, et non plus bienveillant. Le mépris malveillant des groupes pour les groupes est, à coup sûr, une loi de l'histoire et c'est encore un coup un fait patent dans tous les groupements humains et d'autrefois et d'aujourd'hui que de moquer sans bienveillance l'étranger.

Moquer l'étranger cela conduit pourtant à vouloir le former; autrement dit ce sentiment dont nous parlons, ce mépris bienveillant et plus souvent ce mépris malveillant, c'est un mépris actif, un sentiment qui est transformateur, et qui conduit chez certains peuples, notamment chez les Français, surtout de notre temps comme dans tous les temps, qui conduit bien à cette idée qu'on peut, qu'on doit civiliser et éduquer cet étranger qu'on tient pour inférieur.

Mépriser l'étranger et moquer l'étranger, ainsi qu'on voit, répétons-le, dans tous les groupements humains, cela conduit, ou cela peut conduire tout au moins dans certains cas, chez certains peuples, à vouloir le former, à vouloir l'éduquer, à prétendre le civiliser.

L'impérialisme culturel ou civilisateur est donc formé en premier lieu d'un sentiment. Il est formé, en second lieu, d'un jugement, un élément de l'ordre rationnel et non comme tantôt de l'ordre émotionnel, un jugement de supériorité de civilisation rendu toujours, touchant le groupe dominé, par le groupe dominant.

L'impérialisme spirituel était fondé, il nous en sautent bien, sur une idée de sainteté, sur une idée de pureté, c'était le peuple saint, c'était le peuple élu qui se donnait pour droit et pour devoir souvent de convertir le peuple impur ou infidèle. Mais c'est ici une autre idée, l'idée laïcisée que nous avons trouvée tout au début de cet impérialisme culturel, l'idée de supériorité de civilisation, l'idée émise par le peuple dominant qu'étant par sa culture ou par sa civilisation un peuple supérieur il doit donc être en même temps un peuple dominant; du peuple supérieur au peuple dominant c'est le passage intellectuel qui fait l'impérialisme culturel. La supériorité et non la sainteté,

Jugement : supériorité du groupe sur le groupe.

sainteté laïcisé.

l'idée laïcisée et transposée que nous avions trouvée déjà dans cet impérialisme spirituel dont nous parlions en premier lieu nous la trouvons ici, mais sous un autre aspect, sous cet aspect de supériorité de civilisation.

C'est par conséquent l'idée de civilisation autour de quoi devra tourner tout cet impérialisme culturel, puisque les groupements humains, dans tous les temps, dans tous les lieux, se sont représentés et se sont figurés leur civilisation, qu'ils se sont donc donnés, pour ainsi m'exprimer, un qualificatif de civilisation et, qu'ils se sont tenus pour plus civilisés, ou bien pour moins civilisés que d'autres groupes et d'autres peuples.

C'est pourquoi il nous faudra analyser l'idée de civilisation. Nous y trouvons toujours, et notamment déjà chez les peuples anciens, cette profonde oppositions qu'ont affirmée les groupements humains entre les groupements sauvages ou barbares d'une part et, d'autre part, les groupements civilisés, ceux-ci considérés comme des groupes supérieurs aux groupements sauvages ou barbares et se donnant ainsi, de bonne foi ou de mauvaise foi ou les deux à la fois, le droit de dominer, de régenter et d'éduquer les peuples inférieurs.

Ce sentiment, ce jugement que nous trouvons dans la définition de cet impérialisme culturel, ils ne sont pas particuliers, du tout, répétons-le, aux conquérants européens, mais ils ont existé chez la plupart des grands peuples anciens, chez la plupart aussi des grands peuples nouveaux; nous les allons trouver chez les Romains et chez les Grecs, mais on les peut trouver aussi chez les Chinois, chez les Hindous de l'ancien temps. Partout, la conception de l'univers nous apparaît comme fondée sur cette idée d'un peuple supérieur, ou bien d'un peuple plus civilisé étant environné, ou se croyant environné autour de lui d'autres peuples sauvages ou barbares.

Pour les Hindous des temps anciens la terre est plate, elle est un monde de superficie formant sept continents concentriques les uns par rapport aux autres et au milieu de l'univers ainsi conçu et figuré c'est l'Inde qui forme le centre, l'Inde pays civilisé, les autres peuples étant pays barbares. C'est bien l'idée que nous retrouverons plus ou moins estompée, ou plus ou moins masquée surtout avec le temps et chez les peuples d'Occident, c'est bien l'idée que nous retrouverons au fond de tout impérialisme culturel.

Il y a lieu ainsi d'examiner, touchant l'impérialisme culturel, deux points fondamentaux : en premier lieu sa position, en second lieu sa conclusion.

opposition des groupements barbares et des groupements civilisés.

Cette opposition domine l'univers.

Elle est au fond de tout impérialisme culturel.

1^o- Fondements de l'impérialisme culturel.

idée que la colonisation est un contact de groupes inégalement civilisés.

Ceci implique la domination des peuples civilisés sur les autres.

C'est l'idée de barbarie ou de sauvagerie qui justifie cette domination.

1^o - l'idée de sauvagerie.

En premier lieu sa position ou bien son fondement autrement dit l'idée ou le principe dont il est part. La position de cet impérialisme culturel, c'est bien toujours l'idée que l'expansion, la colonisation c'est le contact, la relation des non civilisés ou des demi-civilisés avec de plus civilisés. La colonisation est donc toujours la mise en relation de groupements humains qui ne sont pas au même état de civilisation, l'idée étant que la domination ayant pour fin l'éducation devra appartenir au groupe supérieur en civilisation touchant les groupes inférieurs en civilisation. Les relations des non civilisés ou des demi-civilisés ainsi qu'on dit de notre temps, avec tous les civilisés proprement dits, ces relations sont figurées ainsi comme impliquant et justifiant une domination de ces civilisés sur les demi-civilisés ou sur les non civilisés.

Telle est la position, tel est le fondement de cet impérialisme culturel, état d'esprit que nous trouvons non seulement chez les auteurs, non seulement chez les commentateurs, mais aussi et surtout, ainsi qu'on le sait bien, chez les peuples eux-mêmes. Car il n'est pas de peuple chez lequel ne soit marquée, mais plus ou moins, l'idée de supériorité de civilisation par où l'on vient avec le temps à justifier l'idée de la domination sur tous les peuples que l'on tient pour inférieurs. Autrement dit la position le principe premier de cet impérialisme culturel, c'est bien l'idée de la sauvagerie ou de la barbarie des peuples inférieurs qui justifie cette domination qui doit régner sur eux. En effet pendant longtemps, jusqu'à ces derniers temps, nous pouvons l'exprimer, la colonisation était fondée dans les discours, chez les auteurs, par cette idée de la sauvagerie ou de la barbarie des peuples inférieurs.

Il y a lieu, par conséquent, que nous analysions en quelques mots, sommairement, l'idée de la sauvagerie ou de la barbarie qui justifie pour les auteurs et pour les peuples cette domination fondée sur une culture supérieure.

L'idée de la sauvagerie nous en avons déjà parlé en quelques mots. Pendant longtemps on a pensé que les peuples lointains étaient sauvages à proprement parler, autrement dit qu'ils étaient non-civilisés, qu'ils n'avaient point de civilisation, que l'on était ainsi en droit de distinguer les civilisés et les non civilisés et que s'il était vrai que les sauvages étaient des hommes et non des animaux, ainsi qu'on l'avait cru pendant longtemps, que les sauvages étaient des hommes donc qu'il y avait en eux un soupçon ou un élément d'humanité, ces hommes étaient d'

autre part tout à fait dépourvus de civilisation. Et qu'on considérât soit leur psychologie, soit leur sociologie, on en venait toujours à cette conclusion que les peuples lointains ou les peuples sauvages étaient des peuples ignorants de toute civilisation, des peuples primitifs à proprement parler, au sens plein de ce mot, des peuples donc qui - Maupertuis déjà l'avait bien dit au XVIII^e siècle - des peuples qui étaient mitoyens entre les animaux et l'homme et qui en général étaient représentés comme vivant isolément, formés d'individus sans lois, connaissant la parfaite anarchie, vivant dans un état de solitude illimitée et déréglée, plus près dès lors de l'animal qu'ils ne l'étaient de l'être humain. Dans un tel état d'esprit, la domination était fondée sans restriction et sans tempérament, car la distance était tenue pour infinie entre ces peuples jugés pour sauvages et les civilisés qui pénétraient dans leur territoire.

Les peuples primitifs sont considérés comme mitoyens entre les animaux et les hommes.

II - L'idée de barbarie.

Elle a son origine chez les Grecs.

Il s'agit d'une demi-civilisation.

Pourtant l'idée de la sauvagerie qui fut fréquente encore un coup et qui fut répandue, qui n'est point même disparue encore de notre temps, l'idée de la sauvagerie n'est point l'idée qui a fondé le plus souvent et le plus amplement l'impérialisme culturel, mais c'est l'idée de barbarie ou de demi-sauvagerie dont il nous faut parler, l'idée que la première fois ont affirmé les Grecs, puisque les mots nous viennent d'eux: barbaros ou barbare, c'étaient pour tous les peuples grecs les étrangers, non seulement les éloignés mais les voisins, ceux qui ne vivaient pas selon les lois des Grecs, ceux donc qui n'avaient point la civilisation des Grecs, qui ne connaissaient point la tradition des Grecs.

Cette idée de barbarie que l'on applique ainsi aux peuples étrangers, non seulement aux peuples éloignés, mais très souvent, anciennement surtout à des voisins, est bien l'idée qui a fondé dans la plupart des temps, dans la plupart des lieux, jusque de notre temps, l'idée d'impérialisme culturel.

La colonisation est donc représentée alors comme un contact ou une relation entre des groupements civilisés : Etats, nations en général, et d'autre part des groupements demi-civilisés ou bien barbares, puisque le mot barbares a pris de plus en plus, dans notre esprit nouveau, le sens précisément de groupe ou bien de peuple qui n'est point sauvage absolument,

qui a déjà sa civilisation, mais que l'on peut traiter de groupement demi-civilisé et non du tout de groupement civilisé, qui est sur le chemin de notre civilisation et qui pourtant est demeuré très loin de celle-ci.

L'idée de barbarie, bien plus dès lors que celle

L'idée de barbarie a deux aspects :
 - constatation
 - appréciation

a) en tant que constatation,
 3 sortes de barbaries

1°) La barbarie mentale.

c'est l'infériorité intellectuelle.

L'état d'esprit des primitifs est dif-

de sauvagerie, est donc l'idée qui a fondé l'impérialisme culturel. Mais cette idée de barbarie a deux aspects : elle contient une constatation et une appréciation; elle a, ainsi que toute idée dans les rapports de groupes et de peuples, elle a ses deux aspects émotionnel ou bien rationnel ou bien intellectuel que nous trouvons toujours, que nous trouvons partout : aspect émotionnel c'est l'appréciation, aspect rationnel, c'est la constatation.

L'idée de barbarie, en tant qu'elle est constatation ou bien observation, en tant qu'elle est par conséquent un jugement que peut porter un peuple sur un peuple, l'idée de barbarie ainsi pensée à grand besoin d'une définition. Qu'appelle-t-on barbares ? qu'a-t-on nommé barbares en différents temps, en différents lieux ?

Rien, à coup sûr, n'a plus changé que cette idée. Notamment la barbarie fut définie comme un type mental, ou un type moral, ou un type social. Barbarie mentale, barbarie morale, barbarie sociale, ce sont bien là les trois aspects, ou bien les trois visages de la barbarie.

La barbarie d'abord fut figurée, ou fut conçue, comme un type mental; autrement dit c'était une infériorité intellectuelle; les peuples inférieurs ou bien barbares étaient les peuples qu'on croyait restés des peuples inférieurs au point de vue de la raison, des peuples dépourvus de la raison, ou bien des peuples n'ayant pas notre raison. Ceci pour le moment importe peu et je n'ai pas ici à rechercher s'il est bien vrai qu'un groupe, ou bien un autre groupe soit barbare; ce que je cherche uniquement, c'est la notion qu'ont eue les groupes ou bien les peuples de la barbarie des groupes ou des peuples. La barbarie a été représentée en premier lieu comme un phénomène de l'ordre mental et comme une infériorité intellectuelle.

C'est ici qu'il conviendrait de rappeler tout ce qu'on sait, ou bien tout ce qu'on croit savoir sur la mentalité - ainsi qu'on dit - des primitifs. Tout au moins se plait-on, avec quelque insistance et avec quelque complaisance, à évoquer l'état d'esprit du primitif en tant qu'il est magique, ainsi qu'on dit, ou animique, mentalité, on l'a montré aussi, plus prélogique que logique.

L'esprit des primitifs, dit-on, est politique et non logique, il ne raisonne pas ainsi que nous faisons, ils ont non pas des déductions d'idées et des associations de mots comme chez nous, mais bien plutôt, comme on l'a dit des participations mystiques et symboliques, et dans les grands travaux de M. Lévy-Bruhl on peut bien voir comment l'état d'esprit du

déferent du nôtre.

primitif n'est point notre état d'esprit, que les primitifs n'ont pas du tout, même en soupçon, notre raison, ou bien, pour parler mieux, que leur raison n'est pas notre raison et que leur logique n'est pas la nôtre.

Non seulement ainsi chez les Anciens, mais de notre temps et chez les philosophes mêmes, l'idée de barbarie est une idée d'ordre mental. La barbarie est définie comme un arrêt, ou bien une infériorité d'ordre mental. C'est si vrai que la psychanalyse, qui fut à la mode, a rapproché étroitement l'état d'esprit du primitif avec l'état d'esprit du névrosé. C'est un des thèmes de Freud que cet état d'esprit des primitifs ressemble de très près à cet état d'esprit des névrosés et que si ceux-ci nous paraissent anormaux dans notre temps et dans nos lieux, c'est qu'ils ne sont que les derniers des primitifs et les survivants des primitifs.

Une infériorité d'ordre mental, ou d'ordre moral, ou d'ordre rationnel, c'est donc le premier aspect de cet état d'esprit de barbarie, en tant qu'elle est constatation ou observation.

Mais, d'autre part, la barbarie fut dès longtemps conçue comme un type moral et non plus comme un type mental. La barbarie au sens moral - c'est là le sens normal du mot, - c'est l'acception commune de l'idée - serait alors une infériorité d'ordre moral et non plus d'ordre mental, la barbarie serait une cruauté ou une grossièreté et chez les Grecs déjà c'était l'idée qui se trouvait incluse au sein de ce concept de barbarie. Les étrangers, même voisins, étaient barbares pour les Grecs en tant qu'ils n'avaient point les traditions des Grecs, les conceptions des Grecs, en tant qu'aux yeux des Grecs ils apparaissaient comme grossiers ou bien cruels.

C'est l'idée qui fut très répandue dans les siècles passés au sein de la philosophie. Il est un fait surtout qu'on dénonçait, qu'on répétait sans jamais se lasser pour exprimer la barbarie des non civilisés, c'est le cannibalisme ou l'anthropophagie; c'était bien là le signe même qu'on croyait trouver de leur barbarie. La barbarie où l'on croyait trouver chez tous ces peuples éloignés une infériorité d'ordre moral; ce fut et c'est resté le sens commun, le sens courant du mot.

C'était dans la philosophie l'idée d'un Leibnitz, lequel parlait des moeurs sauvages des Américains; l'idée d'un Bayle aussi qui en son dictionnaire ne craignait pas de dénoncer les indigènes d'Amérique comme

?) La barbarie morale.

idée de cruauté ou de grossièreté.

le cannibalisme.

C'est l'idée de Bayle.

de Volney

d'Helvétius.

3°) La barbarie sociale.

c'est l'état d'isolement individuel des primitifs.

c'est aussi l'idée d'isolation familial.

plus près des animaux que des humains. C'était l'idée plus récemment chez nous de la philosophie du XVIII^e siècle, l'idée surtout d'un voyageur et d'un observateur, Volney, lequel disait aussi des indigènes d'Amérique, qu'il avait bien vus aux Etats-Unis, qu'ils étaient voleurs, qu'ils étaient cruels et que les primitifs étaient barbares ainsi au sens moral, au sens qu'ils n'avaient point notre moralité ou bien notre équité. Et quand un autre philosophe de ce temps, Helvétius, opposait à Rousseau, ce partisan de la bonté des primitifs, lui opposait l'observation des peuples primitifs tels qu'ils étaient selon les voyageurs, il parlait non plus comme Rousseau de la bonté naturelle de l'homme, mais bien de la cruauté naturelle de l'homme. Cette idée de la cruauté des indigènes, ou des barbares, éloignés, était et est restée souvent l'idée d'ordre moral, et non plus d'ordre mental, sur laquelle est fondé l'impérialisme culturel.

Mais cette idée enfin de barbarie, en tant qu'elle est constatation, n'est pas fondée toujours sur un type mental, ni sur un type moral, mais bien aussi sur un type social. La barbarie, au sens social, c'est l'infériorité des modes du groupement humain, c'est l'infériorité des phénomènes de l'association et très ancienement déjà on s'est représenté les primitifs comme barbares non seulement au sens mental, non seulement au sens moral, mais bien aussi au sens social, en tant que l'on disait, en tant que l'on croyait que les modes ou les formes de leurs groupements étaient d'ordre inférieur ou primitif.

C'est en ce sens que la philosophie du XVIII^e siècle a opposé l'homme incivil à l'homme civil; l'homme incivil ou primitif c'est-à-dire le barbare qui ne connaît que des modalités toute inférieures de l'assocation. Il y a eu ainsi, notamment dans la pensée de l'Occident, toute une idée de la sauvagerie ou de la barbarie qui se définissait au sens social non plus au sens moral ou mental. La barbarie au sens social c'était selon certains, selon Rousseau surtout, c'était l'état d'isolement individuel que l'on croyait régner chez tous les peuples primitifs. Lorsque Rousseau parlait de cet état de dispersion qui avait régné chez tous les primitifs, il entendait que cet isolement des primitifs c'était la barbarie au sens social.

Ce fut aussi chez les Anciens non plus seulement l'idée d'isolement au sens individuel, mais bien aussi l'idée d'isolement familial ou bien collectif, chez un Platon ou chez un Aristote, ou plus tard chez un Locke et de nos jours chez un Spencer, l'idée qu'on se fait des peuples primitifs : les groupes familiaux

On la trouve
chez Platon,
Aristote,
Locke, Spencer.

ou parentaux, de petits groupes donc, menus et peu nombreux, représentés comme isolés et n'ayant point entre eux ces contacts permanents, vivant dès lors par leurs moyens et sur leurs biens et ne pouvant accéder, à proprement parler, à une civilisation.

Isolement individuel ou familial, c'est bien l'idée qu'on a eue très longtemps du primitif ou du barbare. Même quand plus récemment on a observé mieux les primitifs ou bien les éloignés, ou bien les attardés, pour mieux les désigner, quand on a su qu'ils connaissaient déjà des types très nombreux de groupements humains, qu'ils formaient parfois des tribus et parfois des cités ou des Etats ou de pseudo-Etats pourtant toujours on a pensé qu'il leur manquait des éléments fondamentaux de civilisation au sens social et que les groupes qu'ils formaient, les hordes ou les tribus ou les cités étaient inorganiques bien plus qu'organiques. On a pensé dans la sociologie contemporaine, ou dans l'ethnologie contemporaine que chez les primitifs les sociétés étaient formées de hordes inorganiques qui n'avaient point de chefs, qui n'avaient point de lois, qui n'avaient par conséquent pas la stabilité qu'il faut pour constituer une civilisation. Les hordes inorganiques ou bien barbares, les tribus inorganiques, ce sont des groupements inférieurs ce sont des groupements qui sont toujours restés des groupements menus, des groupements petits, qui sont par conséquent sur le chemin mais infiniment loin de tout progrès.

L'idée de barbarie au sens mental, au sens moral ou bien surtout au sens social, l'idée de barbarie ayant ces trois visages ou bien ces trois aspects, c'est là l'idée que nous retrouverons comme le fondement de tout impérialisme culturel.

Mais cette idée, avons-nous dit, ne contient pas qu'une constatation ou une observation, elle est aussi, d'une autre part, appréciation; autrement dit l'idée de barbarie implique un jugement, un sentiment aussi d'un groupe pour un groupe, un jugement de supériorité, un sentiment de supériorité; elle est par conséquent de l'ordre émotionnel en même temps qu'elle est de l'ordre rationnel. Il ne se peut pas, dans tous les groupements humains, que la constatation n'ait pas conduit à une appréciation et que les peuples primitifs ou bien barbares n'aient pas été l'objet de ce mépris dont j'ai parlé, de ce mépris actif, de ce mépris moqueur, soit bienveillant, soit malveillant, mais qui toujours s'est déployé dans les rapports de fait comme de droit entre les groupements humains.

Appréciation et non constatation, telle est cette notion de barbarie dans l'ordre émotionnel telle qu'

b) En tant qu'
appréciation :

les primitifs
sont tenus pour
des inférieurs.

elle a régné dans les rapports entre les peuples; le sentiment d'une infériorité des peuples primitifs, d'une infériorité illimitée ou limitée d'une infériorité irrémédiable ou remédiable selon qu'on a tenu les primitifs pour des dégénérés, des arriérés ou des invétérés.

1°) Tantôt, on les tient pour dégénérés

c'est la thèse de Joseph de Maistre.

2°) Tantôt pour des arriérés.

3°) Tantôt des invétérés.

c'est la thèse de Buffon.

Il y a eu de très nombreux esprits qui ont tenu pour des dégénérés les peuples primitifs ou bien barbares; c'était chez nous surtout la thèse de Joseph de Maistre pour qui tous les sauvages étaient non pas des primitifs à proprement parler, autrement dit des primitifs l'ayant été toujours, mais des dégénérés autrement dit d'anciens civilisés ayant perdu leur civilisation, ayant connu la chute, à quoi cet écrivain donnait un si haut rang dans sa philosophie, dégénérés qu'il y avait ainsi espoir de voir un jour régénérés par le contact des autres civilisations.

Mais il y a aussi ce sentiment que les barbares, ou bien les primitifs, sont des arriérés ou des attardés bien plus qu'ils ne sont des dégénérés, des groupements humains qui n'ont pas su marcher, qui n'ont pas pu marcher sur la voie du progrès, qui sont restés dans un état ancien qu'ont dépassé depuis longtemps les autres groupements humains, des groupements humains qui sont donc en retard sur la voie du progrès, ou bien pour parler comme Auguste Comte, qui sont en retard dans la "marche de la civilisation", des attardés, des arriérés, qu'on peut penser améliorer, dont il ne faut par conséquent aucunement désespérer, puisque s'ils sont restés très loin sur le chemin ils sont pourtant sur le chemin et que la relation avec des peuples plus civilisés, pourra sans doute les faire avancer.

Notamment en est-il ainsi si nous croyons, avec de grands esprits, et notamment au XVIII^e siècle avec Buffon, que les barbares ou bien les primitifs sont non pas des dégénérés, non pas non plus des arriérés ou bien des attardés, mais des invétérés, comme on pourrait parler, autrement dit qu'ils sont des primitifs qui ont toujours été des primitifs, qu'on ne peut pas penser qu'ils ne soient plus un jour dans l'avenir des primitifs, qu'ils sont frappés en quelque sorte d'impuissance à progresser, et qu'il y a dans leur état mental, dans leur état moral ou bien dans leur état social des lois ou des nécessités qui font obstacle à leur progrès.

Dans cette idée qui fut très répandue chez maints auteurs voici un siècle ou deux, dans cette idée il est inclus un désespoir et c'est l'aveu d'une impuissance qu'on y trouve, car si les primitifs ne sont que des dégénérés ou bien des arriérés on peut les trans-

• former, on peut du moins le croire et l'espérer. S'ils sont des invétérés et s'il ne se peut pas qu'ils soient civilisés, c'est l'idée qu'ils sont frappés d'une condamnation que Dieu a prononcée contre ces peuples.

C'est en ce sens que notre idée de barbarie est une appréciation, si elle est bien en premier lieu une constatation ou une observation et qu'elle implique un sentiment émotionnel de supériorité qu'éprouvent les civilisés touchant les primitifs ou les barbares.

Dégénéré, ou arriéré, ou invétéré, il est toujours, selon les auteurs, en état d'anarchie ou en état de tyrannie. Si j'en avais le temps je pourrais montrer comment les conceptions des voyageurs ou des observateurs ont pu rouler sur cette idée de tyrannie ou d'anarchie. Les uns considéraient que les barbares étaient des peuples inorganisés, vivant sans règles et sans lois, lesquels, par conséquent, ne semblaient pas capables de progrès moral, ni surtout de progrès social. Chez les premiers explorateurs du Nouveau Monde, chez un Vespuce ou un Magellan, nous trouvons cette idée que les Américains sont des primitifs en ce sens qu'ils sont des isolés vivant sans règles et sans lois, n'ayant nul chef, ni nul droit, étant par conséquent en état d'anarchie. C'est plus tard l'idée que développera chez nous tel philosophe ou tel observateur, notamment un Volney, qui, dans son tableau des Etats-Unis nous a dépeint l'état des primitifs en tant qu'il est un état d'anarchie, le règne des vengeances ou bien des guerres entre familles ou entre tribus, c'était, pour de nombreux auteurs, la loi des primitifs, et en ce sens les primitifs ou bien les barbares étaient et sont tenus en tant que peuples anarchiques pour peuples inférieurs.

Chez d'autres c'est l'idée de tyrannie qui est au premier plan. Ils considèrent que les primitifs, d'après le dire de tels observateurs, sont soumis à la loi de tyrans et que leurs chefs, ou bien leurs rois sont tout puissants, que notamment ils ont le droit sur leurs sujets et de vie et de mort. Ce fut notamment la vision des sacrifices humains dans les grandes civilisations américaines, chez les Mexicains ou les Péruviens, qui peut donner à maints auteurs l'idée que les barbares, ou les demi-barbares avaient vécu dans un état de tyrannie et non pas d'anarchie.

Mais peu importe ici, pour le moment du moins, la conception que l'on s'est faite des barbares et qu'on les ait tenus pour tyranniques ou pour anarchiques, il nous importe ici si les observateurs ont représenté la barbarie comme un état non seulement de primitive ou de simplicité, mais d'infériorité au sens mental, au sens moral, au sens social.

C'est donc un sentiment en même temps qu'un jugement que nous trouvons comme principe ou fondement de cet impérialisme culturel.

L'impérialisme culturel fondé sur la croyance à une supériorité de civilisation a pris ainsi pour position, ou bien pour fondement, l'idée de barbarie ou de sauvagerie, la barbarie des dominés ou des soumis, la barbarie conçue et figurée au point de vue mental, ou bien au point de vue moral, ou bien enfin surtout au point de vue social.

De cette position de la doctrine impérialiste culturelle, il y a lieu que nous tirions, secondelement, la conclusion; il y a lieu autrement dit que nous marquions comment l'impérialisme culturel est un impérialisme en propre sens, comment il tend à une éducation, ou bien, pour mieux parler, comment il tend à l'assimilation et à la civilisation des dominés ou des sujets.

2°) La conclusion de l'impérialisme culturel.

c'est principalement l'idée d'assimilation.

ou encore civilisation-action.

En considérant ainsi après la position la conclusion de cet impérialisme culturel, nous en viendrons à des idées de droit proprement dit, puisque nous en viendrons, du moins sommairement, à l'examen de cette idée d'ordre public aux colonies, d'ordre national, d'ordre colonial, idée au nom de quoi doivent régner aux colonies les conceptions, les traditions et les législations surtout du peuple dominant.

La conclusion ainsi de cet impérialisme culturel, ou bien de cet impérialisme civilisateur, c'est donc surtout l'idée de l'assimilation, ou de la civilisation qui doit être opérée des sujets par les maîtres; c'est la notion, rappelons-le, de civilisation qui est au fond de cet impérialisme culturel.

Mais entendons qu'il s'agit bien de civilisation au sens actif et non au sens passif; de civilisation au sens actif, autrement dit de la transformation et de l'adaptation des sujets par les maîtres, de civilisation-action et non de civilisation-état. Puisque quand nous parlons de civilisation nous entendons tout aussi bien un état qu'une action, un tel état de civilisation, le fait que tel ou tel des groupes ou bien des peuples est à un point donné de civilisation c'est ce qu'on peut nommer la civilisation état. Mais il y a aussi un autre sens du mot, qui est celui précisément à quoi vient aboutir l'impérialisme culturel c'est une action et non plus un état, car c'est le fait de transformer, d'adultérer, d'améliorer l'état du peuple dominé par le peuple dominant.

La civilisation ou l'assimilation, le fait en d'autres mots de transformer le peuple dominé selon les directions du peuple dominant, le fait de rapprocher le peuple dominé du peuple dominant, le fait

d'assimiler le peuple dominé au peuple dominant, c'est là la conclusion de cet impérialisme culturel.

C'est déjà chez les Anciens que cette idée s'était formée, ou bien du moins préformée. Il y a eu chez les Anciens non seulement l'impérialisme spirituel, nous l'avons dit, mais aussi bien déjà l'impérialisme culturel, l'idée que les civilisés auront le droit de régenter les dominés pour transformer les dominés et pour assimiler les dominés, l'idée que tous les groupes supérieurs auront le droit d'étendre aux groupes inférieurs leur civilisation et en ce sens des écrivains comme Aristote ou Isocrate, chez les Grecs, étaient impérialistes culturels, en tant qu'ils professaient que les civilisés, en tant qu'ils sont civilisés, ont droit de conquérir, ont droit de dominer mais pour assimiler et pour civiliser.

c'est la thèse d'Isocrate. Et Isocrate notamment, l'orateur grec, était impérialiste en quelque sens, en tant qu'il concevait que les barbares, c'est-à-dire les non Grecs, devaient être vaincus, devaient être soumis, mais pour se voir assimilés avec le temps du moins aux Grecs.

Non seulement, par conséquent, le droit de conquérir fut dès l'antiquité déduit de cette idée d'impérialisme culturel, mais déjà et surtout le droit d'assimiler et de civiliser. C'est en ce sens que cet impérialisme culturel est en son fondement impérialisme civilisateur et impérialisme assimilateur.

C'est donc, en quelques mots, la théorie de l'assimilation qu'il nous faut expliquer, selon le point de vue auquel nous nous plaçons, autrement dit en regardant comment selon les temps, selon les lieux, les groupements humains ont figuré la conclusion de cet impérialisme culturel qui est d'assimiler et de civiliser les groupes inférieurs - entendons bien les groupements tenus pour tels, à tort ou à raison, ce qui ici importe peu - d'assimiler ou de civiliser les groupes inférieurs par une action fut-ce d'autorité des groupes supérieurs. C'est bien là l'assimilation et c'est bien là la civilisation dont on a fait ancienne-ment déjà la fin des expansions et le motif des colonisations.

La théorie de l'assimilation offre ainsi deux aspects. Il y a lieu d'examiner d'abord l'objet de l'assimilation, puis le moyen de l'assimilation. S'il s'est trouvé et s'il se trouve de nos jours des peuples qui croient à l'assimilation, s'il s'est trouvé toujours et s'il se trouve maintenant des groupements humains qui croient de leur devoir, ou de leur droit de transformer à leur image les peuples dominés, cette croyance implique deux croyances en vérité : la croyance à un but et la croyance à un moyen.

La théorie de l'assimilation présente deux aspects :

- objet
- moyen.

1 - Objet de l'assimilation.

c'est un acte de foi en

- la possibilité

- l'utilité de l'assimilation.

a) croyance à la facilité de l'assimilation.

Elle est de tous les temps.

Elle trouve surtout son expression dans la philosophie du 18° s.

L'objet d'abord de l'assimilation ou bien le but de l'assimilation c'est, en quelque sens, un acte de foi et je rappelle ici que nous faisons l'histoire des croyances. C'est un acte de foi et c'est un double acte de foi à la vérité puisqu'il implique que l'on croit d'abord à la facilité de l'assimilation, ou à sa possibilité, pour mieux parler, et qu'il implique que l'on croit à son utilité ou bien à sa nécessité. Facilité de l'assimilation, utilité de l'assimilation, ce sont quant à l'objet ou quant au but, en premier lieu, les deux idées qui continuent de dominer la conclusion de cet impérialisme culturel, deux actes de foi ou bien deux croyances qu'on peut depuis longtemps trouver chez les auteurs et chez les peuples qui les expriment.

Croyance à la facilité de l'assimilation; car ce n'est pas d'hier, ni d'avant-hier qu'il s'est trouvé, en Occident surtout et même ailleurs, nous le dirons, des assimilateurs ainsi qu'on dit, des assimilateurs intempérants et absous, des dogmatiques, ou bien des doctrinaires qui ont gardé le souvenir de cet impérialisme spirituel dont nous parlions en premier lieu, qui ont donc cru, qui croient encore de nos jours, qu'on a le droit et le devoir de convertir les dominés à notre civilisation et que la civilisation au sens actif doit être une œuvre d'expansion.

Facilité ou possibilité de l'assimilation, on y a cru partout, on y a cru toujours, je l'ai montré ailleurs plus amplement que je ne le puis faire ici, chez tous les peuples et tout au moins chez les grands peuples il y a eu une méthode ou une politique d'assimilation. On a cherché par bon vouloir, ou par mauvais vouloir, à former, à transformer les peuples dominés, à les améliorer, à les assimiler.

Les assimilateurs sont donc, en quelque sens, de vrais croyants, de grands croyants et c'est ainsi que cet impérialisme culturel n'est bien que le prolongement et que le déploiement de cet impérialisme spirituel qui l'avait précédé.

Mais si l'on veut trouver une expression frappante et éclatante de l'idée, il faut venir à la philosophie du XVIII^e siècle. Ce sont les philosophes d'Occident, et en premier lieu dans notre pays, qui ont clamé très haut et publié partout la foi en la vertu de l'assimilation et de l'éducation. Tout ainsi qu'ils croyaient que chaque peuple peut trouver dans son éducation et dans son instruction une réforme illimitée et peut gagner par là une amélioration illimitée, ils croyaient, d'autre part, qu'on peut aussi améliorer profondément, transformer radicalement les peuples dominés par une éducation et par une assimilation.

chez Helvétius qui proclame l'idée de la toute puissance des lois.

C'est surtout chez l'un d'entre eux, le plus intempérant, chez Helvétius, dans son Traité de l'homme, qu'est affirmée l'idée de la vertu toute puissante de l'éducation, non seulement au sein d'une nation, mais aussi et surtout de nation à nation. Helvétius fait un rapprochement, à cet égard, extrêmement frappant des colonies avec les ordres religieux. De la même façon, nous dit-il, que les lois peuvent tout au sein d'un ordre religieux, et de la même façon que tous les fondateurs des ordres religieux ont pu légiférer sans restriction aucune et sans obstacle aucun, de la même façon les fondateurs des colonies peuvent légiférer (Section 7 Chap. 11 et 12 du Traité de l'Homme). Les lois, dit-il, ont tout pouvoir dans une colonie ou dans un ordre religieux; la vertu et le bonheur d'un peuple sont l'effet de la sagesse de ces lois. Et il dit mieux, un peu plus loin : C'est uniquement aux fondateurs d'une colonie, qui commandent à des hommes encore sans préjugés et sans habitudes qu'il appartient de résoudre le problème d'une excellente législation. Vous voyez ici l'idée qui est vraiment au fond de l'idée de l'assimilation, l'idée du plein pouvoir des lois, l'idée qu'on peut former et transformer les groupements humains par la vertu de la loi.

"Rien, ajoute-t-il, dans cette position n'arrête la marche du génie du fondateur d'une colonie. Les lois monastiques sont les moins imparfaites parce que les fondateurs d'un ordre religieux sont dans la position des fondateurs d'une colonie n'ayant pas à méner les goûts et les opinions de leurs sujets futurs.

Voilà, je crois, la plus forte exression qu'on ait donnée jamais de cette assimilation par la législation, l'idée qu'aux colonies pourra réigner le droit et le pouvoir illimité des lois, l'idée que par éducation et par transformation l'on pourra réformer, du tout au tout, les conceptions, les traditions des peuples dominés.

Cette idée intempérée de l'assimilation, nous la trouvons non seulement chez Helvetius, mais chez les hommes de son temps : chez Kant, chez Condorcet, chez bien d'autres aussi, qui ont voulu marquer le pouvoir absolu de la législation et de l'éducation non seulement au sein d'un même peuple, encore un coup, mais aussi et surtout dans les rapports entre les peuples.

L'idée, par conséquent, que nous avons par les progrès de la sociologie dans notre temps, l'idée que nous avons très fortement des types ou des étapes, l'idée qu'existent entre les peuples des abîmes dans le temps, l'idée de la diversité de civilisation selon

les temps, selon les lieux, cette idée à coup sûr est bien niée par les représentants de cette théorie de l'assimilation.

En ce sens ils sont occidentaux, ils sont bien cartésiens; c'est l'esprit cartésien qui inspirait cette doctrine d'Helvétius. Le mot fameux du philosophe c'est que le bon sens existe partout, c'est que le sens humain, le sens raisonnable, le sens rationnel est "la chose du monde la mieux partagée", qu'il y a donc chez tous les hommes la raison qui ne dépend ni des lieux, ni des temps et donc que par l'éducation et par la formation il suffira que tous les primitifs et tous les arriérés soient initiés à la vertu de la méthode.

Le sens de ce Discours de la Méthode, en notre plan, est celui-ci dès lors : c'est la valeur et la vertu universelle des méthodes scientifiques et c'est par conséquent la possibilité ou la facilité de l'assimilation de tous les peuples primitifs, sans que dès lors on doive faire état des types ou des étapes de la société.

Facilité de la civilisation, c'est le premier aspect de son objet. Mais il y a aussi une autre idée qui est en quelque sens acte de foi : idée d'utilité de l'assimilation, ou même de nécessité parfois de l'assimilation. Car il ne suffit pas que la transformation des peuples inférieurs puisse être faite, il faut qu'il y ait lieu de l'accomplir, il faut que l'on conçoive, ou bien que l'on perçoive un intérêt à l'accomplir, il faut qu'on croie, par conséquent, à sa valeur et qu'on postule sa vertu.

Dans ce sens on s'est fondé, inconsciemment d'abord, et plus tard conscientement, sur une identité entre ces deux concepts, nation et civilisation. Une nation ou un Etat, je l'ai montré ailleurs aussi, ce n'est pas seulement une législation régnant sur un territoire très étendu, mais c'est aussi et c'est surtout du moins pour l'assimilateur, la civilisation de tous les peuples qui occupent ce territoire. Et nous Français, surtout, nous ne pouvons aucunement concevoir la nation sans l'unité et l'uniformité de civilisation et c'est l'histoire toute entière de la monarchie qui témoigne à coup sûr en ce sens : ce n'est qu'un grand effort d'assimiler et d'unifier dans leurs conceptions, dans leurs traditions les peuples qui composent le royaume français.

Nation est donc identifié, en quelque sens, à civilisation et il s'en suit dès lors que la domination que nous réalisons sur des peuples lointains nous ne pouvons la concevoir si elle n'est accompagnée, plus ou moins amplement, de civilisation et d'assimila-

b) Croyance à l'utilité de l'assimilation.

Cette croyance a son fondement dans l'identité des concepts de nation et de civilisation.

tion. Il ne nous semble pas que nous colonisons, à proprement parler, si nous ne pouvons pas en même temps, et à quelque degré, civiliser ou bien assimiler. En d'autres mots, l'histoire des nations de l'Occident et en particulier la propre histoire des Français est avant tout, par dessus tout, un grand effort d'assimiler et de civiliser non seulement à l'intérieur mais bien aussi à l'extérieur. Non seulement on veut que les Français, tous les Français du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest soient de plus en plus semblables entre eux, mais on veut, d'autre part, que les conquis ou les sujets de notre empire colonial soient de plus en plus semblables à nous, l'on veut par conséquent que nous civilisions ces peuples d'outre-mer, et c'est ici que prend son sens cette expression employée aujourd'hui : "Les Français d'outre-mer".

L'idée d'empire colonial - et nous y reviendrons tantôt en quelques mots, - l'idée d'empire colonial n'est donc ici que l'extension et l'amplification de l'idée de nation. Nous ne concevons pas cette idée de nation sans l'unité et sans l'identité de civilisation réalisée avec le temps. Nous ne concevons pas non plus l'empire colonial, cette extension de la nation sans l'unité et sans l'identité de civilisation réalisée aussi avec le temps.

C'est pourquoi, chez nous surtout, ont pu depuis longtemps être tentés, depuis déjà l'ancienne monarchie, tous ces essais d'assimiler en même temps Français et Etrangers. Non seulement chez nous par la législation et par l'éducation on s'employait de plus en plus à effacer les différences et à multiplier les ressemblances et l'on luttait, par conséquent, contre les personnalités, contre les originalités des contrées, des régions, des provinces, mais aussi d'autre part, en Algérie surtout depuis un siècle ça a été l'œuvre de la France que d'essayer de parvenir très amplement, sinon absolument, à l'unité, à l'uniformité des peuples dominés, à rapprocher les peuples dominés du peuple dominant, par leurs conceptions et leurs traditions. C'est un besoin universel, c'est un besoin français pourtant surtout, que ce besoin de l'uniformité et que cette quête de l'unité.

En Algérie surtout, il est bien vrai que cette idée de l'assimilation conçue dans sa facilité, conçue aussi dans son utilité, a dominé toujours l'intervention de nos législateurs et de nos administrateurs. En quelque sens déjà Bugeaud était un assimilateur, puisqu'il voulait non seulement qu'on occupât et qu'on colonisât, mais qu'il voulait aussi - et je l'ai dit déjà - que l'on réalisât une façon d'association entre les indigènes et nous et que, par conséquent,

La colonisation apparaît ainsi comme un grand effort d'assimilation.

L'idée d'Empire colonial n'est que l'extension de l'idée de Nation.

Le besoin d'unifier s'est marqué en France.

et aussi en Algérie, surtout depuis 1 siècle.

Bugeaud était un assimilateur.

on rapprochait les moeurs des Algériens des idées des Français.

et aussi Changarnier.

C'est, quelques années plus tard, un Changarnier, un militaire aussi qui formula plus amplement l'idée de l'assimilation, qui professa cette doctrine du rapprochement des Algériens et des Français, car il pensait que pour régner et pour durer, surtout en Algérie, il nous fallait assimiler les Algériens, il nous fallait par conséquent, en quelque sens, tâcher de rapprocher les sujets et les maîtres, non pas sans doute par la conversion des Musulmans déjà abandonnée dans son esprit, mais tout au moins par l'assimilation et par la civilisation des Musulmans au sens du fait en même temps qu'au sens du droit.

C'est ainsi que peut surgir quelques années plus tard, sous le Second Empire, la conception fameuse du royaume arabe, conception selon quoi l'idée de l'assimilation, et donc l'idée d'impérialisme culturel venait à dominer en Algérie, l'idée que les Arabes et les Français pourraient former conjointement un seul royaume, un seul Etat, idée qui impliquait dès lors non seulement l'association, mais bien aussi, mais bien surtout la civilisation ou l'assimilation suivie presque à l'infini des Arabes par les Français.

C'est donc chez nous, dans la pratique, tout au moins en Algérie, que s'est réalisée et que s'est affirmée pour la première fois l'idée de l'assimilation au sens entier. Mais on la voit plus tard qui va régner dans tout l'empire colonial français. C'est en ce sens Jules Ferry, dans ses discours de 1885, qui est non pas le promoteur ou l'inventeur, comme on l'a dit à tort de l'assimilation au sens où nous prenons actuellement ce mot, mais bien plutôt le propagateur ou le généralisateur de cette idée de l'assimilation. Mais c'est chez lui que pointe enfin pour la première fois l'idée que l'assimilation des dominés ou des conquis n'est pas qu'un droit mais aussi un devoir, cette idée qu'à coup sûr nous n'aurions pas trouvée chez un Bugeaud ou chez un Changarnier, l'idée qu'on est tenu à l'assimilation, l'idée qu'on doit par un devoir moral assimiler les dominés et les conquis.

Jules Ferry, le propagateur de cette idée d'assimilation.

On retrouve cette idée dans le texte de la Conférence de Berlin de 1885.

C'est si vrai qu'on peut trouver la même notion en un texte fameux, d'ordre international, la Conférence de Berlin de 1885, l'affirmation pour la première fois de ce devoir de civilisation des indigènes, puisque la Conférence de Berlin indique expressément que les conquêtes auront parmi leurs buts ou leurs objets la civilisation des primitifs - le mot y est écrit pour la première fois en un texte officiel. Et la Déclaration de 1885 rejoint ainsi cette bulle du pape dont nous avons parlé et qui donnait aux conquérants

un grand devoir de convertir les indigènes et de moraliser les indigènes. Voilà comment, nous le voyons déjà bien mieux, l'impérialisme culturel est un prolongement, une transformation du vieil impérialisme spirituel.

Les colonies, par conséquent, seront tenues de plus en plus, dans cette idée, comme des éléments de la nation; les colonies, autrement dit, seront tenues pour des provinces; l'empire et la nation seront identifiés par conséquent. Si l'on veut bien que la nation soit unifiée et soit assimilée quant à son intérieur, si l'on identifie nation et civilisation, l'on veut aussi de plus en plus que les empires tout entiers, tenus pour des nations plus grandes, soient unifiés et soient assimilés aussi. L'on vient, par conséquent, de plus en plus, à rendre identiques ces deux expressions : civilisation, assimilation.

II - Moyens de l'assimilation.

Tel est l'objet de l'assimilation. Mais cet impérialisme culturel s'il est doctrine de l'objet ou bien du but est, d'autre part, doctrine du moyen. Dans ce système on a l'idée que l'assimilation peut être poursuivie plus tard, doit être poursuivie par des moyens appropriés. Quels sont donc ces moyens et, notamment, comment croit-on que l'assimilation sera réalisée, non seulement à l'intérieur mais bien aussi à l'extérieur, malgré tous les obstacles accumulés ?

Ici deux points de vue se sont fait jour au cours du temps, que nous avons trouvés déjà quand nous parlions du vieil impérialisme spirituel, ou bien imposer l'assimilation, ou bien proposer l'assimilation, procéder donc ou par imposition ou par proposition, ou par législation ou par éducation.

a) L'imposition.

L'imposition d'abord, ou la législation, autrement dit l'éducation par la contrainte de fait et de droit. Ce fut le premier sens que l'on donna à cet impérialisme culturel. Il y a eu des doctrinaires ou des commentateurs qui ont prôné l'idée d'impérialisme culturel par la contrainte. Les doctrinaires se sont rejoints dans ces deux points et par exemple Sepulveda, théologien qui fut en controverse avec l'évêque Las Casas, Sepulveda professait non seulement qu'on avait le droit de convertir par la contrainte - impérialisme spirituel ou bien impérialisme religieux, - mais il prétendait aussi que l'on avait le droit d'assimiler ou de civiliser par la contrainte. Il professait dès lors que par la force, s'il était besoin, les Espagnols avaient le droit de transformer, d'améliorer les moeurs des naturels américains et notamment qu'ils avaient le droit de mettre fin, par une abolition intempérée, à ces coutumes et à ces lois des naturels américains que l'on tenait pour des sauvages ou des barbares.

Sepulveda pro-nait l'idée d'assimilation par la contrainte.

L'imposition ou la législation, autrement dit cette propagation des conceptions, des traditions des dominants aux dominés, fût-ce par la contrainte, s'il en est besoin, c'est bien sous son premier aspect l'idée très accusée d'impérialisme culturel.

En ce sens, notons-le bien, l'idée d'impérialisme culturel demeure dominante dans tout notre pays, puisque l'impérialisme culturel, réalisé par une imposition ou bien par une législation n'est autre que l'idée d'ordre public territorial ou colonial.

Nous professons dans nos empires coloniaux, et les Français surtout, l'idée d'ordre public territorial ou colonial; nous estimons, autrement dit, que beaucoup de nos lois, sinon toutes nos lois, doivent régner pour tous, doivent valoir pour tous dans nos empires coloniaux, selon l'idée d'ordre public territorial ou colonial. Nous estimons dès lors que le conflit qui aura lieu souvent entre les lois françaises et les coutumes indigènes devra être tranché par une abolition de ces coutumes indigènes, ou bien par leur transformation et par l'adaptation de ces coutumes indigènes.

La solution de ce conflit des lois que nous créons aux colonies par l'extension de la législation des dominants, c'est donc l'imposition par la contrainte, autrement dit la civilisation et l'assimilation au sens du droit, tantôt abolition des coutumes indigènes jugées incompatibles avec l'ordre français : abolition de l'anthropophagie, de l'esclavage, des sacrifices et des meurtres rituels, - tantôt adaptation, transformation de ces coutumes indigènes que l'on maintient en les améliorant et en les adaptant à nos besoins.

Mais, dans ces deux cas, ou dans ces deux plans, nous professons toujours que l'ordre colonial, ou bien l'ordre territorial qui doit régner dans tout l'empire des Français impose à nos sujets l'observation de beaucoup de nos lois.

Cette imposition non seulement de fait mais bien de droit est appuyée sur deux motifs surtout : moralité ou bien commodité, humanité ou bien sécurité.

Tantôt c'est par moralité ou par humanité que nous tirons un trait sur les coutumes indigènes et que nous imposons à nos sujets nos propres lois; c'est par moralité que nous abolissons les sacrifices ou les meurtres rituels, que nous avons mis fin à l'esclavage et que surtout nous avons cru tirer trait, non sans toujours y parvenir, sur l'anthropophagie et le cannibalisme.

Mais c'est aussi pour la commodité ou la sécurité que nous avons porté la main sur les coutumes indigènes.

L'impérialisme culturel réalisé par contrainte n'est autre que l'idée d'ordre public colonial.

Elle conduit à l'abolition ou à la transformation de certaines coutumes.

Deux motifs :

1° - Motif d'humanité.

2° - Motif de sécurité.

bien que souvent nous promissions, par des textes formels, de les respecter et de les garder. C'est bien pour la commodité et la sécurité que nous établissons dans notre domaine colonial l'état civil et le recensement, que nous avons constraint les indigènes à se compter, à se nommer, que nous avons brisé ainsi le pouvoir paternel, que nous avons ruiné l'autonomie de la famille puisque pour nommer, puisque pour compter, il faut que les représentants de notre pouvoir pénètrent dans le sein du groupe familial.

Il nous suffit d'avoir vécu en Afrique du Nord pour savoir bien que c'est très impoli et très inconvenant de demander au père de famille : "Combien as-tu d'enfants ? Combien as-tu de filles ?" notamment. Voilà pourquoi le roi David fut gravement puni lorsqu'il voulut compter son peuple.

Compter, nommer, faire régner l'Etat français, c'est attenter à l'ordre familial et c'est criser ainsi le pouvoir familial des indigènes. C'est ainsi que nous avons établi en Afrique du Nord un statut réel, autrement dit le droit de possession, autrement dit aussi le droit de convention, le droit de la propriété et des contrats. Nous l'avons accompli, nous l'avons transformé dans tout l'empire colonial français, nous avons donc porté atteinte gravement quant aux possessions, quant aux conventions, aux lois et aux coutumes indigènes.

Nous l'avons fait pour la commodité de nos colons, pour la sécurité de nos colons, pour que régnât dans notre empire colonial une clarté des droits, une simplicité des droits, et notamment des droits fonciers qui n'existaient aucunement avant notre venue. Si donc nous procédons par une imposition des droits, presque partout jusqu'aujourd'hui, ce n'est pas seulement pour la moralité et pour l'humanité, mais c'est aussi souvent pour la commodité et la sécurité.

Mais cette idée d'impérialisme culturel quant aux moyens a pu trouver, depuis longtemps déjà, un autre aspect, non plus l'imposition mais la proposition ou la persuasion, et l'on procède alors plus par éducation que par législation. On veut, on croit endoctriner les indigènes et l'on prétend civiliser et l'on prétend assimiler les indigènes sans contrainte, c'est l'assimilation au sens récent, c'est l'assimilation au sens nouveau qui est en propres mots la propagande de la civilisation.

Quand déjà certains auteurs, notamment de Parieu, auteur d'un Cours de Science Politique, parlait de la pénétration, ou bien de l'infusion des moeurs, des lois, des peuples dominants parmi les peuples dominés, il entendait une assimilation par propagande ou par

c'est l'assimilation par propagande ou par

éducation.

éducation et non plus par contrainte.

Nous verrons un peu plus tard plus amplement comment surtout dans la doctrine des Français, depuis Montaigne et Rabelais, l'idée de l'assimilation et de la civilisation considérée en même temps comme un devoir et comme un droit s'est exprimée le plus souvent sous cet aspect de propagande ou bien d'éducation, laquelle implique donc la libre acceptation de nos coutumes et de nos moeurs par nos sujets.

Plusieurs procédés :

L'impérialisme culturel par la proposition ou par l'éducation, non par l'imposition ou la législation peut se réaliser d'ailleurs, ou bien du moins se concevoir, par divers procédés : par des discours ou bien par des actions, ainsi que toute propagande. Par des discours, et c'est ici que peut intervenir l'idée, si répandue encore de nos jours, que par l'enseignement ou par l'éducation au sens technique, au sens particulier, on peut moraliser, on peut civiliser les indigènes sans empêchement.

c'est l'idée de la vertu de l'enseignement.

L'idée de la vertu illimitée, ou bien quasi-illimitée aux colonies de notre enseignement, l'idée - je le dirai très volontiers sans critique aucune et sans moquerie aucune, l'idée de la valeur magique de l'enseignement qui est au fond de la doctrine d'assimilation par liberté, c'est bien l'idée qui est venue réigner dans les empires coloniaux et en particulier, bien plus qu'en aucun autre, dans notre empire colonial français.

2° Les actions, c'est-à-dire :

Enseignement, éducation par des discours, enseignement éducation aussi par des actions, et c'est ici que l'assimilation par libre volonté, ou bien par libre acceptation de nos sujets prend un aspect original. Comment peut-on civiliser, comment peut-on assimiler les indigènes d'outre-mer par des actions ? Comment peut-on, autrement dit, leur donner des motifs, comment peut-on créer chez eux des intérêts d'imiter les Français et de s'assimiler, par conséquent, à ceux qui les régissent ? Par différents moyens d'action : par des impôts qui les contraignent au travail, par des transports de la population qu'ont opérées presque partout et en tout temps les peuples colonisateurs pour opérer cette assimilation de leurs sujets, - les Chinois le faisaient, les Incas le faisaient, plus récemment les Marocains, - de transporter par groupes tout entiers les nouveaux peuples dominés pour les mêler et les confondre à la population déjà assimilée, pour les assimiler par conséquent par le contact. Ces transports de la population ayant pour but d'assimiler par la demi-contrainte, et non par la contrainte à proprement parler, ayant pour but de provoquer spontanément une assimilation par contact, ces

mouvements et ces transports ont bien été toujours dans les idées des assimilateurs. N'y avait-il pas eu sous la Révolution tout un projet de transporter les Provençaux et les Méridionaux, demeurés royalistes, dans les pays du Nord, pour les républicaniser autrement dit pour les assimiler.

L'on a vu parfois d'autres actions, d'autres moyens qu'on a conçus, ou bien qu'on a réalisés pour opérer cette assimilation par volonté. Ainsi les récompenses et les primes, soit d'ordre honorifique ou d'ordre intéressé, pour incliner les indigènes à adopter nos moeurs et à suivre nos lois. Lorsque le général Faidherbe, au Sénégal, payait des primes aux habitants pour transformer leurs cases ou leurs paillettes en des maisons, il concevait et il réalisait cette assimilation par des moyens intéressés et il montrait par là comment cette doctrine ou cette politique de l'impérialisme culturel a pu trouver des instruments, des procédés variés infiniment selon les temps comme selon les lieux.

Mais il est vrai souvent que l'assimilation par la proposition ou par l'éducation, la civilisation de nos sujets par libre volonté n'a point d'effet et n'a point de vertu. Il ne peut pas suffire très souvent ni des discours, ni des actions pour civiliser et assimiler. Et l'on peut voir aux environs du Caire, de nos jours, mais tout en ruines, les moulins de Bonaparte : quand Bonaparte alla au Caire et qu'il put voir les femmes indigènes peinant pendant des heures et des heures pour faire tourner le moulin à bras en chantant la chanson triste du moulin, il crut pouvoir, en bâtissant quelques moulins à vent, réaliser l'abolition de ce vieux procédé inhumain. Bonaparte est parti et les moulins sont là, mais aujourd'hui ils sont ruinés et il a fallu que fut répandue en pays d'Orient l'invention du moulin à vapeur, pour qu'enfin disparut le vieux moulin à bras.

Voilà comment très fréquemment nous pouvons concevoir que tous les défenseurs de l'assimilation, que tous les partisans de cet impérialisme culturel aient cru devoir user de la violence ou bien de la contrainte et qu'ils n'aient pas pensé qu'on pût se contenter de la proposition ou de l'éducation.

Les buts et les moyens, ce sont ainsi, dans leur diversité, sommairement marqués en quelques mots, les deux aspects fondamentaux de cet impérialisme culturel, quant à sa conclusion ou bien à son application. Et ce qui reste ainsi toujours au fond de cet impérialisme culturel, ce qui a pu durer, et jusqu'à présent, ce

les récompenses et les primes.

L'assimilation par persuasion ne suffit pas toujours.

c'est l'exemple des moulins de Bonaparte au Caire.

ceci explique le retour à la contrainte.

qui pourra durer dans l'avenir, c'est bien l'idée que les empires coloniaux sont, en maints sens, de vraies nations et que, par conséquent, dans les empires coloniaux tout aussi bien qu'au sein de nos vieilles nations il faut réaliser non seulement une domination, mais aussi et surtout une législation, non seulement une organisation mais aussi et surtout une assimilation et une civilisation. L'empire donc, ainsi que la nation, est bien jusqu'à nos jours conçu par les tenants de cet impérialisme culturel comme un grand cercle de culture, ainsi qu'on dit, où doit toujours être opérée l'unité des moeurs, l'unité des lois.

C - L'Impérialisme potentiel.

Après l'impérialisme spirituel, après l'impérialisme culturel, nous entendons parler d'un autre impérialisme, auquel j'ai assigné le nom d'impérialisme potentiel, voulant marquer par là qu'il est recherche et volonté de domination, de législation et qu'il est donc, en un seul mot, ce que Nietzsche a appelé la volonté-puissance.

Il est, ce que Nietzsche a nommé : la volonté-puissance.
Il est un fait très ancien.

L'impérialisme potentiel est lui-même un fait archaïque et il y a déjà dans tous les groupes primitifs une façon d'impérialisme potentiel, puisque dans tous les groupements humains, fut-ce les plus anciens, nous découvrons une passion de dominer pour dominer, de régenter pour régenter.

C'est pour contenter cette passion qu'a pu se déployer, qu'a dû se déployer déjà dans tous les groupes primitifs l'impérialisme potentiel, recherche du pouvoir pour le pouvoir; c'est là depuis longtemps ce que les philosophes ont désigné et ce que Hobbes, par exemple, avait nommé le désir du pouvoir, ou bien ce que l'Abbé de Saint-Cyran, au XVIII^e siècle, avait nommé d'un mot, me semble-t-il, heureux : un esprit de principauté, puisque c'est bien une passion de gouverner pour gouverner, ou un vouloir de dominer pour dominer.

Dans la théorie des psychologues ou bien des moralistes, au XVIII^e siècle notamment, nous rencontrons une analyse de ce sentiment qu'on nommait l'amour propre et notamment chez La Rochefoucauld, ce sentiment qui déployé non plus chez les individus, mais dans les collectivités, et en particulier dans les nations, ce sentiment qui, transposé dans l'ordre collectif, sera précisément l'impérialisme potentiel.

Autrement dit, l'impérialisme potentiel, envisagé du point de vue de la psychologie, et non du point de vue de la sociologie, ainsi que nous faisons ici, l'impérialisme potentiel aurait deux formes ou deux as-

L'impérialisme potentiel est personnel ou

collectif.

pects : aspect personnel, aspect collectif.

Car la passion peut exister jusqu'au délire chez l'individu, et notamment chez un Napoléon, de régner pour régner, de grandir pour grandir, passion de l'ordre personnel, ou bien de l'ordre individuel, qui est l'impérialisme potentiel au sens étroit et que nous n'avons pas à étudier ici.

Mais il y a l'impérialisme collectif puisqu'il y a, et puisqu'il y a eu dans tous les groupements humains, fussent-ils primitifs, un vouloir collectif, de dominer pour dominer, autrement dit dans tous les groupements humains ce sentiment du bien commun que l'on a cru trouver non pas dans l'intérêt, non pas dans le profit, mais dans la gloire ou bien dans le pouvoir, c'est le besoin ou la passion pour les tribus, pour les cités, plus tard pour les nations, enfin pour les Etats, c'est le besoin ou la passion de rechercher la gloire pour la gloire et le pouvoir pour le pouvoir.

C'est bien ainsi d'ailleurs que l'entendaient au plan individuel et non plus collectif, les psychologues ou bien les moralistes; en parlant d'amour-propre, ils entendaient non seulement un sens de l'intérêt ou une quête du profit, non seulement par conséquent un égoïsme au sens récent, mais bien surtout une recherche de la gloire ou du pouvoir, autrement dit l'orgueil.

Mais ce que nous devons considérer ici c'est l'orgueil collectif, ou l'orgueil national, en tant qu'il est un trait profond et un trait permanent de tous les groupements humains, en tant par conséquent qu'il est dans la domination de tous les groupements humains de rechercher la gloire et de s'inquiéter un jour du pouvoir. La gloire et le pouvoir, en tant qu'ils sont des fins de l'ordre collectif, en tant par conséquent qu'ils sont témoins d'un orgueil collectif, d'un orgueil national, ce sont bien là les traits premiers de cet impérialisme potentiel.

La philosophie l'a pu noter plus récemment pour les individus, il est bien vrai, mais on le pourrait dire tout autant pour les nations, la philosophie l'a donc bien noté que le besoin de cruauté, cette passion qu'on a de nuire ou de détruire dans un intérêt ou sans un profit, c'est un des traits ou bien un des aspects de l'amour propre chez l'individu et de l'orgueil chez les nations.

S'il y a donc des cruautés dans toute histoire coloniale, cela doit s'expliquer et cela doit s'interpréter par ce besoin de dominer pour dominer, de régenter pour régenter, par la passion qui se déploie dans tous les groupements, ainsi que chez l'individu, de déployer et de manifester son orgueil ou son pou-

Il s'agit ici
de l'orgueil
collectif des
groupes.

ainsi s'expli-
quent certaines
cruautés de l'
histoire colo-
niale.

voir.

L'impérialisme potentiel est le véritable impérialisme qui a sa fin en soi.

L'impérialisme potentiel et notamment dans les nations ou bien chez les Etats est donc l'impérialisme à proprement parler, l'impérialisme au sens étroit et au sens vrai, le goût et le besoin, ou la passion pour mieux parler, de l'imperium, la quête du pouvoir pour le pouvoir et la domination étant tenue alors et figurée comme un bien collectif et comme un bien en soi.

C'est en ce sens qu'on peut marquer que cet impérialisme potentiel est un énergétisme, à proprement parler, mais un énergétisme collectif, le goût de l'énergie pour l'énergie, le déploiement de volonté considéré en soi, considéré pour soi comme un bien collectif, l'idée que c'est un bien pour tous les groupements humains de régner pour régner, de grandir pour grandir, c'est là en soi l'impérialisme potentiel, impérialisme abstrait en quelque sens, impérialisme ayant sa fin en soi, impérialisme étant par conséquent un but plus qu'un moyen.

C'est pourquoi chez les auteurs ce sont précisément tous les tenants de l'énergie, les défenseurs et les propagateurs de l'énergie, un Stendhal, et un Nietzsche surtout, qui ont le mieux marqué les traits de cet impérialisme collectif et qui surtout ont le mieux dit comment les groupements humains et comment surtout les grandes nations sont gouvernées par la nécessité d'ordre mental, d'ordre moral, de déployer l'impérialisme potentiel.

Mais si l'impérialisme potentiel est donc l'impérialisme au sens étroit, et au sens vrai, puisqu'il est bien l'impérialisme ayant sa fin en soi, il est pourtant aussi impérialisme au sens ancien, impérialisme au sens premier, et il y a autrement dit continuité entre l'impérialisme potentiel et d'autre part l'impérialisme spirituel et culturel puisque, nous le verrons, l'impérialisme potentiel en vient à s'inspirer d'un principe premier, l'idée de pureté des peuples, ou des races, l'idée de pureté qui fait leur élection et leur domination voulue par Dieu sur tous les autres groupements humains. Mais cette idée de pureté des groupements humains, qui fut un jour enfin laïcisée comme elle l'est de notre temps, a procédé pourtant d'une autre idée que nous connaissons bien, l'idée de sainteté des temps anciens, d'une autre idée que nous connaissons bien aussi, l'idée de primauté, l'idée de qualité que ce sont conférés les groupements humains et qui a inspiré l'impérialisme culturel.

La sainteté qui fut, nous le savons, le fondement de tout impérialisme culturel, la primauté ou bien

la supériorité qui fut, nous le savons aussi, le fondement de tout impérialisme culturel, ce sont les deux idées qui sont venues se dépuiller, se simplifier, qui sont venues pour ainsi dire se décolorer dans cette idée de pureté inspiratrice de l'impérialisme potentiel, puisque dans cet état d'esprit ce sont non les peuples saints, mais bien les peuples purs qui sont dotés par Dieu de la mission, de la fonction de dominer pour dominer, de régenter pour régenter, de déployer tout leur pouvoir pour le profit du genre humain considéré en son entier.

S'il est donc vrai, comme le dit Stendhal en parlant de l'individu, que le pouvoir est bien le premier des plaisirs, entendons, d'autre part, que dans l'impérialisme potentiel une autre idée est enfermée; s'il reste vrai que les nations, et les Etats surtout, contenteront une passion de l'ordre collectif en déployant l'impérialisme potentiel, si donc les groupements humains y trouveront, comme le dit Stendhal, un plaisir commun et un goût commun, ils doivent y trouver, et en un autre sens, un devoir commun, puisque, nous le verrons, les groupements humains se tiennent plus ou moins pour obligés de déployer et de répandre leur puissance à l'extérieur.

Idée donc d'un plaisir et c'est-à-dire contenter une passion, de l'ordre collectif, mais d'autre part idée d'une mission ou d'un devoir, idée que nous avons trouvée déjà et dans l'impérialisme spirituel et dans l'impérialisme culturel.

Voilà comment l'impérialisme au sens étroit, l'impérialisme au sens nouveau, reste lié profondément à cet impérialisme ancien que nous avons nommé et qualifié déjà. L'impérialisme potentiel est bien fondé surtout sur deux idées qu'il nous fait commenter, dont l'une est le principe et l'autre la conclusion, l'idée : 1° de majesté, pour ainsi m'exprimer, l'idée de majesté des peuples ou bien des rois, selon les temps, selon les lieux, idée de majesté ou l'idée de grandeur, qui vient, en quelque sens, renouveler et prolonger l'idée de sainteté des peuples ou bien des rois, l'idée de majesté qui a vraiment son fondement dans la recherche du pouvoir pour le pouvoir, selon l'impérialisme potentiel.

Mais cette idée de majesté, en vient dans son application, 2°, à une idée de primauté par où l'impérialisme potentiel reste parent, étroitement, profondément de cet impérialisme culturel dont nous parlions, l'idée de primauté des peuples ou bien des races qui tend à établir des peuples supérieurs touchant les peuples inférieurs une domination pour la domination, une domination ayant son but en soi, une domination é-

Il est fondé
sur deux idées:
- idée de ma-
jesté
- idée de pri-
mauté.

tant un bien en soi, sans qu'on ait à chercher s'il y a intérêt ou s'il y a profit soit pour les dominants soit pour les dominés, à la domination ou à la sujéction, peu nous importe ici, et dans la théorie de cet impérialisme potentiel c'est, ne l'oublions pas, une domination pour la domination dont il s'agit toujours.

Voilà pourquoi il a fallu que l'on partît, dans l'ancien temps surtout, de cette idée de majesté pour que l'on pût fonder cette domination pour la domination des peuples ou bien des races.

1^o Idée de majesté.

Elle est sortie de l'idée de droit divin.

La majesté ou la grandeur des peuples ou bien des races, elle est sortie de la très vieille idée du droit divin que nous avons trouvée déjà dans cet impérialisme spirituel ou religieux dont nous parlions en premier lieu, non seulement notons-le bien, l'idée de droit divin des rois, mais aussi et surtout l'idée du droit divin des peuples ou des nations ou des Etats.

Idée ancienne infiniment, puisque déjà Saint Augustin nous dit (Ch. 12 Liv. 5) que si a pu s'étendre au monde ancien, en son entier, l'imperium des Romains c'était la volonté de Dieu qui le fondait et le peuple romain fut donc le grand dominateur du monde ancien, selon Saint-Augustin, en tant que Dieu l'avait prévu, en tant que Dieu l'avait voulu. C'était par conséquent le droit divin romain qui expliquait et qui fondait le pouvoir des Romains.

La majesté, prolongement, altération du droit divin, c'est donc l'idée sur quoi vont se fonder les peuples impériaux en tant que tels, les peuples qui ont cru, et qui de notre temps ont continué de croire qu'ils devaient régner pour régner et exercer en soi et exercer pour soi une domination sur tous les peuples antérieurs.

Mais cette idée de majesté a procédé de diverses idées et elle s'est fondée, au cours du temps, sur différents concepts. Si nous l'analysons, ainsi qu'il le faut bien pour la mieux définir, nous y pouvons trouver tour à tour trois idées : l'idée de la domination des peuples ou bien des rois fondée sur la naissance, l'idée de la domination fondée aussi sur la puissance, l'idée enfin de la domination fondée sur la croissance, autrement l'idée qu'un peuple ou bien un roi doit conquérir pour conquérir et régenter pour régenter, l'idée que nous nommons impérialisme potentiel, ou bien impérialisme en soi, l'idée a pu trouver un fondement ou bien dans la naissance, ou bien dans la puissance, ou bien enfin dans la croissance.

Ce fut d'abord, et chez les primitifs déjà, dans la naissance, puisque l'idée de majesté ou d'élection par Dieu d'un peuple supérieur, ou bien d'un

L'idée de majesté a elle-même procédé de divers concepts :

1^o Idée de domination fondée sur la naissan-

ce.
cette idée est très ancienne.

groupe supérieur n'a pu être fondée chez tous les primitifs, dans tous les groupes primitifs que sur l'idée de descendance ou de filiation, puisque, nous le savons, nous l'avons rappelé, les groupes primitifs sont groupes de parents, non pas au sens nouveau, mais bien au sens ancien, en tant qu'ils sont ou qu'ils se croient les descendants d'un dieu ou d'un esprit ou d'un totem, en tant que le ciment ou que le lien des groupes primitifs c'est la filiation à l'égard de l'esprit ou à l'égard de dieu.

Donc, si tous les groupements humains, fut-ce les plus anciens clans, les tribus, ont eu l'idée de majesté, ont eu l'idée de primauté touchant les groupes étrangers, s'ils ont pensé que leur domination devrait se déployer sur tous les groupes étrangers, c'était sur la naissance ou la filiation à l'égard de leur dieu ou à l'égard de leur totem qu'ils avaient cette foi.

elle fonde, de nos jours, la doctrine des races.

Donc nous apparaît très vieille et primitive tout à fait l'idée qui va fonder, de notre temps, la doctrine des races, l'idée qui va finir par exalter et rajeunir en l'aggravant le vieil impérialisme potentiel des temps premiers, l'idée d'hérédité et de continuité des caractères primitifs, l'idée d'hérédité et de continuité des caractères nationaux, l'idée qui est au fond de tout racisme, quelqu'il soit, l'idée d'hérédité et de continuité est déjà donnée dans cet état d'esprit des groupes primitifs, puisque pour les anciens le groupe humain ne peut avoir son unité et sa continuité qu'en tant qu'il est le descendant du dieu, qu'en tant par conséquent qu'est répandu chez tous les membres de ce groupement non seulement le même sang, mais bien surtout un même esprit et une même âme.

L'idée d'hérédité ou de continuité des caractères collectifs et nationaux est donc l'idée que nous trouvons déjà chez les plus primitifs des groupements humains. C'est donc, mais en ce sens particulier, l'idée de la naissance, ou bien l'idée de la filiation qui vient fonder en premier lieu, anciennement déjà, la majesté inspiratrice de l'impérialisme potentiel.

L'idée de pureté du groupe se retrouve dans le racisme.

Idée d'hérédité, autrement dit idée de pureté du groupement humain, idée que nous retrouverons toujours jusqu'à la fin, jusqu'aujourd'hui dans tout racisme, l'idée que la domination est exercée comme une fin en soi et comme un bien en soi par les plus purs, non pas comme autrefois par les plus saints, l'idée autrement dit que les plus forts, que les plus saints sont les plus purs, ou doivent être les plus purs, l'idée qu'un groupement humain ne peut trouver sa perfection que dans la pureté d'esprit et dans la pureté

de sang, l'idée est primitive évidemment, mais sous la forme différente de la forme d'aujourd'hui.

Autrement dit, nous découvrons déjà deux sens ou deux aspects à cette idée de pureté dont nous suivrons l'effet et la vérité dans cet impérialisme potentiel : la pureté mystique en premier lieu, la pureté ethnique en second lieu.

a) Pureté mystique.

il s'agit d'
une unité d'
esprit beau-
coup plus
que d'une u-
nité de sang.

La pureté mystique, en premier lieu, parce que dans tous les groupements humains anciens c'est l'unité d'esprit divin qui fait l'hérédité et la continuité du groupement humain, c'est l'unité d'esprit bien plus, répétons-le, que l'unité de sang; le sang qui fait l'hérédité de la tribu, n'est que le véhicule de l'esprit et si les gens de la tribu sont des parents et s'ils ont donc entre eux, et s'ils ont donc pour eux l'idée de majesté, l'idée de primauté touchant les groupes étrangers, c'est en vertu du même esprit, du totem ou du dieu qui toujours réside en eux.

La pureté mystique donc, autrement dit, pour mieux parler, la parenté-esprit, ou bien la parenté d'esprit, et non, comme aujourd'hui, la parenté de sang, c'est bien l'idée qui reste très voisine de l'idée de sainteté.

A peine est-il besoin, a peine le peut-on, de distinguer ici l'impérialisme potentiel, l'impérialisme spirituel, puisque la pureté du groupement humain fondée sur la naissance et la filiation, est très longtemps idée mystique et non physique ou bien ethnique, idée de pureté et de continuité plus que d'hérédité fondée sur une parenté avec le dieu et donc la parenté vient se confondre anciennement et primitivement avec la sainteté.

b) pureté ethnique.

elle est la
conclusion lo-
gique de la
pureté mysti-
que.

Mais on en vient plus tard à un autre concept, à la pureté ethnique et non à la pureté mystique; il le faut bien puisque la pureté mystique a pour fin l'endogamie et non l'exogamie, puisque les gens de la tribu étant pour eux, et selon eux, les purs et les seuls purs doivent dès lors ne se marier qu'entre eux, idée non pas d'hier ou d'avant-hier, mais de tout temps et des tout premiers temps, idée de pureté mystique qui, donc, a dû mener les groupements humains à l'autre idée de pureté ethnique, puisque par cette idée, ou mieux par cette loi d'endogamie, la pureté mystique devait avoir pour conséquence et pour vertu la pureté ethnique et qu'on devait ainsi venir tôt ou tard à formaliser comme valeur en soi et comme bien en soi la pureté ethnique.

Voilà pourquoi beaucoup de groupements anciens ont été endogames et le sont demeures, et non pas exogames. Ce qui surtout définit la tribu chez tous les peuples dispersés dans le temps et dans le lieu c'est

Ceci explique l'endogamie des groupes anciens.

précisément l'endogamie, l'interdiction de se marier et de s'unir à l'étranger; démonstration, conservation par là de cette pureté ethnique qui n'est vraiment que le prolongement de cette pureté mystique qu'on a conçue en premier lieu.

Et venant même chez les Grecs, non pas chez les sauvages ou chez les primitifs, les Grecs qui n'ont pas eu seulement ni surtout la notion de barbares ou de demi-barbares, dont déjà j'ai parlé, mais ils ont eu aussi cette notion d'impurs pour définir les étrangers, et pour les Grecs de tous les temps il y avait identité entre ces deux concepts du peuple et de la race : un peuple, une tribu, plus tard une cité c'était un groupement humain formé des descendants, proches ou lointains, d'un ancêtre commun; le peuple donc c'était un groupe de parents au sens mystique anciennement, au sens ethnique bien plus tard, le groupe des parents ayant d'abord un même esprit, plus tard un même sang et une race autrement dit.

En sorte que les Grecs n'ont pas pensé que l'unité du groupe politique put différer de l'unité du groupe ethnique et à aucun moment, fut-ce à la fin de leur histoire, ils n'ont conçu à proprement parler de groupement humain qui ne fut pas un groupe de parents, qui ne fut pas par conséquent une tribu dont l'unité et dont la pureté ne fut fondée, par conséquent, sur la naissance ou la filiation.

C'est en ce sens que cette idée de la naissance a pu fonder anciennement l'idée de majesté, l'idée de primauté, l'idée du droit et du devoir de dominer et de régner, l'idée que nous trouvons non seulement chez tous les peuples primitifs, mais bien déjà chez les peuples anciens les plus civilisés.

II - Idée de domination fondée sur la puissance.

Mais il advint déjà chez les anciens une autre idée, qui vint avec le temps au premier plan, qui obscurcit, qui estompa l'idée de la naissance, ce fut l'idée de la puissance. Et l'on en vint très tôt et en particulier dans tous les grands empires des Anciens, à exalter en tant que telle la puissance et à vouloir fonder par conséquent tous les pouvoirs par les pouvoirs. Idée qui elle-même provenait des antiques croyances, puisque chez les Anciens déjà, et avant les chrétiens, la religion donnait à Dieu le qualificatif de Tout Puissant.

La plus haute vertu chez les nations ce sera donc déjà chez les Anciens, d'être capable de pouvoir et la vertu sera fondée dès lors sur le pouvoir. Il ne faudra donc plus, sinon anciennement, sinon tout au début, il ne faudra donc plus que l'on invoque la fi-

liaison d'un dieu ou d'un esprit pour qu'on prétende au pouvoir, mais il faudra manifester et déployer par différents moyens une puissance en soi, pour que le droit et le devoir soient figurés, de l'exercer et de le conserver.

C'est bien alors vraiment l'impérialisme en soi, c'est bien dès lors l'autorité qui vient fonder l'autorité, c'est la domination par soi et la domination pour soi qui n'a plus désormais à s'appuyer sur la filiation, qui avait fondé déjà chez les Anciens, répétons-le, la prétention d'impérialisme potentiel.

Non pas que la très vieille idée de la naissance ou bien de la filiation ait disparu, et l'on viendra très tard, dans les très grands Etats, jusque de notre temps, à s'appuyer toujours sur cette idée que tel Etat, ou bien tel peuple, est investi du droit de dominer en tant qu'il est le descendant lointain d'un dieu, ou d'un esprit, ou d'un héros. Les rois de France ont très longtemps gardé l'idée qu'ils descendaient des rois de Troyes et en particulier d'Hector, et c'est en tant que tels qu'ils se prétendaient et qu'ils se figuraient doués par Dieu et investis par Dieu d'un pouvoir saint et d'un pouvoir sacré.

Au XVII^e siècle encore il a paru des livres et des pamphlets qui se fondaient sur cette idée. Si on lit le livre, aujourd'hui oublié, le livre d'Aubery : "Traité de la prééminence de nos rois", publié en 1649, on y voit en toutes lettres cette idée que le pouvoir des rois de France étant un pouvoir saint et un pouvoir sacré, créé par Dieu, voulu par Dieu, leur vient dès lors de leur antique sainteté et leur vient notamment de ce qu'ils sont notamment les descendants des rois des Grecs eux-mêmes saints. Voilà comment la vieille idée de la filiation a survécu.

Mais désormais, au temps où nous parlons, c'est bien depuis longtemps l'idée de la puissance en soi qui vient fonder l'impérialisme potentiel, autrement dit l'idée du droit à la puissance manifesté, et déclaré, et démontré par l'exercice même de la puissance. Puissance que l'on tient toujours pour inspirée de Dieu, puissance que l'on croit voulu par Dieu, puissance qui, dès lors, pendant longtemps, n'a pas sa seule base ou son seul fondement en soi, mais puissance notamment qui reste figurée chez des peuples nombreux, et jusqu'aux temps contemporains par une alliance avec le dieu.

Combien de peuples ont prétendu avoir le droit à dominer, non plus en tant qu'ils descendaient d'un dieu - c'est là la vieille idée tôt ou tard oubliée - mais bien en tant qu'ils demeuraient liés avec le dieu, alliés avec le dieu, en tant qu'ils avaient pu passer

comme un contrat avec le dieu, un contrat par le sang, ou un blood covenant, dans les légendes et dans les traditions de certains peuples, un contrat par le sang, selon lequel le dieu avait marqué sa protection, son élection touchant le peuple dominant. Et l'on sait bien que chez les Juifs, du moins au temps ancien, c'était le sens précisément de la cérémonie de la circoncision, c'était le lien avec le dieu marqué par l'infliction d'une souffrance, c'était le lien selon le sang avec le dieu, et la circoncision restait ainsi, et reste de nos jours pour Israël le peuple élu selon la tradition, le signe d'un contrat avec le dieu.

Mais cette idée de la puissance ayant valeur en soi, de la puissance ayant vertu en soi n'a plus besoin, autrement dit déjà, de se fonder sur une filiation ou sur l'association. L'idée qui vient au premier plan, l'idée qui de nos jours va se renouveler chez des peuples voisins, c'est bien l'idée de l'élection, non plus de la filiation ou de l'association, l'idée de l'élection, autrement dit l'idée qu'un peuple dominant est mandaté par Dieu, est désigné par Dieu et est élu par Dieu au sens ancien, autrement dit choisi par Dieu pour dominer et pour régner. C'est bien, à proprement parler, c'est bien en soi le droit divin, ou l'élection des peuples et des races.

C'était déjà, en quelque sens, l'idée qui avait pu germer chez les romains; ils divisaient le territoire de l'Empire en trois parties : la terre des Romains ou l'ager romanus, territoire sacré, territoire de Dieu, comme les Musulmans diront plus tard le territoire de la soumission, territoire dès lors sur lequel Dieu veut bien régner et territoire sur lequel le pouvoir des Romains est donc voulu par Dieu. - Tandis que, d'autre part, on disait chez les Romains l'ager peregrinis et l'ager hostilis, autrement dit les territoires étrangers, ce que les Musulmans appelleraient plus tard le territoire de la guerre.

L'idée dès lors de l'élection de Dieu, en tant que base ou bien de fondement de la domination, a pu germer chez les Romains. Mais c'est surtout chez les Hébreux qu'on a pu rencontrer et dans les textes mêmes de la Bible, dans la Genèse notamment (Chapitre IX, verset 25), il est bien dit expressément que la domination du peuple juif, en tant que peuple élu ou que peuple choisi, sur tous les peuples étrangers, que la domination du peuple juif est bien voulue par Dieu et ordonnée par Dieu.

Pouvoir donc, mais aussi devoir, puisque le peuple ou la tribu ne conçoit pas de se soustraire à la mission dont il est investi. "Maudit soit Chanaan, il sera serviteur des frères de ses frères" ainsi par-

Mais elle passe au deuxième plan.

L'idée de puissance est celle des Romains.

des Hébreux.

le la Bible, pour bien marquer comment l'impérialisme juif, fondé déjà sur cette idée du peuple élu, fut bien déjà impérialisme potentiel, impérialisme où cette idée de majesté voulue par Dieu et ordonnée par Dieu apparaît bien en tant que fondement de tout pouvoir.

C'est chez les Arabes, ces autres Sémites, qu'est venue s'épanouir, il y a plusieurs siècles déjà, la même idée de majesté fondée sur une puissance d'élection. Feuillez le Coran : Ch. (ou sourate) II verset 137, ch. VI v. 165, Ch. XIII v. 13, et bien d'autres passages encore, vous y verrez tout à fait exprimée cette doctrine, qui a eu son nom dans la philosophie arabe et qu'a bien étudiée un commentateur trop tôt disparu, M. Goldziher, l'idée de soubiya, autrement dit l'idée de majesté, l'idée de supériorité mystique des Arabes, de supériorité voulue par Dieu et prononcée par Dieu, de supériorité fondée sur l'élection du peuple arabe en tant que dominant les autres peuples de par la volonté de Dieu.

Si donc les Arabes ont donc connu pendant longtemps, ont pratiqué jusqu'à nos jours l'endogamie, si ils n'ont pas cru pouvoir que des unions fussent conclues entre des étrangers et des Arabes, c'était toujours selon l'idée de soubiya, selon l'idée de l'élection du peuple arabe, selon l'idée par conséquent de pureté, idée que nous avons trouvée déjà aux temps anciens, de pureté mystique, de pureté ethnique aussi qui fait qu'un peuple élu n'a pas le droit de se lier ou de s'allier, en aucun sens, aux peuples étrangers qui sont non seulement des peuples inférieurs, non seulement des peuples infidèles, mais bien aussi, au sens où nous parlons, peuples impurs et peuples réprouvés.

Cet état d'esprit reste très vivant chez les Japonais.

Ne croyons pas qu'un tel état d'esprit ait disparu, qu'un tel état d'esprit que les écrivains eux-mêmes en Occident avaient connu, qu'un tel état d'esprit soit du passé, chez tous les peuples d'Occident ou bien d'Orient. Non seulement chez nous il n'est pas mort, du moins entièrement, mais chez les Orientaux et en particulier parmi les Japonais, il reste très vivant. Et si dans notre temps le peuple japonais est un peuple impérial, ce n'est pas à coup sûr au sens américain et ce n'est pas non plus au sens français, c'est bien évidemment par intérêt, c'est bien par convoitise et c'est par ambition que s'est marqué de notre temps l'impérialisme japonais. C'est par mystique aussi, c'est par dogme surtout, en tant que le shinto, l'antique religion du peuple japonais a continué de se fonder sur cette idée que le Japon, en tant que peuple, est descendant de Dieu et est issu

de Dieu et que, selon son origine et son esprit, il est élu par Dieu, il est voulu par Dieu pour dominer sinon l'Occident, tout au moins l'Orient.

Il est des philosophes japonais - dont la plupart n'ont pas été traduits, certains pourtant qui l'ont été - qui parlent aujourd'hui du droit et du devoir du peuple japonais voulu par Dieu de dominer l'Asie et d'unifier l'Asie contre l'impérialisme occidental. L'idée de la mission, l'idée de l'élection reste vivante ainsi dans cet impérialisme japonais.

III - Idée de domination fondée sur la croissance.

de l'idée statique de puissance, on est passé à l'idée dynamique de croissance.

Beaucoup de penseurs ont cependant prétendu que les grands Etats ne peuvent vivre.

Mais si la majesté, premier aspect de cet impérialisme potentiel, a pu être fondée d'abord sur la naissance, et puis plus tard sur la puissance en tant que but et que vouloir en soi, elle a pu, d'autre part, être fondée plus récemment, dans la philosophie surtout, sur la croissance. J'entends par là que cette idée s'est dégagée avec le temps, dans les siècles derniers, que la croissance en tant que telle était un bien et que les peuples ou les nations ou les Etats avaient le droit et le devoir de s'agrandir pour s'agrandir, de s'enrichir pour s'enrichir, autrement dit de la puissance, idée statique, on est passé à la croissance, idée de mouvement ou idée dynamique.

L'idée que la puissance, si grande soit-elle, ne doit pas rester, qu'il faut s'agrandir, que c'est la loi pour les Etats et le devoir pour les Nations que de conquérir et de s'agrandir, c'est donc l'un des aspects de cette théorie de la conquête que nous avons trouvé, que nous retrouverons plus tard sous bien d'autres aspects, c'est l'un de ces aspects qui vient s'offrir ici dans cette idée de la croissance en tant qu'elle est un fondement de cet impérialisme potentiel.

Il y a eu pourtant dans la philosophie, anciennement et récemment, des ennemis des grands Etats, il y a eu dans la philosophie toute une tradition pour protester contre cette extension des grands Etats et Aristote ne dit-il pas déjà que les grands Etats sont mal dirigés. Plus tard, un Ibn Khaldoun, dans la philosophie arabe, plus tard surtout un Montesquieu dans son ouvrage sur "La décadence des Romains", ou un Rousseau, et plus tard, de nos jours, un Renan, tous ces penseurs ou bien d'autres ont professé qu'un grand Etat ne peut pas vivre longuement et que la décadence ou bien l'effondrement des grands empires n'a pas d'autre motif que leur croissance-même.

Mais contre cette thèse il s'est dressé toujours, de tous les temps, de notre temps surtout, une autre thèse, la thèse que l'Etat ou la nation doit s'agrandir pour s'agrandir, que le progrès est donc un mouvement, un agrandissement, et que la vie tend au mou-

vement et à la croissance. Cela est vrai pour les nations comme c'est vrai pour les individus.

C'était déjà l'idée de Hegel, l'idée que les Etats ou bien les groupements humains, en général, sont emportés par tout un mouvement d'accroissement, qu'il n'y a de progrès, qu'il n'y a de bonheur, qu'il n'y a de vertu pour un Etat qu'à cette condition de s'agrandir toujours, qu'à cette condition de s'agrandir pour s'agrandir.

L'on a cru trouver plusieurs motifs, plusieurs raisons pour expliquer, pour justifier que le progrès pour les Etats soit la croissance et que la supériorité pour les Etats soit donc de s'agrandir, soit donc de conquérir, ce qui peut bien fonder en soi, pour soi l'impérialisme potentiel. Deux motifs notamment en ont été donnés : le motif mécanique, le motif organique.

Le motif mécanique d'abord, puisque dans la philosophie récente on s'est complu à rapprocher les sociétés des phénomènes matériels et qu'on a cru pouvoir faire une application aux sociétés des lois de la matière et en particulier des lois de l'attraction. Chez un Carey, le philosophe américain, ou bien chez un De Greef, le philosophe belge, il est marqué que dans les sociétés le mouvement, c'est-à-dire le progrès, est dominé par les lois du mouvement qui régissent la matière, qu'il y a notamment dans toute société une tendance naturelle et légitime à accroître la masse sociale et que la loi de l'attraction vient s'exercer ici pour agglomérer, pour entremêler tous les petits groupes pour former des groupes supérieurs, en d'autres mots des groupes agrandis.

La confusion et la fusion de tous les groupements humains en groupements supérieurs, ce serait donc, selon l'idée de la physique ou de la mécanique, la loi qui vient fonder l'impérialisme potentiel.

Mais c'est aussi une idée organique qu'on a fait valoir, et notamment chez le même Carey, le philosophe américain (Tome 1er de ses Principes de la science sociale) il est fait état du rapprochement des sociétés avec les organismes; les sociétés humaines étant des corps vivants doivent donc obéir aux lois et aux tendances de la vie et notamment à cette loi qui veut qu'un organisme soit soumis à la croissance, qu'un organisme s'agrandisse, qu'un organisme d'autre part jette des rejetons, qu'un arbre père ait ses enfants qui sont forcément pour les Etats les colonies.

Voilà comment dans la philosophie, du moins aux temps récents, on s'est imaginé pouvoir fonder l'impérialisme potentiel sur les tendances ou sur les lois de la matière ou de la vie, comment on a cherché à

A l'inverse, on a invoqué plusieurs motifs pour justifier le progrès, pour les Etats, soit la croissance.

a) Motif mécanique.

La loi de l'attraction s'applique aux Sociétés.

Elle opère la fusion des groupements humains.

b) Motif organique.

Les Sociétés humaines sont des organismes vivants.

appuyer et à consolider l'idée de majesté, l'idée de primauté, qui est au fond de cet impérialisme potentiel, par les lois du progrès.

S'il est bien vrai que toute évolution est amplification, il sera vrai dès lors que le progrès vient désormais fonder l'impérialisme potentiel. N'oublions pas pourtant que cette prétention de l'ordre scientifique ne fait que prolonger et que laïciser la vieille prétention d'ordre mystique. Ce qui, jusqu'à présent, demeure au fond de tout impérialisme potentiel, c'est bien la vieille idée du peuple élu, ou bien selon les cas la vieille idée du roi élu, voué à commander, voué à régenter, celui dont Dieu a inspiré, celui dont Dieu a imposé, le pouvoir tenu pour mission. Et donc, l'impérialisme potentiel, tout aussi bien qu'en l'ancien temps l'impérialisme spirituel, reste fondé, même de notre temps, sur une idée de l'ordre religieux.

L'impérialisme potentiel, ou la recherche du pouvoir pour le pouvoir, s'est assurée anciennement sur une idée de majesté, de gloire ou de grandeur, dont nous avons analysé la formation ou la transformation. Mais si l'on vient à des temps plus récents, si donc on examine non les dogmes mais les théories, on voit comment l'impérialisme potentiel s'est confirmé dans une conclusion ou une application de primauté, ainsi qu'on peut parler; de primauté puisque, nous l'allons voir, l'impérialisme potentiel, dans la doctrine d'aujourd'hui, en est venu à se fonder sur cette idée que la domination est justifiée, des peuples sur les peuples par la pureté et la primauté, non plus à proprement parler la supériorité, ainsi qu'il en était quand nous parlions d'impérialisme culturel, mais bien la primauté, autrement dit la supériorité préétablie, la supériorité par élection et par mission, la supériorité voulue par Dieu, la supériorité issue de Dieu. C'est pourquoi l'impérialisme potentiel de notre temps, ou le racisme s'il faut qu'on le nomme enfin, est autre chose véritablement que n'est l'impérialisme culturel.

Nous allons donc par là de la théologie à la biologie, puisque dans son état ancien, ou bien dans son aspect premier, l'impérialisme potentiel s'était fondé sur la théologie, il tend de plus en plus à se fonder sur la biologie. Autrement dit, l'idée de pureté, issue dans l'ancien temps d'une autre idée, l'idée de sainteté, l'idée de pureté qui avait eu d'abord et qui avait gardé longtemps forme mystique, prend aujourd'hui la forme ethnique, ou bien biologique, puisque depuis un siècle ou plus on a parlé non plus de pureté d'esprit comme autrefois, de pureté d'esprit issue de Dieu, mais bien de pureté de sang, et que

La vieille idée de peuple élu demeure toujours au fond de tout impérialisme potentiel.

2° - Idée de primauté.

elle est fondée sur l'idée de pureté au sens biologique.

par conséquent on est passé de plus en plus jusqu'aujourd'hui, du vieux concept mystique à un concept ethnique.

La primauté est donc fondée en notre temps sur une idée de pureté, non plus au sens mystique, ou bien au sens magique, mais sur une idée de pureté au sens biologique, ou bien au sens ethnique, et c'est l'idée de race, ainsi qu'on la figure et qu'on l'entend jusqu'à nos jours. La race, en tant qu'elle est le fondement de la domination et du pouvoir des peuples sur les peuples, c'est donc l'aspect qu'a pris depuis un siècle ou environ l'impérialisme potentiel.

c'est l'idée de race.

on la trouve chez Bonald, de Maistre, Taine.

Les trois aspects de l'idée de primauté biologique :

1 - Le latinisme.

Les latins sont un peuple supérieur.

Idée que l'on pourrait déjà trouvée préfigurée chez des auteurs fameux, tout au début du dernier siècle, chez un Bonald, chez un de Maistre, et plus tard chez un Taine, idée que le pouvoir doit se fonder sur cette primauté du peuple dominant, sur cette primauté issue surtout du sang, sur cette primauté fondée sur une hérédité, au sens nouveau et non au sens ancien, sur cette primauté qui est ainsi non seulement la supériorité du peuple dominant, mais aussi, et bien plus, la pureté, l'intégrité du peuple dominant.

Mais cette idée de primauté ethnique, ou bien biologique, qui est issue de la très vieille idée de majesté, a pris des formes différentes de nos temps et il convient surtout qu'on en distingue trois aspects, qui se sont succédés depuis un siècle ou même plus : le latinisme en premier lieu, le saxonisme en second lieu et l'albinisme en dernier lieu autrement dit la doctrine des blancs, une extension à l'univers entier de cette idée de primauté, puisque ce sont alors les Blancs en tant que tels, c'est la catégorie des Blancs qui doit régner, non seulement selon l'idée de supériorité, mais aussi et surtout selon l'idée de pureté, selon l'idée de primauté.

Il y a eu, en premier lieu, le latinisme, autrement dit l'idée qu'ont exprimée certains auteurs, et notamment déjà Stendhal, l'idée que les Latins étant les grands, étant les purs doivent régner sinon sur l'univers, car on ne pensait pas alors à l'univers entier, du moins sur leurs voisins. Le latinisme autrement dit, par conséquent, cette doctrine des Latins non seulement, répétons-le, tenus pour supérieurs ainsi que c'est le cas de cet ancien impérialisme culturel dont nous avons parlé, non seulement tenus pour supérieurs en civilisation, ce qui serait bien un motif, mais aussi et surtout tenus pour grands, tenus pour bons, tenus pour purs de par la qualité, de par la primauté de sang et qui, dès lors doivent régner sur les impurs selon la volonté de Dieu.

C'est déjà chez Dante, au Moyen-Age, qu'avait ger

Cette idée s'est affirmée chez Dante.

mé, pour un instant sans aucun lendemain, l'idée de la domination universelle, ou bien européenne, des Latins. Dans son traité *De monarchia*, le grand poète avait fondé une domination universelle du peuple romain en tant, prétendait-il, que les Romains ou les Latins étaient non seulement les descendants des très anciens Romains, les fils de Romulus et de Rémus, ainsi qu'on le dit de notre temps, mais aussi, et par eux, les descendants des Grecs, les descendants d'Inée et donc, en tant que tels, élus par Dieu, voulus par Dieu pour assurer par leur domination la paix du monde entier.

C'était la préfiguration de cet impérialisme des Latins, lequel s'est affirmé voici un siècle exactement chez un Stendhal, Stendhal qui fut chanteur de l'énergie, Stendhal qui a clamé l'amour des Italiens, en tant que tous ces fils des très anciens Romains étaient pour lui les seuls qui avaient su garder l'énergie des hommes anciens, cette énergie de l'ordre romantique et dramatique qu'il aimait à trouver chez les individus humains, cette énergie des combattants, cette énergie aussi des constructeurs qu'il croyait rencontrer chez les nouveaux Romains, dignes continuateurs pour lui des très anciens Romains.

C'est chez Stendhal, par conséquent, qu'on peut marquer dans ses débuts l'idée de la domination universelle des Latins, qu'on peut nommer ainsi le latinisme, qu'on a nommé plus tard, voici trente ans ou environ pan latinisme, et non plus latinisme, afin de souligner comment ce sont tous les Latins, tous les peuples latins qui pourraient dominer, qui devraient dominer le monde tout entier, de par leur primauté d'esprit, de par leur pureté de sang, s'ils voulaient, s'il savaient s'associer.

Il y a eu, voici trente ans passés, une dispute très fameuse entre les partisans du monde anglo-saxon et ceux, d'autre part, du monde latin. Un écrivain aujourd'hui oublié, mais qui alors fit très grand bruit, un principal disciple de Le Play, appelé Edmond Demollins, fit paraître un ouvrage intitulé : "A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ?" Il disait dans cet ouvrage, qui fit très grand bruit, comment pour lui c'étaient et les Germains, et les Anglais qui étaient les plus purs, qui étaient les plus forts et qui devaient dès lors, régner sur l'univers.

Mais contre cet écrit il fut bientôt donné de très nombreux écrits, lesquels plaçaient le primat des Latins et non pas le primat des Anglais. Ainsi un autre auteur, aujourd'hui oublié comme la controverse à

Les réponses à l'ouvrage de Demollins.

laquelle il prit part, qui s'appelait Anold, publia en réponse à Edmond Demollins, un livre intitulé : "A quoi tient la supériorité des Français sur les Anglo-Saxons?", et plus tard, en 1905, le fameux écrivain italien Napoléon Colajanni publiait un ouvrage intitulé : "Les Latins et les Anglo-Saxons", ouvrage dans lequel il illustrait, il promulgait, à proprement parler, pour la première fois en son ampleur le latinisme.

Il prétendait que les Latins sont supérieurs, non seulement d'ailleurs que les Latins sont supérieurs, mais que la pureté, mais que la primauté de leur esprit et que la pureté du sang qui coule en eux, leur donne titre, ou bien leur donne droit à la domination.

Le latinisme survit dans l'œuvre de Louis Bertrand.

Le latinisme n'est pas mort, et notamment chez nous - nous ne voulons point parler ici d'ailleurs - il a jusqu'à présent de grands représentants. Et notamment c'est Louis Bertrand, dont l'œuvre romanesque a eu pour but de démontrer ou d'illustrer comment la civilisation de l'Algérie par les Français est œuvre de Latins, comment la colonisation française a donc pour rôle et pour devoir de continuer en Algérie l'œuvre romaine, comment notre conquête est donc une grande manifestation d'un grand conflit, d'un conflit de toujours entre les Africains et les Latins.

Le latinisme de chez nous est donc, en général, un latinisme national, bien plus, bien mieux qu'il n'est un latinisme universel. Mais il y eut, voici longtemps déjà, un latinisme universel, ou un panlatinisme, à proprement parler. C'est en 1860 que fut publié un ouvrage anonyme, intitulé : "La Confédération gallo-latine", ouvrage dans lequel est esquissé, ou indiqué pour la première fois l'idée d'alliance, ou bien d'association entre tous les Latins : Latins français, Latins roumains et Latins italiens pour la domination du monde entier.

II - Le saxonisme.

cette doctrine prône la primauté du peuple anglo-saxon.

Il y a eu ainsi, et il y a encore de nos jours un latinisme. Mais celui-ci pourtant, depuis longtemps, a pu passer au second plan et ce qui est de plus en plus, jusqu'à nos jours surtout, le principal aspect de ce nouvel impérialisme potentiel, c'est bien le saxonisme et non le latinisme. Le saxonisme, autrement dit l'idée que les Saxons, ou les Anglosaxons auront le droit et le devoir de dominer et de régner sur tous les peuples inférieurs de par la primauté de leur esprit, de par la pureté de leur hérédité.

C'est bien déjà l'idée qui est incluse, en quelque sens, confusément, obscurément, selon le goût anglais, dans les écrits de Macaulay, dans son "Histoire d'Angleterre" publiée en 1848; il est un des premiers qui ait usé du mot race au sens nouveau du mot, race au sens ethnique et non au sens mystique du mot, race

au sens biologique et non au sens théologique. Il est aussi l'un des premiers qui ait marqué la primauté du peuple anglo-saxon que Dieu lui a donnée sur l'univers entier.

Le saxonisme a eu pourtant, jusqu'à nos jours, et de nos jours, des aspects différents, et deux aspects surtout : le gobinisme en premier lieu, autrement dit l'idée de Gobineau; - le germanisme en second lieu.

Le gobinisme d'abord, puisque c'est à bon droit qu'on a donné à la doctrine de la race, au sens nouveau, le nom de ce Français, car c'était un Français ce Gobineau, un diplomate aristocrate, qu'il a formulée en son livre fameux publié en l'année 1855, "Essai sur l'inégalité des races humaines". Le gobinisme est donc le tout premier aspect du saxonisme, puisqu'il conclut à une supériorité du monde anglo-saxon, du peuple anglo-saxon et en particulier du peuple anglais, c'est en quoi il n'est pas hitlérien, sur l'univers, de par l'idée de primauté, de par l'idée de pureté.

Mais Gobineau a eu chez nous, au siècle précédent, des précurseurs et le racisme est bien, on l'oublie aujourd'hui et surtout Outre-Rhin, une invention française, puisque chez nous d'abord le comte de Boulainvilliers, et plus tard l'Abbé de Mably, avaient, au XVIII^e siècle, formulé la doctrine des Anglo-Saxons élus par Dieu pour dominer, voulus par Dieu pour conquérir, puisque selon Boulainvilliers, d'abord, plus tard selon Mably, ce sont les Aryens qui sont les vainqueurs - le mot est employé et par Boulainvilliers et par Mably, le mot Aryens dont on sait la fortune. Ce sont donc les Aryens qui sont voulus par Dieu pour conquérir, ce sont les Celtes et les Alpins qui sont vaincus, qui sont voués, par conséquent, à une soumission, à une sujétion à l'égard des Aryens.

Ce sont ces idées qui ont été reprises et orchestrées très amplement par Gobineau. Pour Gobineau, l'histoire est dominée par deux idées, où nous reconnaissions les fondements précisément de notre impérialisme potentiel : l'idée de pureté, l'idée de qualité.

L'idée d'abord de pureté, puisque les peuples grands, puisque les peuples forts ce sont des peuples purs, autrement dit des peuples non mêlés, des peuples qui ont su garder leur identité, leur intégrité dans le sens du sang, des peuples qui, dès lors, ont continué de pratiquer l'endogamie et non l'exogamie. Dans ses écrits très nombreux, et par exemple l'un d'entre eux très attachant, ayant pour titre "Trois ans en Asie" - car Gobineau fut un grand voyageur et aussi un grand observateur, - dans cet écrit et dans d'autres écrits

elle a deux aspects :

a) le gobinisme.

Il conclut à la supériorité du monde anglo-saxon.

Il a des précurseurs chez Boulainvilliers, de Mably.

Pour Gobineau, l'histoire est dominée par deux idées :

1 - Idée de pureté.

il revient constamment sur les dangers de la fusion des peuples et des races et il insiste sur l'idée qu'un peuple grand, qu'un peuple fort, qu'un peuplé né par conséquent, qu'un peuple élu pour dominer doit être un peuple pur, et que les peuples mélangés sont donc toujours dégénérés, idées que nous retrouverions si nous avions le temps, chez nombre d'écrivains de l'Allemagne d'aujourd'hui, et notamment chez un Spengler, le prophète fameux du déclin du monde d'Occident, selon lequel l'un des indices, et le plus grave indice du déclin de l'Occident, ce serait justement l'entre-mélange des populations. L'idée de pureté est donc déjà chez Gobineau.

2 - Idée de qualité.

Ce sont les peuples du Nord et non les Allemands qui la possèdent.

parce que les gens du Nord sont des peuples libres et actifs.

L'idée de qualité aussi, en second lieu, et c'est ici qu'il y a bien une fusion, ou une confusion, entre l'impérialisme potentiel et, d'autre part, l'impérialisme culturel. La pureté est en effet la qualité, la primauté, la supériorité; les peuples purs ce sont aussi les peuples grands, les peuples bons, les peuples forts, les peuples beaux, car Gobineau va jusque-là; pour lui c'est la beauté, ainsi que l'énergie et la puissance qui est l'indice de la pureté.

Ce sont bien pour lui tous les Saxons, et en particulier tous les Saxons du Nord, les Scandinaves, les Anglais, non pas les Allemands, ce sont bien eux qui sont les peuples purs, les peuples grands, les peuples beaux, les peuples forts.

L'œuvre de Gobineau est donc ainsi, à proprement parler, l'apologie du Nord. Et cette idée de qualité qui est au fond de sa doctrine saxoniste, il la précise volontiers, ou bien il l'analyse en deux idées : la primauté, la supériorité de ces peuples du Nord tient à deux faits, à deux attributs, à deux qualités : l'activité, la liberté.

Les gens du Nord, ce sont les peuples libres et les peuples actifs. Les peuples libres et donc surtout tous les Anglais, tous les Anglo-Saxons. Et les peuples actifs, les peuples travailleurs, les peuples producteurs et les peuples sportifs. Chez Gobineau déjà le goût du sport et la mode du sport est une attestacion de supériorité. La liberté c'est bien un titre pour un peuple, l'activité de jeux et non pas seulement de travail, l'activité de sport c'est bien un titre aussi et Gobineau annonce ainsi tel des littérateurs de notre temps, lequel oppose avec mépris aux hommes de l'Oronte les hommes du Tibre, ceux qui savent agir, ceux qui savent créer, ceux qui savent jouer, ceux qui veulent déployer en tous les sens, dans tous les temps leur énergie, les peuples de prouesses et de combat.

Rappelons bien ici que ces idées n'étaient point

neuves aucunement, ainsi que Gobineau très volontiers l'imaginait et que l'idée de primauté se sent ici, et se ressent fortement de la très vieille idée de majesté. L'éloge du vainqueur, l'exaltation du combattant, c'est bien l'idée mystique des Anciens. Nous savons bien que chez les Grecs l'idée était que le vainqueur était un dieu ou un démon, ou un esprit, que la victoire est donc un jugement de Dieu, que le vainqueur est inspiré par Dieu et exalté par Dieu. Et tout ainsi que chez les peuples primitifs on s'imagine que les armes et les outils sont inspirés par Dieu et enchantés par Dieu, ainsi chez les Anciens on a pu croire que les combattants et les héros étaient des délégués de Dieu, les élus de Dieu. L'apologie du sport et du travail dans le racisme anglo-saxon est donc comme un prolongement d'idées extrêmement anciennes, d'idées surtout extrêmement mystiques.

La conclusion est l'inégalité et l'autorité.

La pureté, la qualité, au sens de Gobineau, cela conduit ainsi, dans une application de son système de la race, cela conduit à l'inégalité et l'autorité : ce sont les peuples purs, ce sont les peuples grands, ce sont les peuples qualifiés dans tous les sens du mot qui doivent dominer en tant que tels et qui, cherchant toujours à déployer leur énergie, pourront aimer, devront aimer cette domination en tant que bien en soi, devront trouver dans la domination pour la domination à contenter cette passion de l'énergie qui fait précisément leur qualité.

Gobineau est donc aristocrate pleinement et rudement. Il veut pour le monde entier une domination illimitée des beaux, des forts, des bons, une domination des peuples ou des Etats anglo-saxons sur l'univers.

Mais il y voit, encore un coup, un double aspect et un double profit : autorité sans doute sur autrui, autorité aussi sur soi, autorité surtout sur soi, puisque l'autorité doit être un bien en soi, puisque toute puissance vaut par la puissance et vaut pour la puissance.

Il s'ensuit donc cette idée de Gobineau qui est le pur racisme de nos temps, que la domination est ordonnée par Dieu aux peuples supérieurs, aux peuples purs et qui sont aussi les peuples forts, que la domination est ordonnée par Dieu, dans l'intérêt des peuples forts, pour le plaisir et la vertu des peuples forts et que, dès lors, se dominer vaut tout autant que dominer.

Il vint plus tard un écrivain français, quelque peu oublié lui aussi aujourd'hui, bien que je croie qu'il soit toujours vivant, un écrivain dont les statues, à ce qu'on dit, se peuvent voir très répandues

Gobineau a eu un continuateur en Vacha de Lapouge.

Il distingue les gens à tête étroite et les gens à tête large.

Les colonisateurs sont les gens à tête étroite.

b) le germanisme.

Le gabinisme a fini par devenir germanisme.

dans les boutiques des libraires d'Outre-Rhin, c'est Vacher de Lapouge, auteur du livre intitulé "Les sélections sociales", ouvrage dans lequel il exaltait, par d'autres arguments, la supériorité des purs, qui sont aussi des forts, et il prétendait qu'on doit interpréter l'histoire humaine en tous les temps par une action illimitée des grands, des forts, une action des grands hommes et aussi une action des grands peuples. Il rejoignait ainsi, dans son système, deux doctrines, doctrine des grands hommes d'une part et d'autre part doctrine des grands peuples. Il disait que le progrès, dans tous les temps, est accompli par ceux qui sont les purs, par ceux qui sont les forts, les hommes supérieurs, ceux dont la race est indiquée par leur indice céphalique; il distinguait les gens à tête étroite, et d'autre part les gens à tête large; les gens à tête étroite étant en général des Anglo-Saxons, les gens à tête large étant en général Gaulois, Alpins, Celtes ou Latins. Et le progrès était pour lui l'effet du rôle des Anglo-Saxons, dolicocéphales. Les colonisateurs, croyait-il démontrer, étaient les gens à tête étroite en général et non du tout les gens à tête large. Il oubliait, me semble-t-il, les gens de Dieppe ou bien les gens de Rochefort, ou de Marseille.

Mais il importe peu ici de discuter toutes ces vues qui sont, dans de certains pays, passées à l'état de vrais actes de foi. Ce qu'il faut souligner, c'est comment s'est formée, en France même, cette idée du saxonisme qui fut d'abord élaborée par un Boulaivilliers et un Mably et qui plus tard chez Gobineau et chez Vacher fut bien l'affirmation tempérée au nom de l'anthropologie, de la biologie, cette supériorité des purs qui est en même temps la supériorité des fort-

Mais on sait bien comment le gabinisme est devenu, voici un demi-siècle ou environ, le germanisme. Il y a eu déjà anciennement, dans la philosophie, chez les Germains, des écrivains assez nombreux qui avaient esquissé la théorie de primauté, la théorie de pureté au profit des Germains. Ainsi un Lalloux déjà au XVII^e siècle, ainsi plus tard un Fichte et un Hegel. Mais c'est un des disciples de M. de Gobineau, un écrivain anglais Chamberlain, qui formula, aux environs de 1900, en s'appuyant sur les idées de Gobineau, l'idée que les dominateurs élus par Dieu, ou inspirés par Dieu, ou enchantés par Dieu, à proprement parler pour gouverner le monde entier, qui sont les purs, qui sont les forts, ce sont non les Anglais mais les Germains. Voilà pourquoi chez nos voisins on parle volontiers de Chamberlain mais non de Gobineau.

Selon cet écrivain, qui fut le gendre de Wagner, lequel était aussi raciste en quelque sens, il s'est

tude de Chamberlain.

formé dans l'Occident une très grande race slavo-celto-germaine, race des purs, pourtant qui a bien su avec le temps se distinguer, qui a bien su avec le temps se dominer, qui s'est affirmée et conservée en tant que race séparée par une hérédité strictement conservée, et c'est bien ce peuple, ou bien la race slavo-celto-germaine, qui est voulue par Dieu, selon cet écrivain pour dominer avec le temps d'abord le monde européen, plus tard le monde en son entier.

Et si c'était ici le lieu - ce qui n'est pas - de regarder sommairement le point de vue raciste d'outre-Rhin, qui n'est jusqu'à présent qu'un point de vue européen et qui dès lors, jusqu'aujourd'hui, ne nous concerne pas, si c'en était le lieu, nous montrerais très volontiers comment dans ces doctrines d'un Günther surtout, inspirateur de ce racisme de Hitler, c'est bien la même idée de Gobineau, de Chamberlain qui reste incluse, l'idée en même temps de pureté, de qualité, l'idée des peuples purs qui sont en même temps les peuples grands qui sont en même temps les peuples forts, qui doivent dominer pour dominer, et qui aussi sont investis de la mission de dominer pour reformer en eux, pour reforger en eux les qualités que doit avoir un peuple dominant, pour dominer par conséquent et aussi pour se dominer.

Le latinisme en premier lieu, le saxonisme en second lieu, ont donc été des expressions nationalistes, en quelque sens, ou nationalisées, de cette idée de primauté, de cette idée de pureté qui est au fond de toute impérialisme potentiel.

Il y a eu pourtant, déjà chez les Anglo-Saxons comme chez nous, depuis trois quarts de siècle ou environ, une autre idée qui a pour but de généraliser, qui a pour but d'universaliser l'idée de pureté, l'idée de primauté et donc l'impérialisme potentiel qui se verrait par là régner sur l'étendue du monde entier c'est la domination des Blancs en général et la domination de tous les Blancs; donc il s'agit non plus du règne des Latins, non plus du règne des Saxons, non plus du règne des Germains. Voilà pourquoi j'ai cru devoir donner à cette idée la dénomination de l'albinisme, autrement dit la prétention à la domination des Blancs en général, la domination qui donc viendrait s'étendre au monde entier, domination qui ainsi, à proprement parler, l'impérialisme colonial, l'impérialisme universel, non plus comme autrefois l'impérialisme européen, ou bien l'impérialisme occidental.

C'est très frappant chez un Kipling; dans ses poèmes notamment il parle volontiers et des Anglais et des Français, mais aussi et surtout il nous parle des Blancs en général; des Blancs considérés en tant qu'il

III - L'albinisme.

c'est la généralisation de la pureté par l'idée de domination des blancs.

idée de Kipling.

présentent la pureté des Blancs et par la qualité des Blancs, sont investis du droit ou de la mission de dominer les peuples inférieurs. La charge du Blanc, la tâche du Blanc, qui est en même temps, comme toute mission un droit et un devoir, c'est bien l'impérialisme blanc, ou l'albinisme à proprement parler.

La doctrine ayant ainsi gagné infiniment d'ampleur nous la trouvons déjà, voici tantôt cent ans, non seulement chez tel ou tel des écrivains anglo-saxons, mais bien aussi à l'occasion chez tel ou tel des écrivains français.

Comment s'est formée, en anthropologie l'idée de race ? Il s'est trouvé déjà des professeurs et des savants pour proclamer, en général, la supériorité du Blanc et pour prédire ainsi une domination des Blancs. Dans les premières controverses scientifiques sur une race, ainsi chez Agassiz, ainsi chez Quatrefages, c'est bien l'opposition des peuples blancs avec les peuples de couleur, qui est marquée toujours très fermement, c'est bien, en général dans l'anthropologie, c'est bien la supériorité des Blancs qui est ainsi marquée.

Ainsi vit-on se dérouler, dans les années 40, une dispute très ardue entre Agassiz et d'autre part les écrivains anglo-saxons, qui combattirent encore l'esclavage, et notamment Channing, anti-esclavagiste très fameux, consacre de très longues pages à critiquer cette doctrine scientifique, ou pseudo-telle d'Agassiz, selon laquelle l'homme blanc est supérieur selon laquelle les peuples de couleur, qu'ils fussent jaune, ou rouge, ou noir, étaient peuples sujets, ou peuples dominés. L'idée de subject races, ou de peuples sujets était déjà affirmée ainsi dans l'anthropologie en Occident.

Mais c'est, surtout, me semble-t-il, chez les Anglais que l'albinisme a pu fleurir, car les Anglais, dans la doctrine au moins, sinon dans la pratique, sont bien plutôt des albinistes qu'ils ne sont des saxonistes et la plupart d'entre eux prônent très volontiers non pas la supériorité du peuple anglais en tant que tel, ou du peuple saxon, mais bien la supériorité des peuples blancs.

Ainsi chez Carlyle, qui est, me semble-t-il, le véritable fondateur de l'albinisme. Pour lui, ce qui surtout est la vertu du gentleman, ce qui dès lors doit être recherché par tous les hommes dignes de ce nom, c'est le droit de régner, autrement dit c'est le pouvoir. Il fait l'éloge des rulers - le mot, je crois, ne peut être traduit exactement - autrement dit de ceux qui règnent et qui gouvernent et qui dominent, de ceux, par conséquent, qui peuvent déployer leur

a) chez les Anglais.

C'est surtout chez les Anglais que fleurit l'albinisme.

Carlyle est le fondateur de l'albinisme.

énergie et la confirmer et la reforger en la déployant.

Il rejoint donc, en quelque sens, Stendhal, mais il déduit de cette idée des conclusions de l'ordre impérialiste à proprement parler. C'est lui qui a parlé pour la première fois de peuples dominant, de peuple domine, c'est lui qui a prôné une domination de l'univers non seulement pour le profit, pour la vertu de tout peuple saxon, mais aussi et surtout pour la vertu et le profit des peuples blancs. Il se souvient ici - rappelons-le, nous l'avons dit il y a quelque temps, de la très vieille idée des puritains et des Quakers, des fondateurs de l'Amérique anglaise de cette mystique renforcée et endurcie, laquelle considérait que les Indiens étaient enfants du diable, laquelle par conséquent croyait au droit de dominer, de conquérir pour purifier et convertir. L'impérialisme potentiel rejoint ici par un nouvel aspect, par un nouveau chemin, l'impérialisme spirituel.

C'est un peu plus tard chez un Kingsley, théologien et clerc, que l'albinisme a pu se propager. Kingsley était libéraliste chrétien, et cependant il a chanté le grand cantique de la force, et même en ses sermons il a placé comme au sommet de toutes les vertus la vertu de la force, vertu qui doit se reforger en s'exerçant, vertu qui donc ainsi que toutes les vertus, s'obscurait, s'affaiblirait si la domination ne venait la reformer et les sermons de ce théologien sont donc, mais en ce sens, énergétiques, l'éloge de la force. C'est lui qui a parlé avec rigueur, avec orgueil de ces peuples sujets qu'il y a lieu de dominer, de régenter par le vouloir de Dieu, par la mission de Dieu et pour leur intérêt, mais d'autre part aussi dans l'intérêt moral du peuple dominant.

Mais si chez les Anglais l'impérialisme colonial a pris ainsi depuis longtemps la forme d'albinisme, ou bien d'impérialisme universel, ne croyons pas que les Français aient su y échapper, et c'est Proudh ce monde de contradiction, chez qui nous trouverons l'affirmation intempérée de l'albinisme.

Dans un de ses ouvrages : "La guerre et la paix", Proudhon, qui s'inspirait toujours de la méthode de Hegel, croyait résoudre la contradiction fameuse du droit et de la force. Le droit, dit-il, n'est que la force et la raison. Il y a donc identité dans la réalité et dans l'histoire de l'humanité entre le droit, la force et la raison. La victoire, ainsi, est donc voulue par Dieu. Les peuples conquérants, les peuples victorieux sont donc élus de Dieu. C'est dans Proudhon, en toutes lettres. La guerre est donc,

dit-il, le jugement de Dieu, c'est Dieu qui veut et qui inspire le vainqueur.

Donc le prudhonisme, en tant qu'il est racisme et albinisme, ne reste pas très loin de la très vieille idée des grecs, selon laquelle le vainqueur était inspiré, était enchanté par le démon. C'est Dieu qui veut les conquérants, c'est Dieu qui veut et qui conduit les victorieux, ainsi que c'en était dans la théologie de Dieu.

C'est pourquoi, en cet ouvrage, Proudhon a professé expressément, formellement l'idée de l'inégalité des races. Il croit que pour l'humanité il faut la domination des peuples inférieurs ou des peuples sujets par tous les Blancs qui sont des peuples supérieurs. L'idée de pureté, l'idée de primauté, est donc chez ce réformateur et l'a conduit, au moins en l'un de ses ouvrages, à cette idée d'impérialisme universel.

L'idée d'albinisme s'est transposée chez les noirs en un mélanisme.

Mais nous verrons aussi, si toutefois nous en avons le temps, nous verrons bien comment et de nos jours l'idée d'impérialisme universel, fondé sur cette idée de pureté des Blancs, sur cette idée de qualité des Blancs, s'est transposée et retournée, comment les Noirs, à l'école des Blancs et à l'imitation des Blancs, se sont formés leur propre idée d'impérialisme universel, comment depuis dix ans, ou bien depuis vingt ans, ils ont fondé ce qu'on a pu nommer déjà le mélanisme, ou le pan-mélanisme; le mélanisme, autrement dit l'idée de la domination des noirs en tant que Noirs, et le pan-mélanisme, autrement dit l'idée de la domination des Noirs sur l'univers et sur le monde entier.

Notamment chez un Marcus Garvey, théoricien américain et nègre cent pour cent, nous trouvons très fortement marquée l'idée de mélanisme, qui n'est qu'un albinisme retourné, l'idée de la domination des Noirs qu'on vient opposer à la domination des Blancs, l'idée qui est toujours fondée sur cette même idée de pureté des Noirs, de qualité des Noirs. Car s'il est vrai que le pouvoir devrait appartenir aux peuples purs, aux peuples qui ont su garder l'hérédité, il devait bien venir un jour où cette idée pourrait être invoquée non pas par les Blancs, mais bien par les Noirs.

D - L'Impérialisme matériel.

L'impérialisme au sens présent est un impérialisme matériel, ou un impérialisme temporel, et non spirituel, et non culturel, et non potentiel, puisque c'est l'intérêt qui est, surtout de notre temps,

c'est l'impérialisme au sens présent.

l'inspirateur des expansions. C'est bien l'utilité, ou, comme on l'a dit, la cupidité, ou l'avidité qui est, dans notre temps, le grand moteur des colonisations des peuples principaux. C'est pour le profit et c'est pour le gain que sont fondés, que sont gardés les grands empires coloniaux.

En parlant donc d'impérialisme matériel, c'est bien du monde colonial contemporain que nous parlons et c'est aussi l'entrée en scène des économistes que nous ménageons, puisque l'impérialisme matériel n'est pas pratique ou bien tendance seulement, il est aussi, il est depuis longtemps formulé ou bien doctrine; et véritablement, parmi tous ces aspects que nous avons dépeints de la tendance impérialiste, c'est bien l'impérialisme matériel ou temporel qui est de beaucoup le mieux formulé, qui est de beaucoup le mieux défini.

Il y a eu déjà chez les Anciens, il y a eu depuis toujours, une tendance imperialiste, ou bien une pratique impérialiste, en tant qu'il y a eu toujours, dans tout empire colonial, la politique de prospérité, il y a eu aussi, sinon toujours du moins anciennement, une doctrine impérialiste, au sens temporel, et même une mystique impérialiste, puisque déjà, depuis longtemps, il s'est trouvé des philosophes et des économistes qui ont marqué et proclamé l'identité des intérêts et des vertus. C'est l'utilitarisme ou le mercantilisme colonial, puisque, dans un pareil état d'esprit, c'est l'intérêt des conquérants, ou bien, pour mieux parler, c'est l'intérêt des exploitants qui vient régler et justifier la fondation et l'expansion des grands empires coloniaux. Doctrine d'intérêt, mystique d'intérêt, ou utilitarisme, à proprement parler, c'est là l'impérialisme matériel.

Et il y a longtemps déjà que les théoriciens n'ont pas eu peur d'identifier les intérêts et les vertus et qu'ils ont fait, par conséquent, de l'expansion intéressée, de l'expansion ayant pour but le gain et le profit, qu'ils en ont fait un bien, une vertu et parfois un devoir.

N'était-ce pas sous Louis XIV un moraliste austère, un janséniste presque, Pierre Nicole, lequel disait dans son Traité de la charité, que la cupidité a peut-être plus fait pour le bien des hommes vivant en commun que n'a fait la charité. Puisque, dit-il, c'est la cupidité qui fait chercher aux Indes orientales et occidentales les remèdes pour les maladies. L'impérialisme colonial est donc fondé ici pour le bonheur, pour la vertu, en même temps qu'il l'est pour l'intérêt.

Et l'on verra un siècle après ou environ, chez

c'est une doctrine d'intérêt.

La doctrine de Pierre Nicole.

L'identifica-
tion des inté-
rêts et des
vertus.

les Américains, un Washington, et déjà un Franklin, identifier expressément, formellement, les intérêts et les vertus, fonder une mystique du succès, une mystique du profit et promulguer l'idée aujourd'hui en vigueur dans les Etats-Unis, que la prospérité vaut bien la pureté, vaut bien la sainteté, que la prospérité à proprement parler est identique à ces vieilles vertus, la pureté, la sainteté.

Voilà comment l'impérialisme matériel ou temporel, l'impérialisme intéressé reste lié strictement, étroitement aussi au vieil impérialisme spirituel.

L'impérialisme matériel, pour le considérer d'abord de loin, ou bien de haut, a son antiquité et sa diversité,

Il a tout d'abord son antiquité. Il a par conséquent cet attribut, l'universalité que nous avons trouvé déjà au tout premier aspect de la tendance impérialiste. Antiquité, universalité de cet impérialisme temporal, puisque s'il est surtout et avant tout la chose d'aujourd'hui, il est bien vrai aussi qu'il fut la chose d'autrefois, que les Anciens déjà l'avaient connu, qu'il y a eu toujours et chez les peuples les plus primitifs une façon d'impérialisme matériel, ou bien d'impérialisme intéressé.

Il y a eu dans tous les temps et dans tous les pays sinon une doctrine formulée et exprimée, au moins une tendance, ou bien une pratique des populations qu'on peut analyser en un impérialisme matériel. Chez les Primitifs, chez les attardés, chez les arriérés, les expansions n'ont pas pour but ou pour motif unique la volonté des dieux, mais il y a aussi déjà un intérêt puisque l'émigration et les émigrations des peuples primitifs ont pu être dictées très fréquemment par la nécessité ou par l'utilité. Un ethnographe américain, Otis Mason, a pu intituler un livre sur l'émigration ainsi qu'il suit : L'émigration dans ses rapports avec la quête de la nourriture. Et c'est bien, comme il dit, la food quest, la quête de la nourriture qui fut un grand moteur d'émigration chez tous les peuples primitifs.

Le pâturage fut l'inspirateur d'émigration de tous les peuples qui vivaient par le bétail et, d'autre part, chez les agriculteurs, chez les cultivateurs, chez ceux qui très longtemps ont provoqué, comme on le voit dans notre empire colonial, l'agriculture au moyen de l'incendie, l'incendie de la brousse ou l'incendie de la forêt, chez tous ceux-là l'émigration était nécessaire rythmiquement et périodiquement par cet épuisement du sol qui résultait de leur agriculture. Donc, chez les primitifs ce fut déjà, en quelque sens

I° L'impéria-
lisme matériel
a son antiqui-
té.

a) l'antiquité
de l'impéria-
lisme matériel
dans la pra-
tique.

Il existait
chez les pri-
mitifs.

un intérêt et un besoin de l'ordre matériel qui inspira l'émigration.

D'autre part, nous le savons, il en était déjà ainsi chez les Anciens, puisque chez les Romains, ainsi que chez les Grecs, c'était en grande part pour l'intérêt qu'étaient créées et répandues les cités éloignées. Et chez les Grecs surtout, ces colonies qui étaient des comptoirs étaient fondées par conséquent sur l'intérêt de l'ordre commercial, étaient moyen de relation de l'ordre intéressé, étaient par conséquent en quelque sens moyen d'exploitation et de pénétration de tous les pays neufs. Chez les Grecs, et chez les Romains, l'action de l'intérêt dans l'expansion demeura si marquée que l'on maintint toujours formellement des rapports d'intérêts, des devoirs d'intérêts entre les colonies et la mère-patrie, puisqu'on voulait que les cités de l'outre-mer fussent tenues du cens et de l'impôt et que, par conséquent, ce fut toujours pour l'intérêt de la mère-patrie que ces cités de l'outre-mer fussent gardées et fussent protégées.

Non seulement les primitifs et les anciens ont eu ainsi très conscientement et très formellement le sens de l'intérêt des colonies lointaines, mais aussi les Croisés et aussi les guerriers, tous ceux dont nous avons marqué en commençant qu'ils se tenaient surtout, comme les défenseurs ou comme les champions du vieil impérialisme spirituel, ceux-là qui étaient tous des conquérants de l'ordre religieux, ils étaient bien aussi, nous l'avons dit alors d'un mot, des conquérants de l'ordre matériel. C'était par intérêt que les cités et les marchands subventionnaient les entreprises des Croisés, c'était pas intérêt, en partie tout au moins, que les Croisés eux-mêmes et les guerriers en général chez d'autres peuples étaient des conquérants, puisque la guerre, en tous les temps, en tous les lieux, implique les trophées et les butins. Trophées sacrés qui sont plutôt symboles spirituels, mais, d'autre part, en tous pays et en tout temps, butins profanes qui sont une des fins de toutes les conquêtes. C'est ainsi qu'au Moyen Âge, occidental et oriental, en même temps, il y a eu une doctrine du butin et chez les Musulmans, ainsi que d'autre part chez les Chrétiens, l'une des fins tenues pour légitimes de la guerre était la quête du butin. C'était par conséquent déjà comme un impérialisme matériel ou un impérialisme intéressé inclus, masqué au sein du vieil impérialisme spirituel.

Nous dira-t-on, comme on l'a fait, que les conquistadors des temps nouveaux, les découvreurs, les exploitants du Nouveau Monde américain, étaient plutôt des conquérants à proprement parler; n'étaient-

Chez les Ro-
mains et chez
les Grecs.

Chez les
Croisés.

ils pas aussi, en quelque sens, intéressés? Ne recherchaient-ils pas pour leur peuple, ou leur roi, l'exploitation intéressée du continent américain? Il est bien vrai que ces aventuriers, qui furent des rêveurs comme on le sait, furent aussi des conquérants intéressés et des impérialistes au sens nouveau.

Le navigateur Jean Parmentier nous a parlé, dès le XVI^e siècle, de la cupidité des Portugais qu'il dénonçait. Il voyait bien, comment les Portugais n'étaient pas seulement explorateurs et découvreurs dans l'intérêt de la grandeur des princes qui les envoyaien mais aussi et surtout qu'ils recherchaient obstinément dans ces pays des Indes orientales et occidentales un monde nouveau à exploiter en même temps qu'un monde neuf à conquérir. Tous ces aventuriers, tous ces conquistadors des temps nouveaux étaient aussi, en quelque sens, tenants ou bien champions de cet impérialisme matériel.

Bien mieux, les faiseurs de projets, tous ceux qui ont forgé leur rêve ou forgé leur espoir de conquête depuis un Louis XIV jusqu'à un Napoléon, tous ceux-là ont agi inspirés qu'ils étaient par un impérialisme spirituel et potentiel en même temps, mais aussi et surtout par un impérialisme matériel. Tous ceux qui ont conçu des plans de colonisation des mondes éloignés au XVII^e siècle et même au XVIII^e, un Père Joseph et un Richelieu pour n'en nommer pour le moment aucun que ces deux-là, ils ont pensé surtout à établir des relations de l'ordre intéressé des pays neufs avec les pays vieux, ils ont pensé à établir et à multiplier tous ces comptoirs dans l'Afrique surtout, qui devraient être l'instrument de leur profit pour les princes ou bien pour les peuples.

C'est le temps, le XVII^e siècle et bien plus le XVIII^e, c'est le temps désormais où l'on en vint à rechercher dans des écrits, dans des pamphlets rendus publics, parfois aussi dans des mémoires inédits, quels sont les avantages que l'on a à établir des colonies. Ces mots : les avantages, ou bien les intérêts reviennent plus souvent dans les écrits des gouverneurs ou bien dans les pamphlets des coloniaux. Au XVIII^e siècle, un Kerguelen s'est demandé, dans un mémoire resté inédit, quels sont les intérêts que nous aurions à conquérir et à coloniser la France australie, ainsi que l'on disait alors, la France australie, en d'autres mots l'Océanie.

C'est plus tard, tout à la fin du même siècle, qu'un Talleyrand chez nous, en un mémoire très fameux recherchera quels sont les avantages que l'on peut avoir à posséder des colonies au Nouveau Monde.

De plus en plus ainsi dans l'Occident, l'idée

Les Portugais étaient des impérialistes au sens matériel.

Louis XIV et Napoléon.

Talleyrand recherche les avantages de la colonisation.

des intérêts, des gains et des profits vient donc au premier plan. Non seulement les coloniaux, non seulement les découvreurs, non seulement les conquérants, mais bien aussi les religieux, mais bien aussi les puritains ont pu être moteurs, peut-être à leur insu, mais non toujours me semble-t-il, de cet impérialisme intéressé.

Et si, pour ne citer qu'un cas, si la grande émigration des Puritains anglais, tout au début du XVII^e siècle, fut avant tout un fait de l'ordre religieux, ce fut aussi un fait de l'ordre intéressé, et si les Puritains furent nombreux à s'en aller au Nouveau Monde, c'était, certains d'entre eux l'ont dit, pour échapper à un grand fait de l'ordre matériel, l'augmentation des prix, ou bien, ainsi que nous dirions, la hausse du coût de la vie. La grande émigration des Puritains ne peut pas s'expliquer dès lors par un seul fait, le fait de l'ordre spirituel; elle dépend aussi d'un autre fait, le fait de l'ordre matériel, le changement profond des conditions de vie dans la Grande Bretagne.

Voilà comment dans la pratique, ou bien du moins dans la tendance, l'impérialisme intéressé a eu sa grande antiquité. Mais d'autre part anciennement aussi il fut mis en formule, il fut mis en doctrine. Il y a eu déjà chez les Anciens et chez les Grecs surtout, il y a eu déjà en germe tout au moins une doctrine impérialiste, au sens utilitaire ou au sens mercantile.

C'est chez Hérodote notamment que l'on peut lire qu'il est bon qu'on multiplie les colonies sur les rivages de la Méditerranée pour ce motif, dit-il, qu'on y peut voir la solution du problème de la famine. Les Grecs souffraient très fréquemment de la famine; leurs historiens, leurs philosophes l'ont bien vu et ils ont dit parfois que l'expansion avait pour les cités un intérêt de l'ordre matériel, celui de mettre fin à la famine.

Chez les Romains, c'est un autre historien, Valère Maxime, qui, dans son livre intitulé : Faits mémorables (Liv. 9 Chap. 1) nous parle aussi de territoires d'outre-mer, lesquels, dit-il, auront pour Rome un intérêt : celui de rendre la cité indépendante du dehors et dans cet esprit qui est déjà l'opposant du luxe et l'adversaire des dépenses, pour ce motif, dit-il, que par le luxe on est rendu sujet de l'étranger et l'intérêt qu'on a à conserver des colonies c'est de gagner ainsi l'indépendance économique. Il le dit presque, en vérité, et il est donc le précurseur de l'autarchie économique, ainsi qu'on dit de plus en plus de notre temps.

La grande émigration des puritains dépend d'un fait de l'ordre matériel.

L'antiquité de l'impérialisme matériel dans la doctrine.

Chez Hérodote.

Chez Valère Maxime.

Antiquité ou bien universalité de cet impérialisme matériel, dans la pratique en premier lieu, dans la doctrine en second lieu, cela suffit à souligner comment l'impérialisme matériel n'est pas du tout un fait nouveau, n'est pas du tout un fait récent. S'il reste vrai, acceptons-le, que cet impérialisme de l'utilité, ou bien de la cupidité s'est déployé plus que jamais de notre temps, il est bien vrai aussi, et ne l'oubliions pas, qu'il fut la chose de toujours, qu'il est la chose de partout.

Il n'est pas vrai par conséquent, comme on l'a dit, que cet impérialisme ne fut qu'un stade, ou qu'un aspect de cet état qu'on appelle aujourd'hui capitalisme. C'est la doctrine de Lénine, notamment dans un écrit qu'il fit paraître en l'an 1916, intitulé "L'impérialisme" et qui a été traduit en français il entend bien par là l'impérialisme matériel, l'impérialisme utilitaire ou mercantile et il croit démontrer que cet impérialisme matériel n'est qu'un aspect, n'est qu'un effet ou bien un stade de notre esprit capitaliste d'aujourd'hui, puisque l'impérialisme colonial serait pour lui l'attestation de cet esprit monopoliste, ainsi qu'il dit, qu'il définit l'état capitaliste et monopoliste, le parasitisme, ce sont là des traits fondamentaux de cet impérialisme capitaliste, lequel se déployerait surtout dans cet impérialisme colonial qui serait donc ainsi comme un moyen ou un aspect de cet état capitaliste.

Je ne nie pas du tout que le fait colonial ne soit, en quelque sens, capitaliste, qu'il n'ait trouvé son expansion illimitée dans notre temps que par l'action et le secours de cet état capitaliste. Il reste cependant qu'en tout pays et en tout temps, qu'en tous les groupements humains, petits et grands, tribus, cités, nation, Etats, qu'en tous ces groupements humains il y a eu une façon d'impérialisme matériel que l'expansion des groupements humains les plus anciens a pu être inspirée par la nécessité ou par l'utilité.

Mais si l'impérialisme matériel a son antiquité et sa continuité, ainsi qu'on pourrait dire aussi, il a d'autre part sa diversité et le temps est venu de le considérer sous ses aspects divers; il a autrement dit sa multiplicité presque infinie, selon les temps, selon les lieux, puisque les intérêts et les besoins qui sont inspirateurs, qui sont propagateurs de cet impérialisme matériel, s'offrent à nous multipliés, diversifiés infiniment, selon les lieux ou bien selon les temps.

Cette diversité de la doctrine impérialiste, au sens intéressé, vient se marquer, en premier lieu,

L'impérialisme
n'est donc pas
seulement un
aspect du ca-
pitalisme.

2° L'impérialis-
me matériel a
sa diversité.

par ses degrés, en second lieu surtout par ses objets.

En premier lieu par ses degrés, puisque cet intérêt de l'ordre matériel qu'on croit trouver pour justifier les colonisations, cet intérêt peut être plus ou moins important et il y a ainsi deux ordres, ou deux états de cet impérialisme matériel : c'est la nécessité ou la commodité.

1 - La nécessité

On peut conquérir, on peut exploiter par nécessité, dès que l'on croit - que ce soit vrai ou non peu nous importe ici, puisque ce sont toujours les conceptions, les traditions, rappelons-le, que nous examinons - dès que l'on croit que la nécessité du groupe humain constraint à l'expansion, dès que l'on craint, déjà chez les Anciens, que la population soit en excès, qu'il faut bon gré mal gré, coloniser des pays étrangers, qu'il faut choisir, par un moyen ou par un autre moyen, des émigrants, de mauvais gré ou de bon gré, pour mettre fin à cet excès de la population.

C'est la nécessité que l'on invoque ici, c'est la nécessité qu'invoquaient les Anciens, comme l'invoquent aujourd'hui les Italiens pour justifier leur droit à l'expansion.

Mais, très souvent, cet intérêt n'est point nécessité; il est commodité, il est facilité; autrement dit l'émigration n'est point jugée inévitable ou bien indispensable, mais il y a, du moins à ce qu'on croit, un avantage, un bénéfice, un intérêt à établir des colonies en pays éloignés. Et par exemple on imagine un intérêt à exploiter et à coloniser les pays neufs pour augmenter la production des pays vieux ou leur consommation.

II - La commodité.

L'action du luxe sur l'émigration.

C'est ici que vient prendre son rang, qui est parfois en certain temps le tout premier, l'action du luxe sur l'émigration. Si très souvent l'on a colonisé et si l'on a voulu coloniser, c'était non pas à proprement parler pour la nécessité d'ordre impérieux, mais bien pour la commodité, mais bien pour la facilité, autrement dit pour obtenir des instruments nouveaux et des produits nouveaux dont on eût pu cependant se passer, pour promouvoir le luxe de consommation dans tous les vieux pays.

Et si, pour l'évoquer d'un mot, pendant un siècle et plus l'on s'est battu très âprement pour les épices, si l'on a longtemps mis en valeur, jusqu'à des ruses très secrètes pour pouvoir s'emparer des épices, c'était pour la commodité, c'était pour la facilité que l'on faisait ainsi et non, à proprement parler, pour la nécessité. La guerre des épices, au

XVII^e et encore au XVIII^e siècle, indique bien comment l'impérialisme matériel a ses degrés.

b) La diversité par le but.

Mais, d'autre part, il a surtout ses buts ou ses objets; autrement dit ses intérêts dont nous parlons, ces intérêts de l'ordre matériel, qui sont ou plus pressants ou moins pressants, qui sont nécessité ou seulement commodité.

Ces intérêts de l'ordre matériel sont très divers, ces avantages qu'on poursuit en exploitant les colonies, ces avantages principaux, ces avantages cardinaux ce sont, des avantages très divers. Il y a lieu par conséquent, de distinguer ou de classer, quant à leur but ou quant à leur objet, les intérêts qu'on peut avoir à conquérir, les intérêts qu'on peut avoir à exploiter.

Avantage de soi ou dommage d'autrui.

Une première distinction serait tracée, si c'en était le temps. Un intérêt, ce peut être en effet l'avantage de soi ou bien le dommage d'autrui; s'enrichir, ou bien appauvrir autrui, ce sont deux objectifs de l'ordre matériel, s'il est bien vrai que la richesse, ainsi que la puissance est un fait relatif et qu'appauvrir autrui soit s'enrichir. L'avantage de soi, le dommage d'autrui, ce sont deux intérêts par conséquent qu'on a suivis et poursuivis dans tout ce plan de la conquête mercantile; avantage de soi, ou présent, ou futur, puisque le Chancelier Bacon, déjà dès le XVI^e siècle, en écrivant l'un des premiers essais qui ait paru sur l'expansion, l'essai intitulé "Des plantations", autrement dit : des colonies, le Chancelier Bacon marquait déjà qu'il convenait de s'inquiéter non pas de l'intérêt présent, comme faisaient et font toujours, le plus souvent les colonisateurs, mais bien de l'intérêt futur, mais bien de l'intérêt lointain et que, par conséquent, l'avantage de soi ce peut être tantôt l'avantage présent, tantôt aussi, tantôt surtout, l'avantage futur.

L'avantage de soi est tantôt avantage présent, tantôt avantage futur.

1 - Le dommage d'autrui.

Mais, d'autre part, le dommage d'autrui. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici comment, depuis des siècles et des siècles, les guerres ou les conflits de l'ordre colonial ont eu pour but le dommage d'autrui, autant et plus que le profit de soi. Philippe de Mornay, écrivain protestant, remit à Henri III un grand mémoire intitulé : "Discours sur les moyens de diminuer l'Espagne"; par ce titre même, il indiquait comment la préoccupation des expansions et des conquêtes devait rester toujours, et jusqu'à notre temps, en quelque sens et à quelque degré, de diminuer autrui et d'appauvrir autrui, autant que s'enrichir, autant que s'agrandir soi-même.

Il y a lieu, dès lors, de n'oublier aucunement

l'action presque infinie de ce grand fait qui est un sentiment bien plus qu'un intérêt, qui satisfait et qui contente ce besoin profond des collectivités humaines, en tous les temps; le sentiment d'envie ou bien de jalousie. L'impérialisme matériel a donc tout un aspect sentimental, tout un aspect émotionnel, et l'intérêt a sa mystique tout aussi bien que la conquête a sa mystique, le sentiment d'envie, ou bien de jalousie, ressort universel et éternel de toute action est contenté ainsi par un aspect présent toujours, présent chez tous, de cet impérialisme matériel.

N'insistons pas et arrêtons plus volontiers notre attention sur le premier aspect du but ou de l'objet de cet impérialisme matériel, autrement dit l'avantage de soi. S'il est bien vrai qu'il a pour but, toujours en quelque sens et à quelque degré, le dommage d'autrui, il est bien vrai aussi qu'il a toujours pour but, qu'il a surtout pour but l'avantage de soi, qu'il est la quête du profit ou bien du gain. Mais de quel gain, ou bien de quel profit ? C'est ce qu'il nous faut dire maintenant en quelques mots.

Deux gains, ou deux profits, me semble-t-il, ont dû être conçus selon les temps, selon les lieux, selon les groupements humains, tribus, cités ou bien Etats, pour justifier l'exploitation des pays éloignés. Deux intérêts : fixer des hommes en premier lieu, ou bien gagner des choses en second lieu, q'ont été là les intérêts majeurs des expansions des peuples coloniaux, surtout aux temps nouveaux, en Occident.

Fixer les hommes, en premier lieu, puisque depuis longtemps déjà chez les Anciens, et encore aujourd'hui, on s'est préoccupé, et on s'est inquiété de remédier par l'expansion, à l'excès d'hommes dont souffraient les peuples. La colonisation intéressée est en ce sens, comme disait Bacon, la plantation, ou la transplantation, ainsi que nous dirions, puisque son but premier, ou bien son but profond, c'est, dans ce cas, de transplanter en pays éloignés des hommes en excès. Fixer des hommes, ou bien placer des hommes en pays étrangers, c'est donc le premier but, c'est donc le premier gain de l'ordre intéressé des expansions et la transplantation est en ce sens le premier nom qu'il faut donner aux expansions de l'ordre intéressé.

Fixer des hommes, ou bien les transplanter, cela peut s'inspirer de deux buts différents, selon que l'on regarde, et il en fut ainsi déjà chez les Anciens : ou la quantité, ou la qualité; autrement dit on s'est préoccupé, déjà chez les Anciens, de transplanter tantôt les excédents, tantôt les mécontents.

Tantôt les excédents, autrement dit les hommes

II - Le but principal est toujours l'avantage de soi.

Deux aspects :

a) fixer les hommes.

nombreux, les hommes que le sol de la cité, ou bien le sol de la nation ne peut nourrir. Et c'est toujours le vieux problème de la nourriture qui reste inquiétant, l'émigration ou la transplantation des hommes excédents, des hommes trop nombreux dans la cité, plus tard dans la nation, ce fut déjà une incertitude lancinante pour les Romains et pour les Grecs.

Mais il y eut déjà chez eux une autre idée, et non plus de transplanter les hommes excédents, mais bien de transplanter les mécontents, de déporter, pour mieux parler, les mécontents, ou bien les réfractaires, de mettre fin aux divisions de la cité par la déportation des éléments vaincus. Et c'est la fixation aux colonies des mécontents, qui fut ainsi déjà chez les Anciens, un motif très profond de colonisation, notamment chez les Grecs.

C'est Talleyrand, chez nous, qui a bien vu surtout comment, en tout pays, en tout temps, les colonisations ont eu ce but, comment il a fallu qu'on se préoccupât non seulement de la transplantation des excédents, mais aussi et partout de la déportation des mécontents.

Fixer des hommes, donc, c'est là le premier but, mais, d'autre part, surtout de notre temps, gagner des choses, ou bien produire des objets, c'est là le but qui vient au premier plan; non plus par conséquent transplantation ayant sa fin en soi, étant en soi pour la cité ou pour l'Etat un intérêt, mais bien exploitation de pays neufs ayant pour but la production des biens, ayant donc pour objet, non plus comme autrefois de purifier ou d'agrandir la métropole, mais bien de l'enrichir. Gagner des choses par l'exploitation, c'est là le but, à proprement parler, surtout de notre temps, de tout impérialisme matériel.

Mais il convient ici, encore un coup de distinguer : gagner des choses, ou s'enrichir par une exploitation des pays neufs, cela a plus d'un sens et pour le moins deux sens : trouver aux colonies des ventes ou des achats, autrement dit, en premier lieu favoriser l'exportation, en second lieu favoriser l'importation dans la mère-patrie

Favoriser d'abord l'exportation, trouver aux colonies des ventes ou des envois, ainsi que l'on disait dans l'ancien temps, faire dès lors que les pays lointains soient des marchés pour l'industrie de la mère patrie, c'est là le premier but qu'on a cherché dans le nouvel impérialisme matériel. Favoriser l'exportation, c'était, pour des motifs eux-mêmes infinitésimement divers, c'était tantôt pour la monnaie, c'était tantôt pour le produit que l'on voulait favoriser l'exportation, tantôt pour la monnaie puisque le but,

b) Gagner des choses.

2 sens :

- Favoriser l'exportation.

tantôt pour la monnaie.

du moins dans les commencements et à l'époque des mercantilistes, c'était de promouvoir l'exportation pour augmenter le stock de la monnaie dans les pays; l'exportation par conséquent, non pas en soi, mais bien l'exportation pour la monnaie, autrement dit l'exportation pour le trésor.

tantôt pour le produit.

Ce fut plus tard, c'est aujourd'hui l'exportation pour le produit, et si l'on croit trouver aux colonies des débouchés ou des marchés, si donc les colonies, de plus en plus, sont regardées comme des déversoirs pour l'industrie de la mère patrie, c'est que l'exportation en soi est tenue pour un bien, c'est que l'on veut favoriser et promouvoir l'exportation pour l'exportation, c'est donc que le commerce, ou le trafic, tenu pour bien en soi, pour avantage en soi, est indiqué comme le but des expansions.

Exportation dès lors pour la monnaie, ou bien pour le produit, exportation autrement dit pour le Trésor ou pour le peuple, exportation toujours c'est là le premier but, ou le premier motif.

- Favoriser l'importation.

Mais on cherche aux colonies d'autres moyens d'enrichir le pays, non plus des ventes ou des envois, mais des achats ou des retours, ainsi que l'on disait aussi dans l'ancien temps, non pas l'exportation, mais bien l'importation, puisque de plus en plus l'on veut, des colonies, l'offrande ou bien la fourniture aux métropoles de denrées ou de produits. On veut depuis trois siècles notamment, trouver aux colonies ou des denrées ou des matières ou des produits qui, importés dans la mère patrie, lui donneront plus de prospérité et surtout pourront lui donner plus d'autonomie.

Plus de prospérité et plus d'autonomie aussi, puisque l'on tient, nous le verrons, depuis longtemps, que cette importation des colonies aura pour but fondamental l'autonomie de la mère patrie, puisque la métropole aura ainsi un instrument de subsister par ses propres moyens et un moyen de se suffire à soi et dans la guerre et dans la paix.

Voilà pourquoi l'impérialisme matériel, considéré dans son objet, considéré surtout en tant qu'il a pour but de fixer des hommes et de gagner des choses, l'impérialisme matériel en tant qu'il a pour but de favoriser l'exportation et de favoriser l'importation nous apparaît surtout comme un fait national; il est impérialisme d'intérêt, parce qu'il est nationalisme d'intérêt.

1° - Buts de l'impérialisme matériel.

Par la diversité de ses objets, de ses effets, l'impérialisme matériel nous apparaît valoir pour quelque temps notre attention; il y a lieu, que nous nous arrêtons sur ces objets que nous avons énumérés pour les analyser en leurs détails.

Cette diversité, nous l'avons bien marquée déjà puisque, nous l'avons dit, les intérêts de l'ordre matériel, ou les besoins de l'ordre économique, auxquels répond l'impérialisme temporel, ces intérêts sont très nombreux et très divers et très souvent, dans l'opinion, ils sont mêlés et confondus.

Dans les pays, chez les auteurs, c'est à la fois pour plusieurs fins, ou bien dans plusieurs buts que l'on poursuit des expansions de l'ordre intéressé. C'est ainsi que chez Antoine de Montchrestien, qui fut impérialiste à sa façon, ainsi qu'il fut nationaliste à sa façon, chez Montchrétien qui publia, en l'an 1615, un "Traité d'Economie politique", dédié à la reine mère, nous voyons bien déjà entremêlés étroitement les effets ou bien les intérêts de l'ordre matériel qui justifient pour lui les expansions. S'il veut qu'on ait des colonies, c'est, nous dit-il, d'abord pour enrichir le roi, mais c'est aussi déjà pour enrichir le peuple ou les sujets, mais c'est aussi pour éloigner les malfaiteurs, pour occuper les pauvres et lesoisifs. C'est donc déjà conjointement pour plusieurs fins, ou pour plusieurs buts qu'était affirmé chez Montchrestien l'impérialisme matériel.

C'est là ce qu'il convient de ne pas oublier dans l'analyse où nous entrons. S'il nous faut bien classer et distinguer, s'il nous faut bien, bon gré malgré, analyser séparément les fins ou les objets de cet impérialisme matériel, n'oublions pas que ces objets ou que ces fins sont confondus presque toujours et que, surtout dans les pays contemporains, les intérêts ou les besoins de l'ordre matériel qui justifient les expansions sont multiples toujours.

Cela étant marqué, insistons donc séparément sur ces objets que nous avons énumérés.

Nous l'avons dit, l'impérialisme matériel, quant à ses buts peut être ou bien une transplantation, ou bien, d'autre part une exploitation; une transplantation s'il a pour but premier et principal une fixation des hommes en pays éloignés, ou une exploitation s'il a pour but premier et principal l'acquisition des gains ou des profits par le commerce colonial, entendant bien qu'en général ces deux objets, ou ces deux intérêts - transplantation, exploitation - seront

La diversité des buts de l'impérialisme matériel apparaît chez Montchrétien.

donnés conjointement.

I - 1er but : transplantation.

C'est celui qui ont poursuivi les Anglais.

Transplantation, c'est là le premier but de l'ordre intéressé qu'ont connu les Anciens. Quand on a fondé ainsi des colonies pour y fixer des habitants, c'était déjà, chez les Anciens, ce qu'on pourrait nommer des colonies d'habitation, ou des colonies de transplantation. C'est dans ce sens que les Anglais ont disservé d'abord des colonies, et au XVI^e siècle notamment, ils les nommaient des plantations. Ils entendaient par là transplantation, émigration, et ils marquaient ainsi le but des colonies, lequel était pour eux la fixation en pays éloigné, comme nous l'avons dit, ou bien des excédents, ou bien des mécontents. Transplantation des excédents, transplantation des mécontents, ce sont bien là les deux objets, ce sont bien là les deux besoins auxquels a répondu déjà anciennement l'émigration.

a) Transplantation des excédents.

chez les Grecs.

Ainsi chez les Anciens, et surtout chez les Grecs, les colonisations avaient pour objet primitif de transplanter à l'étranger des hommes trop nombreux, c'était la fixation des excédents dans les cités fondées sur les rivages de la Méditerranée. L'on vit parfois les Grecs tirer au sort dans les cités les hommes en excès, ceux que le territoire citadin ne pouvait plus nourrir, les désigner ainsi par le tirage au sort pour s'en aller fonder au loin des colonies.

Chez les Romains.

Et l'on put voir plus tard chez les Romains, et sous la République et surtout sous l'Empire, la politique déployée de la transplantation en Afrique du Nord des hommes trop nombreux, et notamment la concession aux pères de famille, lesquels avaient pour le moins trois enfants, de domaines gratuits, ayant pour but ainsi d'encourager formellement l'émigration à l'étranger des hommes trop nombreux. La politique donc de la population a bien été anciennement l'objet ou le motif de ces transplantations.

Cette idée est déjà affirmée au Moyen Age.

Mais si l'on vient à l'Occident, à l'Occident du Moyen Age tout d'abord, l'on voit l'idée expressément affirmée chez les auteurs, et notamment déjà chez les poètes; dans le roman du Brut qui est, croit-on du XIII^e siècle, aux vers 6889 et suivants, le poète inconnu, peut-être Robert Wace, fait parler ainsi un chef saxon, lequel aurait fondé vers l'an 800, dans notre Bretagne, une colonie : "Nos gens, dit-il, à merveille fructifient et les enfants trop multiplient; trop il y a femmes et trop hommes; c'est pourquoi ici nous sommes; pour la multitude répartir, que les terres ne peuvent nourrir, car les enfants plus nombreux naissent que les bêtes dans les champs paissent".

C'est bien là l'expression première de cette doctrine, l'idée que la première utilité des colonies c'

C'est l'idée aussi de Thomas Morus.

est la transplantation ou c'est l'émigration en pays éloignés des hommes excédents, c'est le remède donc à cet excès de la population que les Anciens déjà avaient connu et que les gens du Moyen-Age, on le voit bien, avaient connu et avaient craint eux-mêmes aussi

C'est plus tard un utopiste très connu, Thomas Morus, un grand réformateur et un grand colonial, un grand impérialiste à sa façon, l'auteur de l'Utopie, parue en l'an 1516, qui a plaidé expressément, en un passage de ce livre, le droit pour les Européens à transplanter au Nouveau Monde l'excès de leur population, le droit de conquérir tous les terroirs inexploités, pour la raison, dit-il, qu'il faut nourrir les habitants et que les occupants de ces pays lointains, s'ils ne cultivent et s'ils n'exploitent point pourront, devront être l'objet d'une expropriation, d'une élimination au profit des exploitants et des colons. L'idée que nous retrouverons bientôt dans la doctrine impérialiste des Anglais, l'idée du droit et du devoir à exploiter les biens et les terroirs du monde entier dans l'intérêt de la population, cette idée est déjà chez Morus.

Mais il faut bien venir au XVIII^e siècle pour voir chez nous expressément marquée l'idée de la transplantation des excédents de la population, l'idée, par conséquent, qu'il faut chercher l'utilité ou l'intérêt des expansions dans le remède ainsi trouvé à cet excès de la population dont ont souffert alors les pays d'Occident.

de Melon

Et c'est surtout dans le début du XVIII^e siècle un autre économiste impérialiste, Melon, ou bien Mélon qui publia en 1734 l'"Essai Politique sur le commerce". Dans le Chapitre IV de ce livre, il a parlé des colonies et il a dit surtout que le profit des colonies, pour les mères-patries, c'était qu'elles étaient le parfait remède à cet excès de la population dont déjà souffraient les Anglais. Il veut ainsi que l'on se borne à exporter l'excès des habitants, il ne veut pas que les émigrations aux colonies soient trop mal comprises et que les peuplements soient intensifs, ainsi que nous dirions de notre temps. C'est seulement - il y insiste bien, - c'est seulement l'excès des habitants, c'est seulement surtout l'excès des artisans qui doivent émigrer aux colonies, puisque la colonisation ne doit être pour lui que le remède à cet excès d'éléments de la population.

Voilà pourquoi, dit-il, en bon impérialiste intéressé, c'est une erreur d'exterminer les indigènes en Amérique, ainsi qu'ont fait les Espagnols ou bien les Portugais, puisque, faisant ainsi, il faut forcer l'émigration, il faut faire partir aux colonies des

Blancs pour remplacer les indigènes exterminés. Et ce fut là pour lui le motif principal de cette décadence du peuple espagnol dont dans ce temps étaient préoccupés, nous le verrons bientôt, tous les auteurs.

C'est là l'idée qui a régné chez maints esprits au XVIII^e siècle et peut-être chez nous. C'est un auteur, aujourd'hui oublié, le chevalier de Chastellux, qui l'a le mieux marqué, dans son ouvrage intitulé : "La félicité publique", et qui parut en 1776. Pour lui les colonies sont le remède à ce surpeuplement dont on croyait alors souffrir chez les Français comme chez les Anglais. Il faut, dit-il, comme faisaient les Grecs, il faut tirer au sort les hommes en excès, il faut les transplanter aux colonies; l'exploitation de ces pays étant surtout pour lui moyen de remédier à cette surpopulation.

Le problème est, à coup sûr, fort bien posé par lui. Dans un Etat où la population est en excès, il faut, dit-il, choisir : produire ou émigrer; il faut produire plus si l'on prétend nuccrir des habitants de plus en plus nombreux, ou bien, si l'on ne peut produire plus, si l'on ne veut produire plus, il faut que par l'émigration et par la colonisation les hommes trop nombreux soient transplantés en pays éloignés.

Nous imaginons mal dé notre temps ce qu'a été cette obsession de l'excès d'habitants, non seulement chez les peuples anciens, mais bien aussi chez les Français dans notre ancienne monarchie. Ne soyons pas surpris dès lors que soit venu quelques années plus tard Malthus et son école qui ont plaidé que les Etats ou les gouvernements doivent chercher surtout à découvrir les solutions de ce problème des populations, qu'ils doivent remédier par des moyens divers, et notamment par une émigration, qu'ils doivent remédier à cet excès de la population que l'on craignait alors par tout pays, depuis un siècle ou environ, et que l'on tend à craindre de nouveau en notre temps.

Malthus et son école ont donc été, pour ce même motif, dans ce même intérêt, les avocats, les défenseurs de l'expansion aux colonies. Et notamment le principal disciple de Malthus, l'économiste anglais Thornton, dans son ouvrage intitulé "La surpopulation et son remède", publié en 1846, plaidait expressément pour une émigration très étendue, pour une émigration, disait-il, gigantesque, qui devait être, dans l'esprit de cette école, un des remèdes à cet excès de la population, qui était l'obsession de ces esprits d'alors.

L'idée de la transplantation des excédents est donc ancienne.

L'idée, ainsi, que la transplantation des excédents est le motif premier de l'ordre intéressé des colonisations, cette idée, donc, n'est pas, comme on le dit souvent, de notre temps. On dit souvent dans les journaux, voire dans les revues : Les Allemands, les Italiens ont inventé cette doctrine et ce sont eux qui ont vraiment marqué, et à l'excès, l'idée que l'expansion aux colonies devient un droit pour les Etats ou pour les peuples s'ils souffrent d'un excès de leur population. L'idée qui aujourd'hui est illustrée très amplement en Allemagne, ou bien en Italie, l'idée d'un droit à posséder des colonies pour ce motif qu'on ait nécessité à exporter les hommes en excès, l'idée n'est pas d'hier, ni d'avant hier, elle est du Moyen Âge pour le moins et la doctrine est donc déjà depuis longtemps marquée et exprimée que le profit, ou que le gain des colonies doit donc surtout être cherché dans les transplantations des excédents.

b) Transplantation des mécontents.

Mais il y a une autre idée, et dans ce même plan qui déjà a régné chez les Anciens, idée qui donc n'est pas de notre temps comme on le croit trop souvent, l'idée de la transplantation des mécontents, non plus de la transplantation des excédents. Tous ceux qui n'ont pas su trouver dans un état donné de société, tribu déjà, ou bien cité, ou bien surtout nation, tous ceux qui n'ont pas su trouver la résignation, le contentement, tous les inadaptés ainsi qu'on dit, les réfractaires, ainsi que j'aime mieux les désigner, ceux qu'autrefois on appelait dans le vieux sens du mot républicains, c'est-à-dire protestants, ceux-là doivent chercher en se fixant aux colonies un état nouveau, un monde nouveau. Et la transplantation des mécontents pour apaiser la lutte des esprits et pour consolider l'ordre social, cette idée fut soupçonnée du moins par les Anciens.

Chez les Grecs déjà, ce fut expressément parfois et en pleine intention, que l'on favorisât l'émigration des mécontents, l'émigration de ceux surtout qui n'avaient point de classe ou bien de caste à proprement parler, ceux qui étant nés de père ou bien de mère de rangs différents, étaient, comme on disait, métis de classes, tous ceux qui donc ne pouvaient point avoir leur place, ou bien leur rang dans l'état de cité; ceux-là on vit parfois favoriser leur transplantation, leur déportation en pays lointain.

Mais si l'on vient en Occident au siècle de la Renaissance, on voit chez nous déjà un colonisateur, un nommé La Popelinière, qui proposait en 1582 la création d'une façon de légion étrangère, puisqu'il voulait qu'on transplantât aux colonies tous les républicains, autrement dit les réfractaires, ou bien

Les métis de classes chez les Grecs.

les révoltés les insoumis, et qu'on formât par ce moyen toute une armée, laquelle aurait pour but de conquérir et d'occuper des pays éloignés. C'était déjà, marquée pour la première fois, l'idée de la transplantation des mécontents.

Les persécutés
au début du
XVII^e siècle.

Si plus tard, dans le début du XVII^e siècle, les protestants persécutés par l'Eglise établie s'en sont allés au Nouveau Monde afin d'y retrouver, croyaient-ils du moins, la liberté, ils avaient bien formellement l'idée du droit et du devoir des révoltés, des mécontents à découvrir en pays éloignés une nouvelle vie.

Mais ces persécutés devinrent tôt persécuteurs; on sait comment dans le Massachussets, l'une des plus anciennes de leurs fondations, et notamment dans cette ville de Boston, un conformisme s'établit, comment les réfractaires ou les dissidents devinrent, à leur tour, persécutés, ainsi comment précisément en l'an 1636 l'un deux, Roger Williams, émigra de nouveau et s'en alla vers l'Ouest. En proclamant formellement le droit pour les émancipés et pour les révoltés de s'en aller au loin et d'y fonder des colonies pour y trouver, ou pour y retrouver la liberté, pour la première fois Roger Williams a proclamé ainsi le droit de penser librement, la liberté pour tous les hommes d'adhérer à leurs croyances. Le moyen pour lui de cette liberté c'était précisément l'émigration, c'était le droit qu'on contestait alors, qu'on contesta longtemps dans l'Occident, le droit de s'en aller au loin. C'était par conséquent la colonie envisagée comme un moyen de liberté.

L'idée de la
transplanta-
tion des mécon-
tents devient
courante au
XVII^e siècle.

Cette idée devint bientôt commune au XVII^e siècle, et notamment chez nous sous Louis XIV, en premier lieu, plusieurs auteurs ont formulé expressément l'idée qu'il faut des colonies pour déporter et pour utiliser les pauvres et les oisifs. Un colonial, dont on a pu de notre temps retrouver les mémoires, un nommé Robert Challes, avait soumis au roi une proposition de fondation de colonies au Nord de l'Amérique afin d'y transplanter des volontaires pauvres, car il ne songeait pas à la contrainte, afin par conséquent de mettre fin à la mendicité et à l'oisiveté.

La thèse de
Talleyrand.

Mais c'est plus tard chez Talleyrand, grand colonial, dans la doctrine tout au moins, que cette idée vraiment a pu passer au premier plan. Dans un mémoire très connu et qui mérite d'être lu même aujourd'hui, "Mémoire sur l'utilité des colonies", qu'il lut à l'Institut en l'an V, Talleyrand insistait sur cette idée que l'intérêt qu'on a à établir des colonies c'est bien surtout d'y transplanter des mécontents, car on est alors plus que jamais préoccupé de la question des révoltés et du problème des républicains. Comment donc apaiser les esprits et comment donc mettre une fin à

ce conflit, à ce combat qui restait déchaîné alors comme aujourd'hui ? La solution semblait aisée, du moins à Talleyrand : c'était de transplanter aux colonies les réfractaires, ou bien les révoltés. Par ce moyen, dit-il, seraient fixés tant d'hommes agités qui ont besoin de paix, tant d'hommes malheureux qui ont besoin d'espérance. Trouver, ajoute-t-il, dans l'art de gouverner, trouver une place pour les mécontents, trouver une fonction ou bien un rôle aux mécontents dans notre société, c'était l'idée de Talleyrand. C'est pourquoi les colonies étaient pour lui le procédé d'apaisement de ce conflit, de ce combat que dans ce temps il pouvait voir se déchainer autour de lui.

L'idée alors, en vérité, était commune dans les esprits et l'on sait bien comment d'ailleurs, et plusieurs fois, elle fut appliquée. Ne soyons pas surpris, par conséquent, de la trouver un peu plus tard aussi chez Benjamin Constant. Dans son Cours de politique constitutionnelle, il indiquait, en un endroit, que c'était là pour lui la principale utilité des colonies. Nous pouvons aujourd'hui nous étonner de voir que des esprits de premier plan, et de tout premier plan, un Talleyrand, un Benjamin Constant, ont résumé dans cet objet, qui peut sembler petit de notre temps, les colonies. C'était pourtant pour eux le point premier, le problème premier, et Benjamin Constant surtout voyait à posséder des colonies un avantage principal : l'éloignement des révoltés, l'amendement aussi des révoltés. L'éloignement, en premier lieu, amendement en second lieu, puisqu'il pensait qu'aux colonies les mécontents, les révoltés, en se faisant une nouvelle vie pourraient se faire aussi tout un nouvel esprit pour redevenir de bons sujets ou de bons citoyens.

Bien mieux, un demi siècle ou environ plus tard, chez Taine notamment, c'est bien la même idée qui reste au premier plan. Au Tome X des Origines de la France contemporaine, Taine a marqué la préoccupation d'entretenir d'entretenir des colonies, afin, dit-il, d'y déverser les mécontents, afin par conséquent de préserver, de garantir chez nous l'ordre social.

L'idée ainsi de la transplantation des excédents, l'idée aussi de la transplantation des mécontents n'est point nouvelle de nos temps. Toujours, et notamment dans les siècles derniers, il s'est trouvé de très nombreux esprits et de très éminents, lesquels ont vu dans l'expansion pour seule utilité, ou bien pour principale utilité, cette transplantation des excédents, ou bien cette transplantation des mécontents.

N'insistons pas. Venons à l'autre idée qui, à coup sûr, nous retiendra plus amplement, l'idée d'exploitation et non plus l'idée de transplantation, l'idée qui

C'est l'idée de
Benjamin Constan-
tant.

de Taine

II-2^e but :
Exploitation.

est de notre temps plus qu'aucune autre évidemment; l'idée que l'expansion aux colonies a pour profit, l'exploitation des biens des pays neufs, la multiplication de leurs ressources. Autrement dit, on a trouvé, avec le temps, tout un moyen nouveau pour augmenter cette population des grands pays, dont on était de plus en plus inquiet, pour augmenter cette population parce que, de plus en plus, dans nos siècles derniers, c'était bien là la préoccupation des grands Etats : Grandir, d'abord par leur population; pour augmenter alors cette population, on découvrait un tout nouveau moyen : l'exploitation des biens des pays neufs, l'augmentation par conséquent des gains et des profits des métropoles et des mères-patries, l'augmentation des produits et des profits qui devait donc favoriser, avec le temps, l'augmentation de leur population.

C'est le but principal actuellement.

L'exploitation des colonies, devient ainsi, surtout de notre temps, le but principal, le but cardinal de ces conquêtes et de ces émigrations; la colonisation, de plus en plus, aura pour but le gain proprement dit ou le profit, l'accroissement de la richesse d'un pays, soit par tributs, soit pas profits, car il convient ici, et dès l'abord, de distinguer.

Pendant un temps, et notamment jusqu'à la fin du XVII^e siècle, ce qu'on chercha d'abord par cette exploitation des pays neufs, ce fut le bénéfice ou l'intérêt du prince, ce fut l'augmentation des revenus de son budget qu'on poursuivait, des revenus estimés en monnaie. C'était donc le tribut, comme on peut l'exprimer, et non pas le profit, qui fut cherché en premier lieu par cette exploitation des pays neufs.

Mais on verra bientôt comment on est venu à rechercher non plus le gain du prince ou de l'Etat, non plus l'augmentation des revenus de son budget ou de son trésor, mais bien le gain du peuple, ou l'avantage des sujets, autrement dit le profit national et non plus le tribut financier.

Ce fut donc bien pour le profit au sens nouveau, pour le gain de tous, pour le profit non plus pour le tribut, que fut cherchée l'exploitation des pays.

L'exploitation tendant ainsi à promouvoir le gain ou le profit des princes, tout d'abord, et puis plus tard des peuples, l'exploitation eut différents moyens et notamment deux principaux moyens qui se sont succédés, puisque par cette exploitation déjà on a cherché, nous l'avons dit et nous y revenons plus amplement, d'abord à promouvoir l'exportation, plus tard à promouvoir l'importation.

On a voulu d'abord trouver aux colonies des débouchés, ou des marchés pour les produits des industries de la mère patrie, les colonies étant alors des déver-

soirs, pour ainsi m'exprimer, ces colonies qui deviendront plus tard des réservoirs, ces colonies où l'on croira trouver denrées, produits, matières pour les métropoles. Colonies-déversoirs, colonies-réservoirs, c'est bien, me semble-t-il, l'évolution qui s'est marquée avec le temps dans cette exploitation des pays neufs.

a) L'exportation.

2 phases.

1 - Exportation pour le tribut.

Basée sur la théorie de la balance du commerce.

C'est l'idée des Espagnols jusqu'à la fin du XVIII^e s.

Favoriser, en premier lieu, l'exportation, ce fut le but des coloniaux dans les deux siècles d'expansion vers l'Amérique, l'exportation ayant alors pour but dernier, pour intérêt profond de procurer aux peuples coloniaux d'Europe, ou bien un tribut, ou bien un profit, ou bien le gain du prince, ou bien le gain du peuple.

L'exportation eut donc ses phases, ou ses moments et notamment ses deux moments fondamentaux : l'exportation pour le tribut, l'exportation pour le profit.

En premier lieu, l'exportation pour le tribut, puisqu'au XVI^e siècle notamment, c'était la théorie de la balance du commerce qui régnait, l'idée selon laquelle on voulait bien que les Etats fussent favorisés dans leurs exportations quant aux importations, l'idée qu'il fallait bien, pour la prospérité et la sécurité des grands Etats, un excédent d'exportations quant aux importations, une balance favorable ainsi que l'on disait, cela surtout pour que le coffre ou le trésor du prince fut rempli. C'est ce que l'on a pu nommer le bullionisme, autrement dit, dans le plan colonial, l'exportation pour le tribut, l'exportation ayant pour fin le seul profit du prince ou du budget ou du trésor. C'est bien l'impérialisme intéressé, mais c'est dans l'intérêt du prince et du seul prince qu'il agit.

Notamment c'est là l'idée qui a régné jusqu'à la fin du XVIII^e siècle chez les Espagnols; tous les théoriciens d'alors, en Espagne surtout, sont partisans de la balance du commerce. Ils cherchent donc, dans l'expansion des colonies, un procédé d'exploitation des pays neufs pour parvenir surtout à quoi ? pour parvenir à une exportation qui fut en excédent sur leurs importations, pour parvenir, par conséquent, à la balance du commerce favorable, pour promouvoir ainsi dans la mère patrie et au profit de l'empereur ou bien du roi, les rentrées d'or et les rentrées d'argent. Donc cette idée, par conséquent, que l'expansion surtout devra servir à procurer au prince le tribut. Dans cette idée, c'est l'intérêt princier, ou l'intérêt royal qui tend à l'emporter sur l'intérêt de la nation ou des sujets.

Sans avoir à suivre ici - ce qui n'est pas dans notre objet - l'histoire de l'idée mercantiliste, et

en Espagne notamment, pour pouvoir bien marquer qu'au XVIII^e siècle encore, presqu'à la fin de la domination des Espagnols en Amérique, il y avait des doctrinaires espagnols, et notamment un Ustaritz, le plus connu d'entre eux, qui soutenaient que le commerce colonial n'a d'intérêt qu'à cette condition de promouvoir vers la mère patrie l'importation de l'or et de l'argent, qu'autrement dit l'objet premier de ce commerce colonial c'est de remplir ou de garnir les coffres de l'empereur.

C'est pourquoi, presque jusqu'à la fin, on interdit sévèrement l'introduction aux colonies des marchandises étrangères. Par un décret de 1614 étaient punis de la peine de mort ceux qui introduisaient dans les pays du Nouveau Monde, des marchandises d'origine étrangère, pour ce motif que, par l'exportation aux colonies des marchandises étrangères, on empêchait cette rentrée de l'or et de l'argent qui demeurait, jusqu'à ce temps, le but de tout commerce colonial.

L'exportation pour le tribut, c'était par conséquent l'idée que le commerce colonial aura pour but et pour profit l'avantage du prince, l'importation à son profit de l'or et de l'argent, importation qui ne pouvait se déployer que par l'exportation aux colonies par voie d'échanges des marchandises espagnoles; l'exportation pour le tribut, selon l'idée de la balance du commerce, ou bien l'idée du bullionisme, c'est donc l'aspect premier de cette idée d'exploitation des colonies.

Ce fut bientôt pourtant l'exportation pour le profit, l'idée que le commerce colonial doit profiter à la nation et doit servir ainsi aux citoyens et aux sujets, non plus au prince. On sait comment alors s'est affirmée dans les pays de l'Occident la distinction du bullionisme ou du mercantilisme, comment de plus en plus on a cherché, par la prospérité, à satisfaire l'intérêt de tous, comment on a voulu que le commerce ou le trafic, et notamment le trafic colonial se développât dans l'intérêt des citoyens ou des sujets. C'est alors le mot de "national" que l'on voit faire son apparition dans les écrits économiques.

Exportation ainsi pour le profit, entendons bien : pour le profit de tous, non plus exportation pour le tribut, c'est là l'idée qui va régnér au XVII^e siècle, et notamment au XVIII^e siècle, chez tous les économistes. Déjà chez Montchrestien, il est bien dit que le commerce colonial doit enrichir par les denrées bien plus que par l'argent. Retenons la formule : "par les denrées bien plus que par l'argent", autrement dit

Exportation pour le profit.

Cette idée se trouve déjà chez Montchrestien.

l'exploitation des colonies aura pour but l'avantage de tous, non plus comme autrefois l'avantage du roi et ce ne sera plus pour l'or et pour l'argent qu'on risquera des vies et des vaisseaux, ce sera bien pour augmenter le gain ou le profit de tous, par une exportation dans l'intérêt de tous, aux colonies de nos produits, ou bien de nos denrées.

Elle est nettement affirmée chez Montesquieu.

C'est Montesquieu qui le dira plus tard, plus nettement dans différents écrits, non pas seulement dans L'Esprit des Lois, mais, d'autre part, dans un écrit demeuré très longtemps ignoré, dans un écrit qui récemment a été publié : "Les considérations sur la décadence de l'Espagne", dans cet écrit Montesquieu nous dit bien que ce qui fut la cause principale de cette décadence, c'est que l'Espagne était hypnotisée par l'or et par l'argent, c'est que l'on recherchait, dans le commerce colonial, le seul gain du trésor, c'est que par conséquent l'on fut conduit à posséder un excès d'or et un excès d'argent, lequel vint avilir le prix de l'or et de l'argent, lequel, par conséquent, causa une hausse des prix qui fut au préjudice des usagers et non du tout à leur profit ou à leur gain.

Il y a dans cet écrit une formule qui est aussi à retenir, car elle marque véritablement l'esprit nouveau : "Un grand trésor ne fait pas un grand peuple". Ce qu'il faut donc chercher, pour Montesquieu, ce n'est aucunement, comme autrefois, l'intérêt du trésor, mais celui du peuple en son entier.

chez Gee

La même idée va se déployer dans les écrits du XVIII^e siècle en Angleterre comme en France. Ainsi chez un mercantiliste impénitent, Josuah Gee, dans son ouvrage intitulé : "Considérations sur le commerce et la navigation de la Grande Bretagne", publié en 1749; pour lui, le gain des colonies est bien surtout dans l'entretien des industries de la mère patrie autrement dit les colonies sont des marchés, ou bien des débouchés qui peuvent augmenter l'activité et la prospérité de la mère patrie, qui peuvent donc servir à occuper les pauvres et les oisifs, qui peuvent donc résoudre ce problème du chômage, lequel était déjà, pour les Anglais et dans ce temps lointain, une obsession, faciliter l'activité des industries de la nation, en leur trouvant aux colonies des débouchés nouveaux.

chez d'Heguerty

C'était l'idée de Josua Gee et c'est l'idée alors de tout économiste en Occident; ainsi chez nous l'un des derniers mercantiliste, un d'Heguerty, lequel donnait, en 1754, un livre intitulé : "Essai sur les intérêts du commerce maritime", chez lui l'on voit toujours l'idée que l'exportation aux colonies aura pour

but l'introduction de l'or et de l'argent, mais d'autre part, on voit l'idée que l'exportation aux colonies aura pour but aussi les intérêts de la navigation et les gains du commerce et que les industries de la mère patrie pourront trouver aux colonies des débouchés.

Il y aura, par conséquent, et des envois nouveaux et des retours nouveaux, que cette exportation aux colonies aura ainsi pour principal profit l'intérêt national, et non comme autrefois l'intérêt souverain, ou l'intérêt princier.

Mais c'est surtout, chez Adam Smith, ce grand esprit, que fut marquée très amplement et très profondément, l'idée du gain ou du profit des colonies pour le pays en son entier, pour la nation en sa totalité, par une exportation aux colonies ayant pour but de déployer et d'augmenter l'activité des industries de la mère patrie. Dans "La richesse des nations" publiée en 1776, on sait comment l'auteur a expliqué sa grande idée que le progrès des industries est commandé par l'extension de leur marché; l'extension du marché et le commerce donc à l'étranger, ou bien aux colonies, c'est là pour Adam Smith, le grand moteur de tout progrès, puisque c'est là le fait par quoi est née la division des tâches et la séparation des industries. Ce règne même du progrès dans l'ordre matériel, l'extension des marchés, c'est bien par le commerce colonial qu'on peut, partiellement du moins, y parvenir, et dans le Livre IV, Chapitre 7 de la Richesse des Nations, Smith, nous parlant des colonies très longuement y voit surtout deux avantages ou deux profits fondamentaux, pour les nations considérées en leur entier : augmentation d'abord de la jouissance pour les peuples, puisque tous les produits des colonies pourront venir dans les mères patries comme un moyen d'échange et de compensation pour ces exportations de leurs produits aux colonies. Augmentation ainsi de la jouissance, accroissement aussi de l'industrie, et c'est bien là, pour lui, le point fondamental; accroissement de l'industrie puisque les colonies, dit-il, sont des marchés, puisque par le commerce colonial l'on va trouver remède à la surproduction des industries des vieux pays, dit-il, seront des débouchés où nous pourrons jeter l'excès de nos produits.

La colonisation devient ainsi pour Adam Smith un instrument d'accroissement et d'enrichissement pour tous les vieux pays, un procédé d'exploitation, ayant pour but non pas, comme autrefois, le gain du prince ou bien du roi, mais le profit du peuple en

en son entier. Autrement dit, pour Adam Smith, la colonisation devient, pour la première fois, un instrument de l'expansion des forces productives d'un pays.

b) L'importation. Après avoir cherché l'exportation pour le profit du prince, et pour le gain du peuple, on a cherché aussi l'importation, on a voulu trouver dans les empires coloniaux, et au profit de leurs mères-patries, ou des denrées, ou des matières, ou des produits et l'on a fait ainsi, surtout de notre temps, des colonies, non plus comme autrefois des déversoirs, autrement dit des débouchés ou des marches pour les produits de la mère-patrie, mais bien de plus en plus des réservoirs.

Considérons ce point de vue nouveau, demandons-nous comment l'impérialisme matériel est devenu, surtout de notre temps, préoccupé autant et plus d'importation qu'il ne l'était dans l'ancien temps d'exportation.

Sans doute est-il bien vrai que ce n'est pas d'hier qu'on a été inquiet de promouvoir l'importation des colonies vers la mère-patrie, et ce fut tout d'abord en ce qui touche les denrées que l'on en fut préoccupé, puisqu'on en vint déjà au XVIII^e siècle à soutenir que la culture devra l'emporter sur l'échange ou sur le commerce, contrairement à la doctrine que nous exposions, selon laquelle on recherchait surtout un bénéfice commercial.

O'était encore la doctrine qui courait vers le milieu du XVIII^e siècle et cependant, à ce moment, l'on vit déjà certains esprits, prendre le contre-pied de cette idée. Ils soutenaient que le profit des colonies n'est pas dans le commerce, mais qu'il est bien plus dans la culture et notamment déjà chez les mercantilistes on voit ce point de vue, en germe tout au moins.

C'est l'idée de d'Hégerty, auteur dont nous avons parlé, on lit qu'il faut favoriser les plantations, et celles du tabac surtout à la Louisiane, afin de libérer notre marché de l'achat des tabacs anglais. Et l'on avait pu voir, déjà un siècle ou environ auparavant, un doctrinaire politique Hay du Chatelet, dans son "Traité de la politique de la France", énoncer cette idée pour la première fois qu'il faut qu'aux colonies les colons soient nourris par les ressources du pays, qu'il ne faut plus, par conséquent, comme on faisait alors, que les colons soient à la charge pour leur subsistance de la métropole, mais qu'il faut tout au moins que les pays lointains puissent nourrir leurs habitants, puissent produire aussi, dit cet auteur, des choses nécessaires ou utiles à l'Etat. C'est bien déjà, en

I - Importation des denrées. On pense d'abord aux denrées.

Dès le XVIII^e s. on cherche le profit des colonies dans la culture.

C'est l'idée de d'Hégerty.

de du Chatelet.

germe tout au moins, l'idée que les pays lointains devront servir à importer dans la mère patrie des denrées de culture.

- Les économistes français.

Et cette idée s'est déployée d'abord chez les économistes de la France, avant qu'on la pût voir se déployer un peu après chez ceux de l'Angleterre, puisque ce sont chez nous les Physiocrates notamment qui ont formé l'idée que le profit des colonies tient avant tout à la culture et qu'il tient donc surtout à cette importation de denrées agricoles à la mère patrie.

Vauban.

Vauban, déjà, l'avait bien soupçonné, dans un écrit qui ne fut pas connu de son vivant, dans un écrit qui ne parut qu'en 1840, le "Mémoire sur les colonies", fragment de son ouvrage intitulé "Oisivetés". Dans cet écrit, Vauban, mort en 1707, disait qu'aux colonies il faut surtout que l'on s'inquiète du défrichement, qu'il faut donc que l'on y envoie pour défricher et des colons et des soldats, qu'il faut, par conséquent, qu'on soit préoccupé aux colonies de cultiver, ou bien, ainsi que nous dirions, de la mise en valeur, que les colons, que les soldats, en défrichant, en exploitant, devront servir ainsi à promouvoir l'exportation vers la mère-patrie des denrées de culture.

Cette idée domine les théories physiocratiques.

Pierre Poivre.

Mais ce fut là surtout, trois quarts de siècle après ou environ, l'idée qui domina les Physiocrates. Pour eux, en tant qu'ils sont économistes coloniaux, c'est le profit ou bien le gain de la culture qu'il y a lieu de rechercher. Et c'est l'un d'eux surtout, le moins connu, celui pourtant qui nous concerne ici le plus, c'est bien l'un d'eux qui a, pour la première fois, donné en son ampleur la théorie dont nous parlons, c'est Pierre Poivre qui fut gouverneur de l'Île de Bourbon et de l'Île de France et qui aussi fût un économiste physiocrate, auteur d'un livre aujourd'hui oublié : "Les voyages d'un philosophe", publié en 1767, Poivre qui, à coup sûr, fut un grand colonial, un grand homme d'action, grand voyageur, grand administrateur, lequel vécut longtemps en pays colonial, fit des séjours en Chine, en Cochinchine, et voyagea en Malaisie, à Siam, dans l'Inde et aux îles Moluques, Poivre, lequel, surtout lorsqu'il fut gouverneur de l'Île de Bourbon et de l'Île de France, y fit des plantations d'épices, lesquelles alors étaient une grande nouveauté. Poivre fut le premier surtout qui professa l'idée que le profit des colonies doit être recherché surtout dans la culture.

Coloniser, dit-il, c'est bien, en quelque sens, civiliser, autant du moins que l'on répand par là dans les pays lointains l'agriculture, objet premier

de toute économie, en tant par conséquent que l'on promeut l'accroissement de la population, puisque dans la physiocratie ce sont les deux objets, ou les deux fins de toute économie : l'agriculture et la population et le progrès, en pays neuf surtout, c'est donc en premier lieu, de promouvoir l'agriculture, en second lieu de promouvoir l'accroissement de la population.

L'idée des colons ou des soldats-cultivateurs.

C'est pourquoi, dans cette charge, le gouverneur Poivre, anticipant les idées de Bugeaud, a proposé qu'on envoyât aux colonies de ces colons soldats, de ces soldats cultivateurs qui auraient pour fonction de mettre en culture tous ces pays neufs. Puisque, dit-il, et c'est l'idée que nous avons trouvée déjà en germe ou en soupçon chez Hay du Châtelet et chez Vauban, - puisque les colonies doivent nourrir leurs habitants, puisque, dit-il aussi, les colonies doivent ravitailler les escadres du roi. Il ne faut donc pas, comme on faisait alors, que le royaume ait à nourrir les colonies, il ne faut pas non plus que le royaume ait à ravitailler les équipages des vaisseaux; il faut - et c'est l'idée nouvelle alors - il faut nourrir les habitants des colonies par leurs propres moyens, il faut aussi nourrir, par ces moyens, les matelots du roi.

Il faut donc cultiver, il faut donc exploiter, et le profit des colonies c'est donc d'abord, qu'elles pourront par leurs ressources subsister; mais c'est aussi plus tard, comme pensait du Châtelet et après lui Vauban, c'est bien plus tard de promouvoir l'importation des denrées de culture à la mère-patrie.

L'idée qu'il fallait donc aux colonies cultiver et nourrir, l'idée par conséquent qu'il convenait d'y envoyer, fut-ce manu militari, de ces cultivateurs soldats voulu, avant Bugeaud, l'intendant Poivre, c'est bien l'idée que nous trouvons éparses plus tard dans les écrits des autres Physiocrates, et notamment chez un Turgot ou chez un Mirande.

C'est donc ainsi dans notre économie française qu'a pu être marquée, en premier lieu, l'idée d'importation en tant que gain ou que profit des colonies et c'est plus tard, secondelement, chez les Anglais, que cette idée devint classique et au début surtout du XIX^e siècle, lorsque parurent en Angleterre, avant chez nous, les tout premiers économistes coloniaux, et en particulier James Mill, le père de Stuart Mill, James Mill qui publia des "Éléments d'économie politique" traduits en français en 1823, ouvrage dans lequel il pensait déjà formellement que le profit des colonies c'est bien ce qu'on reçoit et non ce qu'on envoie; ce qu'on reçoit et non ce qu'on en-

- Les économistes anglais.

James Mill

voie, autrement dit l'importation et non l'exportation la subsistance des colonies, la subsistance aussi de la mère-patrie, en déloyant l'exploitation par la mise en valeur des territoires coloniaux.

C'est alors vers le milieu du dernier siècle, ou environ, que va être classique en Angleterre cette idée qu'il faut avoir des colonies, qu'il faut gagner, qu'il faut garder des colonies, non seulement dans l'intérêt de la marine et dans celui de la navigation, comme autrefois, mais aussi et surtout pour faire subsister les habitants des colonies, pour faire subsister aussi, un jour, les habitants de la mère patrie.

C'est l'idée qui a bien pu se déployer quand s'est fondé en Angleterre le régime industriel, quand l'Angleterre a dû cesser de plus en plus, comme autrefois, d'être un pays de subsistance et de culture, quand l'Angleterre a donc senti, de plus en plus, le grand besoin de se nourrir par les moyens de l'extérieur.

Mais si l'idée d'importation quant aux denrées, autrement dit quant aux moyens de subsistance, a donc été l'idée qui a percé en premier lieu touchant ce point de vue nouveau, il y a eu aussi anciennement déjà, une autre idée, non plus importation quant aux denrées, mais bien importation quant aux matières.

Et c'est déjà, lorsque chez nous régnait Colbert au nom du roi, qu'on se préoccupa, pour la première fois, du moins dans la pratique et dans l'action, de découvrir aux colonies les matières premières pour notre industrie, et le régime de Colbert était fondé, entre autres idées, sur cette idée qu'il faut favoriser par des moyens législatifs et restrictifs, l'importation de ces matières à la mère patrie.

Mais c'est plus tard pourtant que cette idée vient se marquer dans la doctrine. Il faut attendre, en vérité presque cent ans après Colbert, il faut venir jusqu'au milieu du siècle de Louis XV, pour avoir en Angleterre un Josua Gee, dont j'ai parlé déjà aussi, formuler en passant cette idée que le profit des colonies sera souvent d'émanciper l'industrie du pays du tribut étranger, de lui fournir les instruments et les matières qu'il lui faut, de lui donner surtout, dit-il, le fer dont il a grand besoin et de le libérer alors du lien où il était vis-à-vis des pays étrangers.

Mais ce n'est pas là, répétons-le, qu'une idée énoncée en passant, et si l'on veut trouver, surtout chez nous, formulée nettement cette idée que le profit des colonies tient à l'importation des matières premières pour nos industries, il faut venir encore

2 - Importation des matières.

La recherche des matières premières pour l'industrie.

Cette idée n'est nettement

formulée chez nous que chez le marquis de Mirabeau.

Elle répond à l'idée d'autarchie.

à la physiocratie et il faut lire notamment "L'ami des hommes ou Traité de la population" que fit paraître en 1756 le marquis de Mirabeau.

C'est chez ce libéral que nous trouvons, non sans étonnement, la première expression de l'idée d'autarchie dont on sait la fortune aujourd'hui, de cette idée selon laquelle il y a lieu de s'assurer l'autonomie touchant les pays étrangers, de se suffir à soi et de vivre par soi, par le moyen surtout des produits coloniaux. L'idée de l'autarchie, sinon le mot, sinon le nom bien entendu, elle est déjà chez Mirabeau, puisqu'il nous dit dans cet écrit qui fut fameux, qui eut de très nombreuses éditions, qu'il y a lieu de posséder des colonies pour être indépendant du commerce étranger et pour se procurer par ce moyen et les denrées et les biens et les produits qu'il faut à la mère patrie pour être émancipée du tribut étranger, tous ces produits surtout qui ont pour but de contenter les goûts et les besoins du peuple, les goûts et les besoins, autrement dit de la nécessité. Tous ces produits, par conséquent, d'usage populaire ou bien d'usage général, il y a lieu de se les procurer, dit Mirabeau, sans recourir aux pays étrangers, et c'est pourquoi il faut entretenir et conserver des colonies.

Nous n'avons pas à suivre ici plus amplement ce point de vue, qui est à proprement parler le point de vue présent, dans la mesure où aujourd'hui l'impérialisme matériel demeure au premier plan, c'est bien dans le sens strict et dans le sens étroit presque en faisant un jeu de mots qu'il y a lieu de prendre l'expression impérialiste matériel, puisqu'il s'agit surtout de se préoccuper des matières premières, puisque dès lors ce que l'on veut surtout chercher, trouver aux colonies, ce sont les matières pour notre industrie. Autrement dit, c'est le progrès industriel qu'on veut surtout favoriser chez les Anglais, chez les Français, par l'extension des grands empires coloniaux.

Cette doctrine est celle de Jules Ferry.

Par exemple chez un Jules Ferry, lequel vraiment a formulé, voici à peine un demi siècle, la doctrine d'aujourd'hui, c'est bien le point de vue qui est au premier plan, non seulement dans ses Discours de 1885, mais bien surtout dans son ouvrage intitulé, en 1890, "Le Tonkin et la Mère Patrie". La politique coloniale, nous dit-il, est fille de la politique industrielle. Et par là il veut bien exprimer que selon lui les colonies sont surtout le moyen de promouvoir dans la mère-patrie, le développement industriel, d'assurer donc à la mère patrie sans doute les denrées, il le faut bien, mais aussi et surtout les

minerais et les produits pour son progrès industriel. C'est là, dit-il, un mouvement irrésistible qu'il faut suivre et si l'on veut gagner dans cette concurrence industrielle des pays, si l'on veut être le vainqueur de ce grand steeple chase, ainsi qu'il dit aussi, si l'on veut donc se protéger dans cette lutte pour la vie économique entre les grands pays, il faut avoir des colonies pour y trouver non seulement les éléments, mais aussi et surtout les instruments, les fondements de l'industrie.

Et dans un autre livre de Jules Ferry, un livre plus ancien, qui est de 1882, le livre intitulé "Les affaires de Tunisie", le préfacier, un historien, Alfred Rambaud, insistait aussi sur cette idée qu'il faut garder des colonies, qu'il faut gagner des colonies surtout et avant tout pour le progrès industriel, puisque la lutte entre pays est bien surtout la lutte industrielle, puisque dès lors l'importance économique des pays ne peut être gardée, ne peut être gagnée que par leurs colonies.

C'est bien l'idée qui, aujourd'hui, reste la clef de notre politique coloniale. Lorsque, voici dix ans passés, en 1923, M. Albert Sarraut a publié son grand ouvrage intitulé "Mise en valeur des colonies françaises", il n'a fait qu'illustrer très amplement, très fortement la même idée que le profit des grands empires coloniaux est à chercher surtout dans le soutien des industries, dans le secours donné aux forces productives de la métropole.

Mais quand on en est là, l'idée d'importation a pu mener déjà à une idée qui va plus loin, et dont il faut parler en dernier lieu, l'idée de la fabrication aux colonies, puisqu'on en vient déjà à rechercher dans les empires coloniaux, non seulement la subsistance au moyen des denrées, non seulement aussi la production au moyen des matières, mais enfin et surtout on vient à rechercher aux colonies, et à vouloir des colonies, qu'elles nous donnent des produits proprement dits, qu'il y ait donc aux colonies fabrications, ou production au sens étroit, et que l'empire colonial n'ait pas pour but, ou pour seul but, de fournir des denrées, de donner des matières, mais aussi et surtout de faire des produits.

Les colonies ayant pour but de fabriquer, de nous donner tous les produits industriels que nous ne pouvons pas avoir chez nous, c'est là l'idée qui a gagné de plus en plus, non sans opposition, non sans protestation, comme nous l'allons voir.

Car cette idée de la fabrication aux colonies, l'idée que les pays lointains seront, ou devront être, tôt ou tard pays industriels, cette idée, à coup sûr,

Cette idée fut illustrée par A. Sarraut.

Cette idée d'importation conduit à l'idée de fabrication.

c) La fabrication.

1 - Opposition à cette idée :

dans notre ancienne monarchie.

Doctrine du pacte colonial ou de l'exclusif.

Idée de Gee.

de d'Héguerty.

de du Châtelet.

a rencontré longtemps et rencontre aujourd'hui maintes fois une grande opposition. Ce fut la tradition de notre ancienne monarchie que d'empêcher par tous moyens législatifs et administratifs, la production industrielle aux colonies, de défendre aux "habitants", ainsi que l'on disait, aux habitants ou aux colons de fabriquer tous ces produits industriels que la métropole pouvait fabriquer.

Ce problème donc, qui reste névralgique de nos jours, problème de la concurrence des colonies aux métropoles, ce problème était donc, sous notre ancienne monarchie, tranché par une interdiction presque absolue. Et c'est ce qu'on nommait le pacte colonial, ou l'exclusif - le mot dit bien ce dont il s'agit - autrement dit l'interdiction aux colonies non seulement de commercer à l'étranger, non seulement aussi, comme on sait bien, de commercer des colonies aux colonies, ce qu'on avait nommé l'inter-course colonial, mais aussi et surtout l'interdiction de fabriquer aux colonies, l'interdiction de transformer aux colonies les matières en produits.

C'est au XVIII^e siècle encore l'idée qui continue de l'emporter chez les théoriciens, chez les Anglais surtout, mais bien aussi chez les Français. Ce Josua Gee, dont nous parlions, il demandait qu'on se gardât d'envoyer dans les colonies tout instrument de l'industrie, les métiers notamment, les machines aussi; il voulait donc que l'on privât les colonies des instruments industriels et des machines notamment, il voulait donc par conséquent qu'on empêchât aux colonies la production industrielle.

C'est d'Héguerty aussi, dont nous avons parlé : il demandait qu'on défendît aux colonies, et en particulier aux îles, ainsi que l'on parlait alors, de transformer la canne à sucre ou de "terrer" le sucre, ainsi qu'on s'exprimait. Il ne voulait donc pas que la fabrication pût pénétrer par là dans les îles Antilles. Et c'était là pour lui un point si important qu'il demandait pour garantir l'observation de ces défenses, qu'il demandait qu'on envoyât en France les enfants des colons pour s'en servir d'otages, afin que garantir que les colons obéiraient à cette interdiction. C'était d'ailleurs déjà l'idée que l'on trouvait au siècle précédent, cent ans ou environ auparavant, chez Hay du Châtelet. Cet écrivain voulait aussi qu'on prît en France les fils des colons pour garantir l'obéissance de ceux-ci et leur fidélité au roi. Ce sont bien là des faits qui peuvent définir l'esprit d'exploitation et de domination qui gouvernait toujours l'empire colonial français.

Mais bien plus tard, et au début du règne de

Louis XVI, un autre auteur qui publiait un grand ouvrage, le "Dictionnaire des Sciences morales", un auteur oublié aujourd'hui, Robinet, voulait aussi qu'on restreignît aux colonies les arts et les métiers. Il demandait qu'on se bornât aux colonies à la culture des denrées, ou bien à l'extraction des matières premières, mais il ne voulait pas, à cette date cependant tardive dans l'histoire des idées, que l'on laissât se faire, ou se créer aux colonies la production ou la fabrication proprement dite.

Ce n'est donc pas, dès lors, dans la pratique seulement, ou bien dans la législation que demeurait toujours l'esprit de l'exclusif, c'était dans la doctrine aussi, et l'on voulait toujours que la fabrication aux colonies fût empêchée, afin qu'il n'y eut point d'opposition dans l'intérêt, afin qu'il n'y eut point donc de concurrence entre les colons et la mère patrie. Rappelons-nous comment, au XVIII^e siècle encore, on défendait chez nous l'importation des toiles peintes, comment il fallut donc toute une polémique pour qu'on obtînt la disposition du roi qui entrouvrit les bornes du royaume à cette importation des toiles peintes. Rappelons-nous comment, encore au XIX^e siècle, comment on a lutté longtemps, comment on a lutté jusqu'à nos temps pour empêcher la filature et le tissage du coton aux Indes et en Egypte, comment, par tout moyen direct ou indirect, patent ou détourné, on a agi pour empêcher que l'Inde et que l'Egypte ussent donc le moyen de transformer sur leur sol même leurs produits.

Si donc la production, ou la fabrication aux colonies s'est bien heurtée, jusqu'à nos jours, à une opposition délibérée, fut-elle dans la doctrine, elle a gagné pourtant de plus en plus. Il y a eu par conséquent, depuis un siècle ou environ, il y a eu après l'opposition à cette idée, une propagation de cette idée, il y a eu de plus en plus de très nombreux esprits qui ont plaidé pour qu'on favorisât, par différents moyens, la production ou la fabrication aux colonies.

Vauban, déjà, dans cet écrit dont nous savons qu'il le rédigea avant l'année 1707, Vauban déjà voulait qu'on envoyât aux colonies non seulement de ces soldats cultivateurs qu'il proposait, mais aussi et en même temps des hommes de métier, des artisans, et il pensait dès lors que les pays lointains devraient avoir une industrie qui leur ferait, de plus en plus, non seulement nourrir leurs habitants, mais bien vê-

tir leurs habitants, plus amplement, avec le temps, suffir aux principaux besoins des habitants. L'envoi des artisans aux colonies, la colonisation par des gens de métier, c'est l'idée de Vauban, lequel se montra ainsi, me semble-t-il, le précurseur de cette idée de la fabrication industrielle aux colonies.

L'idée n'est formellement exprimée chez nous qu'au 19^e s.

par les Saint-Simoniens.

notamment par Enfantin.

Il faut venir pourtant au XIX^e siècle pour voir chez nous, pour la première fois, se déployer formellement l'idée qu'il y a lieu de promouvoir une industrie proprement dite aux colonies, non seulement une extraction des minerais et des matières, mais une production proprement dite, une fabrication proprement dite.

Et ce fut surtout l'idée qu'ont émise les Saint-Simoniens. S'il y a lieu de leur donner dans cette histoire des idées un rang à part, c'est bien eux surtout qui ont prévu, c'est bien surtout eux qui ont voulu les tout premiers que les empires coloniaux fussent des organismes d'ordre industriel.

Ce qu'ils voulaient, c'était donc promouvoir partout les industries, puisque, pour eux, les industries par tous pays et en tous lieux étaient le signe du progrès, puisque les temps nouveaux étaient pour eux des temps de production et d'organisation, et puisque leurs journaux, leurs principaux journaux s'intitulaient "Le Producteur" et "L'Organisation", l'idée de cette école était par conséquent que l'on devait favoriser partout la production et l'industrie, que le progrès des peuples était bien là surtout et que la civilisation des temps nouveaux serait la civilisation de l'ordre industriel.

Dans le plan des colonies, c'est là l'idée qu'a formulé le principal d'entre eux, et le plus influent, le premier disciple de Saint-Simon, le Père Enfantin, dans deux ouvrages intitulés : "La colonisation de l'Algérie", en 1843, la "Correspondance politique" en 1849. Enfantin fut bien le premier prophète de ce que l'on peut nommer colonialisme industriel, puisque, nous l'allons voir, il veut qu'aux colonies soit déployée, dans tous les sens, avec tous les effets, la mise en valeur des forces productives.

Le but, dit-il, de la nouvelle politique, c'est la mise en valeur du globe tout entier, c'est l'ouverture des travaux de l'ordre pacifique, de ces travaux de l'ordre pacifique qui doivent succéder à ces travaux de l'ordre militaire ou bien guerrier des anciens temps. L'idée d'exploitation du globe entier l'idée de l'industrialisme universel, ou du productivisme universel, c'est bien l'idée inspiratrice des Saint Simoniens, c'est bien l'idée surtout qui vient chez Enfantin favoriser l'impérialisme colonial en

sens d'impérialisme matériel.

Le but de l'expansion, c'est d'exploiter, de féconder le globe tout entier au sens industriel. Développer, dit-il, et non pas posséder, telle est la fin de toute colonisation. Développer et non pas posséder; la colonisation ne peut plus être, en aucun sens, moyen de dominer, moyen de subjuger, l'impérialisme potentiel, ainsi que nous dirions, est du passé, mais ce qu'il faut c'est féconder, autrement dit mettre en valeur. La colonisation du globe, ainsi qu'il dit, ou bien du monde entier, a donc pour rôle et pour motif l'exploitation industrielle au propre sens.

Tel est le but pour Enfantin, mais le moyen c'est bien pour lui non pas la colonisation au sens ancien, non pas la sujétion par la conquête ou bien par la violence, mais c'est l'occupation, ainsi qu'il dit, ou c'est la protection, ainsi qu'il dit aussi, en d'autres mots une domination dans l'intérêt de tous, une domination ayant pour but de féconder et d'exploiter le globe entier pour le profit de tous, pour le profit des dominés, non seulement pour le profit des dominants. Il ne veut plus de militaires, il nous le dit expressément, et c'est ici qu'il est en désaccord avec Bugeaud, il ne veut plus de militaires, il lui paraît que la domination par les guerriers a fait son temps; ce qu'il lui faut c'est une exploitation par les industriels.

La colonisation est donc, pour Enfantin, une industrialisation; elle est autrement dit un instrument par où les peuples progressifs étendront, devront étendre le progrès au sens industriel au globe tout entier. Et quand il projetait le percement de l'Isthme de Suez, ou quand il projetait la construction du chemin de fer de Bagdad, deux prophéties qui, l'une et l'autre, sont aujourd'hui réalisées, il entendait par là marquer comment, par une mise en relation de continent à continent, il voulait promouvoir cette mise en valeur du monde tout entier; ajoutant bien qu'il y avait dans ses idées un fonds, ou un tréfonds de mysticisme et qu'il parlait très volontiers du Doigt de Dieu, ou de la Volonté de Dieu, qui appelait, dit-il, l'Occident vers l'Orient. Non seulement pour lui les grands empires coloniaux avaient cet intérêt de féconder et d'exploiter le globe entier, mais ils avaient aussi cet intérêt de l'ordre spirituel, et non plus matériel, de rapprocher l'Occident de l'Orient, d'apprendre, ou de rapprendre à l'Occident, par ce contact, dit-il, le pouvoir et la foi.

Peu nous importe ici; et ce qui reste bien l'i-

dée de premier plan chez Enfantin, comme chez les Saint Simoniens en général, c'est bien la colonisation représentée comme un productivisme universel, ou comme un industrialisme universel.

Et l'on voit bien ainsi comment l'impérialisme matériel, en se développant et en se transformant, passant de plus en plus de la très vieille idée d'exportation ou de trafic, à une idée d'importation puis de fabrication, comment ainsi l'impérialisme matériel en est venu, de plus en plus, à se fonder sur une idée de l'intérêt universel, comment s'il fut à ce titre de l'ordre national, il est de plus en plus d'ordre international ou d'ordre universel.

Déjà chez Enfantin, nous le voyons expressément, cette expansion des grands empires coloniaux devra avoir pour but la communion universelle; et il voyait surtout dans le Canal de Suez, qu'il annonçait, un instrument pour parvenir à cette communion.

Mais c'est de plus en plus chez tous les défenseurs de cet impérialisme matériel que vient passer au premier plan l'idée de l'intérêt universel. Ainsi déjà chez un Stuart Mill, pour qui le principal profit des colonies c'est bien d'utiliser pour le profit de toutes les nations les instruments et les moyens du monde tout entier, et de nos temps chez les Anglo-Saxons c'est bien l'idée qui reste au premier plan de la nécessité des grands empires coloniaux, de leur légitimité en vue d'un intérêt universel, pour le profit et pour le gain de tous les peuples ou bien de toutes les nations.

Si donc, dit-on, la colonisation doit parvenir à expulser et à exproprier de leurs terroirs inférieurs ceux qu'on a bien nommés peuples incompétents, autrement dit ces peuples qui ne savent point exploiter leur propre terroir, c'est nous dit-on de plus en plus qu'il faut dans l'intérêt du monde tout entier que ces terroirs soient exploités.

C'est déjà, voici un demi-siècle ou environ, un philosophe, Secrétan, écrivain protestant, qui, dans son livre intitulé : "Droits de l'humanité", a affirmé la légitimité d'exproprier les peuples primitifs, peuples incompétents, lesquels ne savent point mettre en valeur leur sol, lesquels, par conséquent, dit-il, n'ont point le droit de le garder, car il ne se peut pas que l'on oppose au droit du monde le droit d'un peuple.

La colonisation, fondée ainsi chez les Anglo-Saxons sur l'intérêt du monde entier et sur le droit du monde entier, la colonisation ayant, par conséquent, un fondement universel et un motif universel, c'est là l'idée où aboutit, en dernier lieu, l'impé-

Du plan national, l'impérialisme matériel passe ainsi sur le plan international.

rialisme matériel.

La volonté de dominer a ses motifs divers, que nous avons énumérés et distingués, et en particulier l'impérialisme matériel, ou bien l'impérialisme temporel a ses aspects qu'il a fallu marquer et séparer peut-être à l'excès, peut-être à l'abus. Et il me semble que maintenant, pour corriger cette impression, il y a lieu de réunir ce que nous séparions, il y a lieu de présenter dans une application concrète un cas vivant, un cas présent d'impérialisme matériel où nous verrons comment un tel état d'esprit est un complexe, ainsi qu'on dit, et où, par conséquent, nous ferons la synthèse, ayant fait tout d'abord l'analyse.

II - La doctrine impérialiste anglo-saxonne.

Elle est, avant tout, recherche du profit.

Au début du XIX^e s. opposition à la colonisation.

Ce cas particulier, ce cas privilégié, il nous sera fourni par la doctrine impérialiste anglo-saxonne. C'est bien, me paraît-il, chez les Anglo-Saxons que nous pouvons trouver la plus forte expression, la plus rude expression des jugements, des sentiments qui constituent l'impérialisme matériel.

C'est à bon droit qu'un auteur a nommé l'Empire britannique "la maison John Bull and C°", car c'est bien là l'esprit animateur de cet impérialisme anglo-saxon que la recherche du profit ou bien du gain. Et cependant, nous le verrons, l'impérialisme anglo-saxon a sa diversité de jugements et sa complexité de sentiments. Nous y découvrirons de très nombreux états d'esprit, nous y retrouverons des moteurs très divers.

Soyons frappés d'abord qu'il n'y a pas un siècle que les théoriciens anglo-saxons étaient des opposants à toute colonisation, et que surtout dans la doctrine libérale, tout au début du XIX^e siècle, c'était en général contre les expansions que l'on plaidait. Ainsi Cobden, en 1835, comme chez nous d'ailleurs au même temps ou à peu près un Jean-Baptiste Say, Cobden était très opposé à l'expansion et à l'exploitation des pays neufs. Il était convaincu de l'inutilité des colonies.

Il a fallu par conséquent dans cet impérialisme anglo-saxon, dont nous allons tracer la progression, il a fallu que l'on partit d'un tel état d'esprit, d'un état d'esprit anti-colonial, pour en venir, de notre temps, à cette idée d'impérialisme universel, dont nous parlions déjà plus haut, qui est chez les Anglais plus accusé, plus dessiné que chez aucun des autres peuples coloniaux.

L'impérialisme matériel anglo-saxon a eu ses fins et ses moyens; il s'est formé ainsi avec le temps, pendant un siècle ou environ, sous deux aspects : l'aspect des fins ou bien des buts, et l'aspect des moyens. Et c'est par là que nous verrons cette

1^o Les fins de l'impérialisme anglo-saxon.
2 fins principales :

a) Nationalisme.

L'impérialisme anglais a pour but l'utilité de la mère patrie.

Ce but est affirmé par Sir John Raffles.

Wakefield,
Butler
Torrens.

diversité, cette complexité de jugements, de sentiments aussi, qui constitue l'impérialisme anglo-saxon.

Les fins, en premier lieu, ce sont deux faits surtout, ou bien deux buts qui se sont dessinés quasi conjointement : nationalisme en premier lieu, plus accusé et plus marqué qu'ailleurs, productivisme aussi plus accusé et plus marqué qu'en les autres pays.

Nationalisme d'abord, puisque c'est bien chez les Anglais qu'on voit le mieux comment l'impérialisme matériel poursuit pour but, cherche pour fin l'utilité de la mère patrie. C'est l'intérêt anglo-saxon qui est ainsi le ressort, le moteur de ces conquêtes coloniales d'Angleterre. Nationalisme matériel, ou bien nationalisme utilitaire, c'est donc chez les Anglo-Saxons le trait le plus marqué de la doctrine impérialiste au sens nouveau.

Dès le début du XIX^e siècle, ce sentiment est bien déduit par un grand colonial, celui qui fut le gouverneur de Malaisie, Sir John Raffles qui, dans un Mémoire de 1808, plaide auprès de la Grande Compagnie des Indes pour qu'elle conservât ses territoires de la Malaisie, qu'elle voulait alors abandonner. Il insistait non seulement sur l'intérêt qu'avait cette conservation de ce pays malais pour la puissance militaire britannique, non seulement sur l'intérêt qu'avait cette conservation pour la route de mer, mais aussi et surtout sur l'intérêt de son exploitation dans l'ordre matériel, pour le progrès industriel de la Grande Bretagne. Nationalisme donc, en tant que c'était bien l'utilité de la mère patrie qui constituait son argument.

Et c'est dans les trente ans qui ont suivi que s'est affirmé chez les Anglais un tel état d'esprit nationaliste en même temps qu'utilitaire, chez Wakefield et chez Butler et chez Torrens, qui ont été alors les grands théoriciens de cette exploitation des pays neufs dans l'intérêt et pour l'utilité de la mère patrie.

Un Wakefield, d'abord, le fondateur du système foncier australien, un Wakefield pour qui la colonisation était un intérêt majeur pour la Grande Bretagne, en tant qu'il y voyait d'abord un instrument pour promouvoir l'augmentation de la population, en tant qu'il y voyait aussi un instrument pour promouvoir l'accroissement de l'industrie ou de la production. Population ou production, nous l'avons vu déjà dans le sens général, ce sont deux des motifs qu'on a fait prévaloir pour justifier les expansions au sens de l'intérêt.

Les deux points de vue des Anglais : populationisme, productivisme.
Pour Butler, 2 avantages de la colonisation :

- pour la consommation.
- pour l'occupation.

Chez Wakefield, cela devint une doctrine ou un système et c'est pour lui un intérêt présent et un besoin majeur pour la Grande Bretagne que d'agrandir ses possessions en territoires éloignés, afin de promouvoir en même temps l'accroissement de la population et de la production. Le populationisme, ainsi que l'on a dit, le populationisme et l'industrialisme, ce sont bien là les points de vue auxquels les écrivains anglais resteront attachés.

Un peu plus tard, c'est Sir Charles Butler, qui a donné à cette idée sa forme la plus accusée, dans un discours fameux qu'il prononça en 1843 devant la Chambre de Commerce. Pour lui la colonisation trouve son intérêt dans les besoins de l'Angleterre, entendons-bien, dans ses besoins de l'ordre matériel, et notamment il a deux avantages, ou deux profits pour la consommation et pour l'occupation.

Pour la consommation, puisque, comme déjà un Adam Smith l'avait marqué, mais en passant, la possession des colonies permet d'accroître la consommation des habitants de l'Angleterre. Et pour l'occupation aussi, puisque, selon Butler, la possession des colonies permet l'occupation des pauvres et des oisifs. N'oublions pas qu'en 1843 s'était posé déjà pour les Anglais ce grand problème des chômeurs, que la révolution industrielle était déjà largement accomplie et que, pour les Anglais, il restera toujours un intérêt de premier plan à l'expansion dans les pays lointains : celui de remédier par là à la misère et au chômage.

Sir Charles Butler prétendait le montrer par le moyen d'un apologue très connu en Angleterre : dans une paroisse, disait-il, sont deux pauvres, un laboureur et un tisserand; tous les deux sont sans ouvrage et par conséquent tous les deux sont à la charge de la paroisse en vertu de la loi des pauvres. L'un d'eux, le laboureur, émigre et va en Australie. Il devient alors un propriétaire ou un possédant et il produit non seulement la quantité de blé et de viande nécessaire à sa propre subsistance, mais encore un excédent de blé et un grand ballot de laine. Il pense alors, par une fiction de l'anecdote, il pense alors à son infortuné compagnon resté en Angleterre, à l'autre pauvre ou à l'autre chômeur et il se dit : "Je vais lui envoyer le ballot de laine avec lequel il me confectionnera des vêtements et je vais lui envoyer le sac de blé avec lequel il se nourrira et se paiera de son travail".

Ainsi dit, ainsi fait; le tisserand peut se remettre à son métier, le tisserand resté en Angleterre cessera donc d'être chômeur, il a désormais le

travail assuré et aussi le salaire assuré.

Voici dès lors, pour le pays, le résultat final au lieu d'avoir deux pauvres à nourrir, il y a deux travailleurs qui sont à même de produire l'un et l'autre et qui peuvent vivre confortablement l'un et l'autre en échangeant tous les produits de leur travail.

Voilà donc formulé, par un homme d'affaires et non à proprement parler par un théoricien, voilà donc formulé l'intérêt national ou l'intérêt anglais. Cet intérêt de l'ordre matériel qu'on a à posséder, qu'on a à exploiter des colonies, consommation en premier lieu, occupation en second lieu, ce sont pour les Anglais les deux besoins ou les deux intérêts.

Torreens voit dans la colonisation un procédé d'accroissement de l'industrie.

Un peu après le célèbre Torreens, l'auteur du fameux Act Torreens, plaidait lui-même pour l'empire. Il y voyait, ainsi que Wakefield et que Butler, un procédé d'accroissement de la consommation, il y voyait surtout un procédé d'accroissement de l'industrie ou d'augmentation de la production, car il était déjà inquiet, comme en ce temps beaucoup d'esprits chez les Anglais, de la surproduction, il craignait à un excès - voici bientôt cent ans passés, - il craignait à un excès de production industrielle et il disait que cet excès ne peut trouver de solution ou de compensation, pour mieux parler, selon la théorie de débouchés, que par l'accroissement du produit agricole.

L'excès de production industrielle en la mère patrie doit donc trouver une compensation dans un excès de production des denrées agricoles, par le moyen de l'expansion de notre empire colonial. Torreens a donc bien vu, voici cent ans passés, que l'expansion pourrait former la solution ou le remède au machinisme, que l'extension ou bien les abus du machinisme pourrait trouver, pour les Anglais au moins, dans le plan national, ou bien plutôt dans le plan impérial, pourrait trouver leur solution par l'extension des possessions lointaines.

C'est donc au point de vue des fins de cet impérialisme anglo-saxon, c'est donc en premier lieu l'idée nationaliste qu'il y a lieu de souligner.

Mais c'est, 2^e, l'idée productiviste, puisque cet intérêt de l'expansion pour la mère patrie, c'est bien surtout pour les Anglais touchant la production qu'il y a lieu de la marquer et l'avantage principal que l'on a donc, pour un Anglais, à posséder des colonies, c'est de pouvoir, sans risque et sans danger, développer la production nationaliste.

Productivisme donc, ou utilitarisme, pour user d'un autre mot, et c'est ici que les Anglais ont appuyé, parfois trop lourdement sur cet aspect bien dé-

b) Productivisme.

fini par nous de cet impérialisme matériel : l'exploitation des pays neufs envisagée non seulement comme un moyen de la prospérité, non seulement comme un moyen de la sécurité, non seulement comme un remède aux maux de l'industrie et aux abus du machinisme, mais aussi et surtout comme un pouvoir et un devoir qui justifie aux yeux de l'Eternel, ou aux yeux du Seigneur, que l'on n'oublie jamais chez les Anglais, qui justifie la colonisation et l'expropriation des peuples inférieurs.

Productivisme donc, c'est bien ici, nous le voyons, une doctrine ou un système, c'est bien la volonté, c'est bien la prétention, comme chez Enfantin, de féconder et d'exploiter le monde entier dans l'intérêt anglais surtout, ainsi qu'il va de soi, dans l'intérêt aussi pourtant des peuples dominés, dans l'intérêt aussi pourtant des peuples inférieurs, dans l'intérêt universel.

Et c'est ici que le productivisme ne se confond nullement avec cet égoïsme ou ce nationalisme des Anglais, productivisme qui, lui-même, peut être analysé en deux idées : l'idée de la domination légitimée par une exploitation des pays neufs, l'idée plus récemment d'obligation ou de devoir moral, qui vient fonder et assurer l'idée de la domination.

Il ne se confond pas avec le nationalisme.

C'est un productivisme non seulement dans l'intérêt anglais, mais, en outre, dans l'intérêt universel.

Idée, en premier lieu, de la domination pour l'intérêt, pour l'intérêt anglais, mais d'autre part aussi, de plus en plus on viendra l'affirmer, pour l'intérêt universel. Ce qui fait dès lors pour les esprits anglais la légitimité de leur domination c'est bien qu'elle a pour but l'exploitation des pays neufs, dans l'intérêt, pour le profit des peuples éloignés.

Idée d'ailleurs très archaïque, si l'on veut bien se souvenir que chez les primitifs, ou bien de nos jours chez les Musulmans, l'occupation du sol, la possession du sol est justifiée précisément par la mise en valeur et qu'en droit musulman le moyen d'acquérir la propriété c'est justement de féconder le sol, c'est-à-dire idée d'exploiter et ici de vivifier la terre morte, ainsi qu'on dit. C'est cette idée que les Anglais ont amplifiée et transposée dans tout le plan de leur impérialisme universel. Domination nécessitée par une exploitation dans l'intérêt anglais, domination légitimée aussi par une exploitation dans l'intérêt universel.

C'est déjà, nous l'avons dit d'un mot, Thomas Morus, l'auteur de l'Utopie, qui en 1516, a affirmé le droit d'exproprier les peuples primitifs pour exploiter leur territoire, aux lieu et place de ces peuples. Et, pour venir à des temps plus récents, c'est Stuart Mill, qui, le premier, a souligné me paraît-il, l'idée de la domination légitimée par une exploitation

des pays neufs.

L'idée, par conséquent, que l'expansion est une affaire, ou bien une entreprise au sens propre du mot, l'idée que l'expansion n'a de valeur, n'a de vertu que par l'exploitation des pays neufs, l'idée qui va bientôt régner du droit et même du devoir à l'expropriation des peuples primitifs, ces incapables ainsi que l'on dira, et ces incompétents, lesquels ne savent point mettre en valeur leur sol et doivent donc passer la main au peuple anglais; domination nécessaire, domination légitimée aussi, domination qui est, dès lors, pour les Anglais depuis longtemps un droit, domination qui maintes fois aussi est un devoir, et c'est ici que vient se profiler l'idée d'obligation, second aspect, ou bien second moment de ce productivisme universel, puisqu'on en est venu bientôt chez les Anglais, voici trente ans surtout, dans le début du siècle où nous parlons, avec Kipling poète impérialisme britannique, a affirmé non seulement le droit, mais le devoir pour l'homme blanc de cultiver et d'exploiter et de civiliser le monde entier.

La domination apparaît, non plus seulement comme un droit, mais aussi comme un devoir.

C'est la doctrine de Kipling : le devoir du blanc de civiliser et d'exploiter.

C'est en l'année 1899 que Rudyard Kipling publia son poème fameux, en sept chapitres, intitulé "La charge du Blanc", la tâche du Blanc, qui est pour lui le vrai devoir de féconder et d'exploiter les territoires éloignés, le vrai devoir, dit-il, de dévouement - le mot est prononcé, du moins chez les Anglais pour la première fois, - un vrai devoir de dévouement puisque l'impérialisme est bien pour l'homme blanc obligation voulue par Dieu, charge et devoir que Dieu lui a donné de cultiver les pays neufs dans l'intérêt universel, de répandre partout prospérité, sécurité, et ainsi donc, au sens anglais du moins, devoir ou charge de civiliser. L'idée ainsi que nous avons trouvée chez Saint-Simon, et mieux chez Enfantin l'idée d'impérialisme économique universel, en tant qu'il est dans l'intérêt universel, l'idée prend chez Kipling un sens nouveau, ou bien un ton nouveau : c'est un saint-simonisme de marchand, puisque, civiliser c'est exploiter, c'est augmenter la production et la consommation dans l'intérêt d'abord du peuple anglais, dans l'intérêt aussi, il le dit bien, des peuples éloignés.

Dans un autre de ses livres, au titre significatif : "Les bâtisseurs de ponts", il montre bien que la tâche du Blanc c'est avant tout mettre en valeur et promouvoir l'augmentation et des denrées et des produits par tout le globe, afin de procurer au monde entier et de donner, par conséquent, aux pays neufs, ainsi qu'aux vieux pays, et le confort et le plaisir de la civilisation lui apparaît comme la propa-

gande du confort et du loisir. Il est aussi pour lui une expansion de la machine, il a des vers lyriques sur cette apparition de la machine et du navire chez les primitifs, ou bien il parle volontiers de cette "harpe d'or" des fils télégraphiques qui répandra partout cette pensée de l'homme blanc.

Il y a, par conséquent, chez un Kipling, non seulement l'impérialisme matériel au sens étroit, non seulement l'idée que l'expansion a pour motif et pour devoir de donner aux peuples la sécurité, mais aussi, d'autre part, l'idée d'obligation ou de devoir moral, l'idée que l'homme blanc n'a pas fini quand il a propagé machines et navires, et qu'il lui faut aussi apprendre aux hommes de couleur la science du confort, la science du loisir, la science du bon avec la science du beau.

Il y a donc chez ce poète impérialiste non seulement une inquiétude économique, qui reste évidemment au premier plan, mais bien aussi une inquiétude éthique et esthétique.

Si ce sont là les fins de cet impérialisme anglo-saxon, nationalisme en premier lieu, productivisme en second lieu, lequel devient aux temps récents et chez certains esprits, productivisme universel, représenté comme un devoir l'ordre moral; quels sont donc, d'autre part, les moyens, ou bien les instruments de cet impérialisme anglo-saxon ? Il en est deux qui le mettent à part, qui sont chez lui mieux déployés, qui sont chez lui plus accusés qu'en bien d'autres pays : l'aristocratisme, le libéralisme.

C'est d'abord et surtout un aristocratisme qui est vraiment au fond de la doctrine impérialiste anglo-saxonne, l'idée chantée sur tous les tons que le pouvoir anglo-saxon donné par Dieu, voulu par Dieu, est un pouvoir de gentlemen, pouvoir par conséquent illimité de dominer, pouvoir incontrôlé de dominer dans l'intérêt anglo-saxon, d'abord, aussi, plus tard, dans l'intérêt universel. La vieille idée du gentleman né pour régner, voué à gouverner, c'est bien l'idée qui continue à inspirer l'impérialisme anglo-saxon. L'Anglo-Saxon, pour lui, est un ruler, celui qui doit régler, celui qui doit régner, et le vieux chant patriotique qui commence ainsi "Rule Britannia", ce chant est bien ancien, puisque nous le savons, il fut chanté pour la première fois en 1740. L'idée par conséquent de gentleman administrateur fait passer déjà dans le plan impérial, et quand tous les Anglais chantaient déjà ce chant fameux qu'ils chantent aujourd'hui toujours : "Grande Bretagne règne sur les mers", c'était la vieille idée du gentleman qu'il étendait, qu'il transposait à tout l'Empire.

2° - Les moyens de l'impérialisme anglo-saxon.
2 Moyens.

a) Aristocratisme.

C'est la vieille idée du gentleman.

2 aspects :

1 - Feudalisme

Si nous cherchons bien, il n'est pas malaisé de découvrir que l'aristocratisme a de vieilles racines dans l'esprit anglais, puisqu'il a pris avec le temps deux formes successives en Angleterre : il fut d'abord la transposition du feudalisme, ainsi qu'on dit là-bas, du feudalisme, autrement dit de l'esprit féodal, puisque le gentleman c'est le prolongement du seigneur féodal. La vieille idée profondément ancrée chez les Anglais de féodalité s'est étendue ainsi à tout l'Empire britannique et c'est jusqu'aujourd'hui l'esprit de féodalité qu'on peut retrouver chez un Kipling.

Le feudalisme est donc le tout premier aspect, dans le plan impérial, de l'aristocratisme britannique et on l'a pu bien voir en relisant ce livre des Tharaud où ils ont brossé très fortement ce portrait d'impérialiste, Dingley, l'illustre écrivain, Dingley qui dit qu'un gentleman doit avoir le cœur dur, que la domination voulue par Dieu à son profit implique donc et justifie des cruautés, dans l'intérêt de l'Angleterre tout d'abord, dans l'intérêt aussi, dans l'intérêt futur des autres peuples éloignés.

Et cette antique tradition, restée vivante de nos jours en Angleterre, la tradition de féodalité, explique donc pourquoi l'impérialisme britannique a pris une vigueur et a gardé une couleur qu'il n'a pas eu dans nos pays, l'idée du gentleman ou bien l'idée du seigneur féodal, qu'un philosophe aussi, Carlyle, a illustrée.

Mais, de notre temps, une autre idée vient renforcer le feudalisme et c'est le darwinisme, car de nos jours, de plus en plus, depuis un demi siècle environ, c'est par Darwin qu'on justifie cet aristocratisme britannique. C'est bien la lutte pour la vie et c'est la survie des plus aptes entre nations qui vient fonder pour les Anglais le droit à la domination.

Toute expansion est un combat, la lutte pour la vie est une loi entre les peuples et l'expansion des grands pays est donc la grande manifestation de cette survie des plus aptes. L'écrivain anglais Darwin a cru démontrer qu'elle était loi de toute vie.

Il y a eu chez les Anglais de très nombreux auteurs qui ont déduit, au point de vue impérialiste, ces applications du darwinisme, et notamment dès 1900, un biologiste des plus connus, Karl Pearson, dans son ouvrage intitulé : "La vie nationale", professait cette idée que l'expansion des grands empires est un progrès en soi, est un progrès au sens vital, en tant qu'elle est l'application des lois de la nature, en tant qu'elle a pour résultat une élimination des peu-

Il explique la vigueur de l'impérialisme anglais.

2 - Darwinisme

C'est la lutte pour la vie qui fonde, pour les Anglais, le droit de dominer.

ples faibles par les peuples forts.

La colonisation peut être donc, ou bien doit être s'il le faut, une élimination, et si des peuples ont survécu en pays éloignés, lesquels ne peuvent point, lesquels ne savent point mettre en valeur leur sol, ce sont les lois de la nature et de la vie qui viennent ordonner leur élimination.

Du feudalisme donc au darwinisme, des traditions de féodalités aux conceptions de la biologie, voilà comment chez les Anglais s'est justifié cet aristocratisme qui est vraiment, dans l'ordre des moyens, aspect fondamental et aspect permanent de cet impérialisme britannique.

Mais il y a, en second lieu, un autre aspect qui est vraiment particulier à cet impérialisme anglais, qui est du moins chez lui plus permanent et plus constant qu'il n'est chez nous : c'est le libéralisme, puisque depuis longtemps, et très longtemps, les écrivains anglais ont pu penser que l'expansion des grands empires coloniaux ne se ferait que par la liberté, et que si la doctrine restrictive ou exclusive a survécu chez nous plus longuement, plus récemment, depuis longtemps déjà chez les Anglais c'est le libéralisme colonial qui vint à l'emporter; surtout depuis que les pays de l'Amérique ont su s'émanciper de la domination anglaise, ce fut pour les Anglais une leçon jamais perdue.

N'oublions pas d'ailleurs, pour l'avoir dit déjà, que l'esprit protestant fut, dans l'empire colonial anglais, un instrument et un moyen de liberté, que les anciens colons chez les Anglais étaient des déportés, étaient des réprouvés qui s'en allaient chercher précisément dans les pays lointains la liberté, et que, par conséquent, déjà le vieux droit colonial était un droit de liberté, que les Quakers, ces fondateurs de la Pensylvanie, étaient des libéraux, que les constitutions des plus anciennes colonies de l'Angleterre étaient constitutions parlementaires, qu'au XVII^e siècle et bien surtout au XVIII^e siècle, les colonies de l'Angleterre avaient des Parlements, des parlements législatifs, qui décidaient sous le veto du roi! C'est dès lors par tradition, nous le voyons, que les Anglais sont libéraux, ainsi que c'est par tradition qu'ils sont dominateurs, qu'ils sont aristocrates.

C'est déjà chez un Bacon, dès le XVI^e siècle, dans cet Essai qu'il publia en 1597, sur les plantations, qu'est professée cette doctrine libérale. Déjà Bacon était un ennemi de ce système restrictif dans l'ordre commercial, lequel régnait alors en Angleterre même, et il pensait que l'expansion n'aurait sa

La colonisation
est donc une
élimination.

b) Libéralisme

C'est par tra-
dition que les
Anglais sont
libéraux.

La doctrine
libérale se
trouve chez
Bacon.

valeur, n'aurait son profit qu'en octroyant aux colonies la liberté des relations dans l'ordre commercial.

Voilà pourquoi chez les Anglais avant chez nous, plus que chez nous, dans la doctrine notamment, s'est instituée depuis longtemps la tradition de liberté, chez Adam Smith surtout, lequel voulait faire du monde en son entier une grande république marchande, lequel voulait expressément que les profits coloniaux fussent fondés sur cette liberté de relations.

C'est pourquoi, non seulement dans la doctrine, mais bien aussi déjà depuis longtemps, depuis un siècle et plus dans la pratique ou dans l'action, la liberté a pu régner chez les Anglais. Voici bientôt cent ans qu'un Parlement proprement dit, qu'un Parlement au sens nouveau, qu'un Parlement législatif doté de pleins pouvoirs fut édicté au Canada.

Libéralisme économique ainsi, libéralisme politique d'autre part, libérialisme en tous les sens, libéralisme en tous les plans, c'est ce qu'on voit chez les Anglais, déjà anciennement, dans la pratique et dans l'action. Ainsi, de plus en plus, a pu gagner chez eux, partout, la législation et l'administration, l'idée que la tutelle coloniale devra céder le pas à une idée de société, que la domination devra céder le pas à une association; entendons bien : association entre colons ou entre Blancs, association des colonies à la mère patrie, non pas association entre colons et indigènes, non pas association entre les Blancs et les gens de couleur, du moins, et c'est beaucoup déjà, association des colonies à la mère patrie, libération des possessions lointaines à l'égard du pouvoir de la Couronne, libération qui, on le sait, n'est nullement réalisée chez nous, car même en Algérie c'est le pouvoir central qui légifère et c'est la France qui toujours donne ses lois à l'Algérie.

Dans la pratique donc, ainsi que dans la théorie, c'est le libéralisme qui a tendu à l'emporter dans l'Empire britannique. Deux idées aujourd'hui y sont de plus en plus au premier plan dans la législation, dans l'administration : le home rule et le self help. Le home rule, autrement dit l'autonomie dans le sens plein et le sens vrai, le droit à la législation par soi, le droit à la législation pour soi. Et le self help, contre poids du home rule : le droit et le devoir de se sauver et de survivre par soi et pour soi, l'interdiction par conséquent de demander à la Couronne des ressources; l'autonomie au sens législatif et au sens politique : home rule, l'autonomie aussi au sens économique et au sens financier : self help.

En sorte que, nous le savons et ce n'est pas le lieu ici d'y insister, le lien qui vit et qui survit

d'Adam Smith.

Ce libéralisme conduit au :

- "home rule" ou autonomie au sens législatif et politique.
- "self help" ou autonomie au sens économique et financier.

Seul, un lien moral ou spirituel survit dans l'Empire britannique.

de notre temps entre tous les pays qui composent l'Empire n'est plus un lien de l'ordre matériel, mais un lien de l'ordre spirituel, un lien moral, un lien de loyalisme et de fidélité envers le roi.

Par ses objets comme par ses moyens, l'impérialisme anglo-saxon est donc, à proprement parler impérialisme matériel. N'oublions pas pourtant que les Anglais, toujours, ont conservé une théologie, ou bien une mystique d'expansion, mystique quant aux fins, mystique aussi quant aux moyens, puisque toujours, pour un Anglais et pour un gentleman, c'est Dieu qui a voulu les fins et les moyens de la domination anglo-saxonne, c'est Dieu qui a voulu l'intérêt national, c'est Dieu qui a voulu l'exploitation du monde entier pour augmenter la production et la consommation, c'est Dieu, Franklin le dit, qui a voulu le confort et le loisir, c'est Dieu qui a donné au monde entier, par les Anglo-Saxons, l'image et le modèle du civilisé, c'est Dieu qui a voulu tous les moyens, même les plus cruels, c'est Dieu qui a voulu cette domination du gentleman.

Et, pour tout bon Anglais, lecteur chaque jour de la Bible, la colonisation, cette expansion par la conquête et par l'exploitation du globe tout entier, n'est autre chose que l'image d'aujourd'hui, une prolongation, une amplification du vieux combat de Jacob et de l'Ange. C'est Kipling aussi qui nous le dit dans un autre de ses chants, un chant intitulé : "Un chant pour les Anglais", c'est en ce chant que nous voyons comment l'impérialisme anglo-saxon est à la fois et de tout temps impérialisme matériel, impérialisme spirituel : nettoyer le monde de l'esprit du mal, mais tracer les routes et bâtir les ponts, - encore ajoute-t-il, et c'est l'impérialisme spirituel, - en donnant la paix aux peuples, faisons savoir au monde entier que nous respectons toujours les ordres du Seigneur.

Chapitre II

LES DEGRES DE LA DOMINATION.

Dans le tableau que nous avons tracé sommairement et amplement en même temps, de la doctrine impérialiste, nous avons pu marquer comment l'autorité ou la paternité qu'exerce un peuple sur un peuple a ses motifs. Mais, d'autre part, nous le savons pour l'avoir dit déjà d'un mot en commençant, cette paternité a ses degrés. Il y a lieu que nous marquions, par

La domination suit une évolution identique à celle de la puissance paternelle.

On passe du pouvoir au devoir.

conséquent, l'évolution de la paternité ou de l'autorité, que nous disions comment cet exercice du pouvoir de peuple à peuple a pu changer d'aspect au cours du temps, et notamment comment s'est produit dans le plan colonial, la même évolution de la puissance paternelle qui s'était déroulée au sein de la famille. Car nous pourrons poursuivre un parallèle quasiment parfait et la puissance paternelle entre nations ou la paternité de peuple à peuple, a bien suivi la même évolution qu'elle a suivie déjà chez les Romains au sein du groupe familial, de l'autorité à l'humanité, de la correction à la protection, autrement dit de l'absolu au relatif et de l'illimité au limité, ou de l'immodéré au modéré, car la puissance paternelle a pu se déployer d'abord dans l'intérêt du possesseur et a bien dû plus tard, de plus en plus se déployer dans l'intérêt du dominé ou du mineur.

Et cette évolution du pouvoir paternel dans les rapports du père au fils, ou bien dans les rapports du dominant au dominé, la même évolution peut donc être exprimée d'un mot : du pouvoir au devoir, pouvoir d'abord pour le pouvoir, et notamment dans ce que j'ai nommé l'impérialisme potentiel, car le pouvoir en soi et le pouvoir pour soi était le but de la domination. Mais c'est de plus en plus, dans les deux plans, non plus pouvoir pour le pouvoir, mais bien pouvoir pour le devoir, autorité-fonction, autorité-mission, puisque de plus en plus, dans le plan familial, dans le plan colonial, l'autorité est exercée dans l'intérêt du dominé ou du mineur, pour le profit et pour le bien, et on dira bientôt parfois pour le bonheur du dominé ou du mineur.

C'est ce que déjà j'ai pu nommer d'un mot paternité-tutelle, et non paternité-pouvoir, ou bien paternité-autorité; paternité qui est de plus en plus non pas comme autrefois un droit de direction quasi-illimité, un droit de correction quasi-illimité, mais bien un droit et un devoir de protection ou de tutelle à proprement parler.

Il y a lieu par conséquent que nous marquions en quelques mots cette transformation, que nous disions comment on est passé, chez nous surtout, de l'absolu au relatif, comment la vieille idée de la paternité qui, si longtemps, a exprimé l'idée d'un droit ou d'un pouvoir proprement dit, en est venue de plus en plus à exprimer l'idée d'une fonction ou d'un devoir; comment, par conséquent, on a passé de cette idée d'autorité à l'idée d'humanité.

Domination toujours, autorité toujours, car il ne s'agit pas dès à présent, quant à présent, d'égalité ou de fraternité, domination toujours, autorité

toujours, mais en tant que devoir et non pas que pouvoir, mais s'exerçant dans l'intérêt, pour le profit, pour le bonheur du dominé, dans l'ordre colonial et du mineur dans l'ordre familial.

Telle est l'évolution, connue en droit privé, de la puissance paternelle, évolution dont nous allons trouver ici, dans l'ordre colonial, le parallèle exactement.

L'idée de la paternité-tutelle a, tout d'abord, besoin d'une définition et on y peut trouver deux éléments constitutifs ou distinctifs : idée d'obligation en premier lieu et de modération en second lieu.

Idée d'abord d'obligation, puisque dans un pareil état d'esprit, c'est le pouvoir conditionné par le devoir, c'est le pouvoir déterminé par le devoir, c'est une autorité qui n'a le droit de s'exercer qu'à cette condition de s'exercer dans l'intérêt du dominé, c'est la tutelle donc, au sens du droit privé, la tutelle qui est bien obligation. L'idée d'autorité s'exerçant donc comme une obligation, c'est là le premier sens, ou le premier aspect de la notion de paternité tutelle. En d'autres mots, pouvoir conditionné, pouvoir sous condition, pouvoir qui ne peut être retenu qu'en tant qu'une fonction, qu'en tant qu'une mission, qu'en tant, par conséquent qu'un instrument ou qu'un moyen, non plus comme une fin ou comme un but, instrument ou moyen devant servir le bien ou le profit ou le bonheur du dominé.

Obligation en premier lieu, pouvoir par conséquent conditionné, mais d'autre part modération en second lieu, autrement dit limitation de cette autorité qui devient un moyen et non plus une fin; pouvoir par conséquent discipliné, pouvoir comme on peut dire aussi subordonné, pouvoir dont l'exerçant, ou bien le disposant n'est pas du tout seul juge, puisqu'il est un moyen et non pas une fin, puisque l'autorité à désormais pour but et le profit et le bonheur du dominé, puisque par conséquent l'autorité peut être contrôlée, doit être contrôlée, ou bien par un pouvoir légal, ou bien du moins par un pouvoir moral, l'autorité toujours sera par conséquent bornée, ou limitée, ou modérée.

Si ce sont là les éléments constitutifs et distinctifs de cette idée de la paternité tutelle, disons aussi d'un mot que cette idée a eu ses précédents, ou ses antécédents, et nous l'avions marqué déjà tout au moins en passant quand nous parlions d'impérialisme spirituel, quand nous parlions aussi d'impérialisme culturel, puisque, dans ces états d'

esprit nous indiquions l'idée d'obligation ou de devoir comme donnée déjà à quelque sens, à quelque degré. Les défenseurs de cet impérialisme spirituel, les avocats de cet impérialisme culturel ont proclamé qu'il y avait pour les dominateurs obligation, ou bien mission, nous le savons, voulue par Dieu, de convertir ou de civiliser.

L'idée, par conséquent, d'obligation, l'idée de condition, l'idée d'imposition, comme on peut dire aussi, d'une mission ou d'un devoir n'était donc point absente absolument du vieil impérialisme de ces temps. Mais notons bien que ce devoir n'était devoir qu'envers soi ou bien qu'envers Dieu, et non à proprement parler devoir envers autrui. C'était pour Dieu, ou bien c'était pour soi qu'on se croyait tenu de convertir ou de civiliser. C'était pour Dieu surtout, puisque presque toujours c'était à la mission voulue par Dieu, donnée par Dieu au peuple élu par Lui, qu'on prétendait. Devoir envers Dieu, devoir envers soi, et non comme aujourd'hui devoir envers autrui, devoir envers le peuple dominé, devoir qui conditionne le pouvoir du dominant, qui légitime le pouvoir du dominant, selon l'idée que désormais le dominant, qui est tuteur et protecteur, aura, en tant que tel, maintes fonctions, maintes missions et maintes obligations envers le dominé.

Si donc, en quelque sens, l'idée d'obligation a eu des précédents ou des antécédents dans l'ancien temps, c'est en un sens tout à fait imparfait, l'idée de ce devoir envers autrui qui est de notre temps, l'idée d'obligation et de modération qui lie le dominant touchant le dominé, cette idée est moderne à coup sûr.

Indiquons aussi comment l'idée de la paternité tutelle ayant ses éléments : obligation, modération, comment elle a aussi ses conséquents; comment, en d'autres mots, l'idée nouvelle a ses effets sui generis, comment l'autorité ou la domination ainsi comprise n'a pas du tout mêmes effets, mêmes vertus qu'avait la vieille autorité illimitée et inconditionnée.

Ces conséquents de la nouvelle idée, ce sont surtout trois faits fondamentaux que nous retrouverons toujours de plus en plus dans les rapports des peuples dominants avec les peuples dominés : en premier lieu législation de la puissance paternelle; en second lieu, du moins avec le temps, libération de la puissance paternelle; en dernier lieu, association à la puissance paternelle.

Législation d'abord de la puissance paternelle, puisque, dans le nouvel état d'esprit, l'autorité

Il ne s'agissait, autrefois, que d'un devoir envers Dieu ou envers soi.

Aujourd'hui, devoir envers autrui.

L'idée d'obligation vis à vis du dominé est moderne.

Les conséquents de la nouvelle idée :

- Législation de la puissance

ce paternelle.

doit être contrôlée et limitée. Nous le savons, en droit privé, l'évolution de la puissance paternelle est en ce sens d'une main-mise du législateur sur ses effets et d'une intervention des magistrats de la cité, ou bien des magistrats de la nation, touchant son étendue et sa vertu, d'une limitation du pouvoir paternel, à Rome notamment, par la cité d'abord et puis, plus tard, par la nation.

La domination doit être contrôlée par l'opinion des autres peuples ou par un pouvoir international.

Législation, par conséquent, de la puissance paternelle, et dans le sens où nous parlons, c'est bien l'idée qui a gagné de plus en plus depuis deux siècles, ou bien trois siècles environ, que la domination doit être contrôlée et régentée, au moins par l'opinion des autres peuples, et aujourd'hui par le pouvoir législatif d'ordre international établi à Genève. Législation au moins par l'opinion, législation au moins qui est limitation, qui est modération du pouvoir dominant.

- Libération de la puissance paternelle.

En second lieu, libération de la puissance paternelle, puisque, dans ce nouvel état d'esprit, - et le parallélisme se poursuit ici exactement - toute puissance paternelle est provisoire et doit finir. Une tutelle est provisoire par définition, elle doit donc finir par la majorité, ou bien par l'émancipation, par le vouloir du père ou celui de la loi. De la même façon, cette paternité au sens nouveau, au sens de protection, au sens d'éducation, qui vient lier dominateur et dominé, cette paternité de plus en plus devra finir. On devra donc envisager, du moins avec le temps en théorie et en fiction, sinon en fait et en réalité, une libération de la puissance paternelle, une émancipation des peuples dominés, lesquels un jour, par la vertu de cette éducation qu'ils ont reçue, pourront être promus au droit, pourront être promus à une autonomie.

- association à la puissance paternelle.

Il y a, enfin, dès à présent, l'association à la puissance paternelle. Quand la paternité devient tutelle et protection, dans l'ordre familial, et quand elle est dès lors l'objet d'une législation, l'objet d'une modération, il y a lieu qu'on associe avec le temps l'enfant à ce pouvoir. Il y a lieu que les enfants, lesquels plus tard seront émancipés, soient préparés, dès à présent, à l'exercice du pouvoir par une association au pouvoir paternel. C'est ce que l'on a vu déjà chez les Romains, ou bien ce que l'on a vu aussi chez nous, dans l'ancien droit. L'association des fils au pouvoir paternel, l'association surtout dans la famille paternelle ou agnatique, dans ces communautés taisibles de notre ancien droit, l'association du fils aîné, l'association du futur héritier, celui qu'on a nommé l'héritier institué, à

l'exercice du pouvoir du paterfamilias.

De la même façon, dans le plan colonial, l'idée de plus en plus s'est esquissée et accusée d'association du peuple dominé à l'exercice du pouvoir du peuple dominant. Association, entendons-le, et incomplète, et imparfaite; association sous la domination ou sous l'autorité, non pas association au sens où aujourd'hui nous entendons ce mot : association d'égalité et de fraternité. Déjà pourtant, en quelque sens, association; association qui peut régner entre les inégaux, association qui peut régner du père au fils ou bien du dominant au dominé. C'est là un des aspects, c'est un des effets de la nouvelle idée de la paternité.

Législation, libération, association, ce sont bien les trois éléments, lesquels ont pu avec le temps et plus ou moins se déployer, et notamment dans nos pays de l'Occident.

J'ai pour propos de suivre en quelques mots, la formation, la progression de ces idées et de montrer comment en Occident, en France notamment, s'est esquissée, puis affirmée l'idée de protection du dominé ou du sujet, comme attribut fondamental de la paternité ou de l'autorité, non plus, encore un coup, la direction illimitée, incontrôlée, non plus la correction intempérée, mais bien la protection représentée comme une obligation d'un père ou bien d'un chef tuteur envers un sujet ou bien un mineur.

2 grands moments dans cette évolution.

A - Idée de protection chrétienne.

Il ne s'agit pas des protestants qui tendent à la libération.

Ils ont répandu l'idée d'humanité.

Il y a eu chez nous deux grands moments de cette évolution, puisque l'idée de protection ou de tutelle a pu être fondée, en premier lieu, sur la notion de chrétienté, en second lieu sur la notion d'humanité. Donc deux moments de cette évolution, selon moi, dessinés : 1° l'idée de protection chrétienne, 2° l'idée de protection humaine.

Parlons d'abord de cette idée de protection chrétienne. Entendons bien que nous prenons ici ce mot "chrétien" au sens surtout de catholique et non, sauf certains cas ou certains pays, au sens de protestant, puisque l'œuvre des protestants, dans la doctrine coloniale, ce fut de promouvoir l'idée d'égalité des droits et non l'idée d'humanité qui ne viendrait que tempérer, qui ne viendrait que modérer une domination ou une autorité. Le rôle donc des protestants ce fut de promouvoir cette libération, ou bien cette émancipation des peuples dominés qui est une des thèses qu'on soutient de notre temps. Mais chez les catholiques, en général, ce fut l'idée d'humanité, ou bien de protection qui domina comme tempérament de la domination, comme tempérament du vieux pouvoir dominateur. Quand nous parlons, dès lors, de

de cette idée de chrétienté, en tant qu'agent ou que moteur de la paternité tutelle, nous l'entendons surtout quant au catholicisme et non quant au protestantisme.

Est-il bien vrai d'ailleurs que les Anciens, et notamment les Grecs, n'aient pas pensé, peut-être obscurément, l'idée de la modération de la puissance paternelle, dans les rapports entre dominateurs et dominés ? Il semble bien que chez les Grecs il y ait eu comme un soupçon de la protestation chrétienne contre l'abus de la domination qui s'est chez nous marqué et accusé, en France notamment, avec la Renaissance, puisque les Grecs ont eu déjà, en quelque sens, non seulement l'idée d'un droit commun entre les Grecs l'idée d'un droit commun spécial aux Grecs, qui régissait par conséquent les relations entre civilisés, de cité à cité, mais ils ont eu aussi l'idée d'un droit des gens, l'idée d'un droit universel, lequel valait dans les rapports entre les Grecs et les Barbares, l'idée de certains droits et de certains devoirs d'ordre moral ou d'ordre naturel, lesquels, en quelque sens, avaient pour but de modérer, avaient pour but de limiter l'autorité ou le pouvoir des Grecs sur les Barbares ? Ainsi l'interdiction de dévaster les biens des peuples asservis, fussent-ils des barbares; ainsi l'interdiction de massacrer les envoyés et les ambassadeurs, l'interdiction de massacrer aussi les hommes sans défense; C'était bien là déjà, et du moins à la fin, dans tout le monde grec, comme un droit naturel, ou comme un droit des gens, qui s'imposait aux relations des Grecs avec les peuples qu'ils nommaient les Barbares.

Ne méprisons donc pas les idées des Anciens, mais marquons cependant que la protection dans nos pays, contre l'abus, ou bien contre l'excès dans la domination a été l'œuvre du christianisme et que chez nous l'idée de protection fut d'abord idée de protection chrétienne.

Cela est vrai dès notre Moyen-Age, et nous avons un écrit singulier, dont on croit bien que son auteur fut inspiré par le roi Charles V, c'est cet écrit intitulé : "Le vrai régime et gouvernement des bergers et bergères, composé par le rustique Jean de Brie, le bon Berger". Cet écrit est daté de 1379 et dans ce livre manuscrit, l'auteur dit que le bon berger a des égards pour son troupeau, qu'il respecte en lui le droit naturel - le mot enfin se trouve écrit en Occident - le droit que la nature a appris et enseigné à toutes les bêtes. Il assure l'obéissance par "correction douce". C'est un appel, par conséquent, à la modération des grands, à la docilité aussi chez

Cette idée apparaît déjà chez les Grecs dans leurs relations avec les barbares.

Apparaît surtout au Moyen Age.

les sujets.

C'est là, si j'ai bien su chercher, c'est là pour la première fois, chez Jean de Brie, interprète et organe du roi Charles V, qu'est affirmée, dans notre science politique, l'idée d'une modération, l'idée que le gouvernement doit s'exercer par la douceur et non pas par la force.

Et nous savons que l'opinion s'était déjà accoutumée à cette idée deux siècles après, ou environ, et que dans le XVI^e siècle, l'idée était déjà assez accoutumée et répandue de la modération qu'il y a lieu de respecter et d'observer dans les rapports avec les gouvernés, dans les rapports par conséquent aussi avec les gouvernés dans pays neufs ou des pays lointains.

Il y avait à Rouen une façon de procession, où l'on montrait, par le moyen de mimeries, de parodies, les grands événements qui s'étaient déroulés, et nous savons qu'une certaine année la procession montrait, parmi les chars qui la formaient, la sphère, ou bien le monde, que plusieurs souverains se disputaient très épiquement, et, dit le chroniqueur, "margouillaient ces pauvres hommes assez rudement". C'était ici une satire par allusion, ou bien par représentation, et l'on voit donc comment, dans l'opinion et pour le peuple, aux yeux de qui se déroulaient ces fêtes, l'idée de la modération était déjà suffisamment accusée pour que cette opinion fut préparée à écouter les grands auteurs dont nous allons parler, à accepter les prédications, les objurgations de ces grands auteurs.

C'est en effet, au XVI^e siècle que s'est fait entendre, toujours pour la première fois, une protestation chrétienne contre tous les abus d'autorité en pays colonial. Voyons comment l'idée d'autorité conçue comme tutelle, ou protection s'est affirmée dans notre pays.

C'est en Espagne tout d'abord que deux grands noms sont à citer : l'évêque de Las Casas et le moine Vitoria.

Bartholomé de Las Casas, né en 1474 et mort en 1566, vécut cinquante années en Amérique, et il y fut évêque de Chiapa. C'est lui vraiment qui le premier, non seulement par sa pensée, mais bien aussi, et bien surtout par son action, a su inaugurer cette protection contre tous les excès de la domination des peuples coloniaux, au nom de cette idée de catholicité.

Las Casas est l'auteur d'un livre publié en 1552, et intitulé : Relation de la destruction des Indiens. Ce livre fut traduit chez nous en 1579, et l'on a publié, au début du siècle dernier, la traduction complète, en deux volumes, des œuvres de l'évêque

L'idée de modération est très répandue au 16^e s.

1^e L'idée de protection chrétienne en Espagne.

1- L'évêque de Las Casas.

Las Casas. Son premier écrit, il le présenta au roi Charles Quint, dès 1542, c'est donc la date, en vérité, la grande date de l'histoire des idées, à quoi il faut fixer cette protestation contre les cruautés des Espagnols en Amérique. Nous voyons ainsi comment l'idée de protestation chrétienne a été initiée par les grands ordres religieux, puisque Bartholomé de Las Casas, avant qu'il fût évêque, était un religieux, ainsi que Vitoria. C'est cette action dans l'ordre spirituel des ordres religieux, que nous trouvons déjà et que plus tard, maintes et maintes fois nous aurons bien à retrouver.

Considérons ainsi sommairement l'œuvre de Las Casas, dans sa pensée d'abord, et puis dans son action puisque, dans ces deux plans, le plan de la pensée et le plan de l'action, il fut, le tout premier initiateur de cette protection chrétienne ayant à s'exercer dans l'intérêt des naturels, pour le bonheur des naturels.

a) Contestation du droit à la conquête.

C'est la pensée de Las Casas que de déployer la contestation de ce fameux droit que prétendaient les conquérants, du droit à la conquête et à l'occupation dont nous avons parlé, du droit prôné par les tenants du vieil impérialisme matériel. Il développait de très nombreux motifs ou arguments de droit dans son ouvrage, il les développait subtilement et âprement en même temps, pour établir qu'il n'y a pas de droit à la conquête, que la conquête donc ne peut se justifier et se légitimer que par le profit ou par le bonheur du peuple soumis. Il ne craignait pas de proposer à Charles Quint, monarque tout puissant, de rétablir l'Inka dans sa principauté, de restituer au souverain qui régnait autrefois le droit que l'empereur lui avait donc nié sans légitimité.

Il développe l'idée que la conquête ne peut se légitimer que par le bonheur du peuple soumis.

b) Protestations contre les abus de la conquête.

Contestation du droit à la conquête, c'est le premier aspect, l'aspect à proprement parler intellectuel, ou rationnel de la pensée de Las Casas, l'aspect juriste, ainsi qu'on pourrait dire aussi. Mais il y a, et d'autre part, un autre aspect, l'aspect humain, l'aspect social, non plus contestation de droit, mais protestation contre les abus, protestation violente maintes fois dans ses écrits, et même dans ses dits, contre les cruautés des conquérants, protestation que l'on a pu trouver, et à bon droit, exagérée contre les faits et gestes d'un Pizarre et d'un Cortez.

C'est donc ici l'initiation ou l'invention de la critique des abus aux colonies, de ce combat contre les cruautés des conquérants, combat qui ne va plus cesser jusqu'à nos jours. Protestation de Las Casas qu'il put porter au pied même du trône, puisque devant le roi il n'a pas craint d'entrer en discussion ouverte

Controverse
avec Sepulveda.

et en contestation publique avec les défenseurs du vieil impérialisme intempéré, avec Sepulveda, théologien qui défendait le droit à la conquête, théologien avec lequel l'évêque Las Casas put soutenir en 1560 une controverse restée très fameuse, controverse où les chroniqueurs nous ont rapporté que Las Casas, par l'éloquence avait eu la victoire et que dans sa contestation du droit, sa protestation contre les cruautés et les abus avaient pu l'emporter dans l'opinion des courtisans.

Las Casas
fut aussi une
homme d'ac-
tion.

Si la pensée de Las Casas a pu marquer ainsi une très grande nouveauté, il en fut, d'autre part, semblablement de son action, car Las Casas fut un homme d'action; il fut, en quelque sens, le tout premier réformateur de la législation des Indes. Dès l'an 1515 il faisait un voyage à Séville, il obtenait une audience du roi, devant lequel il présentait éloquemment une protestation des plus hardies contre les cruautés des conquérants, contre la destruction, disait-il des Indiens, par les abus des conquérants, au nom de l'équité, et au nom aussi de la chrétienté, car déjà chez lui les deux idées sont confondues, l'idée de chrétienté et l'idée d'équité, l'idée en un seul mot d'humanité, ce sont bien là pour lui les deux motifs de sa protestation. Il insistait, dans sa déclaration, sur la bonté des naturels, il professait, par conséquent, en pleine cour, devant ces raffinés, la théorie du bon sauvage, ou bien la théorie de l'homme de nature, vertueux et heureux. Il affirmait que les Indiens avaient été, avant l'occupation des Espagnols, un peuple immense, un peuple infiniment nombreux et que les conquérants avaient détruit, en quelques années, par leurs abus et par leurs cruautés. Il insistait aussi sur cette obligation de convertir les naturels du Nouveau Monde par la douceur et non pas par la force.

Il fit plus tard un deuxième voyage, au cours duquel il appuya, devant la Cour, sur ces idées, au cours duquel aussi, disons-le bien, pour soulager ses chers Indiens, il eut l'idée d'organiser vers l'Amérique, la traite des nègres. C'est lui qui proposa au grand conseil des Indes d'envoyer vers le Nouveau Monde des travailleurs noirs, afin de mettre un terme à ces excès d'exploitation auxquels étaient soumis les travailleurs indiens.

Il ne songe nul-
lement à libé-
rer les naturels,
mais seulement
à modérer la
domination.

Las Casas était donc de son temps; il ne songeait aucunement à libérer et à émanciper les naturels de tous pays et de tous continents. Ce qu'il voulait, c'était par la modération des cruautés et des abus, c'était améliorer et c'était tempérer, dans la domination et sous l'autorité, le sort des naturels du Nouveau

Monde.

II - François de Vitoria.

L'œuvre de Vitoria est une œuvre de pensée et non d'action.

2 idées :

a) Contestation du droit d'occupation.

Il affirme le droit des indigènes à la propriété du sol.

François de Vitoria est aussi de son temps, il ne faut pas chercher en lui, non plus que nous l'avons trouvé chez Las Casas, l'idée de l'émancipation ou bien de la libération des naturels. Mais on y peut trouver des apostrophes éloquentes pour l'amélioration des indigènes au Nouveau Monde. François de Vitoria, qui n'allait point au Nouveau Monde, qui vécut en Espagne, publia en 1575 un livre dans lequel nous pouvons trouver deux traités sur les Indes, dont l'un au moins est traduit en Français, par M. Vanderpol. L'œuvre de Vitoria est donc une œuvre de pensée et non d'action; il faut chercher chez lui une protestation de l'ordre intellectuel contre les cruautés et les abus du Nouveau Monde. C'est lui pourtant, en tant que Professeur de droit, qui a marqué plus fortement que n'avait fait l'évêque Las Casas, les fondements de droit de cet esprit nouveau, où la paternité devient motif et justification de la domination ou de l'autorité.

Chez Vitoria, nous trouverons ainsi deux idées principales : contestation d'abord du droit d'occupation des conquérants, contestation que nous avons trouvée déjà chez Las Casas, mais qui, chez Vitoria, est mieux développée, mieux illustrée qu'elle ne l'est chez Las Casas - affirmation du droit des indigènes à la propriété du sol, et prétention pour eux d'un droit au sol illimité et inconditionné, d'un droit au sol contre lequel, par conséquent, ne prévaut pas et ne peut prévaloir le droit des conquérants.

C'est par des arguments multipliés quasi à l'infini que Vitoria a affirmé cette propriété illimitée des premiers occupants, ce droit incontestable à occuper le sol, ce droit qui ne peut donc, par conséquent, être détruit par aucun droit des conquérants. C'est à ce propos que nous trouvons chez lui maintes prosopopées, très éloquentes quelquefois, contre l'orgueil des princes, fondateurs d'empires.

Si c'est au nom de cette idée de chrétienté que Vitoria est l'avocat des naturels contre les conquérants, c'est que pour lui, théologien, l'idée de chrétienté contient surtout l'idée d'humilité, que la chrétienté c'est l'humilité et que les conquérants étant des orgueilleux, les rois et empereurs de tous les temps agissant par orgueil, détruisant par orgueil, ceux-là sont des pêcheurs au nom de cette humilité qui est l'essence de la chrétienté. Le point de vue de Vitoria est donc ainsi profondément, intimement un point de vue chrétien.

b) limitation du droit à gouverner.

Il invoque l'argument de liberté.

Il invoque aussi le devoir de conversion.

Contestation du droit à posséder les pays neufs, mais d'autre part, chez Vitoria - c'est le second aspect que j'annonçais de sa pensée - limitation du droit à gouverner, limitation du droit à régenter et à administrer les pays neufs. Non seulement, par conséquent, il contestait le droit d'occupation, mais il limitait ou il restreignait ce qu'on peut nommer le droit à la législation, ou bien le droit à la juridiction; cela en se fondant sur certains arguments qui sont aussi des arguments de droit, car Vitoria est un juriste, s'il est un chrétien. Et l'argument d'abord de liberté, argument selon quoi tout homme ayant un droit tiré de la nature, autrement dit voulu par Dieu, donné par Dieu, tout homme a donc aussi des libertés qu'on ne saurait jamais en droit violer, liberté de vivre en son territoire, liberté de se gouverner, liberté de s'administrer, libertés qui ne sont proprement limitées que par les libertés des autres hommes ou par les libertés des autres peuples. C'est ainsi, pour Vitoria, que les sauvages auraient bien tort s'ils empêchaient les conquérants, par la violence, de pénétrer ou de passer, c'est un droit naturel pour tous les hommes de transiter en un pays, fût-il lointain, de trafiquer, de commercer en un pays fût-il lointain. Les naturels devront, ainsi que l'on eût dit plus tard "laisser passer et laisser faire" les Européens; mais rien de plus, et les Européens ne sont donc pas fondés, selon notre théologien, à imposer aux naturels l'occupation de leur terroir, à imposer aux naturels la législation de leur terroir. La liberté des naturels du Nouveau Monde, le droit que Dieu a conféré à tous les hommes, ce droit ou bien cette liberté qui vient limiter notre législation en pays neufs.

Mais Vitoria, s'il est juriste donc, est bien surtout chrétien et la limitation pour autrui du droit à gouverner, n'empêche pas l'obligation pour tous les conquérants de convertir les naturels à notre foi. Devoir de conversion, c'est un devoir que Vitoria ainsi que Las Casas ne manque pas de reconnaître aux conquérants, et Vitoria reste dès lors, en quelque sens, tenant très convaincu, tenant très obstiné du vieil impérialisme spirituel. Il faut d'abord, dit-il, tenter les naturels par la persuasion, il faut prêcher, il faut endoctriner, il faut user de la modération pour convertir les naturels. Mais s'il ne suffit point et si les naturels, par leur obstination, viennent à résister à ces efforts de conversion, on a alors, dit-il, le droit et le devoir d'agir par force. Il faut, par conséquent, que l'on poursuive la conquête spirituelle et la limitation du droit à la législa-

lation ou la limitation du droit à la juridiction, n'empêche pas chez Vitoria, qu'ait donc ainsi duré, et perduré profondément le vieil impérialisme spirituel et conquérant.

Par Las Casas dans le domaine de l'action, par Vitoria dans le domaine du raisonnement, la jeune idée de protection au sens chrétien, a donc gagné les Espagnols. Ce fut si vrai qu'en 1543 déjà l'empereur Charles Quint promulguait ce qu'on a nommé les "lois nouvelles", et par ces ordonnances il imposait aux Espagnols, en Amérique, une législation plus tempérée et plus humaine à l'égard des Indiens. Il défendait de leur donner le fouet, il défendait de séparer les deux époux dans le travail, ainsi que l'on faisait très fréquemment, il demandait - les mots sont dans le texte même de ses ordonnances, - il demandait "que l'on eût soin" des indigènes ou des Indiens, il demandait ainsi avant le mot, qu'on ménageât qu'on protégeât, les indigènes. Mais s'il est vrai que ces nouvelles lois n'ont pas été observées autant qu'on veut, il est bien vrai aussi que dans la loi avait passé pour la première fois l'idée de la modération, et autrement dit l'idée d'humanité.

Bien mieux, chez les conquérants considérés comme les plus cruels, comme maintes fois nous le trouvons dans les Mémoires de Fernand Cortez, grand destructeur, grand massacreur, il est dit une fois qu'il faudrait "gagner l'amitié" des indigènes. Donc lui-même a reconnu, au moins pour une fois, qu'il y avait un idéal d'ordre moral et d'ordre naturel, auquel les conquérants eussent dû se conformer.

2° L'idée de protection chrétienne en France.

Lescarbot.

Si donc les Espagnols ont pu, les tout premiers, former cet idéal de protection, ce sont plus tard, je le dirai sommairement, en quelques mots, ce sont bien les Français qui ont développé cet idéal. Dans les débuts du XVII^e siècle, il y a eu chez nous plusieurs auteurs qui, inspirés très vraisemblablement par Las Casas et Vitoria, ont affirmé aussi l'obligation de ménager les naturels, l'obligation de tempérer l'autorité au nom des règles et des principes de la chrétienté. Ainsi, un Lescarbot, cet avocat-aventurier qui alla au Brésil en l'an 1612 et qui, dans le récit de son voyage, écrit qu'il faut humainement traiter les indigènes, humainement traiter les naturels. Le mot "humanité" est donc écrit chez nous, semble-t-il, pour la première fois. Humainement traiter les indigènes : entendons-bien, dit-il, pour le motif chrétien, en tant qu'ils sont créatures de Dieu en tant que donc la règle du chrétien oblige à leur respect.

C'est plus tard, trois ans après, en l'an 1615,

Montchrestien.

le grand économiste Montchrestien, impérialiste s'il en fut, et partisan, nous le savons, de la domination, qui a écrit aussi, en un passage de son livre, qu'il faut humainement traiter les naturels, qu'il faut les conquérir, qu'il faut les éduquer par la douceur, toujours pour le motif chrétien.

Le Père Du Tertre.

Et cinquante ans après, pour ne donner qu'un autre témoignage, c'est le grand historien de nos îles

Antilles, le Père Du Tertre, qui, dans son grand ouvrage, a insisté tout le premier, très amplement, très longuement et non plus en passant, et non plus d'un seul mot, comme l'avaient fait un Escarbeau ou bien un Montchrestien, Du Tertre a insisté sur la nécessité et sur l'obligation de ménager les naturels, de respecter les naturels, de les traiter humainement et de lier ainsi étroitement la chrétienté avec l'humanité.

Voilà comment a pu chez nous se déployer dès le début du XVII^e siècle, une protestation au sens chrétien. Et quand plus tard notre Joseph de Maistre, énergumène de l'autorité, parlera cependant pour les stigmatiser de ces "brigands européens" qui ont conquis le Nouveau Monde, il ne fera que rafraîchir et que renouveler la protestation du XVI^e siècle.

Après l'idée de protection fondée sur le motif de chrétienté, on est venu à une idée de protection fondée sur un motif d'humanité, et c'est ainsi la protection humaine dont il faut parler, après la protection chrétienne; en d'autres mots, l'idée qu'il y a lieu de protéger les naturels et d'éduquer les naturels pour leur profit, pour leur bonheur et en vertu des intérêts, ou bien des droits que vient leur conférer l'humanité. Car il y a ici toujours deux plans : le plan de l'intérêt en premier lieu, le plan du sentiment en second lieu.

Les défenseurs de cette idée de la paternité-tutelle, ou bien de la paternité-obligation, se sont fondés ou sur l'intérêt, ou plus souvent sur le sentiment. C'est pour l'utilité ou c'est pour l'équité qu'ils ont plaidé, pour les obligations que l'on prétend de plus en plus donner aux dominants touchant les dominés.

C'est donc comme un impérialisme tout nouveau qui s'est formé en Occident depuis deux siècles, ou bien trois siècles, c'est donc comme un impérialisme paternel qui est venu donner aux dominants une mission ou un devoir touchant les dominés, non plus de par l'idée de chrétienté, mais bien de par l'idée d'humanité.

C'est ici qu'a pu venir se déployer, dès les débuts de cet état d'esprit, et au XVI^e siècle nota-

B - L'idée de protection humaine.

C'est en vertu de cette idée

ju'au 16° s. on élénonce les abus aux colonies.

De la critique de l'abus des droit, on passe à la critique des droits.

2 moments :

les précurseurs

les fondateurs.

1° Les précurseurs.

C'est l'idée d'humanité et

ment, une critique des abus aux colonies, critique des abus que nous avons trouvée déjà chez un Las Casas, chez un Vitoria, mais qui devient à proprement parler critique au sens du droit, critique ayant pour but une démonstration des droits humains des indigènes à l'encontre des dominants.

Critique des abus qui amènera très tôt, presque insensiblement à une autre critique : la critique des droits. Car on en vient, par une pente naturelle, à critiquer les droits, quand on a critiqué l'abus des droits. Autrement dit on en vient bien à critiquer les fins quand on a critiqué les moyens.

Voilà comment tout cet état d'esprit que nous allons dépeindre en quelques mots, peut ménager la transition avec d'autres états d'esprit, avec l'état d'esprit surtout de ceux qui prétendront plus récemment que la domination et que l'exploitation des pays neufs n'est point fondée en droit, qu'il y a lieu, par conséquent, dans le futur sinon dans le présent, à restituer aux dominés l'autonomie, à leur donner la liberté, et que par conséquent cette critique des abus doit bien se prolonger en la critique des motifs ou bien des droits.

L'idée de protection d'humanité, ou de protestation d'humanité a en soi-même deux moments jusqu'à nos jours : il y a eu d'abord les précurseurs qui, au XV° siècle et bien plutôt au XVII°, ont affirmé les droits des naturels, ont protesté contre l'excès de notre domination au nom de cette idée d'humanité.

Il y a eu plus tard les fondateurs, après les précurseurs, au XVIII° siècle notamment, il y a eu des écrivains, il y a eu aussi des politiques qui ont non seulement développé et amplifié cette protestation contre l'abus de notre domination au nom des droits naturels, mais qui aussi ont pu déjà mettre en action, faire passer dans la réalité de notre politique coloniale les idées nouvelles.

Considérons ainsi : 1° les précurseurs, 2° les fondateurs de cette idée de paternité tutelle, ou bien de paternité mission fondée sur le motif d'humanité.

Les précurseurs, q'ont été ceux, chez nous surtout, qui ont pour la première fois, dès le XVI° siècle, mené le combat contre les abus, au nom des droits humains des naturels, au nom par conséquent de ces obligations d'ordre moral qui doivent incomber aux conquérants, qui doivent incomber aux dominants, sans que de plus en plus l'idée de chrétienté demeure au premier plan.

Non pas que chez certains de ces auteurs dont nous allons parler, l'idée de chrétienté soit effa-

et non plus de chrétienté qui est au premier plan.

cée ou périmee, et tant s'en faut, mais désormais elle n'est plus au premier plan et c'est l'idée d'humanité, et c'est l'idée de droit humain, de droit commun à tout être humain qui vient fonder cette protestation des précurseurs contre les cruautés des expansions de l'ancien temps.

Et au XVI^e siècle notamment deux noms, et deux grands noms doivent être cités : celui de Rabelais et celui de Montaigne, car ce sont là vraiment les précurseurs et les initiateurs de cette idée d'éducation, de cette idée d'association déjà aussi des naturels aux conquérants fondée sur le devoir moral d'humanité.

Rabelais.

Rabelais déjà, dans le troisième livre de Pantagruel, lequel fut publié en 1546, Rabelais a conté comment les Utopiens fondaient leurs colonies : Les femmes d'Utopie, dit-il, étaient fécondes à l'excès ; il fallut donc qu'un jour le roi Pantagruel portât en Dipsodie, pays lointain, une première colonie, avec, dit-il, des professeurs de toutes sciences pour ledit pays rafraîchir, peupler et orner. Peupler, donc mais aussi orner. Et il insiste bien pour que les occupants, lesquels s'établiront, il le faudrait, sans coup férir, traitent les naturels avec douceur. Et il faudrait, dit-il, qu'un jour advint où les Dipso-des - autrement dit les dominés - viennent à regretter de n'avoir pas connu plus tôt la renommée du roi Pantagruel !

Il faut, par conséquent, que les Dipso-des soient contents des Utopiens ; il faut que les Dipso-des soient heureux des Utopiens, c'est bien là la formule de Pantagruel et c'est, le crois, dans nos écrits français, la première expression de cette idée laïcisée d'humanité.

Mais c'est Montaigne bien plus amplement, dans ses Essais, publiés en l'année 1580, qui a, à proprement parler, développé l'idée d'humanité et affirmé diversement, en plusieurs passages de ses Essais, l'obligation pour les dominateurs de se servir de la douceur touchant les dominés, et notamment, dans deux passages principaux, pour n'en point citer d'autre.

Tout d'abord, au Livre 1er, le Chapitre 30, intitulé "Des cannibales" chapitre dans lequel ce grand sceptique n'a pas craint de démontrer, avant bien d'autres, la relativité et l'instabilité de cette idée de civilisation. Il n'y a pas, dit-il, de plus civilisés, de moins civilisés, chacun appelle barbarie ce qui n'est pas son usage ; mais si nous sommes supérieurs aux indigènes d'Amérique c'est en malice et non pas en sagesse. Voilà déjà formellement l'aveu

Il émet l'idée de relativité et d'instabilité de la civilisation.

du conquérant, l'aveu que la domination n'est pas fondée sur une supériorité de civilisation en soi, ainsi que le voulait, nous l'avons vu, l'impérialisme culturel, l'affirmation que chaque peuple, fut-il primitif, a bien sa civilisation et qu'une civilisation en vaut une autre.

C'est au Livre III chapitre 6, intitulé "Des coches" que Montaigne a tiré la conclusion de cette affirmation touchant la relativité des civilisations, qui, ainsi, conduisait à dénier le droit aux conquérants de se parer toujours, de se parer partout de cette supériorité qu'ils prétendaient de civilisation. Au chapitre des Coches, il n'a pas craint de dénoncer, et en y insistant, tous les abus, toutes les cruautés des Espagnols en Amérique, et il ajoute à ce propos : Nous eussions dû "pratiquer ce monde enfant par justice et bonté" nous eussions dû aussi "doucement polir et défricher ce qu'il a de sauvage". Par justice et bonté, mais par douceur aussi, et c'est par conséquent l'idée de la douceur, autrement dit, que nous appellerions l'idée d'humanité, qui a trouvé ici pour la première fois, très amplement du moins, son expression.

C'est bien chez nous un Rabelais et un Montaigne en même temps qu'un Vitoria, en même temps ou à peu près qu'un Las Casas, puisque les dates coïncident presque exactement, c'est bien chez eux que s'est montrée, laïcisée, la vieille idée de la douceur que l'on avait fondée alors sur un motif de religion; l'idée d'humanité en soi, l'idée d'obligation des hommes envers les hommes, l'idée que tous les naturels de ces pays lointains, étant dotés d'humanité, ayant en eux l'humanité, ont donc par là des droits touchant les conquérants et que les conquérants sont donc tenus de les traiter avec bonté, de les traiter avec douceur, de pratiquer ce monde enfant par la justice ou bien par l'équité et qu'ils sont tenus aussi de contenter les dominés et, du moins s'il se peut, de faire leur bonheur.

Chez ces deux grands esprits s'est donc formée et dessinée très clairement, pour la première fois, l'idée d'obligation des conquérants à l'égard des conquises, fondée sur un motif d'humanité.

Ils ont eu déjà, dans leur temps, des échos, ils n'ont pas été seuls et ils ne sont aucunement demeurés seuls. Il y a eu des chroniqueurs et des poètes qui, après eux, ont su marquer aussi comme un devoir moral qu'il y a lieu de pratiquer les naturels avec bonté.

Ainsi Ronsard, dans son "Discours contre fortune" lequel parlant aux conquérants de l'Amérique leur

On trouve chez eux l'idée d'humanité laïcisée.

Ronsard.

dit : "d'ôter ce dur licol", qu'ils ont passé au cou des naturels.

Brantôme.

Ainsi Brantôme, lequel demande aussi qu'on traite avec bonté et avec équité les naturels, ainsi en Angleterre aussi le Chancelier Bacon, dont j'ai déjà parlé, lequel requiert que tous les naturels, dit-il, "soient l'objet d'un traitement équitable". C'est bien, pour la première fois, chez un écrivain proprement colonial, non plus chez un littérateur ou chez un moraliste qu'est née l'obligation de pratiquer les naturels avec justice ou avec équité.

L'idée d'humanité passe dans la pratique au 17^e s.

Mais si nous en venons au siècle suivant, nous verrons bien déjà comment, chez nous surtout, l'idée d'humanité a pu passer dans la pratique et dans l'action. Il y a eu alors sous le Grand Roi, non seulement des écrivains qui, à leur tour ont défendu, mais plus ou moins éloquemment et plus ou moins obscurément, l'idée de Rabelais et de Montaigne, mais aussi et surtout il a pu se trouver de grands hommes d'action qui ont réalisé déjà la protection des naturels, fondée sur le motif d'humanité.

Dès 1623, nous voyons déjà Emeric La Croix, écrivain longtemps oublié, redevenu de nos jours très fameux parce qu'il était un précurseur ou un annonciateur de la Société entre les nations, Emeric La Croix qui publia, en cette année 1623, le livre intitulé "Nouveau Cynée", ouvrage dans lequel il proposait déjà la colonisation d'Alger. Mais dans quel but ? D'abord, il va de soi, de mettre fin, à ces expéditions et à ces pirateries des Barbaresques; mais aussi, dit-il, d'adoucir les habitants après leur soumission et de leur enseigner la paix, autrement dit de pacifier les terres du Maghreb et de civiliser les terres du Maghreb.

Cet Emeric La Croix n'est donc aucunement un défenseur, ou bien un avocat des conquérants; s'il veut, trois siècles avant son temps, l'occupation d'Alger, c'est bien d'abord pour un motif de sécurité, mais aussi pour un motif d'humanité, pour adoucir les habitants, leur enseigner la paix et transplanter par conséquent dans ces pays la civilisation du roi. La terre, ajoute-t-il, est en réalité commune à tous, le droit des conquérants ne peut être fondé que sur les avantages qu'ils sauront donner à ceux qui seront leurs sujets.

Chez cet auteur, par conséquent, qui fut déjà dans son temps oublié, l'idée de conquérir et le projet de conquérir est associé étroitement à cette idée de civiliser, de moraliser et de pacifier.

La Compagnie

des Indes Orientales

Mais voici qu'en 1664 fut fondée la Compagnie des Indes Orientales et Occidentales pour l'exploit-

tales et Occidentales.

tation de Madagascar, et un auteur dénommé Charpentier fut chargé par le roi, et selon ses idées, de rédiger un prospectus pour la publicité de cette Compagnie des Indes Orientales et Occidentales. L'auteur du prospectus est donc, insistons-y, le truchement du roi, et ce sont bien les vues du grand roi que nous allons trouver dans ce prospectus et dans le règlement, ou dans le statut qui fut élaboré pour cette compagnie.

Nous pouvons lire dans le prospectus touchant les indigènes de Madagascar, que Louis XIV a exigé qu'on les gouverne "doucement", c'est bien toujours et sous l'impression évidemment du grand Montaigne, que ce mot de "douceur" est revenu ici. Qu'on les gouverne doucement et qu'on les administre par douceur et non du tout, comme autrefois, par cruauté.

Mais dans le règlement surtout, ou bien dans le statut de cette compagnie, bien mieux que dans le prospectus, statut en treize articles, rédigé aussi par cet avocat nommé Charpentier, on voit comment le roi se fait le défenseur de cette idée d'humanité touchant les naturels. Et c'est ainsi que, dans l'article 7 de ce statut, il faut qu'aucun tort ne soit jamais fait aux premiers habitants, qu'on les traite "avec équité et avec justice", non seulement par la douceur, par conséquent, mais bien aussi par l'équité.

C'est donc l'idée d'humanité envisagée comme un devoir, c'est donc la règle de moralité qui, par la volonté du roi vient pénétrer dans les rapports entre dominateurs et dominés.

Pour assurer l'exécution du règlement, car Louis XIV était homme d'action, on a pensé à des moyens, on a pensé à des sanctions, on a voulu surtout donner aux naturels une facilité pour s'assurer de leur exécution, et c'est ainsi que le statut a ordonné qu'il serait affiché dans la Grande Ile, où dans l'Ile Dauphine, ainsi que l'on disait alors, non seulement dans la langue français, mais aussi "dans la langue du pays". L'intention était là : le roi voulait que tous les habitants eussent donc le moyen de vérifier, de contrôler l'exécution de ce statut et c'est pourquoi il ordonnait que ce statut fût affiché.

Un peu plus loin il dit aussi, ou Charpentier pour lui, qu'il faut traiter les habitants "avec humanité et avec tendresse". Je crois bien que c'est là le premier texte, en vérité, où nous puissions trouver le mot d'humanité. La chose, ou bien l'idée, était déjà, nous l'avons vu, chez Rabelais et chez Montaigne et chez La Croix, le mot nous apparaît pour la première fois, tout au moins dans un texte légal,

Le mot "humanité" apparaît pour la première fois en 1664

tout à la fin du règlement de 1664 élaboré pour cette Compagnie des Indes.

Ramenons donc au jour, très justement me paraît-il, pour un instant, le nom de Charpentier, en y liant le nom du Roi qui fut, non seulement l'inspirateur mais bien le dictateur, en tous les sens du mot, du règlement de 1664.

Vauban qui vint un peu après a exigé aussi, en un passage de l'écrit dont j'ai parlé et qui est antérieur à l'année 1707, date à laquelle il mourut, Vauban a exigé aussi "une moralité sévère" pour les conquérants, l'idée, par conséquent, avait déjà fait son chemin et des esprits, très peu nombreux, mais non pas isolés, s'étaient trouvés déjà par conséquent, qui proclamaient comme un devoir d'humanité et de moralité dans les rapports des dominants avec les dominés.

Qu'on ne doit pas surpris dès lors que les commentateurs de droit, qui viennent les derniers presque toujours, aient pu, dès le début du XVIII^e siècle, inscrire en leurs textes, la doctrine. Et notamment chez Puffendorf, disciple de Grotius, auteur de ce traité : "Droit de la guerre et de la paix", qui fut traduit chez nous en l'année 1731, au Chapitre 3 du Livre 1er, a proclamé l'obligation pour tous les conquérants de respecter les droits des naturels.

Il va même plus loin, - ainsi que font très volontiers tous les commentateurs : venus plus tard, ils vont plus loin, - il ne craint pas de contester en soi et dans son fond le droit de conquérir, le droit de subjuger. Il tire donc la déduction de cette idée de relativité des civilisations, que Montaigne déjà avait su illustrer, et il dit donc qu'au fond du droit il ne voit pas du tout comment on peut fonder la faculté de conquérir, la faculté de subjuger. Du moins, ajoute-t-il, que la conquête a pour effets de grands devoirs, qu'il y a lieu que l'on impose aux conquérants, non seulement l'obligation de ménager les naturels, non seulement l'obligation de respecter les naturels, mais aussi, d'autre part, l'obligation de contenter les naturels, de faire leur bonheur ou de faire leur bien.

C'est ici qu'est précisée la distinction qui se trouvait déjà dans Rabelais, la distinction entre ces deux aspects de ce devoir d'humanité, aspect passif, aspect actif, obligation au sens passif de ménager, de respecter, de s'abstenir de cruautés et des abus, obligation qui n'est pas tout déjà pour Rabelais, qui n'est pas tout surtout pour Puffendorf, puisqu'il y a aussi, en second, l'obligation au sens actif, l'obligation de contenter, l'obligation de déployer de grands efforts pour faire le bonheur des

Vauban reprend cette idée.

Puffendorf va même jusqu'à condamner le droit de conquérir.

naturels.

2° - Les fondateurs.

L'idée que la colonisation emporte des devoirs, s'affirme au 18° s.

2 fondements :

- utilité
- moralité.

1 - Fondement d'utilité.

Il apparaît chez les voyageurs et les explorateurs.

notamment chez Cook.

Voilà comment l'on peut passer des précurseurs aux fondateurs, puisque dès le début du XVIII^e siècle on voit ainsi chez Puffendorf se confirmer et s'affirmer l'idée que la conquête emporte des devoirs, l'idée que la domination implique des obligations, obligations d'abord au sens passif, obligations aussi surtout au sens actif; ce sont là les deux idées qui ont été, de plus en plus développées et illustrées, au XVIII^e siècle, par les fondateurs. Ils ont cherché, ils ont trouvé à les fonder sur des motifs, ils ont épilogué déjà, ce qu'on n'avait pas fait, ainsi qu'il sied, dès les débuts, ils ont épilogué sur ce devoir d'humanité et ils lui ont trouvé différents fondements, deux fondements surtout : un fondement d'utilité et un fondement de moralité.

Il s'est trouvé déjà de très nombreux esprits au XVIII^e siècle pour assurer que ces obligations de protection, de direction, d'éducation des conquérants à l'égard des conquis, que ces obligations pouvaient être fondées déjà sur l'intérêt ou sur l'utilité des conquérants, que pour l'utilité, pour le profit des conquérants, et sans chercher s'il le fallait d'autre motif, il convenait de ménager les naturels, il convenait aussi de contenter les naturels.

Les voyageurs surtout et les explorateurs, s'étaient bien aperçus qu'on peut avoir besoin des naturels, que tôt ou tard on a besoin des naturels, qu'il y a donc utilité à préparer la collaboration de bonne volonté des naturels avec les conquérants, et notamment que l'on devra multiplier avec les naturels les échanges de biens, qu'il faudra donc que l'on obtint d'eux, et plutôt de bon gré, qu'ils donnent ou bien qu'ils vendent aux conquérants, aux occupants leurs denrées, leurs produits.

Voilà pourquoi, dit-on déjà, il faut les ménager, voilà pourquoi plus tard il faut les éduquer, afin de préparer l'association entre les naturels et nous. Et c'est pourquoi l'on peut trouver chez les explorateurs, si même ils ont été bon gré mal gré des destructeurs, l'on peut trouver déjà chez eux au XVIII^e siècle, l'idée d'humanité fondée sur l'idée d'utilité.

Ainsi Cook qui dit, au Tome X de son dernier voyage qu'il y a lieu de ménager toujours les naturels, qu'il faut bien se garder de créer chez eux un ressentiment, car on a besoin d'eux, car il faut échanger avec eux, car il y a, par conséquent, un intérêt aussi à les former, au moins dans l'ordre matériel. Voilà pourquoi il emmena sur l'un de ses vaisseaux en Angleterre un naturel de Tahiti, Ourai, lequel fut ramené dans son pays muni d'outils, muni aussi de pro-

visions, tel Robinson, afin d'éduquer ses compatriotes et afin d'en faire de bons cultivateurs.

Dans le même temps, un autre grand explorateur, le chevalier de Bougainville, a dit aussi, dans son voyage, qu'il y a lieu de ménager les naturels et d'éduquer les naturels du monde Océanien, afin de tirer d'eux, dans l'ordre matériel, la collaboration dont on aura besoin. Et c'est pourquoi le chevalier de Bougainville, à l'exemple de Cook, avait conduit aussi en France un naturel, Actourou, dont nous avons les opinions sur la cour de Versailles, lequel fut renvoyé dans son pays, mais il mourut en arrivant à notre Ile de France.

Cette idée est demeurée très répandue chez les explorateurs; il n'y a pas de conquérant aux temps récents qui n'ait compris son intérêt de respecter et d'éduquer les naturels. Les conquérants qui ont agi par pure destruction et par pure extermination ne sont donc plus du tout de notre temps. Ainsi un Brazza disait : "Tirer parti des indigènes, fondre leurs intérêts avec les nôtres, en faire les auxiliaires naturels, c'était là, selon moi, un des plus hauts objectifs de ma mission".

"Nos auxiliaires naturels", le mot, je crois, doit être retenu, car il implique bien l'idée d'association dans la domination, l'idée d'association sous la domination, l'idée de convergence d'intérêts par ménagements, par humanité, mais sous l'autorité toujours bornée et tempérée du conquérant.

Si cependant l'on veut trouver le véritable fondateur de la doctrine, il faut chercher non pas le fondement d'utilité, mais le fondement de moralité, puisque déjà l'on s'est préoccupé, du moins à la fin du XVIII^e siècle, de justifier par la moralité l'obligation d'humanité envers les naturels, de faire donc de ces ménagements un vrai devoir moral, de l'instituer en tant qu'obligation à proprement parler, d'obligation d'ordre moral, sans aller ainsi alors jusqu'à l'idée d'égalité, ou bien jusqu'à l'idée de liberté, sans tirer donc toutes les déductions que l'on peut tirer et que plus tard l'on tirera de la doctrine de Montaigne, on a déjà, à la fin de ce siècle, lié étroitement l'idée d'humanité avec l'idée de moralité.

C'est chez Bonaparte qu'on peut trouver la vraie affirmation de la doctrine, en tant qu'elle est fondée sur une idée d'obligation, en tant par conséquent que le respect des droits des naturels devient pour tous les conquérants devoir moral. Car Bonaparte était, comme on le sait, et tout au moins en son jeune

chez Bougainville.

chez Brazza

II - Fondement de moralité.

On trouve cette idée chez Bonaparte.

âge, un fidèle disciple de Rousseau et c'est bien de Rousseau qu'il s'était souvenu quand, préparant l'expédition d'Egypte, il pensait déjà à élaborer et à transplanter au pays du Nil la civilisation occidentale et il se figurait, nous le savons par ses écrits et par son Mémorial, il se figurait donc que Dieu l'avait mandé pour apporter aux Egyptiens la civilisation de l'Occident.

Nous trouvons chez lui, à la fois l'idée et aussi l'action, puisque cette doctrine de l'humanité il l'a formulée et il l'a fondée, au cours de son voyage et à son arrivée, par ses proclamations, mais d'autre part, il l'a réalisée et il l'a appliquée dans son très court séjour dans le pays du Nil.

a) Dans ses proclamations.

La première proclamation du 22 Juin 1798

Dans ses proclamations d'abord, nous allons voir comment l'idée d'humanité, fondée sur un devoir ou une obligation d'ordre moral est affirmée très amplement. Dans la première d'abord de ses Proclamations, celle du 4 Messidor an VI, autrement dit du 22 Juin 1798, à bord du grand vaisseau l'Orient, qui cinglait de Toulon vers l'Egypte - je crois qu'ici il nous faut bien citer les textes quasi en leur entier.

Cette Proclamation est adressée à ses soldats : "Soldats, dit-il, vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables. Les beys mameluks qui favorisent exclusivement le commerce anglais, qui ont couvert d'avanies nos négociants et tyrannisent les malheureux habitants du Nil, quelques jours après notre arrivée n'existeront plus". Voilà bien l'idée fondamentale, l'idée du bon combat mené contre tous les tyrans, l'idée de la libération des premiers au nom de la moralité de l'Occident.

"Les peuples, ajoute-t-il, avec lesquels nous allons vivre sont mahométans ; leur premier article de foi est celui-ci : "Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu et Mahomet est son prophète". Ne les contrediez pas ; agissez avec eux comme nous avons agi avec les juifs, avec les Italiens ; ayez des égards pour leur muftis et leurs imams, comme vous en avez eu pour les rabbins et les évêques.

Mais surtout, à la fin, l'idée est dessinée et accusée vraiment : "Ayez, ajoute-t-il, parlant toujours à ses soldats à bord de son vaisseau, ayez pour les cérémonies que prescrit l'Alcoran pour les mosquées, la même tolérance que vous avez eue pour les couvents, pour les synagogues, pour la religion de Moïse et de Jésus-Christ. Les légions romaines protégeaient toutes les religions. Vous trouverez ici des usages différents de ceux de l'Europe : il faut vous

y accoutumer. Les peuples chez lesquels nous allons traiter les femmes différemment que nous; mais dans tous les pays, celui qui viole est un monstre. Le pillage n'enrichit qu'un petit nombre d'hommes; il nous déshonore, il détruit nos ressources...."

C'est bien l'idée d'utilité, mélangée, on le voit, à cette idée de moralité, les deux idées toujours y sont : utilité, moralité.

"..... il nous rend ennemis les peuples qu'il est de notre intérêt d'avoir pour amis". C'est bien donc l'idée d'amitié et c'est bien donc l'idée d'association avec les Egyptiens qu'il donne pour objet à sa conquête.

La deuxième proclamation du 2 Juillet 1798.

Puis lorsqu'il débarqua dans la ville d'Alexandrie, il adressa aux Egyptiens, par une seconde Proclamation, du 14 Messidor an VI, autrement dit 2 Juillet 1798, et parlant à eux, qu'il avait voulu la libération des premiers à l'égard des tyrans :

"Bonaparte, membre de l'Institut national, général en chef : Depuis assez longtemps les beys qui gouvernent l'Egypte insultent à la nation française et couvrent ses négociants d'avaries : l'heure de leur châtiment est arrivée. Depuis trop longtemps ce ramassis d'esclaves achetés dans la Géorgie et le Caucase tyrannise la plus belle partie du monde, mais Dieu de qui dépend tout, a ordonné que leur empire finit". C'est la vieille idée de la gloire qui ne pouvait, à coup sûr, pas être absente.

"Peuples de l'Egypte, on vous dira que je viens détruire votre religion; ne le croyez pas ! Répondez que je viens vous restituer vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte, plus que les Mameluks, Dieu, son Prophète et l'Alcoran. Dites leur que tous les hommes sont égaux devant Dieu; la sagesse, les talents et les vertus mettent seuls de la différence entre eux".

"Tous les Egyptiens, dit-il un peu plus loin, seront appelés à gérer tous les places...." C'est bien dans la réalité, nous l'allons voir dans un instant, c'est bien l'idée d'association des intérêts, c'est bien la collaboration dans la législation, la collaboration aussi dans l'administration, et nos sujets de l'Indochine, en vérité, ne nous demandent pas, aujourd'hui même, autre chose, rien autre chose que cela.

"Tous les Egyptiens seront appelés à gérer toutes les places; les plus sages, les plus instruits, les plus vertueux, gouverneront et le peuple sera heureux..... Cadis, cheiks, imans, téhorbadjis, dites au peuple que nous sommes amis des vrais musulmans.... Mais malheur (pour finir), trois fois malheur à ceux qui s'armeront pour les Mameluks et combattront contre

nous ! Il n'y aura pas d'espérance pour eux : ils périront". Il y a donc le droit, mais il y a aussi la force, ou il y a aussi, le droit qui est la force et la force qui toujours doit être le droit.

Je crois que ces proclamations ont bien développé et confirmé l'idée depuis deux siècles dégagée, ou soupçonnée de la domination pour la libération, de la domination dans l'intérêt toujours des conquérants, il le faut bien, de la domination pourtant aussi, de la domination pourtant surtout pour le profit, pour le bonheur des dominés, selon les lois de l'équité.

b) Dans ses applications.

Son séjour dans la vallée du Nil.

le "Divan mixte"

La politique des égards.

L'amélioration de la civili-

Mais ce n'est pas par ses proclamations que Bonaparte seulement a mérité d'être placé au premier rang des fondateurs de la doctrine de l'humanité, mais bien aussi par ses applications, ou par ses réalisations, puisque pendant le temps si court de son séjour dans la vallée du Nil il a très amplement mis en application les idées qu'il avait formulées.

Il établit d'abord dès le début la collaboration des Egyptiens et des Français dans la législation, dans l'administration, il établit un Divan mixte ainsi qu'il dit, autrement dit un grand conseil consultatif, un grand conseil formé en même temps des Egyptiens et des Français pour orienter notre législation.

Il prend plusieurs décrets pour assurer, aux fonctionnaires égyptiens et au clergé, à ces cadis et à ces imans dont il parlait dans ces proclamations, tous les égards qui leur sont dus. Le mot y est : la politique des égards dont on parle dans notre temps, elle est déjà dans les proclamations et dans les décisions de Bonaparte. Il conclut une alliance avec le cherif de la Mecque et il établit une commission ayant pour but de "rechercher les améliorations désirées par les gens du pays".

C'est bien toujours l'idée de Rabelais, dont, à coup sûr, l'ombre du Général doit éprouver quelque surprise d'être rapprochée, c'est bien pourtant la même idée toujours qu'il faut pour tous les conquérants agir pour le profit des dominés, agir pour le bonheur des dominés et qu'il faut, par conséquent, les consulter, si on le peut, et qu'il ne convient pas qu'on fasse leur bonheur à leur insu et malgré eux. Ce sont là des idées qui, aujourd'hui, pourraient parfois utilement être remises à jour.

Non seulement Napoléon a établi ainsi et a réalisé par son action la collaboration des Egyptiens et des Français, mais il s'est inquiété aussi d'améliorer aussi la civilisation des Egyptiens. Non seulement la collaboration, mais bien aussi la civilisation, voilà ce que l'on peut trouver dans les applications ou dans les réalisations de l'Empereur Napoléon. Il fonde

sation des Egyptiens.

des écoles et il essaie, dès le début, de déployer pour tous une instruction au moins élémentaire. Il a donc eu tout le premier l'idée, qu'il a tenté de mettre en oeuvre dans l'action, l'idée que notre occupation des pays neufs nous donne pour premier devoir l'éducation et l'instruction de nos sujets. Il a voulu aussi promouvoir l'industrie, il a voulu favoriser et augmenter la sécurité, la prospérité, il a voulu enfin améliorer le sort des femmes. Et l'on sait bien que s'il a fait bâtir aux environs du Caire des moulins, lesquels aujourd'hui sont en ruines, c'était pour mettre fin à ce travail pénible du moulin à bras qui s'imposait alors encore aux femmes en pays musulmans.

La collaboration, la civilisation, voilà par où le Général fut véritablement un fondateur de la doctrine de l'humanité et de l'association. S'il est bien vrai, par ses recherches et par ses travaux, que cette expédition à la vallée du Nil fut la première expédition ethnographique, il est bien vrai aussi, en quelque sens, qu'elle a été la première expédition démocratique.

Voilà comment la vieille idée de la paternité s'est estompée et attendrie, pour ainsi n'exprimer, voilà comment dans la doctrine et dans l'action l'autorité s'est transformée profondément, comment on est passé de la très vieille idée d'un droit et d'un pouvoir, à la très jeune idée d'une mission et d'un devoir. Non pas encore égalité et liberté du tout; domination toujours, et direction toujours; la subordination toujours des dominés aux dominants, mais aussi protection, formation, éducation et amélioration de nos sujets; conquête donc pour leur profit, et pour leur intérêt; d'un mot, on le dira plus tard et on l'a déjà dit en vérité dans ces Proclamations de Bonaparte, d'un mot et d'un seul mot : pour leur bonheur.

- F I N -



Cours terminé d'imprimer le 17 mai 1934.